



3 1761 07831791 4

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

7
122

HÉRÉTIQUES
ET
RÉVOLUTIONNAIRES



«HÉRÉTIQUES

ET

RÉVOLUTIONNAIRES »

PAR

AUGUSTE DIDE



PARIS, CHARAVAY FRÈRES, ÉDITEURS

4, RUE DE FURSTENBERG, 4

1886



BX

4815

D50

886

A MON EXCELLENT AMI

ANATOLE DE LA FORGE

AUGUSTE DIDE



PRÉFACE

On ne peut faire de l'histoire qu'à la condition de défaire la légende. Dès qu'on aborde sérieusement l'étude de ce qui s'est passé dans le monde, non seulement à des époques lointaines, mais de notre temps, à côté de nous, on s'aperçoit de la difficulté que présente la constatation de la vérité. Dès l'abord on se trouve aux prises avec les adulations intéressées, les inventions de l'esprit de parti, les imaginations de la haine ou de la peur. M. Ernest Renan a dit, un jour, qu'il avait vainement cherché à se rendre un compte exact et définitif des événements qui ont ensanglanté Paris durant les journées de juin 1848. A qui revient la responsabilité de la lutte ? Quels partis s'y sont engagés ? Quels mobiles ont poussé dans la rue la plupart des combattants ? A ces questions on ne saurait faire que des réponses contradictoires.

Parfois, cependant, les indications paraissent plus concordantes et plus précises; plusieurs témoins affirment avec ensemble. Faut-il se hâter de conclure? Le plus sûr est de ne pas trop se fier à de telles apparences. Que de fois, par exemple, on a répété que Napoléon I^{er} avait rétabli la religion en France, qu'il avait rendu l'exercice des cultes complètement libre, qu'il avait été le sauveur de l'idée religieuse dans notre patrie, et que le christianisme, en particulier, lui devait d'éternelles actions de grâce? Cette assertion répétée par un grand nombre d'historiens, soutenue par M. Thiers, qui félicite Bonaparte d'avoir été fidèle « au vrai rôle que lui assignait la Providence en relevant de ses mains victorieuses l'autel vénérable du catholicisme, » passe auprès de la plupart des lecteurs pour une irréfragable vérité. On la fait précéder, d'ordinaire, d'appréciations défavorables à la Révolution française. Celle-ci, dit-on, avait placé les prêtres entre l'exil et l'échafaud, mais Bonaparte vint, par son autorité, mettre fin à ces persécutions et rétablir les autels sur les ruines qu'avait faites la Révolution.

Pure légende que tout cela! Non seulement la Convention nationale, par son décret du 3 nivôse an III, avait affirmé le respect dû à la religion,

mais encore elle avait établi la liberté des cultes. Le christianisme n'était ni proscrit ni mort, et Bonaparte n'a eu ni à le rétablir ni à le ressusciter. Si on veut demeurer fidèle à la vérité de l'histoire, on devra dire bien plutôt qu'il essaya de l'enchaîner et d'en faire un instrument de gouvernement au profit de son règne et de sa dynastie.

Il est facile de pressentir que l'influence de la légende devient plus considérable à mesure qu'on recule dans le passé. Comparez, par exemple, la distance de vérité qui sépare le règne de Louis XIV, tel que Voltaire l'a dépeint, avec ses enluminures, ses grâces trompeuses, son coloris menteur, ses grandeurs usurpées, du siècle de Louis XIV, dont Vauban nous a montré les réalités sinistres et dont Saint-Simon nous a retracé les petitesse et les ignominies.

Voulez-vous un trait plus caractéristique encore? Henri IV va le fournir. Rien n'est plus cité que la tendresse paternelle, la bonhomie joviale, l'amabilité souriante de ce roi populaire entre tous. Les recueils d'histoires et d'anecdotes nous le montrent jouant avec ses fils, se faisant enfant avec eux. La gravure est venue au secours du récit. Qui n'a vu, sur une de ces méchantes lithographies, si répandues qu'on peut

dire que c'est avec elles que le peuple apprend l'histoire, le *bon* roi à genoux, bien plus, à quatre pattes, portant sur son dos l'enfant royal, tandis que l'ambassadeur d'Angleterre s'arrête sur le seuil de la porte surpris de tant de simplicité, de tendresse et de candeur paternelle ? Voilà bien des vertus ; mais il en faut rabattre, et, déjà, un historien royaliste, d'une très sûre érudition, M. Bazin, en avait beaucoup rabattu (1). Oui, ce roi si légendairement affectueux et tendre a été un père grossier, cynique et sans respect pour ses enfants. Pour être édifié à ce propos, il suffit de lire le journal de Jean Héroard, sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (2).

Là, nous sommes en présence du véritable Henri IV. Le langage qu'il fait entendre aux oreilles à peine ouvertes de son jeune héritier est parfois des plus révoltants ; il bat son fils de sa main royale, et, quand il ne le bat pas lui-même, il le fait fouetter avec une abondance exorbitante. Enfin, il l'humilie de cent façons, le pliant à des besognes de valet auprès de sa personne.

L'histoire officielle est presque toujours à re-

(1) Bazin, *Notices biographiques et littéraires*. Paris, Chamerot, 1847.

(2) Firmin Didot, 1868.

faire. Comme on l'a dit avec justesse, « jusqu'ici les historiens ont fait fonctions de maîtres des cérémonies. » Ils ont rangé avec pompe et selon l'ordre des préséances les personnages des temps passés ; ils les ont fait évoluer, vêtus de brillants habits de cour, en de majestueux et décents défilés ; ils n'ont mis sur leurs lèvres que de nobles harangues inspirées par les raisons les plus profondes. L'histoire, grâce à ces habiles régisseurs, a pris l'allure d'une de ces tragédies classiques où tout s'ordonne selon des lois harmonieuses et prévues. La convention y règne en souveraine, avec la pseudo-tradition et la légende pour ministres.

Voilà ce qu'il faut ne pas oublier, surtout lorsqu'on aborde l'histoire de l'Hérésie religieuse et de la Révolution. C'est pour essayer de dégager sur quelques points l'histoire de la légende que nous avons réuni ces études. Puissent-elles être lues comme elles ont été écrites : avec l'unique préoccupation de rester fidèle à la vérité et d'aller partout où elle nous mène !

AUGUSTE DIDE.



HÉRÉTIQUES

ET

RÉVOLUTIONNAIRES



LES DEVANCIERS DE LUTHER (1)

Vu de près, envisagé dans ses détails, le monde du moyen âge est effrayant. Une terre qui n'est qu'une vallée de larmes, une humanité maudite, un ciel vide, un enfer peuplé de damnés, un purgatoire où les pécheurs expient dans des supplices atroces les fautes les plus vénielles, l'injustice partout, l'oppression partout, le peuple foulé aux pieds des puissants, la misère, la souffrance, le désespoir dans les villes et dans les campagnes : tel est le tableau du moyen âge que nous offre M. Antony

(1) *La vie au temps des libres prédicateurs, ou les devanciers de Luther et de Rabelais; croyances, usages, mœurs intimes des quatorzième, quinzième et seizième siècles*, par Antony Méréay. 2 volumes in-8° écu. Paris, A. Claudin, libraire-éditeur, 3, rue Guénégaud. — 2^e Edition.

Méray. Pour montrer l'exactitude de sa peinture, il invoque le témoignage des chroniqueurs et des sermonnaires de cette sombre époque.

Les deux volumes que nous étudions sont remplis de citations curieuses, empruntées souvent à des auteurs peu connus et dont les œuvres sont introuvables. Toutes ces citations s'accordent entre elles pour présenter le moyen âge sous les couleurs les plus lugubres. La vie était si dure et si lourde, que, sans la crainte de l'enfer, on s'en serait débarrassé comme d'un douloureux et insupportable fardeau. Au milieu de l'iniquité universelle, tout sentiment de moralité se perdait; le désespoir changeait les honnêtes gens en bandits. « Souvent, dit une chronique des dernières années du roi Charles VI, on se plaignoit aux seigneurs des maux que faisoient leurs gens d'armes; mais ils ne faisoient que s'en moquer ou rire, et faisoient leurs gens pis trop que devant, dont le plus des laboureurs cessèrent de labourer et furent comme désespérez, et laissèrent femmes et enfants, en disant l'ung à l'aulture : Que ferons-nous ? Mettons tout dans la main du diable; ne nous chault que nous devenions; autant vault faire pis qu'on peult comme du mieux. Et pour ce faisons du pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peust-on que tuer ou que pendre; car par le faulx gouvernement des traistres gouverneurs, il nous faut renyer femmes, enfants et fouir aux bois comme bestes égarées. »

Ces temps de calamités et d'angoisses étaient

aussi des temps d'ignorance, de fanatisme et de superstitions.

Aux yeux des hommes du moyen âge, la terre était et demeura, jusqu'à la découverte de Christophe Colomb, une surface plane, immobile, placée sous une cloche d'azur à apparence cristalline, dont on avait fait la brillante frontière du ciel; on la supposa ainsi isolée et emprisonnée, jusqu'aux révélations du télescope, jusqu'à l'apparition du *Nuntius sydereus* de Galilée, ce premier lever du rideau qui cachait le spectacle de la vie universelle.

Étoiles et planètes étaient de simples ornements d'or disposés sur nos têtes, sans mouvement et sans autre utilité que d'égayer par leur éclat les nuits de cette pauvre terre (1).

Dans ce système on divisait l'univers en trois parties distinctes, mais juxtaposées par les bords. Dans la région suprême, Dieu régnait au milieu de la cour céleste : anges, archanges et séraphins. Dans la partie inférieure était l'enfer où trônaient Lucifer et ses légions, et qu'avoisinait le purgatoire. Au milieu de ces deux royaumes, celui du bien et celui du mal, se trouvait la terre, entresol de l'édifice intégral, où luttait l'homme tirailé alternativement par les envoyés des deux autres demeures. Ceux-ci

(1) « Dieu fit deux grands corps lumineux : l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit.

« Il fit aussi les étoiles;

« Et il les plaça dans le ciel pour luire sur la terre, pour séparer la lumière d'avec les ténèbres;

« Et Dieu vit que cela était bien. »

(Genèse, ch. 1^{er}.)

jouissaient du pouvoir de se transporter auprès de l'homme avec la rapidité de l'éclair.

Cette singulière idée de l'Univers, cette notion des rapports de l'homme avec les forces célestes et les puissances infernales, exercent, sous le moyen âge, une influence immense. La démonologie et l'angéologie sont les deux grandes et importantes sciences de cette période de l'histoire. A vrai dire, le « naturel » n'existe pas, le surnaturel domine et déborde de toutes parts. Comment se concilier les faveurs de Dieu et de ses envoyés? Comment se soustraire à l'action du diable et de ses satellites? Tout est là. Les anges, les saints, pouvaient combler de bienfaits leurs fervents, les démons pouvaient accabler de maux les êtres humains qui donnaient prise à leur malfaisant génie. Saint Roch garantissait de la peste; saint Uldarie préservait la gerbe des dents de rats; saint Hubert guérissait de la rage; saint Vincent chargeait de raisins les vignes de ses amis; saint Antoine de Padoue faisait retrouver les objets perdus. Aussi on apportait, sans compter, les riches offrandes aux abbayes, aux chanoineries, aux établissements hospitaliers placés sous la protection de ces saints tout-puissants. N'avaient-ils pas, entre mille autres pouvoirs, celui de guérir, de préserver, féconder, raccourcir, rallonger chacune des parties du corps humain de l'un et l'autre sexe?

On leur adressait des prières, des requêtes :

Dévotement je te requiers
Qu'il te plaise de nettoyer
Mon corps de toute maladie.

.
 Par tes vertus et sainteté,
 Des reins pierres grosses et dures
 Sont boutez hors et degettez,
 De toutes pòvres créatures,
 Et gravelle pareillement,
 Doulce dame, tu fais yssir
 De maintes gens, incontinent...

De même que l'astronomie n'était guère que de l'astrologie, de même la médecine devait être, et était surtout, de la sorcellerie, de la magie, de la théologie.

Quelles furent les protestations qui s'élevèrent, avant la réforme du seizième siècle, contre les injustices et les ignorances du moyen âge? Contre les seigneurs, les gens d'armes, les hommes de finances, il y eut les plaintes et les cris d'indignation du peuple et des poètes. Des révoltes éclataient et furent étouffées dans le sang. Contre l'Église et les superstitions ecclésiastiques se dressèrent les hérésies. Les hérétiques se passèrent de main en main le flambeau qui jette quelques lueurs sur les ténèbres du moyen âge. C'est l'hérésie qui, pendant des siècles, a eu, au milieu de nous, le dépôt de la vérité. A côté des hérétiques proscrits, maudits, emprisonnés, torturés, mis à mort, on peut placer quelques-uns des moines prêcheurs, des orateurs errants du quatorzième et du quinzième siècle.

« Certains ordres monastiques, remarque M. Antony Méray, primitivement organisés pour servir

d'auxiliaires à l'autorité et à la superstition, devinrent les avocats de la cause du faible, les surveillants et les dénonciateurs des excès des princes, des prélats, des seigneurs, des opulents, des tyrans de toutes sortes. » N'était-ce pas un prédécesseur de Luther, ce Geiler de Kaisersberg qui disait à ses auditeurs des bords du Rhin : « Nous touchons à une grande réforme de l'Église et de ses pouvoirs, elle s'approche; moi je ne la verrai pas, mais les jeunes d'entre vous la verront. L'heure des bons conseils sera passée pour les coupables, il ne sera plus temps pour eux de s'amender eux-mêmes. »

N'étaient-ce pas des précurseurs de la Réforme, des ancêtres de Rabelais, ce Michel Ménot, cet Olivier Maillard, qui flétrissaient avec une liberté d'expression voisine du cynisme les mœurs de l'Église et apostrophaient en ces termes les seigneurs, les princes et les rois : « Qu'en dites-vous, seigneur, estes-vous de la part de Dieu?... Le prince, la princesse, en estes-vous? Baissez le front! Gentilshommes, jeunes gaudisseurs, en estes-vous? Baissez le front! Et vous, jeunes gens, fines femelles de court, en estes-vous?... Baissez le front! Votre chambre est toute marquée avec les dyables. »

M. Antony Méréay appuie son opinion de l'autorité du consciencieux Henri Martin :

« On a trop dédaigné, écrit notre greffier national, ces humbles précurseurs des orateurs sacrés du dix-septième siècle; la familiarité souvent triviale et cynique où ils tombent était inévitable à une époque où le style soutenu était encore à naître, où les élé-

ments du langage n'étaient ni dégagés, ni classés. Ce fumier de nos vieux sermonnaires contient bien de l'or pur; on y rencontre une profusion de fortes pensées, de vives images, des plaisanteries acérées et tranchantes, de véhémentes apostrophes, d'apologues ingénieux où ont puisé plus d'une fois les orateurs de la chaire moderne et les écrivains les plus originaux de notre littérature : Rabelais et La Fontaine, par exemple; mais ce qui recommande surtout nos vieux sermonnaires à l'estime de la postérité, c'est leur sympathie énergique pour les souffrances du peuple et la généreuse audace de leur attaque contre les vices des grands, des prélats, des gens de foi, de tous les oppresseurs des pauvres et des faibles. Jamais la liberté de la chaire n'a été poussée aussi loin. »

Il est difficile de ne pas s'incliner devant une telle autorité et devant les preuves apportées par M. Antony Méray. Je me permettrai, cependant, de formuler plus d'une réserve et de présenter quelques objections. Je ne crois pas que les frères mendiants, les libres prêcheurs méritent tous les éloges qu'on leur accorde, et j'estime que c'est seulement par abus de langage qu'on les appelle précurseurs de Luther et de Rabelais.

Tout d'abord, il faut remarquer que les esprits indépendants du moyen âge tinrent en complet mépris ces frères prêcheurs. Le *Roman de la Rose* revient à plusieurs reprisés sur leur hypocrisie :

Vous ne cognoistrez point aux robbes
Les faux traïstres tous pleins de lobbes.

Parquoy leurs faicts faut regarder,
Si d'eux bien vous voulez garder,

Les premiers réformés ne se sont pas montrés plus bienveillants à leur égard. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, se moque « de leurs méchants propos, de leur ignorance et de leur malice. » Il n'a guère que des brocards pour « frère Olivier Maillard, frère Michel Menot et frère Michel Boreleta. » A son tour, Rabelais ne parle d'eux qu'avec dédain et railleries. Et comment en aurait-il été autrement? Les réformateurs avaient des idées, une philosophie, une foi. Rabelais cachait sous l'énormité de ses plaisanteries toute une conception de la vie humaine. Pour les premiers réformés, le salut, le bonheur dans cette vie et dans la vie future, dépendaient de la pureté et de la liberté de la conscience unies à la foi en Dieu et en son Fils. Rabelais, lui, croyait à la bonté de la nature humaine, à l'excellence de la liberté et de la vérité. « Fais ce que tu voudras; développe et féconde toutes les énergies qui sont en toi, » telles étaient les deux maximes essentielles de ce grand optimiste. Pour transformer les frères mendiants en devanciers de Luther et de Rabelais, il faut ne voir dans la Réforme que le libre examen (et encore!), et dans Rabelais que le cynisme du style et la joyuseté des propos et des anecdotes.

Il n'y a guère autre chose, en effet, dans les œuvres des libres prêcheurs, que des invectives, des plaisanteries licencieuses et des extravagances. Le plus célèbre d'entre eux, Michel Menot, émaille ses

discours religieux de bouffonneries qui, plus tard, auraient paru trop fortes, même à la foire de Saint-Germain. Il raconte que Jésus-Christ ne permit point à saint Pierre d'user de son épée, parce qu'il n'en « sçavait pas jouer. » Voici quel commentaire il donne de la multiplication des pains : « Ce dîner de Notre-Seigneur était semblable à un dîner du Limousin. Dans ce pays, après qu'on a bien bu et bien mangé, on va boire à la rivière à tirelarigaud. Vous voyez bien aussi en Beauce et en Champagne qu'ils se mettront contre un mur et tireront bien six livres de pain de leur besace, sans boire une seule fois : voire même s'ils ont une chopine de vin auprès d'eux, ils feront conscience de regarder ce qu'il y a dedans. Les Français ne font pas cela, et principalement les Picards, qui, après avoir payé leur hoste, boiront bien encore du vin pour six patars, etc. »

Ces pitoyables facéties transformaient le prédicateur en bouffon, à qui on pardonnait quelques âpretés de langage, parce qu'il faisait rire. Tels parurent, plus tard, les prédicateurs populaires de la Ligue, et, sous Anne d'Autriche, ce petit Père André, orateur sacré du genre « falot », qui obtint des succès de curiosité et de scandale en apportant dans la chaire le langage des halles et la rhétorique des cabarets. C'est lui qui s'avisa un jour de comparer les quatre docteurs de l'Église latine aux quatre rois de notre jeu de cartes. Saint Augustin, disait-il, est le roi de cœur par sa grande charité; saint Ambroise est le roi de trèfle par les fleurs de son éloquence, saint Jérôme est le roi de pique par son style mor-

dant, saint Grégoire est le roi de carreau par son peu d'élévation. Cette bouffonnerie est tout à fait dans le ton et dans le goût des frères prêcheurs.

M. Antony Méray a noté et relevé soigneusement chez eux, non seulement les joyeusetés, mais encore et surtout les hardiesses de pensées et de langage. Il en est plus d'une qui ne manque ni de courage, ni d'éloquence, comme, par exemple, cette apostrophe du moine Jacques Legrand à la reine Isabelle qui entrait dans l'église, la tête superbement chargée de hennins élevés, la poitrine nue à l'excès :

« O folle reine ! Abaissez les cornes de vos hennins ! recouvrez votre chair provocatrice ! Quittez pour un instant vos ornements royaux, et, mêlée, sous des habits ordinaires, aux bonnes gens des rues de Paris, écoutez ce qu'on dit de la cour. Vous saurez ce qu'on pense de vous. »

De tels accents, s'ajoutant aux facéties que nous avons citées, ne suffisent pas à faire des libres prêcheurs les ancêtres de Luther et de Rabelais ; mais ils permettent de les appeler les devanciers des prédicateurs de la ligue, les modèles et les maîtres du Petit Père André et des excentriques de la chaire.

CLÉMENT MAROT (1)

Qui l'aurait cru : Clément Marot est un des calomniés de l'histoire ! On a mis en doute la sincérité de ses convictions et la dignité de sa vie. Esprit léger, frivole, libertin, a-t-on dit de lui, il a mérité, tour à tour, les flétrissures des écrivains catholiques, les sévérités de Calvin et de Théodore de Bèze, les rigueurs de la critique contemporaine. Sa jeunesse se passe au milieu des scandales d'une cour corrompue ; il publie des vers cyniques, devient l'amant de la duchesse d'Alençon, embrasse par bel esprit et par galanterie le parti de la Réforme. « Comment n'eût-il pas été de ce parti ? » écrit M. Nisard, dans son *Histoire de la littérature française*. « C'était celui des gens d'esprit et des dames. » Des convictions acceptées pour des motifs si futiles ne sauraient

(1) *Clément Marot et le psautier huguenot*, étude historique, littéraire, musicale et bibliographique, par O. Douen. — Paris, imprimerie nationale.

être sérieuses ni durables. Aussi Marot ne tardait-il pas à les abjurer solennellement à Lyon, entre les mains du cardinal de Tournon. Plus tard, il abjure son abjuration, se transforme de nouveau en protestant, et vient habiter à Genève. Là, les désordres de sa vie l'exposent aux supplices les plus cruels; pour y échapper, Marot se rend en Piémont, et va mourir de misère à Turin, après avoir pratiqué ce qu'Ovide appelle le « *Turpe senilis amor* (1). »

Telle est la légende. L'histoire vraie est plus pure et plus noble. Un écrivain de grand savoir, un érudit patient et sagace, M. Donen, l'a racontée dans un remarquable volume, qui renferme, en outre, sur la transformation de la musique au xvi^e siècle, des documents de premier ordre, dignes d'une étude spéciale.

Le poète Jehan Marot, « escrivain de la reine Anne de Bretagne » et, plus tard, valet de chambre de François I^{er}, n'eut qu'un fils, qui naquit à Cahors, vers 1497. Amené à Paris, alors qu'il n'avait pas encore dix ans, le jeune Clément fut placé par son père chez un homme de loi. Qu'y fit-il? Rien qui vaille. Il s'occupa surtout des *Mystères* ou *Farces* que représentaient les *Enfants sans souci*. Doué d'une belle voix, amoureux de vers et de chansons, il rima de très bonne heure, composa, dès l'âge de quinze ans, des ballades et des allégories. En 1518,

(1) Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. 1^{er}, p. 214. Paris, 1863.

nous le trouvons à la cour, occupant auprès de la sœur de François I^{er}, Marguerite, duchesse d'Alençon, les fonctions de valet de chambre. De ce moment date la vive affection que la douce et intelligente princesse voua au poète. Clément Marot écrivit, coup sur coup, plusieurs éloges de Marguerite :

Corps féminin, cœur d'homme et teste d'ange.

Ces effusions de reconnaissance, ces tendresses littéraires ont donné lieu à la fable des amours de Marguerite et de Marot, inventée par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, répétée par l'*Almanach des Muses* et mise à néant par M. Génin dans la judicieuse notice qu'il a placée en tête des Lettres de la reine de Navarre. Le ton que prend le poète en parlant à la duchesse d'Alençon suffit à faire justice des imaginations trop galantes de l'abbé Lenglet-Dufresnoy. Dans une lettre qu'il adresse à la princesse, au mois d'octobre 1521, Marot parle un langage élevé, austère, mystique. Les expressions de « vie éternelle, prières, eau de grâce, Seigneur et Rédempteur Jésus, » se rencontrent dans cette épître. Preuve évidente, dit M. Douen, que le poète n'était ni le soudard sans vergogne, ni le courtisan débauché qu'on a coutume de voir en lui. Déjà il s'inquiétait des nouveautés religieuses qui apparaissaient. Il écrivait l'*Oraison devant le crucifix*, la *Ballade de paix et de victoire*, dont l'inspiration et l'accent rappellent le mysticisme de Briçonnet.

N'est-il pas vrai que ces simples constatations

littéraires ont l'air, lorsqu'il s'agit de Marot, d'une étrangeté et d'un paradoxe? Marot à vingt-quatre ans poète religieux! Marot l'un des premiers apôtres de la Réforme en France! Cet étonnement a pour cause la distraction des biographes et des critiques qui, ayant à raconter la vie et à juger les écrits du poète de Cahors, n'ont été attentifs qu'à nous parler de ses épigrammes, de ses contes, de ses écrits lestes et joyeux.

Et pourtant Marot fut, dans toute la force du terme, un persévérant et courageux martyr. Mais quoi! n'est-ce pas notre coutume de ne croire qu'à l'héroïsme de ceux qui se présentent à nous avec des attitudes solennelles? On dirait que, pour nous, il y a incompatibilité entre la grâce, l'esprit et la grandeur, et que le poète du sourire ne saurait jamais être le héros de la conscience? Dès 1526, Marot, dénoncé par la Sorbonne pour avoir attaqué l'Eglise, dans des vers sur « l'inconstance d'Isabeau », est arrêté et enfermé au Châtelet. Il pouvait payer ce méfait de sa vie. L'intervention d'un évêque à demi hérétique, Louis Guillard, évêque de Chartres, le sauva à grand'peine. Il passa de la prison du Châtelet à la prison moins cruelle de l'hôtellerie de l'Aigle, où il composa contre les persécuteurs et les prisons du temps le plus énergique de ses écrits : *l'Enfer*.

Là les plus grands les plus petits détruisent...
La sans argent poureté n'a raison.

Au retour de la captivité de Madrid, François I^e

fit mettre en liberté le poète dont il aimait le talent. Celui-ci le remercia par des vers charmants, et usa de sa liberté pour attaquer les juges iniques qui avaient condamné à mort le surintendant des finances de Semblançay. Tout le monde connaît cette admirable épigramme :

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menait
 A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
 A votre avis, lequel des deux tenait
 Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
 Maillart semblait l'homme qui mort va prendre;
 Et Semblançay fut si ferme vieillard,
 Que l'on cuydait, pour vrai, qu'il menât pendre
 A Montfaucon le lieutenant Maillart.

Marot fit plus que railler les juges pervers: il attaqua le guet en personne, et par amitié, par religion ou par indignation, il arracha des mains des soldats un prisonnier qu'ils conduisaient en lieu sûr. Remis en prison pour cette équipée, il ne resta captif que quelques semaines, puis publia des poésies dogmatiques comme la *Complainte de Robertet*. « Il est surprenant, dit à cette occasion M. Douen, que les écrivains qui ont tant parlé de Marot, ne se soient point aperçus que le fond de ses œuvres et de sa pensée est un spiritualisme religieux et pratique, et non ce dévergondage d'imagination qui règne dans ses pièces indécentes moins nombreuses qu'on ne le croit, et surtout dans les épigrammes dont quelques-unes lui ont été faussement attribuées. »

Les hérésies rimées du poète, les moqueries an-

tielérales qu'il jeta à pleines mains dans son *Epistre du coq-à-l'âne*, lui valurent, pour la troisième fois, des tracasseries et des persécutions. A la fin de l'année 1528, il fut obligé de se retirer à Cahors. Deux ans plus tard, pendant qu'il était gravement malade, nouveau procès en hérésie. Le lundi 18 mai 1531, la cour du Parlement, présidée par Pierre Lizot, désigne les conseillers Nicole Hennequin et Jehan Tronson pour instruire le procès de maîtres Laurent et Loys Maigret, André Leroy, Clément Marot et leurs complices, « chargés d'avoir mangé de la chair durant le temps de karesme et autres jours prohibés ».

Ces périls sans cesse renaissants n'effrayaient pas l'âme du poète. Au risque du bûcher, il écrit le *Sermon du bon pasteur* et entreprend, en 1533, la traduction des psaumes de David. En 1535 il figure en tête de la liste des luthériens fugitifs sommés de rentrer à Paris, sous trois jours, à peine de bannissement et du feu. Sur le conseil de ses amis, il se rend alors auprès de la reine de Navarre. Là même il ne se sentit pas en sûreté, et craignant que Marguerite ne fût définitivement impuissante à le garantir de la colère du roi, il résolut de gagner l'Italie et d'aller à la cour de Renée, duchesse de Ferrare. Celle-ci accueillait volontiers les Français qui, *par crainte du fagot*, quittaient leur patrie. Elle se montra compatissante et gracieuse pour le poète proscrit. De Ferrare, Marot adressa à François I^{er} une admirable épître, vaillante, héroïque et qui n'a presque jamais été citée :

O Seigneur Dieu, permettez-moi de croire
 Que réservé m'avez à votre gloire ..
 Puisque n'avez voulu doncq condescendre
 Que ma chair vile ait été mise en cendre,
 Faictes au moins, tant que seray vivant,
 Qu'à votre honneur soit ma plume escrivant!

Que deviennent, en présence de cette poésie et de cette fierté d'âme, des assertions comme celle-ci, qui se rencontre dans le livre de M. Paul Albert sur *la Littérature française des origines au dix-septième siècle* : « Les natures fortes se retrempe dans l'infortune; elles y trouvent un aiguillon qui les réveille; la vie leur apparaît sous une autre face. *Marot, lui, perd tout ressort; la transformation ne se fait pas; il veut toujours rire et folâtrer, il ne le peut plus. Les années et les épreuves arrivent, et le sérieux n'arrive pas!* »

Notre poète, au contraire, se fit remarquer à Ferrare par l'élévation de son caractère. Il écrivit pour consoler Renée, en butte aux mauvais traitements de son mari, des vers d'une douceur charmante :

Courage doncq, en l'air je veoy la nue
 Qui çà et là s'écarte et diminue,
 Pour faire place au beau temps qui approche.

Pendant que Marot adressait des consolations à Renée, un arrêt d'expulsion contre les Français résidant à Ferrare était rendu à la sollicitation du pape Paul III. Le poète dut reprendre encore ce chemin de l'exil qu'il avait si souvent parcouru. Il choisit Venise pour lieu de son refuge. A peine y

était-il installé qu'on lui permit de revenir en France. Fut-ce, comme on l'a dit, au prix d'une abjuration? M. Douen, qui discute longuement ce point, prouve que Marot ne se rendit coupable d'aucune défaillance.

Il avait à peine passé quelques années dans sa patrie quand les persécutions recommencèrent. Le 30 août 1540, un édit royal enjoignit aux Parlements, toutes affaires cessantes, de poursuivre les hérétiques « comme séditieux et conspirateurs occultes contre la prospérité de l'Etat, laquelle dépend principalement de l'intégrité de la foy catholique ». Marot, qui venait de faire imprimer sa traduction des *Trente pseaulmes*, se sentit menacé et prit la fuite pour échapper au bûcher. Il quittait cette fois la France pour ne plus la revoir, laissant derrière lui sa femme, privée de tout soutien, sa fille, qui allait devenir la proie des convertisseurs, et un petit enfant encore à la mamelle.

Il se dirigea sur Genève : c'était changer d'enfer. L'àpre et dur génie de Calvin planait sur la ville huguenote. Malheur à qui déplaisait au réformateur, à qui heurtait ses opinions! Bolsec, Gribaldo, Thivent Bellot, Robert le Tourneur furent bannis comme hérétiques; Antoine Narbert eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir proféré, étant ivre, des injures contre Calvin et les ministres; Denis Billonet fut marqué au front d'un fer chaud, Matthieu Antoine fut proscrit pour avoir dit qu'il ne fallait pas brûler les hérétiques. D'autres furent condamnés à mort : Gruet pour crime politique et

blasphème, Monnet pour profanations bibliques, Antoine d'Argillères pour avoir, huit ans auparavant, pris en chaire, à Pont-de-Veyle en Bresse, le parti de Servet contre Calvin.

J'abrège cette liste des persécutés. Calvin, ennemi de la joie et du rire, avait fait adopter à Genève des lois somptuaires qui n'eussent pas été désavouées par Lycurgue : proscription des ornements d'or ou d'argent et des pierreries; interdiction des habits de soie ou de velours aux gens de basse condition; réglementation de la forme des vêtements et des chapeaux; défense aux hommes de porter les cheveux longs, aux femmes de les friser, fixation du nombre des plats et desserts des festins de nocce et des personnes qui peuvent y assister, etc. Comment Marot poète, artiste homme d'esprit, pouvait-il vivre dans un tel milieu? Il s'y occupa à traduire de nouveaux psaumes. Malheureusement il arriva qu'un jour, pour se distraire, il se permit une partie de tric-trac avec son ami Bonivard. De là grand émoi et scandale. Bonivard fut cité devant le consistoire et Marot quitta Genève au plus vite.

Où irait-il, ce proscrit de toutes les Eglises? Il gagna la Savoie, se réfugia à Turin, y vécut pauvre et souffrant, et, après une courte maladie, il y mourut à peine âgé de quarante-sept ans. Le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné.

J'ai tenu à résumer aussi exactement que possible les faits mis en lumière par M. Douen et à présenter, d'après lui, un portrait du poète qui diffère sensiblement de celui qu'on a coutume de montrer. Ce

portrait est-il ressemblant et fidèle? Sans doute, le savant historien a victorieusement réfuté la légende fâcheuse qui faisait de Marot un type de légèreté et de libertinage; mais n'a-t-il pas trop abondé dans son propre sens? N'a-t-il pas trop présenté le poète des *Élégies* et des *Epigrammes* comme une sorte d'évangéliste, de protestant libéral avant la lettre? Le *gentil* Marot n'apparaît guère, il n'apparaît pas assez dans le livre de M. Douen. Et pourtant c'est le poète voluptueux et caustique, l'auteur de tant de jolis contes, de tant de vives épigrammes, le successeur et l'héritier de Villon, le maître, à certains égards, de La Fontaine et de Voltaire, le gascon railleur et rieur qui est resté cher à la postérité. Qui l'a surpassé dans l'art de demander avec grâce un argent qu'il promet de.... ne pas rendre, ou de rendre

Dès qu'on verra tout le monde content.

Où trouver une verve plus exquise que celle qui se rencontre dans l'*Épître au roi pour le délivrer de prison* :

Trois grands pendants viurent à l'estourdie
 En ce palais, me dire en désarroy :
 Nous vous faisons prisonnier par le roy.
 Sur mes deux bras ils ont la main posée,
 Et m'ont mené ainsi qu'une espousée,
 Non pas ainsi, mais plus roide un petit.

Qui a raconté d'un ton plus plaisant les mauvais tours des valets et, en particulier, de

son valet de Gascogne,
 Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
 Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
 Sentant la hart d'une lieue à la ronde,
 Au demeurant le meilleur fils du monde.

Et quel naturel dans le *Oui* et le *Nenni*; quelle délicatesse dans l'épigramme qui commence par ce vers :

Amour trouva celle qui m'est amère.

Il est vrai que le poète de ces jolis vers, l'écrivain que nul n'a surpassé dans l'art de demander, de remercier, de railler et de médire, était connu de tous. M. Douen a tenu à ne pas marcher, après tant d'autres, dans les sentiers battus et rians; il en a découvert de nouveaux plus escarpés et plus austères. Je l'en félicite, mais, peut-être, certains lecteurs trouveront qu'il s'est trop complu dans ses découvertes.

Au surplus, je crains que le savant auteur de la seule biographie complète que nous possédions sur Marot n'ait exagéré le mérite des vers lyriques de son poète. Je viens de relire les psaumes de Marot; ils valent mieux que leur réputation littéraire; mais c'est si peu dire! En général, ils sont secs, lourds ou prosaïques. M. Douen, qui est à la fois un lettré, un musicien et un hébraïsant, vante beaucoup la fidélité des traductions de Marot. C'est un mince mérite, au point de vue de la poésie. Si Boileau a pu se moquer de Du Bartas,

Dont la muse, en français, parla grec et latin,

il n'y a pas trop à féliciter Marot d'avoir souvent parlé hébreu en français. C'est surtout quand il s'agit de littérature qu'on doit mettre en application le mot célèbre de Bunsen : « Il faut traduire le sémitique en japhétique. »

Il y aurait, d'ailleurs, injustice à ne pas reconnaître que, sur ce point particulier de la traduction des psaumes, comme sur tous les autres points, M. Douen a fait des remarques originales, intéressantes et dont il sera impossible de ne pas tenir compte à l'avenir. Il a signalé, après M. Félix Bovet, la variété et la richesse de rythmes poétiques qui se rencontrent dans les psaumes. Saviez-vous, pour ne citer qu'un seul exemple, que le rythme de *Sara la baigneuse* eût été originairement inventé pour le psaume XXXVIII^e :

Seigneur Dieu, ne m'abandonne,
Moy, personne
Dechassée d'un chacun,
Loing de moy la grâce tienne,
Ne se tienne :
D'ailleurs n'ay espoir aucun.

M. Douen, dans les dernières pages qu'il a consacrées à la vie de Marot, parle, avec éloquence, de l'injustice des hommes à l'égard du pauvre poète si souvent banni, emprisonné, persécuté ; du croyant qui, pour sa foi, supporta les plus dures tribulations, connut les affreuses angoisses, vécut dans la misère et mourut dans le dénûment. « On célèbre sans cesse, écrit-il, la grandeur d'âme de

Calvin et on insiste toujours sur la pusillanimité de Marot, « et pourtant il faut reconnaître que Marot « vit de près le bûcher, que Calvin ne vit jamais que « de loin; que le poète faillit y monter à plusieurs « reprises pour sa foi, tandis que celle du réforma- « teur y faisait monter les autres. » Ces plaintes, ces récriminations du savant biographe ne sont que trop justifiées; mais il va trop loin lorsqu'il regrette que la destinée littéraire de Marot n'ait pas été plus belle. Cette destinée nous paraît, au contraire, l'une des plus heureuses et des plus enviables qu'il soit possible de citer. Marot, comme poète aimable et gracieux, est resté le chef et le représentant d'une école qui porte son nom, *l'école marotique*. Il a eu pour admirateurs, pour imitateurs et pour élèves des hommes qui s'appellent La Fontaine, Jean-Baptiste Rousseau, Chaulien, Voltaire. Le délicat ami du pauvre Scarron et du poète Sarrazin, le fin lettré Charleval lui a consacré ces jolis vers :

.
 Les œuvres de maître Marot
 Ne sont pas gibier à dévoté,
 Je vous les prête seulement,
 Gardez bien qu'on ne vous les ôte.
 Si quelqu'un vous les escamote,
 Je le donne au diable Astarot.
 D'autres sont fous de leur marotte,
 Moi je suis fou de mon Marot.

Comme poète grave, Marot a eu une bonne fortune plus rare et plus haute encore, — une bonne fortune supérieure à son génie. Ces psaumes qu'il

a composés par esprit de piété plus encore que par inspiration poétique, ont été, pendant trois siècles, la consolation et l'espérance de tout un peuple. Les protestants persécutés les chantaient dans les prisons, sur les chemins de l'exil et jusque dans les flammes du bûcher. C'était en les chantant qu'ils marchaient au combat, c'était en les chantant qu'ils se consolait et qu'ils oubliaient leurs souffrances. Au milieu des galères, des couvents regorgeant de prisonniers dont le seul crime était d'être restés fidèles à la voix de la conscience; dans le Châtelet, la Bastille, les donjons de Vincennes, les îles Sainte-Marguerite, de Guise, de Ham, de Pont-de-l'Arche, de la tour de Constance, remplis de martyrs, les strophes des chants sacrés retentissaient comme un appel à la justice, comme un cri de foi indomptable en la vérité et en la miséricorde éternelles. Avoir été l'agrément des lettrés, le consolateur des misérables, la force des héros du devoir, l'inspiration et la poésie des multitudes religieuses, n'est-ce pas avoir eu en partage la plus noble des destinées ?

III

LE CINQUIÈME LIVRE DE RABELAIS (1)

Demandez aux lecteurs habituels de Rabelais quelles sont les plus belles pages du *Pantagruel* ; ils n'oublieront pas de vous citer l'apostrophe célèbre, si admirée de Voltaire, sur le danger de toucher aux gens d'Eglise : « Homme de bien, frappe, fêris, tue et meurtris tous rois et princes du monde, en trahison, par venin, ou austrement quand tu voudras ; déniche des cieûx les angès, de tout auras pardon du Papegaut : à ces sacrés oiseaux ne touche, d'autant qu'aimes la vie, le profit, le bien, tant de toy que de tes parents et amis vifs et trépassés ; encore ceux qui d'eux naistraient en sentiraient infortune. »

Parmi les passages admirés du *Pantagruel*, les

(1) Simples notes sur la vie de François Rabelais par le bibliophile Jacob, publiées par les soins du comité pour l'érection d'une statue à Rabelais dans la ville de Chinon. — Paris, Librairie des bibliophiles, 1879.

fidèles de Rabelais se garderaient bien d'omettre la description de l'île Sonnante avec ses oiseaux grands, beaux et polis à l'advenant : « Leur pen-nage nous mettoit en resverie, lequel aucuns avoient tout blanc, autres tout noir, autres tout gris, autres mi parti de blanc et noir, autres tout rouge, autre partie de blanc et de bleu : c'étoit belle chose de les voir. Les masles ils nommoient Clergaux, Monagaux, Prestresgaux, Abbegaux, Evesgaux, Cardingaux et Papegaut qui est unique en son espèce... N'ayez peur que vin et vivres icy défailent, car quand le ciel seroit d'airain et la terre de fer, encores vivres ne nous faudroient, fust ce par ce sept, voire huit ans plus longtems que ne dura la famine en Egypte. Beuvons ensemble par bon accord de charité. Diable, s'escria Panurge, tant vous avez d'aise en ce monde ! En l'autre, respondit Æditue, en aurons nous bien davantage. »

On indiquerait aussi l'oracle rendu par la dive bouteille : « Panurge escoutoit d'une oreille en silence ; Bacbuc se tenoit près de luy agenouillée ; quand de la sacrée bouteille issit un bruit tel que fait un garot desbondant l'arbaleste ou en esté une forte pluye soudainement tombant. Lors fut ouy ce mot : *Trinc*. Rien de plus, respondit Bacbuc, car *Trinc* est un mot panamphée, célébré et entendu de toutes les nations et nous signifie beuvez. » On nommerait enfin, parmi les pages les plus saisissantes de l'œuvre du grand railleur, les chapitres consacrés aux chats fourrés, à Grippeminaud, le juge inique, et à son éternel : Or ça ! « Au son de la bourse com-

mencèrent tous les chats fourrés jouer des griphes comme si fussent violons demandés. Et tous s'escrièrent à haute voix disant : Ce sont les espices, le procès fut bien bon, bien friand et bien espicé. »

Ces passages si célèbres se rencontrent dans ce qu'on appelle le cinquième livre de Rabelais. Commentateurs et biographes ont presque tous déclaré que ce cinquième livre était la conclusion nécessaire du *Pantagruel*. Voltaire, qui a si bien parlé du curé de Meudon, dans ses curieuses *Lettres à Son Altesse Monseigneur le prince de ****, sur *Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir attaqué la religion chrétienne*, n'élève pas un seul doute sur l'authenticité du cinquième livre. MM. Barré, Paul Lacroix, Mayrargues, Guebhart, Eugène Noël, Nisard, Albert Réville, affirment qu'il est incontestablement de lui, sauf, peut-être, quelques additions et quelques retouches provenant d'une autre main. Et pourtant il n'y a aucune preuve, ni directe, ni indirecte, que ce cinquième livre soit de Rabelais, et tout démontre, au contraire, qu'il n'est pas de lui.

C'est en 1547 que parut le « tiers livre » de *Pantagruel*, aujourd'hui le quatrième de notre série. Rabelais avait alors cinquante-deux ans, si on adopte, comme l'indiquait le père Nicéron, l'année 1495 pour date de sa naissance. Trois ans après, en 1551, le joyeux écrivain obtenait, par l'intermédiaire du cardinal de Guise, la cure de Meudon. Il mourut en 1553, laissant le renom d'un bon curé et d'un excellent prédicateur. On se ren-

daît en pèlerinage dans son église pour écouter ses sermons.

Plus de neuf années s'écoulaient sans qu'on entende parler d'un nouvel ouvrage de Rabelais. Tout à coup, en 1562, paraît un in-8° de 32 feuillets sous ce titre : « L'isle sônante, par maistre François Rabelais, qui n'a point encore esté imprimée ne mise en lumière : en laquelle est continuée la navigation faite par Pantagruel, Panurge et aultres officiers. »

Cette publication, comprenant seize chapitres seulement, ne renfermait aucune indication, aucun renseignement sur Rabelais ou ses manuscrits. Elle portait en tête du livre cette *épigramme* :

Rabelais est-il mort? Voicy encore un livre.
Non, sa meillenre part a repris ses esprits,
Pour nous faire présent de l'un de ces escrits,
Qui le rend entre tous immortel, et fait vivre.

Nature Quite.

L'auteur de ces vers, aussi mauvais qu'ambigus, avait-il voulu dire que la nouvelle publication était de Rabelais lui-même ou de quelqu'un qui avait emprunté son « esprit »? On ne sait. Ce quelqu'un, qui se cachait sous le pseudonyme de *Nature Quite*, était-ce le juriscônulte Tiraqueau ou Jean Turquet? On a tour à tour prononcé ces deux noms, mais sans rien produire de décisif en faveur de l'un ou de l'autre. Deux ans après, en 1564, paraît en quarante-huit chapitres, cette fois, sans nom de lieu ni de libraire : « Le cinquiesme et dernier livre des faiets et dits héroïques du bon Pantagruel,

composé par M. François Rabelais, docteur en médecine, auquel est contenu la visitation de l'Oracle de la dive Baebue, et le mot de la bouteille, pour lequel avoir est entrepris tout ce long voyage. » Beaucoup plus tard, enfin, de nos jours, M. Paul Lacroix mettait en lumière un manuscrit de ce cinquième livre, qui fourmille de variantes et dont la fin diffère essentiellement de celle qui se rencontre dans les éditions imprimées. Ce manuscrit, qu'on peut voir à la bibliothèque nationale, n'est pas de la main de Rabelais.

Voilà tout ce qu'on sait sur ce cinquième livre. L'assertion mise en avant par quelques biographes que le manuscrit du dernier livre de *Pantagruel* avait été trouvé chez Rabelais, parmi ses papiers, ne repose absolument sur rien. De quel manuscrit s'agirait-il d'ailleurs ? Du manuscrit de l'Isle sonnante ? Du cinquième livre en quarante-huit chapitres, ou de celui que M. Lacroix nous fait connaître et qui devait en avoir soixante et dix ?

Les contemporains de Rabelais protestèrent contre l'authenticité de la publication nouvelle. Louis Guyon dit, dans ses *Diverses leçons*, livre II, chapitre 3 : « Quant au livre dernier qu'on met entre ses œuvres, qui est intitulé l'Isle sonnante, qui semble à bon escient blasmer et se moquer des gens officiers de l'Eglise catholique, je proteste qu'il ne l'a pas composé, car il se fit longtemps après son décès. J'estois à Paris, lorsqu'il fut fait, et sais bien qui en fut l'auteur, qui n'estoit médecin. » Antoine Du Verdier, dans sa *Prosopographie*,

exprime la même opinion : « Sont sortis, dit-il, plusieurs livres sous le nom de Rabelais, ajoutés à ses œuvres, qui ne sont de luy, comme l'*Isle sonnante*, faite par un écolier de Valence, et autres. »

Tous les critiques sont d'accord pour reconnaître que l'*Isle sonnante* et les chapitres qui l'accompagnent sont plus téméraires et plus violents contre l'Eglise catholique que le *Gargantua* et les trois livres du *Pantagruel*. Rabelais aurait-il choisi pour devenir plus agressif le moment où il sollicitait une cure, où il se rendait célèbre par ses prédications ? Tous les critiques ont remarqué également qu'il y a, dans le cinquième livre, comme un souffle de protestantisme dont on chercherait vainement la trace dans les quatre premiers. Les excellents éditeurs et commentateurs de Rabelais, MM. Burgaud des Marets et Rathery, citent, à ce sujet, un passage de Colletet qu'il est bon de reproduire :

« Rabelais, tout libertin qu'il paroissoit aux yeux du monde, ne laissoit pas d'avoir de pieux et dévots sentiments et de defferer merveilleusement aux saintes constitutions de l'Eglise catholique et orthodoxe, qu'il reconnut toujours pour sa véritable mère, ce qui est si constant encore que Jean Calvin, ce grand hérésiarque, lit tout ce qu'il put pour l'attirer de son party, mais en vain, et qu'ensuite il le traita d'impie et d'athée, comme on le void dans son *Traité des scaudales* ; si est-ce que, jugeant cette religion nouvelle et de l'invention des hommes plutôt que de Dieu, il regimba contre elle, et se tint toujours ferme dans celle qu'il avoit reçue de

ses pères. Et c'est ce qui obligea sans doute, ce grand et fameux sectateur de Calvin, Henri Estienne, de parler de lui de la sorte dans son *Apologie d'Hérodote* : « Quoique François Rabelais semble estre des nostres, il jette souvent toutefois des pierres dans nostre jardin. »

Certes, il y aurait beaucoup à reprendre dans ces lignes de Colletet, surtout en ce qui concerne l'orthodoxie catholique du curé de Meudon; mais en un point Colletet a raison : jamais Rabelais n'a fait acte d'adhésion, et surtout d'adhésion ardente au protestantisme. Or, le cinquième livre est rempli de paroles et de sentiments protestants. Dès le prologue, il est question « de la folie antécédente, d'ond procède la sagesse subséquente. » Dès que Panurge, dans l'île Sonnante, aperçoit le pape, il oublie toute raillerie, toute joyuseté, et brutalement s'écrie : « En mal an soit la beste ! » Veut-il qualifier les procédés des juges de son temps, l'auteur du cinquième livre s'écrie : « Parmi eux, vice est vertu appelé, meschanceté est bonté surnommée, trahison a nom de feaulté, larrecin est dit libéralité, pillerie est leur devise, et par eux faite est trouvée bonne de tous les humains, excepté moy les hérétiques. » Tout le chapitre XI est écrit d'un style âpre et dur, avec la passion et le ressentiment d'une victime de l'inquisition ou des tribunaux persécuteurs du temps. Je n'ai cité que quelques traits, j'en aurais pu produire un très grand nombre.

La conclusion fameuse, *Trinc*, cette invitation adressée à tous de s'approcher de la coupe et de

boire, est-elle autre chose que la reproduction, sous forme burlesque, du mot de l'Évangile : « Buvez-en tous ! » Qu'on veuille bien examiner les derniers chapitres du *Pantagruel* et on y découvrira, dans le fatras des paroles grossières et ineptes, une théorie de la *communion*, telle que l'entendaient les protestants. Lorsque les voyageurs arrivent devant l'oracle de la dive bouteille, ils se trouvent en présence d'une belle fontaine d'eau claire. La coutume alors dans l'Église était de présenter l'eau aux communions laïques pour faire passer l'hostie. Les réformateurs voulaient absolument du vin pour figurer le sang de Jésus-Christ. Mais les prêtres catholiques réservaient le vin pour eux et ne voulaient pas en faire boire aux séculiers.

Babue offre à Panurge et à ses compagnons l'eau de la fontaine en leur disant ces mots : « Jadis, un capitaine juif, docte et chevaleureux, conduisant son peuple par les déserts, en extrême famine, impêtra des cieus la manne, laquelle leur estoit de goût tel, par imagination, que par avant réellement leur estoient les viandes. Icy de mesme beuvans de ceste liqueur mirifique, sentirez goust de tel vin comme vous l'aurez imaginé. Or, imaginez et beuvez. Ce que nous fismes. Puis s'escria Panurge, disant : Par Dieu, c'est icy vin de Beaune, meilleur qu'oucqes jamais je beus, ou je me donne à nonante et seize diables. » Mais ce bonheur imaginaire ne suffit bientôt plus aux voyageurs : la dive bouteille prononce le mot fatidique et tous, dès lors, peuvent se désaltérer à la fontaine où boit le grand pontife.

« Bacbuc mena Panurge au temple major, au lieu central, auquel estoit la yivifique fontaine. Là, tirant un gros livre d'argent, en forme d'un demy muy, ou d'un quart de sentences, le puisa dedans la fontaine, et luy dist : les philosophes, prescheurs et docteurs de vostre monde, vous paissent de belles paroles : icy, realement incorporons nos preceptions par la bouche. Partant, je vous dis : Lisez ce chapitre, entendez cette glose ; je vous dis : Tassez ce chapitre, avallez cette belle glose. Jadis un antique prophète de la nation judaïque mangea un livre, et fut clerc jusqu'aux dents : présentement vous en boirez un et vous serez clerc jusques au foye... »

N'y a-t-il pas d'autres arguments pour montrer que Rabelais est étranger au cinquième livre ? Il y en a encore et des plus probants. Ce livre est rempli d'inadvertances et d'erreurs inexplicables chez un auteur qui donne une suite à son ouvrage ; très ordinaires s'il s'agit de quelqu'un qui imite et fait un pastiche. Tantôt l'écrivain, oubliant que Pantagruel a été témoin de tous les événements, fait raconter par les voyageurs leurs aventures au bon prince ; tantôt il cite un volume de Scaliger, paru en 1557, quatre ans après la mort de Rabelais !

C'est surtout dans le style et la façon de railler que se marque la différence entre l'écrivain du cinquième livre et le curé de Meudon. La prose de Rabelais est merveillesse : elle est faite de clarté, d'harmonie, de richesse et de verve. Nul n'a possédé au même degré que lui le don de la période abondante et cadencée. Et quels franes éclats de rire ! Quel amour

de la gaieté pour la gaieté ! Quel brio, quelle invention dans la plaisanterie ! On sent, en lisant Rabelais, qu'on a affaire à un bon vivant, content d'être au monde, ami de tout ce qui satisfait les sens, fortifie et orne l'intelligence, sans méchanceté, sans fiel, sans âpreté, craignant les coups naturellement, habile à se tirer des mauvais pas, incomparable dans l'art de dire de grosses et grandes vérités sans blesser les puissances et sans les irriter, n'ayant, d'ailleurs, rien de systématique dans l'esprit, rien d'aigre, de sec ou de rugueux.

Chez l'auteur du cinquième livre, c'est une autre méthode et un autre style. Non pas qu'il manque de talent, il en a, et beaucoup ; mais c'est un talent dur et violent qui se plaît aux imaginations excessives ou répugantes, telles qu'on en rencontre dans les chapitres sur les *apedeftes* ou sur les chats fourrés, enragés et affamés de sang chrétien et vivant de corruption. Veut-il plaisanter ? il lui arrive de débiter des ordures indignes de Rabelais, même dans les moments où celui-ci est, comme dit La Bruyère, « le charme de la canaille ; » ou bien il se livre à des rapprochements sans gaieté, sots et pédants, tout à fait en dehors des habitudes et du génie de l'auteur du *Gargantua*, entre les temps de jeûne et les temps des verbes. Pathos, raideur, lourdeur déparent fréquemment les pages de ce cinquième livre, qui rachète quelques-uns de ses défauts par de réelles qualités de véhémence et d'énergie.

En résumé, deux points me paraissent acquis :

premièrement, le cinquième livre n'est pas de Rabelais, et n'a pas le droit de figurer parmi ses œuvres; ce livre est d'un ou de plusieurs auteurs gagnés aux doctrines de la Réforme. Parmi les personnages du xvi^e siècle à qui on peut attribuer la paternité du cinquième livre, un de ceux qu'il faut citer tout d'abord, c'est Henri Estienne.

Je me permettrai de soumettre encore une remarque aux lecteurs de cette étude. Il s'est formé, dans ces dernières années, une école d'admirateurs de Rabelais, qui est en train d'altérer la physionomie du doux et grand Pantagrueliste. Les hommes de cette école font d'ordinaire de celui qui fut « bon raillard en son temps » une sorte d'apôtre humanitaire, un précurseur courageux de la Révolution, un adversaire intrépide de toutes les iniquités du passé. On a même écrit qu'il était un des héros et un des saints de la démocratie moderne. Un commentateur allemand a essayé de prouver que le voyage de Panurge et de ses compagnons, embarqués pour trouver la solution du problème que l'on sait, était un voyage mystique à la recherche de la vérité, et que Rabelais était un précurseur de Hegel!

Le souvenir du cinquième livre, les pages indignées qu'il renferme sur les juges prévaricateurs, le mot de la dive bouteille, — cette exhortation à boire que M. Louis Blanc regarde, dans son introduction à l'*Histoire de la Révolution française*, comme un appel à la fraternité des peuples, — n'ont pas été étrangers aux excentricités et aux exagérations des néo-rabelaisiens. La vérité est que l'au-

teur du *Gargantua* et du *Pantagruel*, réfugié dans la cure de Meudon, prédicateur favori du duc et de la duchesse de Guise, ne s'inquiéta pas de donner une conclusion à son œuvre.

Est-ce à dire, pour cela, que Rabelais n'ait plus droit à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité? En aucune façon. Tel qu'il est, conteur joyeux, philosophant à ses heures, mêlant des vérités hardies à des bouffonneries énormes, Rabelais mérite d'être honoré comme l'un des grands écrivains de la France, un de ses penseurs les plus humains. Ses vues, ses idées sur l'éducation sont d'un bon sens généreux, solide et exquis. J'appellerai volontiers ce précurseur et ce maître de La Fontaine et de Molière le plus grand de nos rieurs et le premier de nos optimistes. Mais j'ajouterai (et ce sera ma conclusion) que le *cinquième livre*, violent, mordant, d'une gaieté pénible et d'une tristesse altière et irritée, n'est pas de lui, et apparaît comme l'œuvre d'un calviniste amer et éloquent.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Le moment est-il bien choisi pour une publication favorable à la révocation de l'Édit de Nantes? M. Léon Aubineau l'a pensé; il a jugé que l'occasion était bonne pour affirmer que « toute la tradition de l'Église consacre la légitimité de l'emploi de la force temporelle contre l'erreur », et il a réédité, en un volume de 300 pages, une série d'articles publiés, il y a vingt ans, dans le journal *l'Univers*. M. Léon Aubineau cherche à établir dans ces articles que « Louis XIV obéissait à sa conscience et aux sentiments les plus impérieux et les plus élevés de son pouvoir royal en s'efforçant de ramener au giron de l'Église ses sujets dissidents; » il proclame que « les caractères de la vérité ont été rendus assez sensibles par la miséricorde de Dieu pour que le châtement de ceux qui refusent de les voir soit juste et pour que ceux qui tentent de les altérer pour tromper les hommes simples ou passionnés,

soient de grands criminels. » Il affirme également que « le prince doit toujours hommage à la vérité, et qu'il est forcé de la défendre. » Cette défense est la condition de vie de tout pouvoir. « On a beau, ajoute-t-il, proclamer la tolérance et reconnaître la liberté des cultes et la liberté des consciences, il vient un jour où, sous peine d'être dévoré, il faut prendre les armes contre la liberté et faire le coup de feu avec la tolérance. »

Il n'y a pas lieu, ici, de discuter ces affirmations; il suffit de les reproduire. Mais il y a, au point de vue de la vérité historique, un certain intérêt à examiner la thèse soutenue par M. Léon Aubineau dans un livre où il est quelquefois parlé de la liberté des pères de famille et des droits qui leur appartiennent.

Louis XIV a eu raison de révoquer l'Édit de Nantes, dit M. Léon Aubineau, parce que les réformés étaient de mauvais citoyens qui mettaient en péril l'unité du royaume de France et menaçaient la sécurité de l'État. En outre, il n'est pas du tout prouvé que le grand roi ait employé contre les hérétiques les procédés violents dont parlent certains historiens. Prenons les dragonnades, par exemple. Ce mot « éveille mille fantasmagories dans les esprits bourgeois et universitaires. » En réalité, de quoi s'agissait-il? « Il s'agissait uniquement d'un logement de garnisaires. C'était une charge, une vexation, une tyrannie, *si l'on veut*; il n'y avait dans cette mesure en soi, ni cruautés, ni sévices... » Au surplus, les sacrifices qu'a pu nous coûter la ré-

vocation de l'Édit de Nantes seraient aussi considérables qu'on l'a prétendu « que la question resterait entière de savoir s'il faut regretter les renégats et les traîtres qui niaient l'ancienne tradition de la France, brisaient le lien qui faisait toute la force du royaume, — le lien profond et intime qui unissait l'Église et l'État. »

Que valent ces allégations? M. Léon Aubineau, qui se pique d'érudition et relève fort durement quelques inexactitudes de l'historien Weiss, récuse le témoignage des historiens protestants. Soit. — Demandons uniquement aux personnages les plus officiels du catholicisme, aux attestations les plus incontestables la vérité sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes et sur les moyens mis en œuvre pour extirper l'hérésie. Les documents parleront à peu près seuls dans cette étude; si elle a ainsi la marque de la sécheresse, du moins on n'en pourra suspecter l'impartialité.

De 1620 à 1679, il n'était pas survenu de troubles causés par les religionnaires. C'est Louis XIV lui-même qui le constate dans le préambule de l'édit de suppression des *chambres mi-parties* du ressort des Parlements de Toulouse, Bordeaux et Grenoble. « Depuis cinquante années, disait le roi au mois de juillet 1679, il n'est pas survenu de troubles causés par les religionnaires. Dès lors les animosités qui pouvaient s'être manifestées entre les personnes appartenant à des religions différentes s'étant éteintes, les *chambres mi-parties* n'ont plus de raison d'exister. » Avant Louis XIV, Mazarin disait : « Je

n'ai pas à me plaindre du petit troupeau réformé : s'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas. »

Il semble donc qu'on doive renoncer à chercher dans l'esprit séditieux du protestantisme la cause de la révocation de l'Édit de Nantes. Ne la trouvons-nous pas plutôt dans les prétentions des assemblées du clergé de France ? Tous les cinq ans le clergé s'assemblait pour offrir au roi sa part contributive aux charges de l'État sous forme de don gratuit. Donnant donnant. Le clergé voulait bien ouvrir sa bourse, mais il réclamait, en échange de son argent, certaines concessions de la part du roi. En 1660 le clergé s'élève contre la « prétention des réformés à posséder des collèges », il demande qu'on supprime « leurs académies. » Le 6 octobre 1663, l'organe du clergé remercie le roi, dans une harangue solennelle, de ce qu'il a fait contre l'hérésie : elle agonise, « mais il faut la faire expirer entièrement. » Pour obtenir ce résultat, l'assemblée du clergé demande, entre autres mesures, « que les universités, académies, collèges où les réformés enseignent leurs lettres humaines et leur théologie, à Saumur, Châtillon, Sedan, etc., soient supprimés. » — « Que les biens que les consistoires possèdent leur soient ôtés. » Le roi accepte la première de ces prétentions et se réserve d'examiner la seconde.

En 1670, Louis XIV a un pressant besoin d'argent. Il en demande à l'assemblée du clergé, qui se montre hésitante. Afin de vaincre cette hésitation,

le roi promet de faire contre la Réforme tout ce que l'Église voudra. Le clergé exige « que dans les écoles, les réformés n'enseignent qu'à lire, écrire et compter. » — « Qu'ils soient tenus de contribuer à l'entretien des églises et des écoles catholiques. » — « Que les temples bâtis à proximité des églises soient *transférés* ailleurs. » Cinq ans plus tard, nouvelles exigences, parmi lesquelles nous relevons celle-ci : « Qu'il soit défendu aux réformés d'avoir des cimetières dans les bourgs, villes et villages. » Enfin, en 1685, la veille de la révocation, l'assemblée du clergé demande « que défenses soient faites à ceux de la R. P. R. de faire exercice de leur religion dans les terres et domaines du roi. » — « Qu'il soit permis aux ecclésiastiques des lieux où il n'y a pas exercice public, de baptiser, malgré leurs parents, les enfants de ladite religion. — Qu'il soit fait défense à ceux de la R. de faire aucune fonction d'avocat, d'imprimeur, libraire, de tenir logis, hôtels et cabarets, etc. — Qu'il soit défendu aux femmes protestantes d'exercer à Paris la profession de lingères, aux protestants d'être brodeurs, merciers, peigneurs de laine, attendu que les corporations auxquelles appartiennent ces métiers sont de vraies confréries, placées sous l'invocation d'un des saints de l'Église. » Le roi cède sur tous ces points. Quand il a cédé, ne peut-on pas dire que la révocation de l'Édit de Nantes est presque complète ? Et n'est-ce pas le clergé de France qui doit porter la responsabilité de cette révocation ?

Les moyens employés pour faire réussir l'édit de

1685 ne furent, dit M. Aubineau, qui persille les historiens trop sensibles, ni cruels, ni tyranniques, ni odieux. Ce qui le montre, c'est que « Fénelon, qui savait ce que c'est que la douceur et qui n'ignorait rien de la dignité humaine, Fénelon, qui n'aimait ni la tyrannie ni le despotisme, a non seulement approuvé la révocation de l'Édit de Nantes et les diverses mesures qui préparèrent et suivirent cet acte, mais il y a pris part et, autant qu'il était en lui, il les a provoquées. »

Cette manière de raisonner pourrait se retourner contre Fénelon. En quoi la thèse de M. Léon Aubineau serait-elle meilleure parce qu'il nous aurait mis dans l'obligation de rappeler le mot si connu et si dur de Bossuet sur Fénelon? C'est un « hypocrite », disait à l'abbé Le Dieu l'Aigle de Meaux en parlant du Cygne de Cambrai. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de savoir si les moyens mis en œuvre, au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes, sont louables tout simplement parce que Fénelon les a approuvés, mais il s'agit de constater quels étaient ces moyens. La simple énumération des décrets et déclarations rendus du 12 juillet 1685 au 12 octobre 1687, montrera qu'il n'y a pas un principe de justice et d'humanité qui n'ait été violé par Louis XIV et ses conseillers. On ne rencontre ni aux jours les plus troublés de la Révolution, ni à aucune époque de notre histoire moderne, pareille accumulation d'iniquités. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur cette nomenclature :

1685. — 12 juillet. Déclaration portant que les enfants dont les pères seront morts dans la religion réformée et dont les mères seront catholiques, seront élevés dans la religion catholique.

13 juillet. Déclaration portant que les ministres de fief ne pourront exercer plus de trois ans dans le même lieu.

13 juillet. Arrêt du conseil qui déclare déchues de tous leurs droits les veuves des officiers protestants de la maison du roi et des princes.

25 juillet. Déclaration portant que les réformés ne pourront aller à l'exercice hors de leurs bailliages.

30 juillet. Arrêt du conseil interdisant l'exercice du culte dans toutes les villes épiscopales et à une lieue à l'entour.

Août. Édit défendant aux réformés de prêcher ou d'écrire contre la religion romaine.

6 août. Déclaration enjoignant aux ministres et aux protestants de s'éloigner de six lieues au moins des lieux où l'exercice est interdit.

6 août. Déclaration portant qu'il ne sera plus reçu de médecins réformés.

14 août. Déclaration portant que les orphelins protestants ne pourront avoir que des tuteurs catholiques.

20 août. Exercice interdit à Vésenobre.

20 août. Déclaration accordant aux dénonciateurs la moitié des biens de ceux qui sortent du royaume.

9 septembre. Temple de Pons donné aux Nouvelles-Catholiques.

15 septembre. Arrêt du conseil qui défend aux ministres de faire des exhortations aux mariages et n'autorise la présence des parents que jusqu'au quatrième degré.

15 septembre. Arrêt du conseil défendant aux chirurgiens et aux apothicaires réformés d'exercer leur profession.

6 octobre. Temples de Montflanquin, de La Parade, de Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, donnés aux catholiques.

15 octobre. Ordonnance prescrivant à tous les protestants non domiciliés depuis un an à Paris, d'en sortir.

18 octobre. Édit qui révoque celui de Nantes.

23 octobre. Ordonnance interdisant l'exercice du culte réformé sur les vaisseaux de guerre ou marchands.

4 novembre. Temple de Duras donné aux catholiques.

5 novembre. Ordonnance défendant de contribuer à l'évasion des protestants.

5 novembre. Arrêt du conseil interdisant toutes fonctions aux avocats protestants.

17 novembre. Déclaration interdisant les fonctions d'avocat aux protestants.

20 novembre. Ordonnance défendant de favoriser l'évasion des protestants.

23 novembre. Arrêt du conseil ordonnant aux conseillers protestants de se démettre de leurs charges.

3 décembre. Ordonnance du lieutenant-général de police contre les assemblées de religionnaires dans les maisons des ambassadeurs.

1686. — Janvier. Édit déclarant déchues de la libre disposition de leurs biens les veuves et les femmes des nouveaux convertis, qui persisteront dans la profession de la religion réformée.

Janvier. Édit ordonnant de remettre entre les mains des catholiques les enfants des réformés depuis l'âge de cinq ans.

10 janvier. Déclaration qui permet aux nouveaux convertis de rentrer dans leurs biens.

11 janvier. Édit défendant aux protestants d'avoir des domestiques professant une autre religion que la catholique.

26 avril. Ordonnance qui accorde les hardes et effets des religionnaires fugitifs à ceux qui les arrêteront ou dénonceront.

29 avril. Déclaration contre les nouveaux convertis qui refuseront les sacrements; ils seront traînés sur la claie, jetés à la voirie, et leurs biens confisqués.

7 mai. Déclaration défendant aux nouveaux convertis de sortir du royaume sans la permission du roi.

1^{er} juillet. Déclaration défendant aux ministres de rentrer dans le royaume et proscrivant de nouveau les assemblées.

1687. — 12 octobre. Déclaration portant peine de mort contre ceux qui favoriseront l'évasion des protestants.

Spoliations, exils, emprisonnements, décrets de proscription et de mort, rapt des enfants, rien ne manque à cette lugubre série d'ordonnances royales. Si les protestants restent en France et ne se convertissent pas; ils sont passibles des galères perpétuelles; s'ils prennent la fuite et s'ils sont arrêtés, ils sont passibles de mort. Dans les deux cas, leurs biens sont confisqués. René d'Argenson, dans ses notes de police (1), nous parle des religieuses de la Visitation, qui demandèrent au roi la confiscation des biens de François du Prat, protestant converti, mort au village de Chaillot « sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. » Nous lisons dans une ordonnance en date du 3 septembre 1685 : « ... Ordonnons que toutes les femmes et filles qui n'auront point abjuré l'hérésie de Calvin huit jours après la publication de ces présentes, seront enfermées dans des couvents pour y être instruites pendant un mois, après lequel, si elles témoignent encore de l'opiniâtreté, elles seront contraintes de jeûner, veiller, prier, prendre les disciplines avec les autres religieuses des couvents où elles seront, jusqu'à leur entière conversion... »

René d'Argenson nous signale aussi ce fait bien caractéristique : « Mgr l'évêque de Blois m'a donné avis qu'une vieille protestante, qui a épousé en se-

(1) Notes de René d'Argenson, p. 120. Henry, éditeur, 1886.

condes noces un maître horloger de la même ville, s'était absentée de sa maison depuis quelques jours pour passer dans les pays étrangers, et que son fils du premier lit, qui était venu à Paris sans y avoir aucune affaire, favorisait apparemment son évasion. N'ayant pu découvrir la mère, j'ai fait arrêter ce fils suspect... »

C'est surtout lorsqu'il s'agit des enfants et des écoles que les ordonnances sont impitoyables, et que les violences s'exercent avec une implacable cruauté. Non seulement tous les enfants protestants devaient être élevés dans la religion catholique, mais encore l'édit de 1698 portait dans son article 9 que, partout où cela serait possible, on établirait dans les villages protestants une école catholique et qu'on lèverait sur les protestants un impôt pour le paiement des maîtres catholiques. Déjà une ordonnance de Louis XIV avait permis de recevoir les abjurations des enfants de sept ans, les avait autorisés à quitter la maison de leurs parents et à faire procès à leurs pères pour les obliger à leur payer pension. Les juges devaient condamner à des amendes les parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants au catéchisme catholique. Enfin, il était permis d'enlever les enfants à leurs familles pour les faire élever dans des couvents.

L'enlèvement des enfants commença vingt-cinq ans avant la Révocation. Cette façon de faire des prosélytes parut admirable à la cour et au clergé. Bossuet l'approuve et la recommande, comme un moyen sûr d'en finir avec les protestants : « Je

crois, écrit-il, qu'il faut se réduire à trois choses : *l'une de les obliger d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques, faute de quoi chercher le moyen de les leur ôter...* » M. Léon Aubineau ne veut pas qu'on s'apitoie trop sur ces protestants, « contraints à laisser pénétrer la vérité dans le cœur de leurs enfants. » Il est bon, poursuit-il, « de pleurer et de s'indigner; encore faut-il que ce soit à juste titre. »

L'enlèvement des enfants (l'édit de décembre 1685 permit de les enlever dès l'âge de cinq ans) provoqua des résistances terribles. Chaque maison devint le théâtre d'une lutte acharnée entre la faiblesse héroïque et les furies de la force brutale. Un document peu connu, conservé aux Archives nationales, nous fait assister à quelques-unes des scènes de violences et de désespoir auxquelles donnèrent lieu l'enlèvement et la séquestration des enfants. Ce document nous apprend aussi que non seulement les représentants de l'autorité royale et de l'autorité ecclésiastique, mais encore les simples particuliers animés d'un zèle dévot et convertisseur, se livraient à la chasse et au rapt des petits huguenots. Voici quelques extraits de cette requête « A Nos Seigneurs du Parlement » :

... « Jean Thibaudau se plaint de ce que le dernier du mois d'avril (1684), les dits Coiffard, Arnaudet et Tascheron, sergents, armés d'épées et pistolets, allèrent dans sa maison au dit lieu de Pons, disant qu'ils étaient là par ordre de la DAME DE MARSAN, pour amener ses enfans au chasteau,

et s'estant aperceus que les dits enfans fuyaient, ils courent après et les ayant attrapés, le suppliant se jetta dessus pour oster ses dits enfans, lesquels à la faveur de ce secours, estant entrés dans la maison du suppliant, les dits Coiffard, Arnaudet et Tascheron s'y jettèrent aussy et portans les bouts de leurs pistolets sur le suppliant, en blasphémant et criant que c'estait à cette heure qu'il le fallait tuer, ils lui arrachèrent ses enfans, Hélié Thibaudau, âgé de dix à onze ans, ils le menèrent dans le dit chasteau de Pons, où le suppliant les ayant suivis pour se plaindre à la dite dame de Marsan, ses domestiques l'empêchèrent d'entrer; desquels enlèvemens et excès le dit Thibaudau, suppliant, demande justice....

« Jacques Roux, suppliant, se plaint de ce que le 20 du mois d'avril dernier, sur les trois à quatre heures du soir, le dit Tillet, prévost, et lesdits Coiffard et Tascheron, sergens, allèrent dans la maison du suppliant au dit lieu de Pons, armés d'épées et de bastons, ce qui ayant frappé Jeanné et Rachel Roux, ses filles, l'une âgée de dix ans et l'autre de six, elles se cachèrent sous un lit, d'où lesdits prévost et sergens les ayant tirés par les pieds, Suzanne Guérin, leur mère, femme du suppliant, prist la plus jeune entre ses bras pour l'en garantir; mais lesdits prévost et sergens l'arrêtèrent par force, et après avoir maltraité et jeté par terre la dite Guérin, ils amenèrent ses dites filles au couvent des religieuses de la dite ville de Pons....

« Daniel Coussot, suppliant, se plaint de ce que

le 7 du présent mois de mai, lesdits Coiffard et Arnaudet de Pons, sergens armés, allèrent, en l'absence du suppliant, dans sa maison, au lieu des Roches, ainsi qu'il l'a appris par ses voisins; et ne trouvant point les enfans du suppliant, ils prindrent et enlevèrent par force et violence Jeanne Gorry, sa femme, et la menèrent au dit chasteau de Pons, disant qu'elle ne serait point relâchée qu'elle n'eust donné les enfans.....

« Catherine Herisse, l'une des suppliantes, se plaint aussi que le 23 mars dernier, ayant envoyé Marguerite Serizier, sa fille, âgée de dix ans, en la ville de Xaintes, pour apprendre à coudre, elle et Pierre Guillard qui la conduisait, feurent suivis par ledit Tillet, prévost, et un autre homme habillé de vert, tous deux à cheval; lesquels les ayant joints, ils prindrent et enlevèrent par force et violence ladite Serizier, et la menèrent dans ledit chasteau de Pons, où la suppliante ayant acouru, la dite Serizier se jetta dans ses bras, criant : *Ma chère mère, ayés pitié de moy!* Mais elle lui feut arrachée par un gentilhomme du dit chasteau, vestu de noir, qui, avec quatre ou cinq autres personnes, l'amènèrent dans une chambre haute dudit chasteau, sans que depuis l'on aie voulu la luy rendre, car tout au contraire la dite dame de Marsan a fait donner par le juge de Pons un opposant qui condamne à une provision la suppliante, laquelle a esté obligée d'abandonner sa maison, chercher ailleurs un azille contre toutes les violences dont elle demande justice.....

« Ledit Jean Migaud, âgé de soixante-quinze ans, se plaint aussy que, le second du présent mois de may, lesdits François et Nicolas Legois et Guillaume Lièvre, gardes-chasse, feurent dans sa maison au lieu de La Meschinière, paroisse de Villard, armés d'espée et de fusil, cherchèrent Jean Migaud, son fils, âgé de trente ans, Jeanne Migaud, sa fille, âgée de vingt-deux ans, et Daniel Migaud, son petit-fils, âgé de sept ans, et ne les ayant pas trouvés, ils feurent les chercher dans les bois ; ce qui ayant effrayé ses dits enfans, ils ont abandonné le suppliant, quy se trouve seul et sans aucuns secours dans sa vieillesse, a recours à l'autorité de la cour et demande justice des dites violences. »

Nous avons abrégé cette requête et omis plusieurs des griefs et des plaintes qu'elle renferme. Comment fut-elle acueilliée ? Que fit-on ? Quelles instructions furent données ? Aucunes. La comtesse de Marsan continua ses violences et fit remplir ses prisons, dit Elie Benoît, des pères et des mères qui refusaient de donner leurs enfans. « Quand les enfans faisaient trop de résistance, ou se sauvaient d'entre les mains de ceux qui les avaient saisis, on en faisait répondre les pères ou les mères et on les contraignait, par l'emprisonnement, de chercher les moyens de les faire revenir. »

Que d'épisodes lamentables, d'histoires tragiques il y aurait à raconter sur un tel sujet ! On les trouvera dans le livre d'Elie Benoît sur *la Révocation*, dans les *Larmes* de Pineton de Chambrun, dans les *Mémoires* de Jean Marteilhe. En ces récits d'une

émotion poignante on pourra saisir sur le fait le caractère atrocement original de cette persécution religieuse. Elle ne fut pas, comme on le croit trop, un décret d'exil. Nullement : l'exil eût été un bienfait. C'est pourquoi, sous peine des galères perpétuelles, on défendit la sortie du royaume. Ce que cherchait Louis XIV, ce que voulaient ses conseillers, ce qu'ordonnait l'Église, c'était l'anéantissement sur place d'une religion. On ne voulait pas proscrire le protestantisme, on voulait l'étouffer.

Aussi avec quel héroïsme le peuple des condamnés à la mort de la conscience essaya de quitter la patrie ! Des femmes se cachèrent à fond de cale dans des barques marchandes, ensevelies sous des tonneaux entassés ; d'autres, couvertes de déguisements, entreprirent, en plein hiver, des marches forcées, épuisantes, à travers la forêt des Ardennes, traquées par les loups et ne redoutant que les espions qui auraient pu les ramener en France. Un enfant, du nom de Bonnet, qui devait être l'un des fondateurs de New-Rochelle dans les États-Unis, se sauvait, avec sa mère qui l'avait caché, dans une carriole, au fond d'un panier recouvert de légumes. Un officier de dragons trouve le panier d'apparence suspecte et le fouille de son épée. L'enfant a la hanche ouverte. Un cri aurait perdu sa mère : il garde le silence. C'est par centaines qu'il faut compter de pareils traits...

Nous avons cité le témoignage des victimes ; ce témoignage est suspect à M. Léon Aubineau. Il est ridicule, écrit-il, de croire à toutes les atrocités que

les huguenots ont prêtées aux dragons et aux intendants de Louis XIV. Pour connaître la vérité sur la Révocation de l'Edit de Nantes, il faut écarter absolument, dit-il encore, « les exagérations et les diatribes huguenotes que l'histoire, les académies et les journalistes ont voulu, jusqu'ici, écouter uniquement. » Qui faut-il écouter alors? Serait-ce, par hasard, les dragons eux-mêmes? Eh bien, cette ressource ne nous manque pas. Nous avons sous la main et nous allons mettre sous les yeux du lecteur une lettre fort instructive de M. le major d'Artagnan, l'un des dragons au service de Sa Majesté Louis XIV.

Cette lettre et le mémoire qui l'accompagne en disent plus long sur les violences et les déprédations des « missionnaires bottés » que la plupart « des diatribes huguenotes (1). »

C'est à Samuel Bernard que M. d'Artagnan écrit. Samuel Bernard, le riche et célèbre banquier, était protestant. Pour n'avoir pas à quitter la France, il s'empressa d'abjurer le protestantisme et se fit recevoir catholique le 17 décembre 1685. Un certificat, délivré, à cette date, par l'archevêque de Paris, constate cette abjuration. Samuel Bernard se croyait donc en règle avec les édits, lorsque, le 4 janvier 1686, on lui remit la lettre suivante :

(1) L'original de la lettre du major d'Artagnan et les originaux des pièces qui accompagnent cette lettre font partie de la collection d'autographes léguée à la bibliothèque de Rouen par M. Duputel.

A monsieur, monsieur Bernart, banquier à Paris.

Je suis bien fâché, monsieur, d'estre obligé d'establiir garnison dans vostre maison de Chenevière. Je vous supplie d'en arretter la suite en vous faisant catholique A. R., sans quoi j'ai ordre de faire vivre à discrétion, et quant il n'y aura plus rien, la maison court grant risque. Je suis au désespoir, monsieur, d'estre comis pour pareille chose, et surtout quant il faut que cela tombe sur une personne comme vous. Permetés-moi donc que je vous supplie de vous sollicité au remède, car il ni en a point d'autre que de m'envoyer vostre abjuration et celle de toute vostre famille. En attendant, je vai donner ordre qu'on ne fasse nul désordre dans la maison, et mesme je ferai subsister les soldats fort modiquement; mais contés que ces modérations-là niront que jusques à demain à deux heures après midi, car je les prens sur moy, ayant ordre du contre. Encore une fois, monsieur, ottés-moi le chagrin d'estre obligé de vous en faire, et me croiés, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

ARTAGNAN.

De Chenevière, ce 4 janvier, à trois heures après midi.

Ainsi prévenu, Samuel Bernard fit diligence pour montrer qu'il était bien et dûment catholique. Nous allons voir, par une lettre qu'il adressa au roi, comment les dragons se conduisirent en attendant des instructions, et ce que signifie exactement cette expression du très poli M. d'Artagnan : « *Subsister fort modiquement et sans nul désordre.* »

Au Roy.

Sire,

Samuel Bernard, marchand-banquier de vostre bonne ville de Paris, remonstre très humblement à Vostre Majesté

qu'ayant esté eslevé dans la R. P. R., il auroit néanmoins obéy à vos volontés dans les tems prescrits par vos édits et vos ordonnances. Car le 14^e du mois de décembre 1683 il auroit signé pour sa réunion à l'Eglise catholique entre les mains et en présence de M. de Seignelay; le 17^e du mesme mois il auroit exécuté et consommé sa réunion avec toute sa famille; au préjudice de quoy ses ennemis lui auroyent suscité un logement de gens de guerre dans sa mayson de campagne sise à Chénévière-sur-Marne, le 4^e janvier de la présente année 1686, c'est-à-dire dix-huit jours après avoir satisfait à vos volontés; lesquelles (lesquels?) luy ont emporté, vendu, rompu tous ses meubles, ses vins, grains, bois, ferrures des portes, brisé les fenestres et généralement désolé toute sa mayson, de telle manière que le dommage monte à plus de six mil livres; et comme ce n'est pas l'intention de Vostre Majesté que ses fidèles sujets soyent traittés de cette sorte, il vous supplie avec tout le respect et toute l'instance possible de luy faire rendre justice sur la perte que luy a causé ce désordre, laquelle il ne s'est point attirée, puisqu'il a obéy aux ordonnances et édits; il espère, Sire, cette grâce de Vostre Majesté; et luy, sa femme et ses enfants continueront leurs prières à Dieu pour la santé et la prospérité éternelle de Vostre Majesté.

Mémoire des dégâts que les soldats ont faits à Chenevière, dans la maison de M. Samuel Bernard.

Ils ont vendu et bu au moins 20 muids de vin, qui vaut 50 l. sur les lieux, ci.	1.000
200 de foin à 25 livres le cent	50
7 lits garnis de paillasses, lits de plume, traversins, matelas, couvertures, housses, rideaux, le tout estimé à	1.500
Au moins 30 paires de draps très-fins à 50 l. la paire	1.500
6 services de damassé, à 30 l. le service	180
1 dito très-fin de	70

12 chemises fines pour homme, garnies de dentelles, à 30 l. la pièce.	360
Autant pour M ^{me} Bernard.	360
Autant à la sœur de M ^{me} Bernard, à 20 l. la pièce.	240
2 douzaines de grosses chemises tant pour hommes que pour femmes, à 7 l. 10	180
6 toilettes, les pelotes et les étuis de peigne, le tout garni de dentelles très-fines, à 100 l. chaque.	600
En linge de cuisine au moins	300
En vaisselle d'argent au moins.	700
En batterie de cuisine et vaisselle d'étain	200
Pour grand nombre de fruits très-beaux estimés. . .	400
Pour plusieurs miroirs qui ne se trouvent plus . . .	200
Pour dégâts qu'ils ont fait dans la maison par dé- bris de meubles qu'ils ont rompus et emportés, en- semble toutes les serrures qu'ils ont rompus, et em- portés jusqu'aux verrous des fenêtres	1.200
Plus pour diverses porcelaines	400
Pour du bois.	50
Pour de l'huile, de la chandelle, du sel et autres provisions	200
Sept garnitures de cheminée consistant en grille, pelle et pincette, à 18 l. pièce.	126
3 fusils, à 30 l. pièce	90
7 tapis valant ensemble.	110
	10.016

Plus de dix mille livres! et il était converti! Qu'auraient donc fait les dragons à ce malheureux Samuel Bernard s'il avait été hérétique?

M. Léon Aubineau réfute, avec raison (nous lui avons déjà rendu cette justice), l'opinion très répandue, et reproduite en particulier par M. de Sacy et M. Rigault, à savoir que Fénelon a blâmé la révocation de l'Édit de Nantes. Sur ce point, le

livre précis et substantiel de M. Douen : *l'Intolérance de Fénelon*, avait fait la pleine lumière. M. Léon Aubineau produit des lettres, cite des textes qui montrent que l'auteur du *Télémaque* admettait qu'on employât, pour convertir les réformés, des moyens de séduction et, s'il le fallait, la force. Fénelon, remarque justement M. Aubineau, ne demande pas mieux que de « faire concourir les avantages matériels au salut des âmes. » Il ne répugne pas, enfin, à ce qu'on a appelé les « conversions à six livres. » Dans une lettre du 8 mars 1686, l'éloquent évêque insiste sur le besoin de vigilance et de rigueur de la part de l'autorité :

« Le naturel dur et indocile du peuple hérétique, écrit Fénelon, démontre la nécessité d'une autorité vigoureuse et toujours vigilante. » Il ne faut point lui faire de mal, mais il a besoin de sentir « une main toujours levée » pour lui en faire s'il résiste. Si on n'établit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les deux sexes, on sera toujours à recommencer. Il faut même « une autorité qui ne se relâche jamais pour assujettir toutes les familles à y envoyer leurs enfants. »

Le langage de Fénelon ne diffère pas, sur cette question, du langage de Bossuet. C'est en vain qu'on a voulu les opposer l'un à l'autre : Bossuet et Fénelon parlent de la révocation de l'édit de Nantes comme en parlent les évêques du siècle de Louis XIV ; tous approuvent la destruction des

écoles protestantes, l'enlèvement des petits enfants, les expéditions des dragons.

Il est un côté, cependant, par lequel Bossuet se distingue de Fénelon. L'évêque de Meaux se montre plus empressé et plus âpre que l'archevêque de Cambrai lorsqu'il s'agit des dépouilles des victimes de la révocation. L'édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685. La même semaine, Bossuet sollicitait les matériaux des temples de Nanteuil et de Morcerf, situés dans son diocèse. Ce fait est attesté par la dépêche suivante, datée de Fontainebleau, 29 octobre 1685 :

A M. de Mesnars.

Monsieur,

M. l'évesque de Meaux ayant demandé au roi la démolition des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'hôpital général et pour l'hôtel-dieu de Meaux, je vous prie de me faire savoir votre avis sur cette demande, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

A M. l'évesque de Meaux.

Du 30 octobre 1685.

Monsieur,

Je vous envoie le brevet de don des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'hospital général et l'hostel-dieu de Meaux, ainsi que vous les avez demandés.

Un mois après, Bossuet réclamait les maisons adjacentes au temple. Quelques années plus tard il sollicitait, pour les missions organisées dans le

diocèse de Meaux, les biens d'un religionnaire fugitif. Sa requête parut trop pressée et lui attira cette réponse :

A M. l'évêque de Meaux.

9 novembre 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite concernant le nommé de Vrillac, de la Ferté-sous-Jouarre, qui s'est absenté et qui a laissé un bien assez considérable, que vous voudriez appliquer aux dépenses à faire pour l'instruction des nouveaux catholiques. Mais comme la confiscation ne peut avoir lieu que quand il sera condamné, il faut attendre qu'il ayt esté rendu un jugement contre luy ; après quoy, je le proposerai au Roy, selon vos instructions.

Faut-il ne voir dans la révocation de l'édit de Nantes et dans les éloges qui ont été accordés à cet acte de Louis XIV par les plus hauts dignitaires de l'Église, que l'erreur d'un siècle et l'aberration passagère de quelques esprits ? Plusieurs écrivains, animés du plus sincère respect pour le catholicisme, ont soutenu cette thèse. M. Léon Aubineau croit opportun et légitime de protester contre cette manière d'apprécier. « Le crime de notre siècle, s'écrie-t-il, le crime de ce qu'on appelle la liberté de conscience est de confondre la vérité, qui est divine, avec l'erreur, qui est diabolique, de les mettre l'une et l'autre sur le même rang, et de reconnaître les mêmes droits à Dieu et à Satan. »

Cette doctrine n'est point neuve, et elle n'est

nullement précaire et transitoire. M. Léon Aubineau l'appuie sur les plus illustres témoignages. Quiconque, à son avis, regarde comme chimérique l'unité de culte et de religion, quiconque plaide la cause de la tolérance et de la liberté des opinions religieuses, « nie ouvertement et imprudemment toute la tradition et la doctrine de l'Église catholique... »

Afin de perpétuer et de conserver l'unité de culte et de religion, l'Église, dit l'auteur du volume sur la *Révocation de l'édit de Nantes*, n'a pas seulement employé les moyens de persuasion, elle a eu aussi recours aux lois. Et il ajoute : « Agar, écrit saint Augustin, était persécutée par Sara, et demandez à saint Paul de quelle Église Sara était la figure, lorsqu'elle persécutait sa servante? Ce saint apôtre répondra qu'elle était la figure de cette mère toute libre qui nous a enfantés, c'est-à-dire de la céleste Jérusalem, qui n'est autre que la vraie Église de Jésus-Christ. Mais, poursuit le grand docteur, quoiqu'il soit vrai, en un certain sens, que Sara persécutait Agar, à y regarder de près nous trouverons que c'était Agar qui persécutait Sara par son orgueil, plutôt que Sara ne persécutait Agar par le châtement qu'elle lui faisait souffrir, car l'orgueil d'Agar était un outrage pour sa maîtresse, qui ne faisait rien que de juste lorsqu'elle le réprimait par le châtement. »

Et voilà pourquoi Louis XIV, aidé par ses dragons, avait le droit de détruire les temples et les écoles des protestants, de faire enlever de force.

pour les mettre dans des couvents ou dans des prisons, les fils et les filles des huguenots. Saint Augustin, en effet, approuvé par M. Aubineau, « établit que la politique, les empereurs et les lois, doivent être employés à ramener les intelligences, et que *c'est une grande charité* de consacrer ces puissances à tirer les âmes de leurs erreurs; qu'on ne doit pas être arrêté parce que cette sorte de persécution rend furieux, ou même fait périr quelques hommes, lorsqu'on est assuré d'en sauver plusieurs... Le grand docteur parlait selon la doctrine et d'après l'expérience. Sa lettre à Boniface raconte, sur les Donatistes et les lois des empereurs à leur égard, des faits tout semblables à ceux qui se sont passés en France au sujet de la révocation de l'édit de Nantes. C'est à propos de ces faits que saint Augustin a publié la doctrine de l'Église et la règle de conduite des rois et des princes catholiques. L'Église n'a jamais renié cette doctrine, ni abrogé cette loi; toute sa tradition consacre la légitimité de l'emploi de la force temporelle contre l'erreur. »

D'où il suit, au point de vue de la stricte orthodoxie, que les dragonnades étaient des missions apostoliques et que l'Église a, contre l'hérésie et la libre pensée, un droit imprescriptible d'intolérance et de persécution.

LES MÉMOIRES DE JEAN MARTEILLE (1)

Ces *Mémoires* sont peu connus; ils sont pourtant admirables. L'illustre Michelet, dans le treizième volume de son *Histoire de France*, parle en ces termes de l'œuvre de Jean Marteilhe : « C'est un livre de premier ordre par la charmante naïveté du récit, l'angélique douceur, écrit comme entre terre et ciel. Comment ne le réimprime-t-on pas? » Le vœu formé par notre grand historien a été réalisé. Les *Mémoires de Jean Marteilhe*, réimprimés de nos jours, ont cessé d'être une rareté bibliographique. Ouvrons-les et ils nous feront connaître un des côtés les plus sombres et les plus tragiques du règne de Louis XIV.

En l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, le duc de La Force sollicita, à l'instigation des Jésuites, la permission d'aller dans ses terres du Périgord

(1) Paris, Michel Lévy.

convertir les huguenots. Cette permission lui ayant été accordée, il partit de Paris, accompagné de quatre Jésuites, de quelques gardes et de ses domestiques. Arrivé à son château de la Force, distant d'une lieue de Bergerac, il commença, — pour donner une idée de la douceur de sa mission et de l'esprit de ses conseillers, — à exercer des cruautés inouïes contre ses vassaux de « la religion prétendue réformée. » Chaque jour, par ses ordres, on enlevait des paysans et des paysannes de tout âge, on leur faisait souffrir les tourments les plus variés, portés contre quelques-uns jusqu'à la mort. Abjurer, souffrir ou mourir : telle était l'alternative.

L'année suivante, le duc de La Force se rendit à Bergerac, où il établit son domicile. Il était accompagné de ces quatre mêmes jésuites, mais il les avait renforcés d'un régiment de dragons. Le père de Jean Marteilhe, honnête bourgeois, très attaché à la religion réformée, reçut chez lui, à discrétion, vingt-deux de ces missionnaires bottés.

Ce ne fut là que le commencement de la persécution. « Par je ne sais quelle politique, raconte Jean Marteilhe dans ses *Mémoires*, le duc fit conduire mon père en prison à Périgueux. Il fit saisir et mettre au convent mes deux frères et ma sœur, qui n'étaient que des enfants. J'eus le bonheur de me sauver de ma maison; ma pauvre mère resta seule de sa famille au milieu de ces vingt-deux scélérats, qui lui firent souffrir des tourments terribles. »

Jean Marteilhe n'avait pas encore dix-sept ans

lorsqu'il se vit obligé ainsi de prendre la fuite. Qu'allait-il devenir? Comment échapper à la vigilance des dragons, dont la ville et les avenues étaient remplies pour empêcher qu'on ne s'enfuit? Il eut le bonheur de sortir de nuit sans être aperçu, avec un de ses amis; et, ayant marché toute la nuit dans les bois, il se trouva le lendemain matin à Mussidan, petite ville à quatre lieues de Bergerac. Là, il résolut, de concert avec son compagnon, de poursuivre son voyage jusqu'en Hollande, résigné à la volonté de Dieu pour tous les dangers qui pourraient survenir et « décidé à confesser sa foi, même au péril du supplice des galères ou de la mort. » Pour tout capital, les deux amis possédaient dix pistoles. Ils n'eurent jusqu'à Paris aucune mauvaise rencontre, et même ils purent, sans être inquiétés, entrer dans Mézières, ville de guerre sur la Meuse, qui, pour lors, était frontière du Pays-Bas espagnol. A Mézières, ils furent sur le point d'être dénoncés et arrêtés. Il y allait de la vie ou, tout au moins, des galères à perpétuité. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, tout protestant « atteint et convaincu de faire profession de la religion prétendue réformée et de s'être mis en état de sortir du royaume pour professer librement ladite religion, devait être condamné à servir de forçat sur les galères du roi. » Si on rentrait en France, on demeurait exposé aux moyens de conversion de quelque duc de La Force; si on essayait d'en sortir, on courait le risque des galères.

Jean Martheille et son ami réussirent à gagner

Charleville et à entrer dans la forêt des Ardennes. Ils voulaient se rendre à Charleroi; malheureusement ils ignoraient par quelle route il fallait prendre. « A mesure que nous avançons dans cette spacieuse forêt, dit Jean Marteilhe; il se présentait un grand nombre de chemins et nous ne savions lequel tenir. D'ailleurs, il avait gelé cette nuit-là, et la forêt nous parut épouvantable, les arbres étant chargés de verglas. » La faim, le froid, la fatigue, les animaux redoutables dont la forêt était remplie, mettaient leurs jours en grand péril. Ils auraient succombé sans les bons offices d'un paysan qu'ils rencontrèrent et qui leur conseilla de laisser les Ardennes et de se rendre à Couvé par le chemin le plus long, mais le plus sûr. Ils suivirent l'itinéraire que ce paysan leur avait tracé, et déjà ils se croyaient sauvés. Jugez de la terreur de ces deux enfants lorsqu'ils aperçurent, au terme de leur route, une gorge entre deux montagnes, qui était fort étroite et où se trouvait un corps de garde de Français, qui arrêtaient les étrangers sans passeport et les menaient en prison à Rocroy! Cependant ils évitèrent le danger par le plus favorable des hasards. Au moment où ils entrèrent dans cette gorge, nommée le Guet du Sud, la pluie tomba si abondamment que la sentinelle qui se tenait sur le chemin, devant le corps de garde, y rentra pour se mettre à couvert et laissa passer nos deux amis sans les apercevoir.

A Couvé, ils firent la rencontre d'un garde-chasse du prince de Ligne, qui, les ayant reconnus pour des protestants et « sachant que la dépouille de ceux

qu'on arrêtait appartenait au dénonciateur », forma le dessein de les faire arrêter, et y réussit.

Jean Marteilhe et son ami furent jetés dans un cachot. « Quel crime avons-nous fait, s'écrièrent-ils, pour nous voir traiter comme des scélérats qui ont mérité la potence et la roue? » Ils pleuraient. On leur répondit qu'ils seraient mis en liberté s'ils abjureraient. Ils refusèrent. En conséquence de ce refus, on les condamna à être conduits sur les galères de Sa Majesté, pour y servir de forçats à perpétuité.

Le Parlement, suivant la règle, devait vérifier leur sentence de condamnation; c'est pourquoi Marteilhe et son ami durent partir pour Tournai. Ils firent la route à pied par Philippeville, Maubeuge, Valenciennes, les ceps aux mains, liés tous les deux l'un à l'autre avec des cordes. « Tous les soirs, écrit Marteilhe, on nous mettait dans les plus affreux cachots qu'on pouvait trouver, au pain et à l'eau, sans lit ni paille pour nous reposer. » Pour toute nourriture on donnait à chacun, par jour, une livre et demie de pain.

La sentence fut confirmée; on les conduisit alors à Lille, où la chaîne des galériens s'assemblait. De nouvelles souffrances les attendaient dans cette ville. La prison où on les plaça était, dit Marteilhe, « un spacieux cachot, mais si obscur que les malheureux qui y étaient ne savaient jamais s'il était jour ou nuit; on n'y souffrait jamais de feu, ni de lumières, soit lampes ou chandelles. On y était couché sur un peu de paille toute brisée et rongée des rats et des

souris, qui y étaient en grand nombre et qui mangeaient impunément notre pain, parce que nous ne pouvions voir ni jour ni nuit pour les chasser. »

Les guichetiers de la prison étaient durs et violents. Marteilhe se plaignit un jour de la brutalité de l'un d'entre eux. Pour le punir de cette audace, on lui meurtrit le corps à coups de plat d'épée, on le souffleta, on le descendit, ou plutôt on le traîna « comme un chien mort » du haut des degrés de la tour dans un souterrain, où il resta une heure enfoncé dans l'eau glacée jusqu'à mi-jambe.

Au mois de janvier mil sept cent deux, Marteilhe est envoyé à Dunkerque pour entrer, comme rameur, sur la galère *l'Heureuse*. Il fait partie, durant ce voyage, de ce qu'on appelait *la chaîne*. Le capitaine de la chaîne, qui se chargeait de la conduire, n'aimait à mener que les condamnés robustes et forts pour éviter la dépense des chariots nécessaires aux malades. Au moment du départ, on déponillait les prisonniers, pour fouiller leurs habits, prendre le peu qu'ils avaient d'argent. Nus de la tête aux pieds, ces malheureux restaient exposés, par les froids les plus vifs, au vent de bise. Plusieurs raidis, gelés, n'osaient pas faire un mouvement : alors les coups s'abattaient sur leurs épaules, et ne cessaient que lorsque la « chaîne » s'était mise en marche. Quelques-uns de ces infortunés mouraient à la peine. Autant de gagné ! Voilà la « chaîne » plus légère et le chef plus content. Il en était quitte pour avertir l'église du nombre des décès et prendre attestation des curés.

Marteilhe ne resta que quinze jours sur la galère *l'Heureuse*. Au bout de ce temps, il passa sur la galère *la Palme*, commandée par le capitaine de Langeron Maulevrier, homme entièrement dévoué aux jésuites. Lorsque les forçats étaient occupés à ramer, le corps tout nu, sans chemise, comme c'était l'ordinaire, Maulevrier ne manquait jamais d'appeler le *comite*, sorte d'officier chargé de faire travailler les forçats, et de lui dire : « Va rafraîchir le dos des huguenots d'une salade de coups de corde. »

Jean Marteilhe passa treize ans, tantôt sur une galère, tantôt sur une autre. Or, voici ce qu'était la vie des forçats, quand la galère était en mer. Scellés pour toujours à la même place, ils couchaient, mangeaient, dormaient là, sous la pluie ou sous les étoiles, ne pouvant se retourner ni varier leur attitude, tremblant la fièvre souvent, languissant, mourant, toujours enchaînés et scellés. Le comite et ses aides couraient jour et nuit près des bancs des rameurs, criant, jurant, hurlant, promenant sur la file des dos nus l'horrible sifflement du nerf de bœuf qui, parfois, se relevait sanglant. « Je me suis trouvé, déclare Marteilhe, avoir ramé à toute force, pendant vingt-quatre heures, sans me reposer un moment. Dans ces occasions, les comites nous mettaient à la bouche un morceau de biscuit trempé dans du vin, sans que nous levassions les mains de la rame, pour nous empêcher de tomber en défaillance. »

Malheur au forçat qui ne ramait pas « en cadence ! » Le comite le frappait à grands coups de

corde, en sorte « qu'on n'entendait que hurlements de ces malheureux, ruisselants de sang par les coups qu'ils recevaient. »

En temps de guerre, les forçats étaient exposés à tous les périls du combat. Durant l'été de 1708, dans une rencontre avec une frégate anglaise, Jean Marteilhe reçut trois graves blessures dont il porta toujours les marques. Il eut l'épaule gauche percée de part en part et le genou fracturé. Il s'évanouit. Lorsque les argousins vinrent dans son banc pour y déchaîner les morts et les jeter à la mer, ils le crurent privé de vie et ils allaient lui faire subir le sort ordinaire en pareil cas. Voici ce qui le sauva : Marteilhe était enchaîné à la jambe gauche, et c'était à cette même jambe qu'il était blessé. L'argousin prit sa jambe à pleines mains pour la tenir sur l'enclume pendant qu'un aide ferait sortir la goupille de l'anneau de fer qui tenait la chaîne. Cet homme appuya, par hasard, le pouce sur la plaie et si fort que Marteilhe poussa un grand cri. On l'emporta alors à fond de cale parmi les autres blessés et on le jeta sur un câble.

Il y resta trois jours sans être secouru en rien. « Les blessés, raconte le martyr, mouraient comme des mouches dans ce fond de cale, où il faisait une chaleur à étouffer, ce qui causait une si grande corruption dans nos plaies que la gangrène s'y mit partout. Dans cet état déplorable, nous arrivâmes, trois jours après le combat, à la rade de Dunkerque. On y débarqua d'abord les blessés pour les porter à la marine. On me sortit de ce fond de cale, de même

que plusieurs autres, avec le palan à poulie, comme des bêtes. On nous porta à l'hôpital plus morts que vifs. On mit tous les forçats séparément des personnes libres dans deux grandes chambres à quarante lits chacun, *bien enchaînés* au pied du lit. »

La loi ordonnait de délivrer tous les forçats qui avaient été blessés dans un combat, quel que fût le crime qui avait motivé leur condamnation. La loi ne faisait qu'une seule exception : elle concernait les réformés. Jean Marteilhe resta galérien.

Il eut à supporter de nouvelles peines et de nouveaux tourments en 1712. En cette année, il quitta Dunkerque pour se rendre sur les galères de Marseille. On le débarqua, lui et ses compagnons, à Calais. De là il devait se rendre à pied au lieu de sa nouvelle destination. « Le lendemain de notre arrivée à Calais, disent les *Mémoires*, l'argousin de la chaîne nous enchaîna, de deux en deux, chacun par une jambe, ensuite il fit passer une longue chaîne dans les anneaux ronds des chaînes qui nous accouplaient, de sorte que nous étions tous enchaînés ensemble. Or, il y avait parmi nous de vieilles gens qui, par la faiblesse de leur âge et par leurs infirmités, ne pouvaient pas marcher un quart de lieue, quand même ils n'auraient pas été chargés de chaînes ; nous avions aussi des malades et des gens usés de misère et de fatigue. Nous n'eûmes pas fait un quart de lieue, qu'une petite montagne se présentant pour la monter, il nous fut impossible de le faire ; car trois ou quatre de nos vieillards et malades tombèrent à terre, ne pouvant plus faire

un seul pas : et, comme nous tenions tous à la même chaîne, nous ne pouvions plus avancer, à moins que nous n'eussions assez de force pour les traîner. J'appelai le capitaine : « Faites-nous canarder à coups de fusil, lui dis-je, ou faites-nous fournir des chariots pour nous conduire. » Le capitaine prit ce dernier parti. Après plusieurs journées de marche, nos forçats arrivèrent à Paris. On les enferma dans le château de la Tournelle, dont Marteilhe nous a laissé une description effrayante.

Qu'on se figure une énorme voûte circulaire, comme notre halle au blé, mais fermée, obscure comme un four. Là, les galériens étaient scellés par le cou à des poutres énormes, sans pouvoir ni s'asseoir, ni se coucher. « Nos pauvres vieillards, dit Marteilhe, criaient à tout moment qu'ils se mouraient, qu'ils n'avaient plus la force de supporter un pareil supplice. » A leurs soupirs, à leurs gémissements, répondaient des averses effroyables de coups de nerf de bœuf, donnés au hasard dans les ténèbres. Marteilhe et ses compagnons séjournèrent trois jours et trois nuits dans ce château d'angoisses. De Paris à Marseille, la route fut une longue douleur.

A Marseille, les jésuites les attendaient.

Ils se montrèrent pleins de rigueur pour les forçats protestants. Ils les épiaient, entravaient leurs communications, les empêchaient de recevoir les charités de leurs frères. Quiconque était surpris recevant ou distribuant cet argent devait mourir sous le bâton. Le *coupable*, collé sur un canon, bras et jambes liés en dessous, le corps nu, atten-

dait. Un silence terrible se faisait. On prenait pour bourreau un Turc des plus robustes, qui, nu lui-même, pendant l'exécution, était frappé derrière par le comité qui l'éreintait s'il frappait mal. Le Turc avait en main un rondin à nœuds, véritable assommoir. Il faut lire dans les *Mémoires* de Marteilhe le récit détaillé de ces épouvantables exécutions. Elles ne triomphèrent pas de la fermeté du jeune forçat. En vain on lui disait de se convertir. — « Abjurez, lui répétait un certain père Garcin ; à quoi allez-vous vous exposer ? Vous périrez tous à Marseille dans la mauvaise saison ; n'êtes-vous pas encore las de souffrir ? — Vous vous trompez fort, lui répondit Marteilhe, si vous croyez que les souffrances ébranleront notre foi ; nous éprouvons, au contraire, ce que dit le Psalmiste, que plus nous souffrons de maux et plus il nous souvient de Dieu. »

La paix d'Utrecht vint délivrer notre prisonnier et quelques-uns de ses compagnons. A la sollicitation du marquis de Rohegude, les puissances protestantes demandèrent et obtinrent la mise en liberté des forçats pour cause de religion. On mit pour condition à cette liberté que « les hérétiques sortiraient sur-le-champ du royaume pour n'y plus rentrer, sous peine d'être remis aux galères perpétuelles. » Marteilhe et ses compagnons s'embarquèrent pour Villefranche. Ils fuyaient la France, encore tout ensanglantés des plaies qu'ils y avaient reçues. A la fin du mois de juin mil sept cent treize, ils abordèrent en Italie. La patrie avait disparu : ils étaient libres.



DENIS PAPIN (1)

Denis Papin, à qui la ville de Blois a rendu un hommage si éclatant et si mérité, a vécu pauvre, est mort en exil, oublié et méconnu. Pourquoi cette destinée si triste ? Parce que, remarque Arago, l'homme de génie est toujours méconnu quand il devance trop son siècle, dans quelque genre que ce soit. Déjà Béranger avait dit :

Vieux soldats de plomb que nous sommes,
 Au cordeau nous alignant tous,
 Si de nos rangs sortent des hommes,
 Tous nous crions : A bas les fous !

(1) Arago, notice sur les machines à vapeur, dans *l'Annuaire du Bureau des longitudes pour l'an 1837*. — De la Saussaye et Péan : *La vie et les ouvrages de Denis Papin à Paris*, Franck, 1869, tome I seul paru. — *Denis Papin* par un professeur d'histoire, Blois, 1880. — *Denis Papin, de Blois*, par Paul de Felice, Blois, 1880. — *Denis Papin, sa vie et son œuvre*, par le baron Ernouf. — Figuiet, *les Merveilles de la science*.

On les persécute, on les tue,
Sauf, après un long examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.

La raison donnée par Arago n'est pas la seule qui explique les infortunes du grand homme de Blois. Il faut dire aussi que Papin eut le malheur d'être hérétique, dans un pays et sous un gouvernement qui condamnaient l'hérésie et la persécutaient. Qui sait même, s'écriaient éloquemment, naguère, MM. de Sonnier et Deniau, députés de Loir-et-Cher, si le long retard qu'on a mis à élever une statue à Denis Papin n'a pas eu pour cause ce fait que Denis Papin était protestant?

L'illustre inventeur est né à Blois le 22 août 1647. « Les Papin, dit M. de La Saussaye, avaient embrassé le calvinisme vers le milieu du seizième siècle. Nul protestant, à Blois, ne les surpassait en dévouement. Ils occupaient, héréditairement pour ainsi dire, les dignités électives de l'Eglise réformée. Ce zèle bien connu, une ferveur commune et de fréquentes unions les avaient liés aux familles protestantes de la contrée : les Testard, les Baignoux, les Pajon; mais cette sympathie active, d'un autre côté, leur avait valu les défiances du pouvoir, animé de dispositions peu bienveillantes à l'égard des calvinistes. » Les Papin étaient justement renommés pour l'activité de leur esprit et l'indépendance de leur caractère. D'ailleurs l'éducation protestante contribuait puissamment à faire naître ou à déve-

lopper ces qualités d'intelligence et de conscience.

Partout, toujours, l'éducation réformée s'attachait à fortifier le sentiment de la responsabilité individuelle, la croyance au triomphe définitif de la justice, l'amour de la vérité. Une telle éducation était bien ce qui convenait au génie hardi et inventif du jeune Denis Papin.

Ses parents, qui étaient sans fortune, voulaient faire de lui un médecin. Il y avait déjà, dans cette famille, trois médecins, dont un poète. L'un de ces docteurs, Nicolas Papin, oncle du célèbre mécanicien, était un esprit bizarre, mobile, mais d'une forte originalité, qui s'avisa un jour, tout inconnu qu'il était, de réfuter le traité de Descartes sur les passions de l'âme. Denis Papin ne paraît pas avoir négligé, autant qu'on l'a dit, les études médicales auxquelles le destinait sa famille. Il a fait, au contraire, dans le domaine de la médecine de belles découvertes et écrit, sur des sujets médicaux, des travaux importants. On lui doit le *Nouveau moyen d'améliorer l'air pour les animaux et les végétaux*, qui n'est autre que l'emploi des chambres à air comprimé et chauffé dans des proportions variables appropriées aux différentes maladies qu'on veut guérir. Il a également rédigé un *Traité des opérations sans douleur*, où il propose divers moyens pour endormir la sensibilité des malades. Après avoir reçu le grade de docteur, il exerça pendant un an ou deux la médecine à Angers.

Si appliqué qu'il fût, durant son séjour à l'université d'Angers (1661 à 1669), à étudier la science

médicale, Denis Papin, cependant, s'occupait avec zèle de travaux de mathématiques et de mécanique. Les connaissances théoriques ne suffisant pas à satisfaire sa curiosité, le jeune étudiant acquérait l'habileté manuelle nécessaire pour qu'il pût fabriquer lui-même des machines. Il devenait ainsi un savant doublé d'un ouvrier. C'est ce qu'a reconnu, plus tard, le fondateur de la Société royale de Londres, l'éminent Boyle : « Plusieurs des machines dont nous faisons usage, écrivait-il, étaient de l'invention de Papin, et en partie fabriquées de ses mains. »

Papin dut obtenir, à Angers, quelques succès comme mécanicien, puisque, en 1671, le célèbre Hollandais Huygens (un protestant aussi) le choisit pour « préparateur » et le fit entrer à l'Académie des sciences de Paris, récemment fondée, avec le titre de curateur aux expériences. C'était pour Papin une situation heureuse : elle dura jusqu'en 1674, époque où le jeune Blésois fit paraître, avec succès, son premier mémoire : *Nouvelles expériences du vide, avec la description des machines qui servent à le faire.*

Tout à coup, en 1675, Papin abandonne l'Académie des sciences, quitte la France et passe en Angleterre. On a donné plusieurs explications de cet abandon et de cette fuite. Les uns n'ont voulu y voir qu'une preuve de l'humeur vagabonde de Denis Papin. Ils ont rappelé qu'un de ses contemporains l'avait surnommé *le philosophe cosmopolite*. Cette explication, dénuée de preuves, ne saurait être

acceptée. Il n'y a aucune vraisemblance que Papin ait quitté la France, où il occupait une situation suivant ses goûts et ses aptitudes, pour aller courir les aventures à l'étranger, dans un pays dont il ne savait pas la langue. D'autres biographes ont prétendu que le mécanicien de Blois s'était laissé séduire par les offres opulentes que lui avait faites, afin de l'attirer à Londres, le savant anglais Boyle.

Cette hypothèse est contredite par les faits les mieux attestés. Nous savons qu'au début de son séjour en Angleterre, Papin se trouva, pendant quelques mois, assez embarrassé pour subsister. Dans l'été de 1675, il fut sur le point d'accepter, pour vivre, un emploi de précepteur chez un lord anglais. De plus, Boyle a raconté lui-même qu'il n'était entré en relations avec Papin qu'après l'arrivée de celui-ci à Londres. Une dernière explication du départ du docteur blésois a été présentée par le plus érudit de ses biographes, M. de La Saussaye, en ces termes : « ... Les circonstances de son départ indiquent un homme mis dans la dure nécessité de chercher une position. Il fut donc pris à l'improviste et forcé de s'expatrier, au moins momentanément. Faut-il croire qu'une imprudence des siens ou de ses coreligionnaires, dont il fut la victime, le complice peut-être, le réduisit à cette extrémité? De toutes les conjectures qui se présentent à l'esprit, celle-ci semblerait la plus vraisemblable. La révocation de l'édit de Nantes n'était pas encore décrétée, mais les passions religieuses qui devaient amener cette fatale mesure

devenaient de plus en plus exaltées, de plus en plus exigeantes. »

Rien n'est plus vrai que cette remarque du savant historien. De l'année 1656 au 18 octobre 1685, jour où fut révoqué, dans son ensemble, l'édit de Nantes, on ne compte pas moins de deux cent quatre-vingt-treize édits ou déclarations portés contre les protestants, en général, ou contre telle Eglise ou tel protestant, en particulier. Et quels édits! En 1661, arrêt portant que les conseils des artisans seront tous catholiques; en 1662, arrêts accordant aux catholiques de plusieurs localités un délai de trois ans pour payer les dettes contractées envers les protestants; en 1663, arrêt portant que les enterrements protestants se feront à six heures du matin ou du soir, devant trente personnes au plus; arrêt permettant au curé, assisté d'un juge, de se présenter chez les religionnaires malades pour savoir s'ils veulent mourir dans leur religion; en 1665, arrêts défendant, dans un grand nombre de villes, l'exercice public du culte, ordonnant la démolition des temples, défendant aux protestants d'y avoir des écoles, fixant à quatorze ans pour les garçons, et à douze pour les filles, l'âge où ils pourront se convertir; en 1666 et dans les années suivantes, arrêts défendant d'imprimer aucun livre sans la permission des magistrats catholiques, d'enseigner la philosophie et les lettres humaines; réduisant à la lecture, à l'écriture et au calcul toute l'instruction qui pourra être donnée dans les écoles protestantes; en 1673 et 1674, arrêts donnant aux catholiques plusieurs

temples protestants et excluant les réformés des professions libérales.

Evidemment, en face de tels arrêts, la situation des huguenots devenait, chaque jour, plus difficile et plus douloureuse. Ils étaient, en quelque sorte (pour nous servir d'une métaphore qui n'aurait pas déplu, peut-être, à Denis Papin), placés comme sous le récipient d'une machine pneumatique, et, à chaque instant, on leur enlevait un peu d'air vital. Pour échapper à ce supplice, beaucoup prirent la fuite. Papin, protestant zélé, Papin, qui comptait dans sa famille plusieurs pasteurs, les imita. Sa conscience avait besoin de liberté : il quitta la France de Louis XIV et se rendit en Angleterre.

Dès que Boyle connut, par une lettre de Huygens, la présence de Denis Papin à Londres, il chercha à l'attirer auprès de lui : « J'appris, dit-il, qu'il n'était arrivé de France en Angleterre que depuis peu de temps, dans l'espoir d'y trouver un lieu convenable pour l'exercice de son talent, et qu'en attendant il voulait consacrer ses soins à quelques expériences de physique. Sur ce, je résolus de satisfaire, à mes frais, sa curiosité et la mienne. Ayant remarqué que la pompe pneumatique dont il se servait était de son invention, fabriquée par lui-même, et qu'il la manœuvrait plus aisément que la mienne, je lui laissais la liberté de l'employer de préférence, parce qu'il savait très-bien la manœuvrer, et qu'il n'avait besoin de personne pour la réparer en cas de dérangement. Ma confiance en lui fut justifiée par son habileté et son ac-

tivité; c'est à lui qu'appartient l'idée première de quelques-unes de nos expériences. » Parmi ces expériences, il faut noter les recherches relatives à la vapeur de l'eau bouillante.

Papin vécut, à Londres, de 1675 à 1681, dans une situation financière des plus modestes, mais estimé, considéré, honoré par tous les vrais savants. Le 16 décembre 1680, il fut nommé membre titulaire de la *Société royale de Londres*, à laquelle il dédia, l'année suivante, son second ouvrage, connu sous le nom de *Digesteur* ou *Marmite de Papin*. Le livre parut d'abord en anglais sous le titre de *New Digester*, et en français avec cet intitulé: *La manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes, en fort peu de temps et à peu de frais, avec une description de la machine dont il faut se servir pour cet effet, ses propriétés et ses usages, confirmés par plusieurs expériences, nouvellement inventée par M. Papin, docteur en médecine.*

Cet ouvrage fit une grande impression et méritait le succès qu'il obtint. Par sa découverte, Papin venait de rendre service à la fois à la philanthropie et à la science. Le *digesteur* apprenait, en effet, à faire du bouillon, à peu de frais, avec les déchets de boucherie, il révélait les propriétés de la gélatine et donnait la première idée des tablettes dont on se sert dans les hospices et à bord des navires. En France, au dix-huitième siècle, l'appareil imaginé par le mécanicien de Blois rendit de grands services dans des temps de disette. En Auvergne, en 1760, on vit des prêtres catholiques préserver de la fa-

mine plusieurs paroisses en utilisant l'invention du huguenot mort en exil.

Au point de vue scientifique, la découverte de Papin est plus considérable encore. La machine qu'il avait appelée du nom de digesteur consistait en un vaisseau de cuivre ou de fer hermétiquement fermé par un couvercle de métal fixé par des vis de pression et muni d'une soupape. Cette machine, disait Papin, « est sans doute fort simple et peu sujette à se gâter, mais elle est incommode en ce qu'on ne regarde pas dedans aussi aisément que dans le pot ordinaire, et comme elle fait plus ou moins d'effet, selon que l'eau qui y est se trouve plus ou moins pressée, et aussi que la chaleur est plus ou moins grande, il pourrait arriver quelquefois que vous tireriez vos viandes avant qu'elles ne fussent cuites, et d'autres fois que vous les laisseriez brûler; ainsi il a fallu chercher des moyens pour connaître et la quantité de pression qui est dans la machine, et le degré de chaleur.

« Il n'y a qu'à faire un petit tuyau ouvert des deux bouts, et, l'ayant soudé sur un trou fait au couvercle, il faut appliquer sur l'ouverture d'en haut de ce tuyau une petite soupape bien exacte et garnie de papier. »

Pour connaître le degré de la pression de la vapeur, Papin fermait cette soupape au moyen d'une petite verge de fer qui, fixée par une de ses extrémités à une charnière, portait, à l'autre bout, un poids mobile à la manière des romaines. Il avait déterminé la pression nécessaire pour soulever ce

poids. « De sorte, ajoutait-il, que lorsque la soupape laisse échapper quelque chose, je conclus que la pression dans le bain-marie est environ huit fois plus forte que la pression de l'air, puisqu'elle peut soulever, non seulement le poids qui résiste à six pressions, mais aussi la verge que j'ai éprouvée, qui résiste à deux, et ainsi, en augmentant ou en diminuant le poids, ou en le changeant de place, je connais toujours à peu près combien la pression est forte dans la machine (1). »

On voit combien ce procédé est ingénieux : à Papin est dû l'honneur de la première application qui ait été faite d'une soupape de sûreté. Grâce à cette soupape, a écrit M. de La Saussaye, notre compatriote blésois a trouvé le secret « de donner à l'énergie de l'eau mise en ébullition des rênes tellement sûres, tellement préservatrices du péril, que la pratique ni la science n'en ont pas encore trouvé de meilleures. »

Le digesteur devint plus tard (circonstance oubliée ou trop peu mise en relief) le premier guide de l'immortel Watt dans son étude des forces de la vapeur et des applications que ces forces pouvaient recevoir. Watt a raconté « qu'en 1761 il fit quelques essais avec un digesteur de Papin, transformé en espèce de machine à vapeur par l'addition d'une *syringue*. »

La notoriété de l'exilé français s'étendait de plus en plus; un Italien, le chevalier Sarreti, secrétaire

(1) *La manière d'amollir les os*, p. 10.

du sénat de Venise, proposa à Papin d'aller organiser, dans la sérénissime république, une société savante semblable à celle de Londres. Papin accepta les offres brillantes qui lui furent faites et partit pour l'Italie.

Denis Papin fit à Venise un séjour de trois années qui ne paraissent pas avoir été pour lui des années heureuses. Aucune ou presque aucune des promesses qui lui avaient été faites ne fut tenue, et il dut, plus pauvre qu'avant son départ de Londres, quitter l'Italie et revenir en Angleterre. Ses collègues de la Société royale lui firent bon accueil et l'attachèrent à leur œuvre en qualité de praticien; ils le chargèrent en même temps de tenir au net leur correspondance. Une rétribution de 62 francs par mois lui fut accordée pour ce travail. Le docteur blésois poursuivit, sans se décourager, ses anciens travaux. Il modifia et perfectionna son digesteur, indiqua de nouveaux moyens de hâter la germination des plantes, fit sur les baromètres des expériences curieuses, présenta à la Société royale le modèle d'une machine destinée à transporter au loin la force des rivières au moyen d'un appareil à deux corps de pompe, dont les pistons, mis en mouvement par une chute d'eau, faisaient le vide dans un long tube métallique. Il y avait là le principe des chemins de fer atmosphériques. Cet appareil était la première application industrielle de la machine pneumatique à double effet dont Papin était l'inventeur.

Les dernières découvertes du mécanicien de Blois n'obtinent qu'un médiocre succès; le public les

ignorait ou les regardait avec défaveur; les savants, plus touchés des défauts qui se rencontraient dans les inventions de Papin que des qualités de génie qu'elles présentaient, les écartaient comme inutiles, impraticables ou dangereuses. En outre, la misère, plus lourdement, chaque jour, s'abattait sur lui. Pas un point d'azur au sombre horizon de sa destinée. En Angleterre, où son traitement lui donnait à peine de quoi ne pas mourir de faim, il était condamné à une existence lamentable. En Italie, il n'avait rencontré que déceptions et misère. Où irait-il désormais? La France était là, — et c'était sa patrie; mais entre elle et lui apparaissait un abîme infranchissable, l'intolérance religieuse. L'Édit de Nantes était révoqué. L'exercice de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie était interdit aux membres de la religion réformée; les galères et les prisons du grand roi étaient peuplées de huguenots coupables d'avoir une conscience indépendante, — et parmi ces prisonniers et ces galériens se trouvaient plusieurs parents de Denis Papin. Sans doute, de grands avantages matériels étaient offerts à ceux qui voudraient abjurer: la caisse des conversions, administrée par le renégat Pellisson, était libéralement ouverte à l'apostasie. Papin n'aurait eu qu'un mot à dire pour retrouver à l'Académie des sciences la place qu'il avait perdue: il préféra garder l'intégrité de sa conscience, et, sans hésiter, il se remit à parcourir le chemin ténébreux de l'exil.

A partir de la révocation de l'Édit de Nantes, le nom de Papin n'est plus même prononcé à l'Acadé-

mie des sciences. « Papin, dit à ce sujet M. de la Saussaye, dut être considéré, sinon comme le chef, du moins comme le principal personnage d'une famille notée entre toutes pour son dévouement fanatique à la religion réformée. S'occuper de lui, c'était, en quelque sorte, ce qui semblait grave alors, prendre parti pour l'hérésie. Il ne faut donc pas trop s'étonner du silence que gardèrent sur le compte du célèbre réfugié le *Journal des Savants* et tous ceux qui participaient en France au mouvement scientifique. »

Une circonstance heureuse vint permettre à Papin de quitter l'Angleterre où l'indigence le tourmentait, et d'aller habiter l'Allemagne dans des conditions honorables. Le landgrave de Hesse, prince instruit et qui avait le goût des arts mécaniques, offrit au docteur blésois une chaire de mathématiques à l'université de Marbourg; Papin accepta. Le 23 novembre 1687, il informa la Société royale de sa résolution. Comme témoignage de gratitude, la société décida, à la date du 14 décembre, qu'on ferait hommage au savant français de quatre exemplaires de l'histoire des poissons.

Papin arriva à Marbourg au commencement de l'année 1688. Les exigences de son cours, qu'il faisait quatre fois par semaine pour un salaire annuel de 150 florins (850 francs environ), ne lui permirent pas de se livrer, comme il l'aurait voulu, à des expériences scientifiques. Dès les premiers mois de son installation en Allemagne, notre compatriote se plaint des tristesses de la situation qui lui est

imposée. « Quatre cours par semaine, écrit-il, c'est beaucoup, pour quelqu'un qui n'est pas habitué à de semblables occupations. » La modicité du traitement qu'on lui alloue, l'impossibilité où il est de se créer des ressources complémentaires (malgré les promesses qu'on lui avait faites), lui occasionnent des embarras et des tourments quotidiens. Papin avait à sa charge toute une famille : son beau-père et sa tante, victimes de la révocation de l'Édit de Nantes, vivaient avec lui. Plus tard ces charges devinrent plus nombreuses et plus lourdes : en 1691, en effet, Denis Papin épousa, à Marbourg, une de ses cousines germaines, protestante réfugiée, veuve, avec un enfant, d'un autre proscrit, M. de Maliverne. Souvent dans la correspondance de l'inventeur blésois, il est question « de la pauvre famille. »

Mais si, comme le dit un vieux proverbe, la pauvreté empêche les bons esprits de parvenir, elle est impuissante à étouffer les inspirations du génie. Papin eut une de ces inspirations, lorsqu'il écrivit, dans le courant de l'année 1689 ou 1690, le célèbre mémoire qui parut d'abord en latin, sous ce titre : *Nova methodus ad vires motrices levi pretio comparandas*. A partir de la publication de ce mémoire (1690) le monde pouvait connaître une puissance nouvelle : la force d'expansion de la vapeur. Et il ne s'agissait pas ici (comme l'a si bien remarqué M. de Lesseps) d'une indication vague, d'une intuition de hasard, mais d'une découverte précise et d'une portée immense. Quelques citations empruntées au mémoire, d'ailleurs peu étendu, de Denis

Papin sur la *Nouvelle manière de produire à peu de frais des forces immenses*, montreront combien le proscrit de la révocation de l'édit de Nantes mérite la reconnaissance et l'admiration de l'humanité.

Après avoir parlé de ses essais, jusqu'alors impuissants, pour produire le vide dans un corps de pompe, au moyen de la poudre à canon. Papin ajoute : « J'ai donc essayé de parvenir par une autre route au même résultat, et comme, par une propriété qui est naturelle à l'eau, une petite quantité de ce liquide, réduite en vapeur par l'action de la chaleur, acquiert une force élastique semblable à celle de l'air, et revient ensuite à l'état liquide par le refroidissement, sans conserver la moindre apparence de sa force élastique, j'ai été porté à croire que l'on pouvait construire des machines où l'eau, par le moyen d'une chaleur modérée, et sans frais considérables, produirait le vide parfait que l'on ne pouvait pas obtenir à l'aide de la poudre à canon. Parmi les différentes constructions que l'on peut imaginer à cet effet, voici celle qui m'a paru la plus commode. »

Vient ensuite la description de la machine : elle se compose d'un cylindre en métal, fort mince, au moins dans sa partie inférieure. Dans ce cylindre est un piston mobile : au-dessous du piston, c'est-à-dire dans le fond du cylindre, Papin met une petite quantité d'eau, puis il enfonce le piston qui vient appuyer sur l'eau. Tout l'appareil est ensuite mis sur le feu. L'eau s'échauffe, la vapeur se dégage, le piston monte. Lorsque le piston est

arrivé au bout de sa course. l'appareil est retiré du feu, la vapeur se refroidit, se condense et le piston redescend avec une force dont Papin nous donne la mesure, en même temps qu'il indique à quels usages nombreux pourrait être appliquée la force qu'il vient de découvrir. Ici il faut laisser parler tout au long notre admirable compatriote :

Or, dit-il, mon tube, dont le diamètre n'exécède pas deux doigts, élève cependant un poids de soixante livres (29 kil. 370) avec la même vitesse que le piston descend dans le tube, et le tube lui-même pèse à peine cinq onces (152 gr.). Je suis donc convaincu qu'on pourrait faire des tubes pesant au plus quarante livres chacun (19 kil. 380), et qui cependant pourraient à chaque mouvement élever à quatre pieds (1 m. 299) de haut un poids de deux mille livres (979 kil.). J'ai éprouvé, d'ailleurs, que l'espace d'une minute suffit pour qu'avec un feu modéré le piston soit porté jusqu'au haut de mon tube; et comme le feu doit être proportionné au diamètre des tubes, de très grands tubes pourraient être échauffés presque aussi vite que des petits; on voit clairement par là quelles immenses forces motrices on peut obtenir au moyen d'un procédé si simple, et à quel bas prix. On sait, en effet, que la colonne d'air pesant sur un tube d'un pied (0 m. 32) de diamètre, égale à peu près deux mille livres; que si le diamètre est de deux pieds (0 m. 65), ce poids sera environ de huit mille livres (3,916 kil.), et que la pression augmentera, ainsi de suite, en raison des diamètres. Il suit de là que le feu d'un fourneau qui aurait un peu plus de deux pieds (0 m. 65) de diamètre suffirait pour élever à chaque minute huit mille livres (3,916 kil.) pesant, à une hauteur de quatre pieds (1 m. 299) si l'on avait plusieurs tubes de cette hauteur, car le feu renfermé dans un fourneau de fer un peu mince, pourrait être facilement transporté d'un tube à un autre; et ainsi le même feu pro-

curerait continuellement, soit dans l'un, soit dans l'autre tube, ce vide dont les effets sont si puissants. Si l'on calcule maintenant la grandeur des forces que l'on peut obtenir par ce moyen, la modicité des frais nécessaires pour acquérir une quantité de bois suffisante, on avouera sans doute que notre méthode est de beaucoup supérieure à l'usage de la poudre à canon, dont on a parlé plus haut, surtout puisqu'on obtient ainsi un vide parfait, et qu'on obvie aux inconvénients que nous avons énumérés.

Comment peut-on employer cette force pour tirer hors des mines l'eau et le minéral, pour lancer des globes de fer à de grandes distances, pour naviguer contre le vent et pour faire beaucoup d'autres applications? C'est ce qu'il serait beaucoup trop long d'examiner. Mais chacun, dans l'occasion, doit imaginer un système de machines approprié au but qu'il se propose. Je dirai cependant ici, en passant, sous combien de rapports une force motrice de cette nature serait préférable à l'emploi des rameurs ordinaires pour imprimer le mouvement aux vaisseaux : 1° les rameurs ordinaires surchargent le vaisseau de tout leur poids, et le rendent moins propre au mouvement; 2° ils occupent un grand espace, et par conséquent embarrassent beaucoup sur le vaisseau; 3° on ne peut pas toujours trouver le nombre d'hommes nécessaire; 4° les rameurs, soit qu'ils travaillent en mer, soit qu'ils se reposent dans le port, doivent toujours être nourris, ce qui n'est pas une petite augmentation de dépense.

Nos tubes, au contraire, ne chargeraient, comme on l'a dit, le vaisseau que d'un poids très faible; ils occuperaient peu de place; on pourrait se les procurer en quantité suffisante s'il existait une fois une fabrique pour les confectionner; et enfin ces tubes ne consumeraient du bois qu'au moment de l'action, et n'entraîneraient aucune dépense dans le port. Mais comme des rames ordinaires seraient mues moins commodément par des tubes de cette espèce, il faudrait employer des roues à rames telles que je me souviens d'en avoir vu dans la machine construite à Londres par l'ordre du séré-

nissime prince palatin Rupert. Elle était mise en mouvement par des chevaux à l'aide de rames de cette espèce, et laissait de bien loin derrière elle la chaloupe royale, qui avait cependant seize rameurs.

Il n'est pas douteux que nos tubes ne pussent imprimer un mouvement de rotation à des rames fixées à un axe, si les tiges des pistons étaient armées de dents qui s'engrèneraient nécessairement dans des roues également dentées et fixées à l'axe des rames. Il serait nécessaire que l'on adaptât trois ou quatre tubes au même axe, pour que son mouvement pût continuer sans interruption. En effet, tandis qu'un piston toucherait au fond de son tube et ne pourrait plus, par conséquent, faire tourner l'axe avant que la force de la vapeur l'eût élevé au sommet du tube, on pourrait, au moment même, éloigner l'arrêt d'un autre piston qui, en descendant, continuerait le mouvement de l'axe. Un autre piston serait ensuite poussé de la même manière et exercerait sa force motrice sur le même axe, tandis que les pistons abaissés en premier lieu seraient de nouveau élevés par la chaleur, et se retrouveraient ainsi en état de mouvoir le même axe de la manière précédemment décrite. D'ailleurs, un seul fourneau et un peu de feu suffiraient pour élever successivement tous les pistons.

Mais on objectera peut-être que les dents des tiges engrénées dans des roues exerceront sur l'axe des actions en sens inverse quand elles descendront et quand elles remonteront, et qu'ainsi les pistons montants contrarieront le mouvement des pistons descendants, et réciproquement. Cette objection est sans force. Tous les mécaniciens connaissent parfaitement un moyen par lequel on fixe à un axe des roues dentées qui, mues dans un sens, entraînent l'axe avec elles, et qui, dans l'autre sens, ne communiquent aucun mouvement, et le laissent obéir librement à la rotation opposée. La principale difficulté est donc d'avoir une fabrique où l'on forge facilement ces grands tubes, comme on l'a dit en détail dans les *Actes des érudits*, du mois de septembre 1688. Et cette nouvelle machine doit être un nouveau motif pour accélérer

cet établissement; car elle démontre clairement que ces grands tubes pourraient être appliqués très commodément à plusieurs usages importants.

La nouvelle machine fut essayée en petit par Papin; elle était sans doute bien imparfaite, mais l'idée qui avait présidé à sa confection n'en a pas moins été l'idée mère de toutes les merveilles enfantées depuis. C'est le mécanicien de Blois qui a imaginé la première machine à piston; c'est lui qui le premier a vu que la vapeur d'eau fournit un moyen simple de faire rapidement le vide dans la capacité du corps de pompe; c'est lui qui songea, le premier, à combiner, dans une même machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont cette vapeur jouit, et qu'il a signalée, de se condenser par refroidissement. C'est lui, également, qui a eu, le premier, l'idée de la soupape de sûreté. Ces découvertes, qui suffisent à honorer à jamais le nom d'un homme, son siècle et sa patrie, passèrent presque inaperçues ou furent accueillies avec indifférence!

Des chagrins intimes, des tracasseries odieuses vinrent encore augmenter la douleur que ressentit Denis Papin en voyant qu'on délaissait son génie. Il était dans la destinée de ce malheureux mécanicien de connaître toutes les angoisses de la misère et d'éprouver les hostilités du fanatisme ultramontain et de l'étroitesse protestante. Il arriva un jour que ce réfugié, cette victime de la révocation de l'Edit de Nantes, fut frappé d'excommunication par

ses coreligionnaires. Quel était son crime ? D'après les frères Haag (1), le docteur blésois était accusé d'être « un homme de parti. » M. de la Saussaye estime à son tour que Papin fut tracassé par les calvinistes rigoureux à cause de la largeur de ses doctrines et de ses principes de tolérance. Le docteur appartenait à une famille connue, dans le protestantisme, pour ses idées indépendantes, ses tendances hétérodoxes. Un de ses parents, théologien célèbre, Claude Pajon, avait été condamné par plusieurs synodes comme coupable d'arminianisme et de pélagianisme. La tolérance des opinions était si étrangère à la plupart des hommes de cette époque que, lorsque Pajon voulut se justifier, on refusa de l'entendre sous prétexte qu'il chercherait à propager son hérésie ! Un autre parent du mécanicien de Blois, Isaac Papin, n'avait pas été mieux traité par les synodes ; accusé de socinianisme, il avait été contraint de quitter l'église qu'il habitait. C'était le temps où Jurieu, dans ses *Lettres pastorales*, déclarait légitime le meurtre de Michel Servet.

Denis Papin fut-il excommunié par ses coreligionnaires pour ses opinions dogmatiques ? ou bien fut-il simplement victime de querelles de petite ville ? Cette dernière opinion a été soutenue récemment par un des biographes les plus intelligents du savant de Blois, M. Paul de Félice. Quoi qu'il en soit, Papin fut très sensible à l'anathème fulminé contre lui ; déjà il avait pris le parti de s'éloigner

(1) *La France protestante*, t. VIII, p. 110.

de Marbourg, lorsque, à la recommandation du margrave et après l'intervention du sénat académique, l'affaire s'arrangea. Papin put participer à la communion sans être tenu de faire ni rétractation ni démarche humiliante.

Ces vexations et ces tristesses, accompagnées d'une pauvreté toujours plus grande, le jetaient dans une sorte de découragement. Vers la fin de 1692, il écrivit à Leibniz, avec qui il était depuis plusieurs années en correspondance : « Dans l'état où je suis, j'ai besoin de penser avec une très grande application à mes affaires domestiques et à faire subsister ma famille. Je ne dois pas m'engager plus avant dans les spéculations qui ne sont bonnes que pour des gens qui sont bien payés pour cela ou qui aient du bien ailleurs. Je vois à présent que je ne peux espérer ni l'un ni l'autre. »

Un autre jour il écrivait au même Leibniz : « Je ne suis point à moi ! » Il était, en effet, de plus en plus dans la dépendance du landgrave de Hesse, qui paraît n'avoir pas apprécié beaucoup la grande découverte de Papin, et qui employa les talents de notre compatriote à l'établissement d'une verrerie, à la fabrication de glaces et de conserves alimentaires, à la substitution des matelas et des coussins à air aux lits de plume.

Ce n'est que vers 1706 que nous voyons Denis Papin revenir aux travaux qui ont immortalisé sa mémoire.

Pendant les rares loisirs que lui laissaient les fantaisies scientifiques et industrielles du landgrave

de Hesse, Papin s'occupait de rechercher quelles applications pratiques pouvait recevoir la grande découverte qu'il avait faite de la puissance de la vapeur. « Je m'imagine, écrivait-il le 5 novembre 1705 à Leibniz, que si la charge et la place des matières combustibles n'étaient pas trop grandes, la machine à feu serait excellente pour les galères. Mais si on la pouvait pousser jusqu'à surpasser les chevaux, elle serait d'un usage merveilleux pour les voitures. » Le mécanicien de Blois voulut montrer par une expérience décisive l'utilité de son invention. Il construisit un bateau du poids de quatre mille livres, le munit de son appareil locomoteur et le tint prêt pour la mise à flot. Ce travail lui coûta plusieurs années de fatigue et lui occasionna des dépenses qui dépassaient ses ressources. Papin, épuisé d'efforts et endetté, dut laisser sur le chantier l'œuvre de son génie, cette œuvre pour laquelle il s'était condamné et avait condamné sa famille à d'incessantes privations. « Je n'avais, disait-il, ni assez d'argent pour me faire assister et lancer le bateau à l'eau, ni le moyen de le faire garder sur la rivière. » Cet état de misère se prolongea jusqu'en 1707. A cette date, Papin prit la résolution (à la suite d'une expérience de physique malencontreuse et qui avait amené mort d'hommes) de quitter l'Allemagne et de faire transporter son bateau en Angleterre pour y continuer ses expériences. Il écrivit, à cette occasion, à son correspondant ordinaire, Leibniz, cette lettre aussi touchante qu'instructive :

Cassel, le 7 juillet 1707.

Monsieur,

Vous savez qu'il y a longtemps que je me plains d'avoir ici beaucoup d'ennemis trop puissants. Je prenais pourtant patience; mais depuis j'ai éprouvé leur animosité de telle manière qu'il y aurait eu trop de témérité à moi à oser vouloir demeurer plus longtemps exposé à de tels dangers. Je suis persuadé que j'aurais obtenu justice, si j'avais voulu faire un procès; mais je n'ai déjà fait perdre que trop de temps à Son Altesse pour mes petites affaires, et il vaut bien mieux céder et quitter la place que d'être trop souvent obligé d'importuner un si grand prince. Je lui ai donc présenté une requête pour le supplier très humblement de m'accorder la permission de me retirer en Angleterre, et Son Altesse y a consenti avec des circonstances qui font voir qu'elle a encore, comme elle a toujours eu, beaucoup plus de bonté pour moi que je ne mérite.

Une des raisons que j'ai alléguées dans ma requête, c'est qu'il est important que ma nouvelle construction de bateau soit mise à l'épreuve dans un port de mer, comme Londres, où on pourra lui donner assez de profondeur pour y appliquer la nouvelle invention qui, par le moyen du feu, rendra un ou deux hommes capables de faire plus d'effet que plusieurs centaines de rameurs. En effet, mon dessein est de faire le voyage dans ce même bateau, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler autrefois, et l'on verra d'abord que sur ce modèle il sera facile d'en faire d'autres où la machine à feu s'appliquera fort commodément. Mais il se trouve une difficulté, c'est que ce ne sont point les bateaux de Cassel qui vont à Brême, et quand les marchandises de Cassel sont arrivées à Münden, il faut les décharger pour les transporter dans les bateaux qui descendent à Brême. J'en ai été assuré par un batelier de Münden, qui m'a dit qu'il faut une permission expresse pour faire passer un bateau de la Fulda dans le Weser. Cela m'a fait résoudre, monsieur, de prendre la liberté d'avoir recours à vous pour cela. Comme ceci est une

affaire particulière et sans conséquence pour le négoce, je suis persuadé que vous aurez la bonté de me procurer ce qu'il faut pour faire passer mon bateau à Münden, vu surtout que vous m'avez déjà fait connaître combien vous espériez de la machine à feu pour les voitures par eau. On m'a aussi averti qu'à Hamel il y a un courant extrêmement rapide, et qu'il s'y perd des bateaux. Cela me ferait souhaiter de savoir à peu près à combien de degrés ce canal est incliné sur l'horizon. Ainsi, monsieur, si vous avez eu la curiosité de faire cette observation, je vous supplie d'avoir aussi la bonté de me dire ce qu'il en est. En tout cas, il vaudra toujours mieux prendre trop que pas assez de précautions pour garantir mon bateau de tout accident. Si j'étais assez heureux pour que vos affaires vous appellassent dans l'une ou l'autre des deux villes dans le temps que j'y passerai, je m'y ferais une extrême satisfaction d'y entendre et d'y profiter de vos bons avis en voyant notre bateau, et de vous supplier de bouche de me continuer la même bienveillance dont vous m'honorez depuis si longtemps, et de me permettre toujours de me dire avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D. PAPIN.

Leibniz s'empressa de faire les démarches que Papin réclamait de son obligeance ; mais, par suite des lenteurs de l'administration, l'autorisation se fit attendre. Papin, impatienté, se plaint de ces retards dans une lettre datée du 1^{er} août 1707. En attendant, il fit sur la Fulda l'essai de son bateau. Le 14 septembre 1707, il mandait à Leibniz : « L'expérience de mon bateau a été faite, elle a réussi de la manière que j'espérais ; la force du courant de la rivière était si peu de chose en comparaison de la force de mes rames qu'on avait de la peine à recon-

naître qu'il allât plus vite en descendant qu'en montant. Je suis persuadé que si Dieu me fait la grâce d'arriver heureusement à Londres, et d'y faire des vaisseaux de cette construction qui aient assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouvement aux rames, je suis persuadé, dis-je, que nous pourrons produire des effets qui paraîtront incroyables à ceux qui ne les auront pas vus. »

De nouveau encore, Denis Papin devait être déçu. Ses espérances vinrent se briser contre les prétentions et la sottise de la corporation des bateliers du Weser, navigateurs privilégiés du fleuve. Ces bateliers avaient, en vertu de leurs statuts, le droit d'arrêter et même de s'approprier les embarcations naviguant sur le Weser sans leur permission ou celle de l'électeur. Il fallait donc, ou bien acquitter un droit de passage, et Papin manquait d'argent, ou bien obtenir un privilège de l'électeur, et ce privilège n'arrivait pas. « Je me vois en grand danger, écrivait le pauvre inventeur, qu'après tant de peines et de dépenses qui m'ont été causées par ce bateau, il faudra que je l'abandonne et que le public soit privé des avantages que j'aurais pu, Dieu aidant, lui procurer par ce moyen. Je m'en consolerais pourtant, voyant qu'il n'y a point de ma faute, car je ne pouvais jamais imaginer qu'un dessein comme celui-là dût échouer faute de permission. »

C'est ce qui arriva cependant. Le 24 septembre 1707, Papin, n'ayant pas reçu la permission qu'il avait demandée à l'électeur du Hanovre pour entrer dans les eaux du Weser, crut pouvoir passer outre.

Il embarqua, sur le premier bateau à vapeur que le monde ait connu, toute sa fortune, consistant en quelques effets, quelques pauvres ustensiles de ménage; il y fit placer sa femme et ses deux enfants et s'installa lui-même à son appareil. Il part, il navigue, maître du flot et du vent: il arrive près de Loch, au confluent du Weser. Là il trouve les bateliers du fleuve qui, au nom de leur monopole, arrêtent le bateau et prétendent le confisquer si Papin n'acquitte pas les droits de passage. En vain notre compatriote essaye d'échapper aux prétentions des bateliers allemands; en vain il fait appel à la protection du bailli de la localité la plus voisine. Celui-ci se montre impuissant, malgré son bon vouloir; les bateliers tirent le bateau à terre et le mettent en pièces. Nous connaissons les détails de ce drame lamentable par une lettre que Zeuner, le bailli sans autorité, adressa à Leibniz :

Münden, ce 27 septembre 1701.

Monsieur,

Ayant appris par le médecin Papin, qui, venant de Cassel, passa avant-hier par cette ville, que vous trouvez présentement en cette com-là, je me donne l'honneur de vous avertir, monsieur, que ce pauvre homme de médecin, qui m'a montré votre lettre de recommandation pour Londres, a eu le malheur de perdre sa petite machine d'un vaisseau à roues que vous avez vue; les bateliers de cette ville ayant eu l'insolence de l'arrêter et de le priver du fruit de ses peines, par lesquelles il pensait s'introduire auprès de la reine d'Angleterre. Comme l'on ne m'avertit de cette violence qu'après que le bonhomme fut parti et qu'il ne s'était point adressé à nous, mais au magistrat de la ville pour s'en plaindre, quoi-

que cette affaire fût de ma juridiction, vous voyez, monsieur, qu'il n'était pas en mon pouvoir d'y remédier. C'est pourquoi je prends la liberté de vous informer de ce fait, en cas que si cet homme ne voulût faire des plaintes à Hanovre et à Cassel, vous soyez persuadé de la vérité et de la brutalité de ces gens-ci. Si, en repassant à Hanovre, je puis avoir l'honneur de vous voir, monsieur, je me donnerai celui de vous assurer moi-même de la passion constante avec laquelle je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ZEUNER.

Papin ruiné, atteint dans ses plus chères espérances, faisait preuve de la résignation la plus héroïque. « La femme et les enfants du médecin se lamentaient, a raconté Zeuner, le pauvre bonhomme s'en alla sans faire entendre aucune plainte. » Il renvoya sa famille à Cassel où elle pouvait trouver quelques ressources auprès de plusieurs réfugiés, ses parents : quant à lui, il résolut de gagner l'Angleterre, espérant y rencontrer les appuis dont son œuvre avait besoin. S'il le fallait, il mendierait pour obtenir l'argent indispensable au succès de ses entreprises :

Plein de son œuvre commencée,
Vieux, pour elle il tendrait la main,
Sûr qu'il embrassait la pensée
Qui doit guider le genre humain.

Et, en effet, il tendit la main. A peine arrivé à Londres, il soumit à la Société royale « sa nouvelle invention de bateau, marchant au moyen de rames mises en mouvement par le feu », et il supplia la

« société » de lui accorder un peu d'argent pour construire son appareil. « C'est assurément, écrivait Papin à la Société royale, le 11 février 1708, une entreprise très importante que de pouvoir employer la puissance du feu à ménager les forces de l'homme. C'est ce que j'ai essayé à Cassel avec une machine aujourd'hui détruite et pour la reconstruction de laquelle je sollicite une contribution, l'état de mes affaires ne me permettant pas de prendre tous les frais à ma charge. »

La Société royale renvoya l'examen de cette proposition à son président, le célèbre Isaac Newton. Celui-ci fit un rapport peu favorable, et Papin, malgré ses instances réitérées, ne put obtenir l'allocation qui lui était nécessaire. Il chercha alors des ressources dans sa merveilleuse puissance d'invention, imaginant des modifications dans l'horlogerie, apportant des améliorations à la machine pneumatique, combinant de nouvelles serrures à secret, perfectionnant divers appareils fumivores, créant des procédés d'extraction. Pour tous ces travaux, Papin n'obtenait guère que des railleries. Un échevin de Francfort, Uffenbach, nous apprend, dans une relation de voyage qui porte la date de 1709, que le malheureux docteur était regardé « comme un hâbleur, un aventurier, entreprenant, sans expérience, et par pure spéculation, cent choses diverses, au péril de sa propre existence. » C'était une sorte de fou qui, ajoutait l'échevin de Francfort, « avait prétendu naviguer avec un vaisseau sans rames ni

voiles, non seulement sur la Fulda, mais encore sur la haute mer! »

La Société royale (de Londres ne se montrait pas beaucoup plus favorable aux inventions du réfugié français. Elle restait sourde à ses appels les plus pressants. « Je propose humblement, écrivait Papin, le 10 mai 1709, à la Société royale, de faire un fourneau qui économisera plus de la moitié des combustibles. Je ne puis dire encore précisément combien; mais il est certain que l'économie sera si considérable qu'elle fera plus que compenser la dépense nécessaire pour l'acquérir. Je désire humblement que la Société royale me donne 250 francs, et après cela il sera facile d'essayer une chose qui peut être si utile... » Dans une autre lettre, il s'excusait de ne pas se rendre en personne chez le docteur Sloane, secrétaire de la *Société royale*, parce que, disait-il, « je ne suis pas en état de me présenter avec des habits convenables. » Une autre fois il se plaignait « d'être obligé de mettre ses machines dans le coin de sa pauvre cheminée. » Et cependant que d'idées fécondes fermentaient dans son cerveau! « J'ai en tête, disait Papin dans sa vieillesse, beaucoup plus de choses que je ne pourrais en exécuter durant le peu d'années que j'ai à vivre. » A ces moments-là, aux jours les plus amers de la détresse et de l'exil, le mécanicien de Blois songeait à la patrie, à la destinée qui aurait pu lui être faite en France; il écrivait alors au secrétaire de la Société royale de Londres :

« Je vous en prie, monsieur, songez que dans l'Académie royale de Paris il y a trois pensionnaires

pour la mécanique qui ont chacun un très bon salaire annuel, et, en outre, qu'il y a d'habiles ouvriers de toute sorte, payés par le roi, qui sont prêts en tout temps à exécuter tout ce que ces pensionnaires commandent. Prenez, s'il vous plaît, les mémoires de l'Académie royale des sciences, et voyez ce que ces trois pensionnaires font chaque année, et comparez-le avec ce que j'ai fait depuis sept mois; j'espère que vous trouverez que j'ai raison de dire que j'ai fait autant qu'on peut attendre du plus honnête homme, avec ma petite capacité et ma pénurie d'argent. »

La dernière lettre que nous possédions de Papin est datée de Londres, 31 septembre 1711. Notre compatriote se plaint « d'avoir vécu sept mois sans une pièce de monnaie, forcé de s'épargner les aliments et toutes les autres choses indispensables à la vie. » A partir de 1712, on perd la trace de Papin. Où alla-t-il terminer ses jours? En quelle année mourut-il? On ne saurait encore répondre à ces deux questions d'une façon précise. Ce qui est hors de doute, hélas! c'est qu'il est mort misérable et à l'étranger. Son nom même fut longtemps enseveli dans un oubli profond. Il fut tiré de cet oubli, en 1836, par un savant illustre, qui est une des gloires de la France républicaine : François Arago. Depuis, les hommages sont venus en foule, de toutes les parties du monde, au glorieux proscrit de *la Révolution*, et la ville de Blois s'est honorée en élevant une statue au plus admirable de ses enfants : au grand inventeur Denis Papin.

LITTÉRATEURS

ET PENSEURS HÉRÉTIQUES

Si, dans une réunion de demi-lettrés, vous dites que le protestantisme, en France, n'a eu qu'une influence littéraire médiocre et qu'il s'y est montré, presque toujours, réfractaire à la poésie, vous pouvez être assuré de rencontrer nombre d'approubateurs. C'est, depuis longtemps, une opinion admise que la réforme française, sèche et sans grâce, est antipoétique et antilittéraire. Le malheur est que cette opinion, — comme tant d'autres généralement reçues, — n'est qu'un préjugé inventé par le parti pris et colporté par l'ignorance. La littérature de notre patrie compte des protestants parmi ses illustrations les plus incontestées, et il n'est pas téméraire de prétendre que, toutes proportions gardées, l'hérésie a eu plus d'action que l'orthodoxie catholique sur le développement littéraire de la France.

La preuve en est très facile à fournir.

Prenez, par exemple, le xvi^e siècle. Il compte trois grands prosateurs : Rabelais, Montaigne et Calvin. Le premier, bien qu'il fût curé de Meudon, ne doit à aucun titre figurer parmi les gloires de l'Église.

Esprit aventureux, puissant, désordonné, alliant la gaieté la plus énorme à la raison la plus pénétrante et parfois la plus religieuse, Rabelais demeure une des personnalités les plus anticatholiques qu'il y ait eu en France. — Et Montaigne? L'aimable et délicieux sceptique peut mourir muni des sacrements de l'Église, il n'en demeure pas moins un homme émancipé de toute tradition et de tout joug sacerdotal, une intelligence ouverte à toute vérité, un doux contempteur des superstitions, l'adversaire souriant et poli du catholicisme de tous les siècles. — Reste Calvin, génie moins souple et moins brillant, écrivain tendu et trop méthodique, mais ferme, lumineux, incisif et rapide, — et qui a mérité d'être appelé l'un des créateurs de la langue française. L'influence littéraire de ce huguenot dure encore; elle est ineffaçable. Calvin est un de ceux qui nous ont appris à parler un français net, sobre, allant droit au but, qui part pour arriver, — le français des affaires, du journalisme et de la discussion.

Oui, sans doute; mais qui dit sobriété n'est pas loin de dire sécheresse, et c'est de sécheresse qu'on accuse l'hérésie. Vraiment? Eh bien, voyons quels sont les écrivains les plus abondants, les plus touffus du xvi^e siècle. En voici un, bien oublié, mais ori-

ginal et non sans mérite : Du Bartas. C'est la luxuriance même. Il fut regardé, en son temps, comme un grand poète, comme le plus grand poète de la France. Ses plus faibles essais, tels que ses vers sur Judith, l'héroïne de Béthulie, ont des parties belles et grandioses : « Il s'y remue, par accès, disait Sainte-Beuve, un certain souffle héroïque. »

Plus tard, lorsqu'il publia sa *Semaine*, bizarre, mais génial poème sur les sept jours de la création, ce furent de tous côtés des cris d'admiration et des éloges hyperboliques. Ronsard déclare que Du Bartas a plus fait en une *Semaine* que lui en toute sa vie. L'œuvre est aussitôt traduite en latin, en anglais, en allemand, en suédois, en italien, en espagnol. Quatre ans après la publication de son œuvre, l'auteur en revoyait la 17^e édition. Elle suggéra au Tasse l'idée d'un poème semblable, *La Création du monde en sept jours*, qu'il laissa inachevé ; et Milton, au rapport de Hallam, ne dédaigna pas « de ramasser des perles au milieu de ce fatras de mauvais goût et de mauvais style. » Plus encore que Milton, Gœthe admirait le poète hérétique : « La juste appréciation, dit-il, de ce qui doit plaire en tel pays ou à telle époque, d'après l'état moral des esprits, voilà ce qui constitue le goût. Cet état moral varie tellement d'un siècle et d'un pays à un autre, qu'il en résulte les vicissitudes les plus étonnantes dans le sort des productions du génie. J'en vais citer un exemple remarquable. Les Français ont eu, au xvi^e siècle, un poète nommé Du Bartas, qui fut alors l'objet de leur admiration. Sa gloire se ré-

pandit même en Europe et on le traduisit en plusieurs langues. Il a composé beaucoup d'ouvrages en vers héroïques. C'était un homme d'une naissance illustre, de bonne société, distingué par son courage, plus instruit qu'il n'appartenait alors à un guerrier. Toutes ces qualités n'ont pu le garantir de l'instabilité du goût et des outrages du temps. Il y a bien des années qu'on ne le lit plus en France, et si quelquefois on prononce encore son nom, ce n'est guère que pour s'en moquer. Eh bien, ce même auteur, maintenant proscrit et dédaigné parmi les siens, et tombé du mépris dans l'oubli, conserve en Allemagne son antique renommée ; nous lui continuons notre estime, nous lui gardons une admiration fidèle, et plusieurs de nos critiques lui ont décerné le titre de *Roi des poètes français*. Nous trouvons ses sujets vastes, ses descriptions riches, ses pensées majestueuses. Son principal ouvrage est un poème en sept chants sur les sept jours de la création. Il y étale successivement les merveilles de la nature ; il y décrit tous les êtres et tous les objets de l'univers, à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur. Nous sommes frappés de la grandeur et de la variété des images que ses vers font passer sous nos yeux ; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances en physique, en histoire naturelle. En un mot, notre opinion est que tous les Français sont injustes de méconnaître son mérite et qu'à l'exemple de cet électeur de Mayence qui fit graver autour de la roue de ses armes sept des-

sins représentant les œuvres de Dieu pendant les sept jours de la création, les poètes français devraient aussi rendre hommage à leur ancien et illustre prédécesseur, attacher à leur cou son portrait et graver le chiffre de son nom dans leurs armes. »

Il y a évidemment excès et réaction dans l'enthousiasme de Goethe. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que Du Bartas, trop dédaigné par Boileau (le grand maître du style étriqué), a été lu avec profit par les poètes de l'école romantique. Théophile Gautier et Victor Hugo lui doivent beaucoup et le reconnaissent. A son école, presque autant qu'à celle de Ronsard et de Joachim Du Bellay, on peut apprendre l'art des rythmes savants et variés, des expressions pittoresques, des accouplements de mots hardis ou harmonieux.

Après du Bartas, d'Aubigné — plus incontesté et plus grand. Son œuvre maîtresse, le poème des *Tragiques*, « ce livre écrit à la lueur des torches et dans le tumulte des camps, » est encore de nos jours (avec les *Châtiments* et la *Légende des siècles*) la seule tentative de poème épique dont nous puissions nous faire honneur auprès des étrangers. Quel poète que cet hérétique ! Il a su conquérir les admirations les plus diverses : Mérimée le plaçait très haut, Auguste Barbier le relisait sans cesse, Victor Hugo disait en parlant de lui : « Notre maître d'Aubigné, » et Corneille aurait pu lui rendre le même hommage. Il serait facile, en effet, de signaler dans les vers d'Agrippa d'Aubigné nombre

de tirades qui ont été imitées par l'auteur de *Cinna*, de *Polyeucte* et des *Horaces*. Les imprécations de Camille ne semblent-elles pas inspirées par cette prière que le poète hérétique a placée dans la bouche de ses coreligionnaires persécutés : « O Dieu vengeur », lui disent-ils :

Que ceux qui ont fermé les yeux à nos misères,
 Que ceux qui n'ont point eu d'oreille à nos prières,
 De cœur pour secourir, mais bien pour tourmenter
 Point de mains pour donner, mais bien pour nous oster,
 Trouvent tes yeux fermés à juger leurs misères ;
 Ton oreille soit sourde en oyant leurs prières,
 Ton sein fermé soit clos aux pitiés, aux pardons,
 Ta main sèche, stérile aux bienfaits et aux dons ;
 Soient tes yeux clairvoyants à leurs péchés extrêmes,
 Soit ton oreille ouverte à leurs cris de blasphèmes,
 Et ta main diligente à redoubler tes coups !

Ainsi que le poète des *Horaces*, et bien avant lui (car Agrippa d'Aubigné est le plus cornélien des écrivains français avant Corneille), l'auteur des *Tragiques* avait en partage le don des vers énergiques, des répliques soudaines, foudroyantes, qui ont comme un éclat métallique et sont pénétrantes comme un coup d'épée :

Vous dites que la loy du prince publiée
 Vous a lié les mains, — l'âme n'est pas liée!

 Laissez les méchants, l'exil vous sera doux.
 Vous estes bannis d'eux, — bannissez-les de vous.

Un tel don n'est-il pas le don du sublime? En

vers, en prose, d'Aubigné trouve sans effort, spontanément, le mot qui traduit fidèlement l'héroïsme et donne à la pensée son expression grandiose et immortelle. Don Diègue, dans le *Cid*, parle-t-il un langage plus naturellement héroïque que celui que d'Aubigné, dans ses *Mémoires*, met sur les lèvres de son père :

« Mon père m'amena à Paris, et, passant par Amboise, un jour de foire, il vit les têtes de ses compagnons de la conspiration d'Amboise sur des poteaux, qui étaient encore reconnaissables, ce dont il fut tellement ému, qu'il s'écria, au milieu de sept à huit cents personnes qui étaient là : « Ils « ont décapité la France, les bourreaux ! » Et puis il donna des deux à son cheval. Je me mis aussitôt à piquer après lui, parce que j'avais vu sur son visage une expression extraordinaire, et, l'ayant joint, il me mit la main sur la tête en me disant : « Mon enfant, il ne faut point épargner ta tête. « après la mienne, pour venger ces chefs pleins « d'honneur. Si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. »

Le *Qu'il mourût* du vieil Horace est-il plus superbe que ce mot de Bernard Palissy à Henri III, dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné : Bernard Palissy est à la Bastille pour crime d'hérésie ; Henri III, qui l'estime et veut le sauver, lui rend visite ; mais, lui dit-il, « si vous ne vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de vos ennemis. » Bernard Palissy répond : — « Sire, je sais mourir ! »

Non moins émouvante est la réponse de la femme de l'amiral Coligny : « Songez, dit Coligny à Charlotte de Laval qui l'excite à s'armer pour défendre la cause protestante, songez aux dangers que vous et les vôtres serez obligés d'affronter. Je vous laisse trois semaines pour vous éprouver. » Mais elle, aussitôt : — « Ces trois semaines sont achevées, » dit-elle.

D'Aubigné a-t-il inventé ces mots qu'on pourrait appeler le sublime de la conscience? A-t-il imaginé (comme on l'en accuse également), cette fière lettre du gouverneur de Bayonne à Charles IX qui lui avait commandé le massacre des huguenots : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison; je n'y ai trouvé que de bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau... » Non, sans doute, le fond de ces récits peut être exact; l'inspiration, l'idée, le sentiment appartiennent vraisemblablement aux personnages que d'Aubigné met en scène dans son *Histoire universelle*; mais il a rencontré, pour les traduire, l'expression définitive et incomparable. Le poète des *Tragiques* a passé par là.

Même quand il plaisante, Agrippa d'Aubigné sait donner à ses railleries je ne sais quel grand air qui devient comique, précisément parce que la réalité burlesque et couarde s'y mêle à la fanfaronnade héroïque. — « Il faut nous battre et venir sur le terrain, » dit quelqu'un au baron de Fœneste, ce type du matamore pédant imaginé par Agrippa. Le baron qui, à

l'égal de Panurge, craint les coups naturellement, dissimule sa peur sous cette fière réplique : « Vous n'avez rien à me commander ! » A un autre de ses adversaires qui le prie également de se rendre sur le pré, Fœneste, toujours pleutre en actions et arrogant en paroles, oppose cette réponse dont Cambronne s'est souvenu pour en faire une plus digne application : — « Je ne me rends jamais ! »

Veut-il tourner en ridicule le dogme de la transsubstantiation, d'Aubigné feint d'y croire et cherche à l'expliquer, mais son exégèse est d'une sanglante moquerie : « Pourquoi sous le nom de Dieu ne pourrait-on, écrit-il, changer la substance de toutes choses, vu que, sous le nom du roi, on fait tous les jours de si étranges métamorphoses ? La sueur d'un misérable laboureur, en la graisse d'un prospérant partisan et trésorier ; la moelle d'un vigneron de Gascogne remplit le ventre d'un parasite ; les pleurs de la veuve ruinée en Bretagne font avoir du fard à la femme de Santory ; le sang d'un soldat perdu à chasser Epernon de Provence se change en hypocras. Les impôts de la France ont transsubstantié les champs du laboureur en pâturages, les vignes en friches, les laboureurs en mendiants, les vilains en gentilshommes, les valets en maîtres, les maîtres en valets et, de nos jours, des insolents en souverains et en princes à la mode. »

N'est-ce pas là de l'ironie éloquente, comme en trouveront un jour, pour leurs plus belles pages, Pascal dans les *Provinciales*, Beaumarchais dans

ses *Mémoires*, Paul-Louis Courier dans le *Pamphlet des pamphlets*?

A tout moment, lorsqu'on lit les œuvres d'Agrippa d'Aubigné, on peut constater combien son influence a été considérable sur les écrivains venus après lui. Dans une fort bonne étude mentionnée par l'Académie française, M. Gustave Fabre a pu dire : « Racine et Boileau l'imitent volontiers; Voltaire lui doit plus d'une inspiration heureuse (1). » Est-ce que, à notre époque, le poète de la *Légende des siècles*, lorsqu'il a écrit son émouvante pièce : *la Conscience*, ne s'est pas souvenu de ces vers des *Tragiques* sur Caïn le fratricide :

Il avait peur de tout; tout avait peur de lui...

Il était seul partout, hors mis sa conscience...

Enfin qui ne reconnaîtrait les procédés de satire lyrique, si bien retrouvés et mis en œuvre par les poètes d'*Il Pianto*, de *Lazare* et des *Châtiments*, dans cette apostrophe de d'Aubigné à ceux de ses contemporains qui, demeurés purs au milieu de la corruption générale, ont, toutefois, manqué de courage pour la fuir, et sont restés les spectateurs attristés mais silencieux du mal qui les entoure :

(1) Déjà, dans une admirable conférence, au des proscrits du Deux-Décembre, M. Marc Dufraisse, rendant hommage au génie de d'Aubigné, avait fait la même remarque : « Le xv^e siècle n'a pas négligé le poète huguenot, Racine lui aura emprunté le songe d'Alhalie; je me suis toujours étonné que les nombreux critiques d'Agrippa et de Milton ne nous aient pas fait remarquer ce que le *Paradis perdu* doit aux *Tragiques*; la *Henriade* leur est redevable de ses épisodes les plus émouvants. »

Vous estes compagnons du mesfait pour vous taire!
Lorsque le fils de Dieu, vengeur de son mespris,
Viendra pour vendanger de nos rois les esprits,
De sa verge de fer brisant, espouvantable,
Les petits dieux entlez en la terre habitable,
Vous y serez compris. Comme lorsque l'esclat
D'un foudre exterminant vient renverser à plat
Les chesnes résistants et les cèdres superbes,
Vous verrez là-dessous les plus petites herbes,
La fleur qui craint le vent, le naissant arbrisseau,
En son nid l'escurieu, en son aire l'oiseau,
Sous ce dais qui changeait les gresles en rosée,
La bauge du sanglier, du cerf la reposée,
La ruche de l'abeille, et la loge au berger,
Avoir eu part à l'ombre, avoir part au danger!

Le style âpre et rude d'Agrippa d'Aubigné rend difficile et fatigante la lecture de certaines parties de ses livres. Il lui manque les dons charmants que possédait si bien son coreligionnaire Marot : la souplesse, l'enjouement et la grâce. Homme de génie beaucoup plus qu'homme de talent, il appartient à la catégorie des écrivains que la foule ignore et que recherchent les lettrés. Sa qualité maîtresse, c'est l'originalité audacieuse et suggestive. En cela il est bien hérétique : l'orthodoxie dessèche et momifie ; l'hérésie est presque toujours géniale.

Est-ce que, par exemple, le sentiment de la nature qui a vivifié et agrandi notre domaine littéraire, procède, en France, de l'orthodoxie ou de l'hérésie? Est-ce que, déjà, au xvi^e siècle, à cette époque de renouveau artistique et littéraire, un prosateur hérétique n'avait pas goûté et exprimé tout ce qu'il y a de charme poétique dans « l'alme et

féconde nature ? » Est-ce qu'avant le « thym et la rosée » du bon La Fontaine, avant « les beaux jours de cristal de l'automne, qui ne sont plus chauds, qui ne sont pas froids. » de M^{me} de Sévigné, quelqu'un ne s'était pas rencontré parmi ces pauvres religionnaires si tourmentés, si menacés, en butte aux persécutions, aux outrages et aux misères, pour parler de la nature en termes qui ont conservé et garderont à travers les âges la grâce naïve et l'inaltérable fraîcheur ? Est-ce que l'admirable inventeur des *rustiques figulines*, « l'ouvrier de terre » Bernard Palissy n'avait pas essayé de révéler aux plus humbles de ses contemporains, « à ceux qui n'ont jamais eu connoissance des lettres. » la philosophie « delectable » des champs et le « doux resver » sous les arbres ? Réfugié loin de Paris, dans une petite ville, à Saintes, il y habitait hors les murs, aux Roches, une maison campagnarde avec étroit jardin que remplissait le bruit des enfants et des passereaux. Sa tâche d'ouvrier accomplie, il allait trouver le petit ruisseau qui, de la Grand-Font à la Charente, coule en murmurant sous les saules. C'est là qu'il aimait à se promener à l'heure où les oiseaux chantent. « Il allait, observant les animaux et les pierres, cherchant quelque beau secret et rêvant quelque plaisante invention. — J'ensse été bien aise, dit-il, plus tard, en se rappelant ces heures de contemplation et de travail, de laisser quelque profit ou faire quelque service au pays de mon habitation » (1).

(1) Voir le très beau et très savant volume publié par M. Ana-

On retrouverait presque le même charme littéraire dans *le Théâtre d'agriculture* du huguenot méridional Olivier de Serres. Ce peintre de la vie rustique, ce bonhomme qui aime les champs d'un amour sincère, qui s'attendrit sur les souffrances des paysans, qui découvre « les vertus du mûrier et les mérites du houblon », a le don du détail à la fois précis et pittoresque, du style qui égaye et embellit les sujets qu'il traite.

Au dix-huitième siècle, à ce moment de notre histoire littéraire où l'esprit courait les salons et se répandait dans les livres, où la préoccupation de l'homme et de l'humanité était si forte qu'on ne voyait plus la nature, qui découvrit les laes, les montagnes, la poésie des fleurs des champs et des grands horizons? Un hérétique — le petit-fils d'un des proscrits de la révocation de l'édit de Nantes : Jean-Jacques Rousseau. Les lettres de la *Nouvelle Héloïse*, les *Rêveries*, les *Confessions* nous révèlent un monde nouveau ; la sensibilité s'agrandit, l'émotion devient plus large ; la poésie peut rafraîchir ses lèvres altérées dans la limpidité des eaux courantes, elle peut se guérir du mal d'anémie qui la tourmente et la dessèche à l'ombre vivifiante des forêts ou dans l'air salubre des hauteurs.

Le paysage littéraire, avec ses éclats de couleurs et ses suavités de nuances, a-t-il produit un plus parfait modèle que cette page des *Rêveries* de Jean-Jacques Rousseau :

«... Pendant qu'on était encore à table, je m'esquivais et j'allais me jeter seul dans un bateau que je conduisais au milieu du lac de Biemme, quand l'eau était calme ; et là, m'étendant tout de mon long dans le bateau, les yeux tournés vers le ciel, je me laissais aller et dériver lentement au gré de l'eau, quelquefois pendant plusieurs heures, plongé dans mille rêveries confuses, mais délicieuses, et qui, sans avoir un objet bien déterminé ni constant, ne laissaient pas d'être à mon gré cent fois préférables à tout ce que j'avais trouvé de plus doux dans ce qu'on appelle les plaisirs de la vie.

« Souvent, averti par le baisser du soleil de l'heure de la retraite, je me trouvais si loin de l'île que j'étais obligé de travailler de toute ma force pour arriver avant la nuit close.

« Quand le lac agité ne me permettait pas la navigation, je passais mon après-midi à parcourir l'île, en herborisant à droite et à gauche, m'asseyant tantôt dans les réduits les plus riants et les plus solitaires pour rêver à mon aise, tantôt sur les terrasses et les tertres, pour parcourir des yeux le superbe et ravissant coup d'œil du lac et de ses rivages couronnés d'un côté par des montagnes prochaines, et, de l'autre, élargis en riches et fertiles plaines, dans lesquelles la vue s'étendait jusqu'aux montagnes bleuâtres plus éloignées qui la bornaient.

« Quand le soir approchait, je descendais des cimes de l'île et j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac, sur la grève, dans quelque asile caché ; là le

bruit des vagues et l'agitation de l'eau fixant mes sens et chassant de mon âme toute autre agitation, la plongeaient dans une rêverie délicieuse où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu... »

Admirable page, large, simple, émue, où la grâce mélancolique de la rêverie se mêle à l'admiration la plus sincère de la nature ! Et c'était là le premier essai du genre, la note révélatrice ! Elle est restée pure et charmante entre toutes. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE a pu venir ensuite, avec son coloris délicat et son dessin exquis, CHATEAUBRIAND avec son imagination splendide et ses dons d'enchanteur, LAMARTINE avec la grâce molle et flottante de sa poésie, VICTOR HUGO avec son relief, GEORGE SAND avec les flots toujours purs et toujours abondants de ses périodes, THÉOPHILE GAUTIER, BALZAC et FLAUBERT avec leur précision rigoureuse et leur science des détails du style, il n'en reste pas moins que tous ces fleuves romantiques sont sortis du lac de Biènné et du lac de Genève, et que pas un d'entre eux n'a reflété dans des eaux plus profondément limpides les splendeurs du ciel, les arbres immobiles et les oiseaux voyageurs !

Novatrice en littérature, l'hérésie s'est montrée inventive d'esprit, gracieuse et puissante dans les arts, dans les sciences, l'industrie, la philosophie et la politique. Elle revendique, au seizième siècle, JEAN GOUJON, le PHIDIAS français, le peintre JEAN COUSIN, les architectes du Louvre et du Luxembourg, ANDROUET DU CERCEAU et JACQUES DE BROUSSE,

le musicien Claude Goudimel, ce maître inspiré et savant de Palestrina. Le docte Ramus, le médecin Ambroise Paré, les Estienne, ces grands hommes de l'érudition et de l'imprimerie, lui appartiennent. Au dix-septième siècle c'est un hérétique, Théophraste Renaudot, qui imagine le journalisme, la presse périodique : c'est également un protestant, Conrart, qui suggère à Richelieu l'idée de créer l'Académie française ; c'est un proscrit, Pierre Bayle, qui, réfugié en Hollande, dans la patrie de cet autre hérétique, Spinoza, écrit, en quelque sorte, la préface des œuvres de Voltaire, et donne au dix-huitième siècle le mot d'ordre de la critique indépendante.

La constitution des sciences historiques et philosophiques est aussi une œuvre hérétique, comme le remarque M. Renan. Elle est également, ajoute le savant académicien, « une œuvre française, parce que ce furent des protestants français ou des affiliés du protestantisme : Castalion, Turnèbe, Lambin, G. Scaliger, les Estienne, Casaubon, Saumaise, Bochart, Lefèvre, Louis Cappel, l'école de Saumur, la première génération du Collège de France, presque toute protestante, qui y contribuèrent le plus puissamment. Voilà nos pères. Ce qu'il importe de remarquer, en effet, c'est que, dans la première moitié du dix-septième siècle, la France faisait d'aussi bonne philologie et d'aussi bonne critique que l'Allemagne en a fait cinquante ans plus tard. Bochart et Cappel valent Michaëlis; Casaubon et Saumaise valent Heyne et Wolf; Henri Estienne

reste sans égal. L'admirable développement que, depuis plus d'un siècle, l'Allemagne a réalisé dans toutes les branches de la philologie n'est que la continuation de ce qu'avait commencé la France, si libre, si ouverte, si éveillée, de Henri IV, de Louis XIII et de la première moitié de Louis XIV. C'est quand la France, par une série de mesures dont la dernière est la Révocation de l'Édit de Nantes, force ses plus savants hommes, les Saumaise, les Leclerc, les Bayle, les Beausobre, les Basnage à s'expatrier, que le domaine des études historiques passe à la Hollande et à l'Allemagne » (1).

Même originalité d'esprit chez les religionnaires lorsqu'il s'agit d'idées politiques et de réformes sociales. Sous l'influence de l'hérésie, la noblesse proclame, aux États généraux de 1560, le principe de l'instruction obligatoire. C'est un statisticien et financier calviniste, Fourmenteau, qui, dès 1552, propose de séculariser les biens du clergé, d'armer la nation et d'établir l'impôt du maximum sur les richesses. C'est un ministre protestant qui ose, le premier, faire imprimer, dans les *Mémoires de l'Etat de France*, l'essai sur *la Servitude volontaire* de la Boétie, — ce véhément pamphlet contre le despotisme; ce sont des fils de l'hérésie qui retrouvent et mettent en circulation les doctrines politiques par lesquelles les peuples modernes ont été initiés à la liberté et à la démocratie. N'est-il pas

(1) *Nouvelles études d'histoire religieuse*, p. 461.

évident, qu'à suivre la pure logique, la souveraineté de la conscience individuelle, dans l'ordre religieux, devait avoir pour corollaire, dans l'ordre politique, la souveraineté de la volonté individuelle, c'est-à-dire le règne du suffrage universel?

Le premier écrivain politique de la Réforme qui aperçut et formula cette vérité fut François Hotman, né à Paris le 23 août 1524. Qui ne connaît son livre si fameux sur l'autorité des rois de France et le droit de succession (1), dans lequel il affirme la nécessité de constituer un gouvernement nouveau, où le pouvoir royal serait soumis à un grand conseil représentant la nation et possédant la souveraineté suprême?

Plus précis encore et plus ferme en ses conclusions parut un contemporain et coreligionnaire d'Hotman, le publiciste Hubert Langnet. Dans ses revendications contre les tyrans (*Vindiciæ contra tyrannos*, 1579), il commence par accuser les rois de vouloir établir leur autorité sur les âmes de leurs sujets et d'usurper les droits de la puissance divine. C'est le peuple, ajoute-t-il, qui institue les rois; donc il est supérieur aux rois; si le peuple est supérieur au roi, les représentants du peuple, réunis en assemblée, le sont aussi. Il établit, ensuite, qu'il est permis de résister au prince et recherche en quelles circonstances, et par quels moyens, le droit sacré de rébellion et d'insurrection doit être exercé. Cette théorie de la résistance

1. *Franci Gallie seu tractatus isagogicus de regimine regum Gallie et de jure successionis* (Genève, 1573).

par les armes — résistance directe du peuple qui n'attend point l'autorisation de l'Église, — reparaitra, plus tard, dans les écrits polémiques de Jurieu, et dans le *Contrat social*, de Jean-Jacques Rousseau, — ce livre dont on a pu dire qu'il avait été l'évangile de la Révolution française.

J.-J. Rousseau, disciple, à quelques égards, de Calvin, d'Hotman, d'Hubert Languet et de Jurieu, dépasse singulièrement ses maîtres. Tout d'abord il sait distinguer (ce que personne n'avait su faire avant lui) entre la souveraineté et le gouvernement. Qu'est-ce que le gouvernement? C'est un simple mandataire du souverain chargé d'exécuter la volonté générale en qui seule réside la souveraineté. Qui représente la souveraineté? C'est le peuple, c'est-à-dire l'universalité des citoyens. Comment assurer l'exercice véritable de la souveraineté? Au moyen du gouvernement direct du peuple par le peuple, attendu que la souveraineté ne peut pas être représentée non plus qu'aliénée. « Le peuple anglais pense être libre, lisait-on dans le *Contrat social*, il se trompe fort; il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » Rousseau comprit lui-même ce qu'avait d'excessif et d'impraticable sa théorie du gouvernement direct et sans délégation. Dans son traité sur le *Gouvernement de Pologne* il corrigea les excès de logique qui déparent le *Contrat social*. Il admit le système représentatif, mais en réclamant (afin que la souveraineté du peuple ne fût pas une illusion déce-

vante) ces quatre garanties : des élections fréquentes, le mandat impératif, le compte rendu aux électeurs et le *Referendum*.

L'influence du philosophe de Genève sur la Révolution française a été des plus considérables. Il n'y a nulle exagération à prétendre que Jean-Jacques Rousseau a été le principal inspirateur des actes et des discours de l'Assemblée législative, de la Convention nationale et même — ce qui est plus contesté — de l'Assemblée Constituante.

Quel est le premier et le plus important des actes accomplis par la Constituante ? C'est la substitution du vote par tête au vote par État. Le vote par État, c'était la prédominance du clergé et de la noblesse contre le Tiers ; le vote par tête, c'était la majorité assurée aux représentants du peuple, grâce au système qu'avait fait adopter Necker, — un compatriote et un coreligionnaire de Rousseau, — et qui consistait à donner au Tiers-État un nombre de députés égal au nombre des députés du clergé et de la noblesse réunis. Or de quelle théorie politique procède le vote par tête ? De la théorie de Montesquieu ? Nullement, bien qu'on l'ait beaucoup affirmé. Montesquieu soutient, au contraire, dans *l'Esprit des lois*, que la noblesse est un corps intermédiaire entre le roi et le peuple et déclare que ce corps intermédiaire, nécessaire à l'existence de la monarchie (et c'est pour une monarchie qu'allait légiférer la Constituante), doit avoir une représentation particulière et distincte de celle de la nation. « La noblesse, dit *l'Esprit des*

lois, entre, en quelque façon, dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est : *Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque.* » Rousseau — dont les principes prévalurent — avait écrit dans le *Contrat social* : « Il importe pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui. »

Le serment du Jeu de Paume est la traduction de cette pensée de Jean-Jacques.

D'autre part, l'abolition des derniers vestiges du régime féodal, dans la nuit du 4 août, est un acte qui ne s'accorde guère avec la théorie de Montesquieu, pour qui le corps nobiliaire doit jouir de prérogatives héréditaires; elle est, par contre, entièrement conforme au système de Rousseau — cet apôtre si convaincu et si ardent de l'égalité politique.

Enfin la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est la mise en pratique du principe même du *Contrat social*. La déclaration des droits, c'est le contrat selon Jean-Jacques, passé entre tous les membres de la communauté politique.

Aussi n'est-on pas étonné d'avoir à constater l'admiration profonde d'un homme comme Mirabeau pour l'auteur du *Contrat social*. Le grand orateur de la Constituante préférait hautement Rousseau à Montesquieu. Il écrivait du donjon de Vincennes à la marquise de Mounier : « Certainement je ne suis pas partisan fanatique de l'*Esprit*

des lois. Le plus grand nombre des principes de ce bel ouvrage me paraît faux ou hasardé. Le courage de l'auteur m'est suspect; sa prudence ressemble à de la pusillanimité; il a souvent méconnu ou trahi les droits de l'homme. Enfin, son style si brillant, si ferme et si pur, n'est pas toujours exempt de recherche et d'affectation, et l'on voit avec peine un si grand homme courir après l'épigramme... Rousseau, lui, est l'un des plus grands écrivains qui furent jamais; son éloquence toujours entraînant, toujours appuyée de la plus ingénieuse dialectique, est guidée par un goût exquis et n'exclut jamais la correction la plus sévère... Supérieur, dans son genre, à Voltaire lui-même, Rousseau est le dieu de l'éloquence. »

Ce qui était de l'admiration chez Mirabeau devint du fanatisme chez Robespierre. L'avocat d'Arras se prit de passion pour le philosophe hérétique et lui emprunta ses théories les plus fausses et les plus redoutables. Rousseau, disciple sur ce point du Calvin qui fit brûler Servet (mais Calvin vivait au seizième siècle), avait écrit dans le *Contrat social*:

« Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les

lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort, il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois.

« Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois : voilà les dogmes positifs. »

De telles lignes avaient une portée effroyable : elles faisaient dépendre les devoirs du citoyen de certaines opinions religieuses et transportaient du catholicisme au déisme philosophique le privilège de l'intolérance. Robespierre, s'inspirant de la théorie de Rousseau, fit rendre par la Convention nationale le décret portant que « le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » En conséquence, l'athéisme fut considéré comme antinational, regardé comme un moyen de conspiration contre la République, et tenu pour un crime digne de mort. Robespierre, qui n'avait cessé de dénoncer et de poursuivre les opinions matérialistes, qui les avait combattues chez Guadet, Vergniaud, Gensonné, Hébert et Danton, imposa à la Convention nationale le terrible décret dont l'article XIII menaçait de la rigueur des lois quiconque

troublerait l'exercice du culte nouveau par des prédications fanatiques ou des *insinuations contre-révolutionnaires!*

C'était désigner et livrer au bourreau tous les adversaires du déisme de Jean-Jacques. Par le chemin du *Contrat social*, la République retournait à l'intolérance calviniste, à l'inquisition religieuse. Heureusement, à cet égard, le 9 thermidor et les hommes qui firent réussir ce coup d'Etat, ramenèrent la France à la libre-pensée, en délivrant la Révolution de l'influence dogmatique de Robespierre et de Rousseau.

Aussi puissante, et plus étendue encore, a été l'influence du philosophe hérétique dans les questions sociales. La définition que Rousseau a donnée de la propriété fait de lui un des ancêtres du socialisme, un des précurseurs des doctrines collectivistes. Pour l'auteur du *Contrat social*, la propriété ne trouve pas sa justification et ses titres dans les prérogatives de l'individu, mais dans la puissance et la souveraineté de l'Etat. La propriété pour lui, « c'est le droit de jouir de la portion de biens qui nous est garantie par la loi. » Mais si la loi ne nous garantit rien, si elle accorde tout à la commune ou à l'Etat, quel sera le recours du citoyen?

Il n'en aura d'aucune sorte, puisque, politiquement, il n'est quelque chose qu'en vertu du contrat social et qu'il peut être propriétaire ou dépossédé, suivant que la loi le trouve bon et utile. La propriété n'étant pas un droit naturel, mais un privilège concédé par l'Etat, celui-ci peut en restreindre l'exer-

cice, le transformer ou l'abolir. C'est pourquoi Gracchus Babeuf invoquera, un jour, à l'appui de ses doctrines, l'autorité de Jean-Jacques Rousseau. Il aurait pu se prévaloir également des paroles de Bossuet : « Otez le gouvernement, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière... Selon le droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit et tout ici est propre à tous. Du gouvernement est née la propriété, et, en général, tout droit vient de l'autorité publique. » Despotisme et collectivisme ont, au fond, le même principe. Ils font du gouvernement le créateur et le régulateur des droits de l'individu. Seulement, tandis que les théoriciens du despotisme mettent le gouvernement dans les mains d'une personnalité investie d'une sorte de puissance extraordinaire, divine, les disciples et les émules de Rousseau font résider l'autorité suprême et infaillible dans la souveraineté populaire.

Quoi qu'il en soit de ces théories, il résulte, nous semble-t-il, des faits que nous avons produits et des livres que nous avons résumés que l'hérésie, en France, aboutit, dans le domaine littéraire, au romantisme, et, dans le domaine politique, aux idées et aux principes proclamés par la Révolution.



VIII

LA RÉVOLUTION

Il n'y a pas de sujet plus beau, plus séduisant pour un historien patriote que la Révolution française. C'est de ce grand fait national que datent, comme on l'a dit, les origines de la France contemporaine. Aussi les plus nobles esprits, les écrivains les plus éloquents se sont-ils appliqués à le faire connaître et à l'apprécier. M. Thiers a consacré à la Révolution française des volumes qui ont besoin d'être complétés et rectifiés sur plusieurs points, mais qui contiennent d'admirables chapitres. M. Mignet nous a donné, sur cette époque si tumultueuse et si compliquée, le plus substantiel des résumés. Michelet a raconté la Révolution française avec un lyrisme, un éclat de style, une passion illuminée qui font ressembler les pages de son livre à une suite d'éclairs. Lamartine a enveloppé des rayons de sa poésie l'histoire des Girondins : il en a fait un merveilleux roman. Louis Blanc a em-

ployé son remarquable talent d'écrivain, son abondante rhétorique à la glorification des hommes et des choses de 1789 et surtout de 1792 et 93. Il a eu le tort de transformer, trop fréquemment, le vaste diocèse de la Révolution en une chapelle à l'usage et en l'honneur de Maximilien Robespierre. Edgar Quinet, dans une œuvre à la fois sagace et passionnée, — une œuvre digne d'un Montesquieu romantique, — a signalé et condamné quelques-unes des tendances révolutionnaires. Combien d'autres écrivains il faudrait citer encore : et Tocqueville, si renseigné et si original dans son *Ancien Régime et la Révolution*, et Lanfrey, si mesuré et si clairvoyant dans ses *Considérations sur la Révolution française*, et les frères de Goncourt, dont les spirituels commérages sont remplis d'érudition — mais d'une érudition qu'il faut contrôler, — et M. Taine qui s'est cru impartial parce qu'il a composé un réquisitoire avec des faits divers, soigneusement triés, authentiques parfois, et presque toujours lugubres et atroces.

Ce qui a manqué à la plupart des historiens de la Révolution française, ce n'est ni le savoir, ni le talent; c'est l'esprit critique et la mesure. Les uns, s'inspirant de Bonald et du comte de Maistre, n'ont vu dans la Révolution qu'un événement « satanique, » et dans les révolutionnaires que « des scélérats grandioses. » L'expression est de M. de Montalembert. Les autres ont regardé la Révolution comme la révélation des temps modernes, comme une religion nouvelle, — la religion par

excellence. Or, la religion confine à la légende, à l'orthodoxie fanatique et intolérante, aux aberrations de toute nature. Autour du berceau du christianisme on voit surgir les sectes les plus extravagantes : les unes rendent un culte au serpent, qui séduisit Eve dans le paradis terrestre, les autres reconnaissent pour chefs Judas ou Caïn. Eh bien, la Révolution française a eu *ses caïnites* ! Des livres ont été écrits pour glorifier Hébert ou Marat. L'esprit de l'homme est si enclin aux superstitions qu'il est constamment occupé à se créer des idoles. Combien se croient de libres esprits parce qu'ils ont changé de fanatisme ! Ceux-là même qui se réjouissent de briser les statues des dieux, se complaisent souvent à chercher dans le ruisseau des objets d'adoration.

Ai-je besoin de dire que le consciencieux Henri Martin, l'un des plus récents historiens de la Révolution, a su se préserver de tout excès et de toute témérité ? Les volumes qu'il a publiés, et qui racontent les événements accomplis de 1789 au Consulat, sont l'œuvre d'un sage. Ce livre excellent, dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques populaires, et qu'il serait bon de lire, le soir, au milieu des ouvriers, sera consulté avec profit par les hommes les plus au courant de notre histoire révolutionnaire. Henri Martin, en effet, n'a négligé aucune source d'informations. Sur Mirabeau, Louis XVI et Marie-Antoinette, sur Danton et M^{me} Roland, la *Marseillaise* et Rouget de l'Isle, les Montagnards et la Gironde, il sait à peu près

tout ce qu'il est possible de savoir à l'heure actuelle. Vous ne trouverez dans son livre ni intention d'apologie, ni préoccupation de dénigrement : tout y est net, précis, solide. Tout au plus serait-on tenté de lui reprocher d'abuser de cette vertu si louable qu'on nomme la sobriété. S'il rencontre sur son chemin quelques-unes de ces vieilles légendes royalistes, si souvent citées, et tant exploitées, comme, par exemple, l'anecdote du verre de sang de M^{me} de Sombreuil, il les écarte dédaigneusement ou les réfute d'un mot rapide et décisif.

Une histoire de la Révolution française renferme forcément une galerie de portraits. Grave écueil pour l'écrivain qui arrive après tant d'auteurs illustres, tant de peintres exquis ou puissants ! Que dire de l'éloquence du grand orateur de la Constituante après l'étude, si extraordinaire de relief, que Victor Hugo a publiée sur Mirabeau ? Que peut-on ajouter à cette noble parole d'Edgar Quinet : « Mirabeau, dès qu'il se leva, parut immortel » ? Comment s'y prendre pour faire après Michelet et le docteur Robinet le portrait de Danton, ou celui de M^{me} Roland après Saint-Beuve ? Henri Martin a su pourtant trouver, pour caractériser les personnages célèbres de la Révolution, de ces mots vifs et heureux qui empêchent le style de tomber dans la monotonie, et se gravent dans la mémoire. J'en cite quelques-uns, au hasard : « Marat, dit notre historien national, avait des fureurs et point d'idées. » Qu'était Robespierre à ses débuts ? « Un jeune homme qui n'avait ni les qualités ni les défauts de la jeunesse, mais

qui, selon l'expression de Mirabeau, devait aller loin, parce qu'il croyait tout ce qu'il disait. » Et Brissot? « Une nature généreuse et bonne, à qui l'excès de son activité donnait des airs d'intrigue. » Et Danton? « Un tribun qui, sous des formes àprement révolutionnaires, cachait des pensées d'ordre social et d'union entre les patriotes. »

La physionomie de Danton a retenu longtemps le regard de M. Henri Martin. Il a interrogé les témoins les plus nombreux et les plus divers, et il a résumé son impression définitive dans une page qu'il faut citer. C'est une digne réponse aux allégations de M. Taine qui, dans son dernier ouvrage, représente Danton « comme un avocat de second ordre, sorti d'une bicoque de Champagne, ayant emprunté pour payer sa charge et dont le ménage gêné ne se soutient qu'au moyen d'un louis donné chaque semaine par le beau-père, limonadier (1). »

Danton n'était ni un démagogue famélique, ni un ambitieux pressé de tout bouleverser pour arriver à la considération et à la fortune. « On lui a attribué, de son temps, écrit Henri Martin, les mêmes vices qu'à Mirabeau et ces mêmes connivences avec la cour qui ont été prouvées chez Mirabeau. Il vivait, disait-on, dans tous les désordres. Les plus honnêtes gens, les plus véridiques, La Fayette, M^{me} Roland, l'ont accusé, dans leurs *Mémoires*, d'avoir touché cent mille francs du gouvernement pour le remboursement d'un office qui en

(1) *Les Origines de la France contemporaine*, t. II, p. 119.

valait dix mille, puis d'avoir reçu, à diverses reprises, de grandes sommes d'argent du ministre Montmorin.

« Tout le monde, ou à peu près, a longtemps cru à ces accusations.

« La vie privée de Danton n'a été sérieusement étudiée que depuis peu d'années. On y a trouvé tout autre chose que ce qui s'était accrédité sur lui. L'honnête famille bourgeoise où avait été élevé Danton, simple, unie, régulière, offrait un parfait contraste avec la famille féodale de Mirabeau, si désordonnée, si démoralisée, si horriblement divisée. Danton, fils dévoué, frère désintéressé, mari affectueux, malgré ses passions fougueuses, n'avait jamais été ce jeune homme ignorant, paresseux, débauché, ce « misérable avocat » sans causes qu'on a imaginé. Assez lettré, quand il fut reçu, à vingt-huit ans, en 1787, avocat aux conseils du roi (conseil d'Etat, requêtes de l'hôtel, etc.), il prononça, suivant l'usage, un discours latin. Il y fit un tableau saisissant de l'état de la France. C'était au moment de la première assemblée des notables. Il déclara qu'il sentait venir une révolution terrible, exprima le regret qu'on ne pût la reculer de trente années, pour qu'elle se fit paisiblement par les progrès des lumières, et termina en jetant ce cri prophétique :

« Malheur à ceux qui provoquent les révolutions!
« Malheur à ceux qui les font! »

« En 1788, il refusa un emploi important au ministère de la justice.

« Lorsque les charges d'avocat au conseil du roi furent supprimées par la Constituante, avec indemnité, Danton ne reçut pas cent mille francs pour ce qui valait dix mille francs : suivant son droit légal, il fut remboursé de 69,000 francs pour une charge qui lui en avait coûté 78,000. Ce qui avait trompé La Fayette, c'est que le principal de la charge ne valait que 10,000 francs et que le reste était le prix du cabinet d'affaires qui s'y trouvait joint.

« Quant aux sommes reçues du ministre Montmorin, aucune pièce ne constate le fait. L'affirmation de Montmorin doit paraître de peu de valeur, depuis que l'on connaît la correspondance par laquelle cet ancien ministre trahissait La Fayette et connivait avec les généraux autrichiens contre lui au moment même où La Fayette se perdait pour tâcher de sauver le roi et la reine.

« La cour était, du reste, fort souvent volée par les intermédiaires qu'elle employait pour tâcher de gagner les chefs révolutionnaires. On avait promis au roi d'acheter aussi Pétion, dont le désintéressement était notoire. Louis XVI eut la preuve qu'il était effrontément dupé.

« Il ne subsiste donc pas la moindre preuve de la vénalité de Danton... de cet homme qui, sous un extérieur bizarre, effrayant, cachait « une âme « magnanime, » comme l'a dit un philosophe d'une grande autorité, qui n'était pas suspect de sympathies révolutionnaires, — Royer-Collard. »

Si Henri Martin, comme on vient de le voir par

ces quelques lignes, est un juge perspicace et autorisé lorsqu'il s'agit des hommes, c'est aussi un narrateur intéressant lorsqu'il s'agit des événements. Son style d'une gravité un peu uniforme et d'une allure un peu alourdie, s'anime, s'échauffe et se colore au reflet des grandes scènes de la Révolution française. Ce n'est pas l'indignation, c'est le patriotisme qui fait sa meilleure prose. Il faut surtout citer, dans ce genre, les belles pages consacrées à la première fête de la Fédération.

Et cependant, malgré toutes les qualités que je viens d'énumérer, le livre de M. Henri Martin appelle des réserves et de graves critiques. Ces critiques, d'ailleurs, s'appliquent à presque tous les historiens de la Révolution française. Il semble qu'en retraçant les faits, tantôt terribles et tantôt sublimes, qui se sont accomplis de 1789 à 1794, les historiens n'ont pas assez insisté sur l'état d'esprit où se trouvait la France au début du grand événement qui devait si profondément modifier nos destinées nationales. Il y eut, de 1787 à 1789, un mouvement, une agitation des intelligences, une fièvre d'espérances et d'appréhensions véritablement inouïes. Des nuées de pamphlets, de brochures, de placards s'abattirent sur Paris et sur les provinces. Politique, finances, réformes de toutes sortes, questions de toute nature furent posées, étudiées, commentées. On a beaucoup parlé des publications démocratiques et libérales qui parurent alors, mais on a négligé, ou laissé dans l'ombre, les publications écrites dans un esprit différent et tout contraire.

Qui ne comprend, pourtant, combien il est nécessaire de les connaître? Elles ont contribué, pour une large part, à créer l'état mental de la France de la Révolution. Ces brochures, d'un ton agressif, insolent, menaçant, glorifiaient les vieux abus, les vieux préjugés, et réclamaient le retour aux pires intolérances et aux plus violentes iniquités. Au nom du clergé catholique on demandait de faire revivre toutes les mesures qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. La pluralité des cultes dans le « royaume » était dénoncée « comme une abomination et un fléau. » A cette question : *Les protestants ont-ils le droit de voter et de siéger aux États-Généraux?* les publicistes catholiques répondaient sans hésiter : Non! Ils donnaient de cette exclusion la curieuse explication que voici : « L'enseignement public appartient aux évêques diocésains; les règlements qui le concernent prescrivent des pratiques religieuses dont il ne convient pas de confier l'exécution à des non-catholiques. Or qui est privé du droit d'enseigner aux enfants ne saurait être mis en permission du droit de légiférer pour les hommes. » La liberté de la presse n'était pas mieux traitée que la liberté des cultes. Ajoutez à ces accusations remplies de menaces, des diatribes sans nom, des outrages cyniques et infâmes contre ceux qui se réclamaient des idées nouvelles et les défendaient avec un talent remarqué. Je conseille aux délicats qui se plaignent de la violence des polémiques contemporaines de se procurer certaine biographie de Mirabeau « en vente dans les com-

munautés de Marseille. » C'est la lie de la boue, c'est le délire de la haine.

Ces excitations, ces provocations, ces injures exaspéraient les esprits les plus froids et les plus fermes. Elles créaient, dans toute la France, comme un courant de défiance et de fureur. De là ces habitudes de discussions brutales, ces hyperboles farouches, ces invectives incessantes, cet échauffement qui devait aller jusqu'à la flamme et à l'incendie.

André Chénier, qui, nous le verrons tout à l'heure, n'avait pas su se modérer lui-même, dénonçait pourtant, avec éloquence, dans le n° 13 des *Mémoires de la société de 1789*, « cette nombreuse et effrayante race de libellistes sans pudeur, » qui, par leurs violences haineuses, leurs appels permanents à l'envie ou à la peur, leurs mensonges et leurs calomnies, transformaient les citoyens des divers partis « en troupes de furieux armés de poignards, renfermés ensemble dans la plus épaisse nuit, courant, au hasard, les uns sur les autres, donnant et recevant la mort aveuglément. »

Chose trop peu remarquée : durant les premières années de la Révolution, ce sont les politiques les plus prudents, les intelligences les mieux équilibrées, les hommes qui devaient se signaler entre tous par leur sang-froid et leur circonspection, qui font entendre les paroles les plus effroyables. Il n'est pas de Marat ou d'Hébert, il est de Barnave, ce propos tenu au moment de l'assassinat de Foulon et de Bertier : « Le sang qui coule est-il donc si pur qu'on doive tant regretter de le verser?... » Ce n'est pas

l'organisateur des massacres de septembre, ce n'est pas l'huissier Maillard, c'est Mirabeau qui disait tranquillement, le 23 juillet 1789 : « Il eût coulé bien plus de sang si nos ennemis eussent été vainqueurs. » C'est lui encore qui écrivait au comte de Lamarek : « Vous vous exagérez infiniment les inconvénients de la Révolution pour la génération présente. Il n'y a pas encore eu d'exemple, dans les fastes du monde, d'un pareil bouleversement, ni même d'une grande secousse politique, à *moins de frais*; et si l'on voulait s'entendre et surtout gouverner, la Révolution n'aurait de véritables martyrs qu'un très petit nombre de satrapes trop scandaleusement gorgés de jouissances exactrices et oppressives... » C'étaient les amis de Malouet qui s'écriaient, à propos de la prise de la Bastille : « Il fallait faire peur aux partisans de l'ancien régime et les empêcher de relever la tête. »

D'un autre côté, les amis de la cour se plaisaient à parler de mitraillades, de potences, de la nécessité de livrer au bourreau les défenseurs de la Révolution. Ouvrez l'*Almanach des aristocrates*, publié à Rome en l'an III de la *barnavocratie*, vous y trouverez à toutes les pages des épigrammes du genre de celle-ci :

Aux vertus le malheur, aux crimes le succès :

Barnave a blessé Cazalès...
 Grand scélérat, petit ribaud,
 Barnave, assuré de sa chance,
 Se pend au col de Boisgibaud,
 En attendant l'autre potence!

Ce ne sont pas seulement les petits aventuriers du journalisme, les « vils folliculaires » qui s'inspirent de ces haines forcenées, qui parlent cet horrible langage. Peu à peu, il finit par s'imposer aux plus nobles intelligences, à l'écrivain le plus pur, le plus charmant, le plus attique du dix-huitième siècle, à André Chénier lui-même, au poète patriote à qui la prise de la Bastille avait inspiré ce dithyrambe :

Déraciné dans ses entrailles,
L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté,
Vole, débris infâme et cendre inanimée,
Et de ces grands tombeaux la belle Liberté,
Altière, étincelante, armée,
Sort!.....

Oui, un jour viendra où ce délicat, ce suave et délicieux génie, surchauffé par l'atmosphère où il vit, indigné, endolori, exaspéré, écrira ces vers dont l'inspiration est à peine digne de Marat ou du Père Duchêne :

Console-toi, gibet, tu sauveras la France!
Pour tes bras la Montagne encor
Nourrit bien des héros dans ses nobles repaires,
Legendre, élève de Caton,
Le grand Collot d'Herbois, fier patron des galères,
Plus d'un Robespierre et Danton,
Thuriot et Chabot, enfin toute la bande ;
Et club, commune, tribunal.
Mais qui peut les compter? Je te les recommande,
Tu feras l'appel nominal.

André Chénier est un poète, un lyrique facile-

ment emporté aux indignations, un Alcée, un Archiloque mêlé aux fureurs révolutionnaires, mais voici son ami, le sage chevalier de Pange, ce penseur qui inspirait à Rœderer cette appréciation : « De Pange ne disait que des choses dignes d'être écrites ; il n'écrivait que des choses dignes d'être faites. » Ce philosophe saura-t-il se préserver des violences de pensées, des appréciations cruellement implacables ? Il le saura si peu qu'il poursuivra de ses invectives et de ses injures et les Girondins et, surtout, leur coryphée, Brissot. Il l'accusera de n'être qu'un trafiquant d'idées, un homme de parti, capable d'immoler à son ambition ses croyances de la veille, et de vendre à la foule, pour obtenir quelques applaudissements, et ses amitiés, et sa conscience et sa foi. Il demandera (le 1^{er} août 1792) la dissolution de cette société des Jacobins où ne se rencontre que « la féconde immoralité de quelques hommes qui, chaque jour, savent offrir à notre étonnement un nouveau vice et porter l'impudence à des degrés inattendus. » Quelle plus civique entreprise, s'écriera-t-il, que celle « d'anéantir un foyer venimeux, avant que l'atmosphère soit toute empoisonnée ? »

Ainsi s'exprimera ce modéré par excellence, ce moraliste « calme au milieu de la mêlée ardente. » Et il ajoutera, dans une page superbe de mépris hautain et de fière provocation : « Dans ce temps malheureux, où l'on accorde au meurtre l'indulgence et aux brigandages des trophées, où la scène du monde est occupée par des événements qui font

frémir et par des hommes bien dignes de ces événements, le citoyen honnête sait que sa place n'est point sur cet affreux théâtre; il rougirait même d'y paraître un seul moment, si, témoin de ces calamités, si, vivant parmi leurs auteurs, il n'éprouvait le besoin de signaler son mépris et son aversion parmi eux. Il aime mieux être leur victime que passer pour leur approbateur; il recherche l'occasion de se désigner à leur inimitié, et la seule pensée qu'il la mérite le soutient et le console. »

Après les pamphlets provocateurs et les libelles diffamatoires, il faut citer les journaux orduriers et calomnieux. Leur action fut considérable. Henri Martin flétrit, avec une vive indignation et un profond dégoût, les feuilles de délation et de colère d'Hébert et de Marat. Il aurait pu faire, il aurait dû faire remarquer que ces dépravateurs de l'esprit public avaient eu, dans le parti royaliste, des précurseurs et des modèles. On ne le sait pas assez, ou on affecte trop de l'oublier: la presse royaliste de 1789 porte, devant l'histoire, la responsabilité des premières polémiques scandaleuses, cyniques et violentes. Rien ne saurait être comparé, pour la crudité des détails, l'ignominie des pensées et du style, aux *Actes des Apôtres*, au *Journal général de la Cour et de la ville*, au *Journal des Halles*, au *Journal de Suleau*, au premier *Père-Duchêne*, qui eut pour rédacteur le constitutionnel Lemaire.

Ces feuilles ne respectaient ni l'âge, ni le sexe,

ni les vertus, ni le talent, ni le malheur. Elles traînaient dans la boue M^{me} de Staël et M^{me} de Condorcet, publiaient sur les Montmorency, les d'Aiguillon, coupables d'avoir demandé l'abolition des privilèges, des épigrammes cyniques et des invectives immondes :

« De ces Montmorency, célèbres dans l'histoire,
Est-ce là le rejeton ?
— Non, l'ami, vous pouvez m'en croire,
Connaissez mieux cette illustre maison.
Vous détromper est nécessaire :
Ce Mathieu n'en a que le nom,
Et d'un des laquais de sa mère,
Il a reçu le jour, le cœur, l'âme et le ton. »

Une autre fois, le *Journal général de la Cour de la ville* déclarait que la France « ne pouvait être régénérée que dans un bain de sang (1). »

Les feuilles du Tiers-État ne s'habituaient que trop vite à parler ce langage et à reproduire ces violences. Camille Desmoulius, qui était loin d'être

(1) « Les premiers dans la presse, les journaux royalistes, en donnant le signal des menaces de mort, habituèrent les esprits aux violences de la polémique, et par suite aux idées de vengeance et de terreur. En présence des *Actes des Apôtres* demandant les têtes des six cents principaux révolutionnaires, la confiscation de tous leurs biens, indiquant aux armées étrangères par combien de points elles pouvaient entrer en France; après l'*Ami du Roi* et ses appels continuels aux coups d'État, aux lois de terreur, aux proscriptions, aux confiscations, aux armées vengeresses de l'Europe, toute autre exagération de langage était permise, et les menaces de Marat n'étaient plus que des représailles. » Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 59.

cruel, et qui mourut pour avoir élevé la voix en faveur de l'humanité, aimait à plaisanter sur la fameuse *Lanterne* — ce réverbère de l'Hôtel de Ville auquel on accrochait « les suppôts de la tyrannie. » Et il était approuvé, félicité pour son *Discours de la Lanterne aux Parisiens* par les hommes les moins sanguinaires de l'Assemblée nationale, les Mirabeau, les Target, les Sieyès, les Montmorency et les Castellane.

Bientôt, au milieu de ces exagérations abominables, de ces polémiques sans frein, on perdit ce qui est le plus nécessaire au succès durable d'un parti : le sang-froid, l'habileté, l'esprit politique.

Habitué, dès le début, à ne rien ménager, à suspecter les intentions, à dénoncer, en les exagérant et en les travestissant, les actes les plus simples, les hommes de la Révolution se firent du soupçon une habitude et de l'intolérance une règle. Quand les premiers adversaires eurent disparu, quand les ennemis acharnés de l'ordre nouveau ne furent plus là, les amis, les compagnons des vieilles luttes se trouvèrent en présence. Qu'allaient-ils faire? Renonceraient-ils à ces procédés d'incrimination qu'ils avaient si souvent employés contre les rédacteurs des journaux de la Cour? Hélas! le ton était donné, la fièvre était dans le sang; on usa entre frères d'armes de polémiques employées, autrefois, contre des adversaires sans scrupule, contre de mortels ennemis.

Marat, dans sa feuille le *Publiciste*, accuse « le vertueux Roland, surnommé le petit Necker, de

vouloir amener la famine et la guerre civile pour faire enlever Capet et rétablir la royauté. » Il parle des « soldats de la liberté, nus, affamés et périssant de misère, poussés à l'insurrection par les généraux *pour avoir un prétexte de les égorger.* » Hébert traîne dans la boue de son journal Dantou, Fabre d'Eglantine, Legendre, Lacroix, les traite « de conspirateurs à guillotiner pour leurs opinions, » et s'attire cette sanglante réplique de Camille Desmoulins dans le *Vieux Cordelier* : « Hébert, cet homme rayé de la liste des garçons de théâtre pour vols, fera rayer de la liste des jacobins, pour leurs opinions, des députés, fondateurs immortels de la République ! Cet écrivain des charniers sera le régulateur de l'opinion ! Qu'on désespère de m'intimider par les terreurs et les bruits de mon arrestation qu'on sème autour de moi. O mes collègues, je vous dirai comme Brutus à Cicéron : Nous craignons trop la mort, l'exil, la pauvreté, *nimum timemus mortem, et exilium et paupertatem...* Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie, comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains ! et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème et qu'il enveloppe en

masse dans une proscription commune ; qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine. Qu'est-ce donc que l'échafaud, pour un patriote, sinon le piédestal de Sidney et de Jean de Witt ? Qu'est-ce, dans un moment de guerre où j'ai eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre et le plus glorieux de tous ? »

Henri Martin a raconté, avec trop peu de détails, ces premières agressions de la presse royaliste, ces tristes combats suivis de la guerre républicaine fratricide. Mais s'il a négligé les faits, il a parfaitement indiqué d'où venait le mal ; il a mis en relief cette déplorable erreur des révolutionnaires qui, tour à tour, essayaient de confisquer la France au profit de leurs dogmes politiques, de réduire la patrie aux proportions d'une secte fermée. On ne fait pas un peuple avec un parti, on ne constitue pas un pays avec une opinion exclusive. C'est par de larges concessions sur les personnes, et une infinie tolérance pour les idées qu'on arrive à cette cohésion d'intérêts divers sans laquelle il n'y a ni prospérité nationale ni stabilité gouvernementale.

Cette vérité politique que l'expérience nous a apprise, fut à peine soupçonnée en 1789. La Gironde, à cet égard, se montra aussi mal inspirée que la Montagne. Robespierre fut étroit, défiant et suffisant, mais Brissot, Lasource et Guadet ne cessèrent pas d'être dédaigneux, véhéments et sarcastiques.

Même au moment de la déclaration de guerre (avril 1792), les animosités particulières ne désarmèrent pas. Brissot et Camille Desmoulins se battirent à coups de journaux et de brochures. Les accusations les plus outrageantes furent prodiguées de part et d'autre. Camille Desmoulins, poussé par Robespierre, reprocha à Brissot d'être vendu à la cour, d'avoir volontairement compromis la révolution en prêchant trop tôt la République, d'avoir comploté la ruine de Saint-Domingue en réclamant, hors de saison, l'émancipation des noirs. Voilà bien des forfaits ; ce n'était pas assez encore : Camille, polémiste sans mesure, étourneau de génie, mais de mauvais génie dans cette circonstance, affirmait que Brissot avait préparé le *massacre* du Champ-de-Mars et organisé avec le *tyran* et La Fayette une nouvelle Saint-Barthélemy ! Brissot répondit, et répondit du même ton. « On se demande, disait-il, si M. de Robespierre est fou, s'il est poussé par sa vanité blessée ou mis en œuvre par liste civile. » Robespierre, lui, avait parlé d'un vaste complot dont il ne désignait nettement ni les auteurs, ni le but, et s'était répandu en vagues récriminations sur les intrigants et les traîtres. C'était sa méthode et son procédé de controverse.

Un seul homme au milieu de ce déchaînement de vanités, de personnalités, d'ambitions sectaires, gardait quelque sang-froid, c'était Danton. Souvent il essaya de s'interposer entre les frères ennemis et de les réconcilier. Il leur montrait la patrie. Soyons unis, leur disait-il : « Ce ne sera pas sans

frémir que les Autrichiens apprendront notre sainte harmonie. Alors, je vous le jure, nos ennemis seront morts ! »

Pour amener cette harmonie, qu'il appelait si affectueusement « la sainte harmonie », Danton se faisait tout à tous. Il désavouait Marat, mais en le plaignant, défendait la députation de Paris, tout en déclarant que l'hégémonie politique appartenait à la France entière. Aux Girondins, il tendait la main ; à Robespierre, il offrait des éloges. A tous ceux qui tentaient d'établir la suprématie exclusive d'une opinion, et de constituer une orthodoxie révolutionnaire, il répétait « que les révolutions, comme les religions, commencent par des apôtres, se perdent et finissent par des prêtres » ; et à ceux qui, volontiers, dénonçaient leurs adversaires comme les ennemis de la patrie et du peuple, il rappelait la parole si juste et si profonde de Montesquieu : « Sous prétexte de la vengeance de la République, il faut prendre garde de ne pas établir la tyrannie des vengeurs. » Devant la foule, au club, il usait de cette diplomatie oratoire qui consiste à faire accepter la modération des idées au moyen de l'emphase ou de la violence des expressions. « Mettons-nous tous dans la tête, répétait-il, que presque tous, que tous, nous voulons le salut public. Que les défiances particulières ne nous arrêtent pas dans notre marche, puisque nous avons un but commun. Quant à moi, je ne calomnierai jamais personne ; je suis sans fiel, non par vertu, mais par tempérament. La haine est

étrangère à mon caractère ; je n'en ai pas besoin ; aussi je ne puis être suspect, même à ceux qui ont fait profession de me haïr. Je vous rappelle à l'infini de vos devoirs. » Il ajoutait « qu'il ne faut pas tirer sur ses troupes, qu'il faut s'aimer et se tenir serrés comme le faisceau pour être forts, que l'union dans le patriotisme serait égale à l'attraction dans le monde physique. »

Admirables et émouvantes exhortations qui, malheureusement, ne furent pas écoutées ! La Gironde correcte, élégante, dominée par le génie féminin de M^{me} Roland, ne pardonnait pas à Danton le débraillé de sa tenue et l'extrême familiarité de son langage. Aux avances de Danton, le girondin Roland répondit par une phrase amère : « Je suis en défiance du civisme de quiconque est accusé de manquer de moralité. » Guadet, dans un discours littérairement admirable et politiquement des plus maladroits, reprocha à Danton d'être le complice de Dumouriez : — « Dans tous les spectacles de Paris, qui était sans cesse aux côtés de Dumouriez ? Votre Danton... » Danton bondit sous l'outrage : — « Ah ! tu m'accuses, moi ! Tu ne connais pas ma force !... » Les récriminations les plus étranges, les plus absurdes se produisirent et vinrent empêcher cette harmonie si nécessaire à l'existence d'un État libre. Danton fut soupçonné d'aspirer à la dictature et même à la royauté ! D'ailleurs, n'avait-il pas, disait-on, du sang de septembre sur les mains ? Louvet réclama la mise en accusation de Marat, de Robespierre et de « quelques autres. » Un soir les

fédérés du parti de la Gironde coururent dans les rues de Paris en criant : A bas Marat ! A la guillotine Robespierre et Danton !

Cette fatale et fratricide division fut la cause des malheurs qui suivirent. Si la Gironde et Danton s'étaient unis, tout pouvait être sauvé. Cet événement ne se réalisa pas. L'appel à la fraternité que Danton avait adressé à ses collègues ne fut pas plus entendu que l'appel à l'oubli et au travail fécond que Vergniaud avait prononcé. « Je pensais, avait dit noblement l'orateur de la Gironde, qu'au lieu de songer à nous perdre les uns les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie. Par quelle fatalité prépare-t-on, au dehors, des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter la haine et les divisions ? Par quelle fatalité des représentants du peuple ne cessent-ils de faire de la Convention nationale le foyer de leurs calomnies et de leurs passions ? Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois ; si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments. Vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux ! »

Hélas ! elle ne fut pas la dernière : les débats scandaleux continuèrent ; ils devinrent de jour en jour (comme toutes les polémiques qui se pro-

longent) plus envenimés, plus injustes et plus atroces. Ils aboutirent, comme terme final, à la prison, aux tribunaux d'exception, à la hache du bourreau. On vit s'accomplir la parole lugubre de Vergniaud : « La Révolution comme Saturne dévore ses enfants. »

Les Girondins montèrent sur l'échafaud. En apprenant leur condamnation, Camille Desmoulins s'écriait en pleurant : « Ah ! malheureux, c'est moi qui les ai tués avec mon *Brissotin dévoilé* et mes journaux ! » Un peu plus tard, Camille et Danton succombaient à leur tour. La veille de ce jour-là, Desmoulins écrivait à sa femme, la charmante et héroïque Lucile : « Si c'était Pitt et Cobourg qui me traitassent si durement, mais mes collègues ! Mais la République après tout ce que j'ai fait pour elle ! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices !... Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage que nous périssons les derniers des républicains. » Et, de son côté, Danton gravissant les degrés de l'échafaud, pouvait dire : « J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit !.... »

Après avoir constaté ces criminels égarements et déploré ces malheurs, il faut s'empressez d'ajouter qu'il n'y a là qu'un des chapitres de l'histoire de la Révolution. Il en est d'autres, et des plus glorieux, sur lesquels il convient de s'arrêter avec fierté patriotique et reconnaissance. La politique d'abattre des massacres de septembre et de l'échafaud en permanence n'est pas toute la Révolution française. La féodalité abolie, les droits de l'homme proclamés,

la propriété mise aux mains des travailleurs, l'enseignement public organisé, c'est aussi de la Révolution, cela! C'est de la Révolution encore que l'incomparable élan national qui porta le peuple aux frontières et sauva la patrie en danger.

Henri Martin a décrit, avec son exactitude et sa précision ordinaires, tout ce qu'il y eut d'efforts, d'abnégation, de savoir, de capacité politique, de méthode dans la résistance opposée aux envahisseurs. La situation était effroyable! Le jour de la déclaration de guerre à l'Angleterre, Cambon exposa à la Convention l'état de nos finances : les contributions directes n'avaient produit que deux cent six millions et nous dépensions pour la guerre deux cents millions par mois! La vente des biens du clergé avait été jusqu'ici la grande ressource, mais cette ressource s'épuisait. Cambon fit voter par la Convention qu'on ajouterait aux 2 milliards 300 millions d'assignats en circulation 800 nouveaux millions qui auraient pour gages les biens des émigrés.

La situation financière était momentanément sauvée par la planche aux assignats; mais qui remédierait aux désordres extrêmes qui régnaient dans les affaires de la guerre? La Convention décida que neuf commissaires, pris au milieu d'elle, se transporteraient sur les frontières du Nord et de l'Est, avec de pleins pouvoirs pour tout ce qui regarderait la mise en défense des places fortes et avec le droit absolu de révoquer tous fonctionnaires civils et militaires. Le comité de guerre s'occupa de réorganiser l'armée et y réussit. Cinq cent mille hommes

furent appelés sous les armes. Au milieu de ces préoccupations terribles, la Convention ne perdait pas de vue les intérêts des sciences et des arts : elle préparait la création du Muséum national et des musées de département, réorganisait nos bibliothèques, mettait la science au service de la défense nationale.

Le mouvement patriotique qui, alors, souleva le pays, est demeuré incomparable. Il provoqua l'admiration non seulement des étrangers, mais de l'ennemi. Il se produisit, en ce moment, un phénomène que l'historien doit constater. Tandis que la Révolution était compromise au milieu de nous par les divisions et les haines de partis, tandis qu'elle s'acheminait vers le 9 Thermidor, le Directoire et le Consulat, elle apparaissait aux yeux du monde comme la grande émancipatrice. De fait gaulois, elle devenait fait humain. De loin on n'entendait ni la voix des factions, ni les cris d'un Marat, ni les dénonciations d'un Robespierre, ni le tumulte des disputes misérables. On ne voyait que la libératrice auguste qui avait dénoncé la tyrannie, flétri les vieilles iniquités, démoli la Bastille, proclamé l'égalité politique, appelé les peuples à l'exercice de leur souveraineté, affirmé les droits de la pensée et de la conscience, donné pour base et pour but au monde la justice et le travail. Un illustre poète, un Allemand, Goëthe, exprimait en ces termes l'émotion qui s'était emparée des hommes à la vue de la Révolution triomphante : « Qui pourrait nier qu'au premier rayon du nouveau soleil apparaissant sur l'ho-

la propriété mise aux mains des travailleurs, l'enseignement public organisé, c'est aussi de la Révolution, cela ! C'est de la Révolution encore que l'incomparable élan national qui porta le peuple aux frontières et sauva la patrie en danger.

Henri Martin a décrit, avec son exactitude et sa précision ordinaires, tout ce qu'il y eut d'efforts, d'abnégation, de savoir, de capacité politique, de méthode dans la résistance opposée aux envahisseurs. La situation était effroyable ! Le jour de la déclaration de guerre à l'Angleterre, Cambon exposa à la Convention l'état de nos finances : les contributions directes n'avaient produit que deux cent six millions et nous dépensions pour la guerre deux cents millions par mois ! La vente des biens du clergé avait été jusqu'ici la grande ressource, mais cette ressource s'épuisait. Cambon fit voter par la Convention qu'on ajouterait aux 2 milliards 300 millions d'assignats en circulation 800 nouveaux millions qui auraient pour gages les biens des émigrés.

La situation financière était momentanément sauvée par la planche aux assignats ; mais qui remédierait aux désordres extrêmes qui régnaient dans les affaires de la guerre ? La Convention décida que neuf commissaires, pris au milieu d'elle, se transporteraient sur les frontières du Nord et de l'Est, avec de pleins pouvoirs pour tout ce qui regarderait la mise en défense des places fortes et avec le droit absolu de révoquer tous fonctionnaires civils et militaires. Le comité de guerre s'occupa de réorganiser l'armée et y réussit. Cinq cent mille hommes

furent appelés sous les armes. Au milieu de ces préoccupations terribles, la Convention ne perdait pas de vue les intérêts des sciences et des arts : elle préparait la création du Muséum national et des musées de département, réorganisait nos bibliothèques, mettait la science au service de la défense nationale.

Le mouvement patriotique qui, alors, souleva le pays, est demeuré incomparable. Il provoqua l'admiration non seulement des étrangers, mais de l'ennemi. Il se produisit, en ce moment, un phénomène que l'historien doit constater. Tandis que la Révolution était compromise au milieu de nous par les divisions et les haines de partis, tandis qu'elle s'acheminait vers le 9 Thermidor, le Directoire et le Consulat, elle apparaissait aux yeux du monde comme la grande émancipatrice. De fait gaulois, elle devenait fait humain. De loin on n'entendait ni la voix des factions, ni les cris d'un Marat, ni les dénonciations d'un Robespierre, ni le tumulte des disputes misérables. On ne voyait que la libératrice auguste qui avait dénoncé la tyrannie, flétri les vieilles iniquités, démoli la Bastille, proclamé l'égalité politique, appelé les peuples à l'exercice de leur souveraineté, affirmé les droits de la pensée et de la conscience, donné pour base et pour but au monde la justice et le travail. Un illustre poète, un Allemand, Goëthe, exprimait en ces termes l'émotion qui s'était emparée des hommes à la vue de la Révolution triomphante : « Qui pourrait nier qu'au premier rayon du nouveau soleil apparaissant sur l'ho-

d'une nation de l'avoir aperçu et de l'avoir montré à l'humanité.

Certes, il aurait mieux valu que les excès sanglants et les déviations de principes, justement reprochés à la Révolution française, ne se fussent point produits; il aurait mieux valu qu'elle arrivât douce et paisible, comme le souffle du printemps qui fait éclore tous les germes, au lieu de s'abattre comme un ouragan sur la vieille France monarchique. Mais parmi les débris qu'elle a accumulés, que de choses méritaient d'être brisées et de disparaître! Faut-il les énumérer? Faut-il rappeler les charges accablantes et les impôts iniques qui pesaient sur le Tiers-Etat? Est-il nécessaire de redire qu'avant 1789 il fallait, pour arriver aux emplois publics, être non seulement sujet du roi, mais être né dans une classe privilégiée, et professer des idées religieuses agréables au roi? Par les déclarations répétées des 22 mai et 10 août 1781, puis du 1^{er} janvier 1786, Louis XVI s'interdisait la faculté de nommer aux grades de l'armée, même aux grades les plus modestes, quiconque était de roture. « Tous les sujets, disait-il, qui seront proposés pour être nommés à des sous-lieutenances dans les régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevan-légers, de dragons et de chasseurs à cheval, seront tenus de faire les mêmes preuves que ceux qui seront présentés à S. M. pour être admis et élevés à son école militaire, et S. M. ne les agréera que sur le certificat du sieur Chérin, généalogiste de ses ordres. »

Protestants et juifs étaient regardés comme des parias. L'édit de 1787 en faveur des réformés, cet édit si ardemment sollicité par Condorcet, Rabaut-Saint-Etienne et La Fayette, si désiré par Malesherbes qui avait fini par l'arracher à la cour, n'était qu'un édit de tolérance. Il ne repiaçait pas les protestants sous le régime de l'égalité civile et politique, il les délivrait seulement de quelques-uns des effets de la persécution religieuse. D'après les termes de l'édit, les hérétiques devaient être *privés de toute influence sur l'ordre établi dans l'État* ; ils étaient « reconnus d'avance et à jamais incapables de faire corps dans le royaume », et en possession des seules prérogatives « que le droit naturel ne permettait pas de leur refuser. » Quant aux juifs, assimilés, ainsi que les comédiens (1), à une caste impure et infâme, ils étaient proclamés incapables « d'être jamais moralement estimables et politiquement utiles. »

Malgré les encouragements qu'Henri IV et Colbert avaient accordés à l'industrie, des règlements mul-

(1) Une lettre adressée par Talma à l'Assemblée constituante (12 juillet 1790) montre dans quel état de mépris étaient tenus les comédiens, même les plus illustres :

« J'implore, dit Talma aux membres de l'Assemblée constituante, le secours de la loi constitutionnelle, et je réclame les droits de citoyen qu'elle ne m'a point ravés, puisqu'elle ne prononce aucun titre d'exclusion contre ceux qui embrassent la carrière du théâtre. J'ai fait choix d'une compagne à laquelle je veux m'unir par les liens du mariage; mon père m'a donné son consentement. Je me suis présenté devant M. le curé de Saint-Sulpice pour la publication de mes bans. Après un premier refus, je lui ai fait faire une sommation par acte extrajudiciaire; il a répondu à l'huissier qu'il avait cru de la prudence d'en dé-

tipliés pesaient sur le travail. Des corporations privilégiées soumettaient à leur despotisme (auquel nul ne pouvait se soustraire) les ouvriers de tous les métiers, et tuaient ainsi l'initiative individuelle. Ce qu'on n'a pas assez remarqué, dit justement M. Eugène Bersier, c'est le profit immense que le clergé tirait de cet état de choses. Chaque corporation avait son saint, ses jours de fête, ses messes officielles. En dehors d'elle, l'ouvrier indépendant n'existait pas. Que pouvaient l'hérétique, le libre-penseur? Leur absence à la moindre cérémonie était notée, et les voilà dénoncés, livrés, perdus. Nul n'échappait aux mailles serrés de ce filet d'inquisition.

Quant au commerce, il était tenu pour avilissant. « J'ai vu en 1789, à Poitiers, déclare le vicomte de Montalembert, dans ses mémoires inédits, des nobles être accueillis avec dédain pour s'être livrés à des trafics de négociant. C'était l'usage dans la noblesse, qu'un gentilhomme, fût-il ruiné, ne pouvait tenter une entreprise mercantile, même pour rétablir la fortune de sa famille. Le faisait-il? il devait aussitôt, dans les pays d'Etat, aller écrire sa

rer à ses supérieurs; qu'ils lui ont-rappelé les règles canoniques auxquelles il doit obéir, et qui défendent de donner à un comédien le sacrement du mariage, avant d'avoir obtenu de sa part une renonciation à son état.... Je me prosterne devant Dieu; je professe la religion catholique, apostolique et romaine. Comment cette religion peut-elle autoriser le dérèglement des mœurs? J'aurais pu sans doute faire une renonciation et reprendre le lendemain mon état; mais je ne veux point me montrer indigne de la religion qu'on invoque contre moi, indigne du bienfait de la constitution, en accablant vos décrets d'erreur et vos lois d'impuissance. Je m'abandonne avec confiance à votre justice. »

déclaration et déposer son épée. Cela s'appelait faire dormir sa noblesse. Le commerce terminé, nouvelle déclaration, reprise de l'épée et du rang. Même règle si le gentilhomme avait usé des arts mécaniques, ou, comme s'exprime le Coutumier général, s'il avait *mécanisé*. »

La Révolution vint changer tout cela. Du Tiers-Etat qui « n'était rien », elle fit un peuple, — le peuple français. Avec les parias de l'ancien régime elle fit des citoyens.

Lorsqu'on prétend qu'elle aurait pu procéder autrement qu'elle ne l'a fait, on critique sa méthode, ce qui est quelquefois juste, et toujours facile à la lumière des événements accomplis, mais on ne prouve pas que son œuvre n'ait pas été nécessaire et que les résultats obtenus par son génie ne soient excellents. Personne aujourd'hui n'oserait parler sérieusement de revenir à ce qui était avant 1789. Qu'est-ce à dire, sinon que de la Révolution date une ère nouvelle et heureuse pour la France et l'humanité? Comme le disait magnifiquement la Convention nationale dans le préambule du célèbre décret de frimaire an II : « La Révolution française, féconde, énergique dans ses moyens, vaste, sublime dans ses résultats, formera pour l'historien, pour le philosophe, une de ces grandes époques qui sont placées, comme autant de fanaux, sur la route éternelle des siècles. »



IX

LE PROCÈS DE LA RÉVOLUTION

« Pour peu qu'on réfléchisse, on se
« convainc que, quoi qu'il arrive, nous ne
« pouvons pas cesser d'être libres, et que
« les principaux abus que nous avons dé-
« truits, ne reparaitront jamais. Combien
« faudrait-il essayer de malheurs pour faire
« oublier de tels avantages ? »

BARNAVE (1792).

Si la Révolution a trouvé des panégyristes, elle a rencontré aussi des détracteurs. En 1790, le célèbre orateur et publiciste anglais, Edmond Burke publie, sous ce titre : *Réflexions sur la Révolution de France*, un écrit où il proclame que « la simple idée de créer à nouveau un gouvernement suffit à inspirer le dégoût et l'horreur. » Quelques années plus tard, en 1797, Joseph de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, affirme que « la monarchie a été renversée par des monstres, » qui, pour accomplir « cette œuvre satanique, » ont dû commettre « tous les crimes. » En 1853, un Allemand, M. de Sybel, entreprend de prouver que la Révolution français

n'a eu ni originalité, ni dignité ; qu'elle a « annihilé le pouvoir gouvernemental » et mis « le vol des propriétés à la place de la liberté économique. » Voilà, certes, des paroles dures et des accusations passionnées et injustes : eh bien, il nous était réservé d'en entendre de plus âpres et de plus dénigrantes encore. Un des penseurs considérables de notre époque, l'historien justement admiré de la littérature anglaise, le critique hardi qui a écrit ce livre si indépendant : *les Philosophes français au XIX^e siècle*, M. Taine, devait de nos jours soutenir cette thèse que la Révolution française n'a été, quant aux actes, qu'une série d'horreurs et, quant aux idées, qu'une série d'extravagances.

Dès les premières pages de son livre sur la Révolution française, M. Taine entreprend de raconter les crimes commis à Paris et dans les provinces de 1789 à 1791. Assassinats, incendies, meurtres, pillages, vols, rien n'est oublié. Aucun détail horrible ne lui échappe et il ne nous fait grâce d'aucun détail... Il sait combien il y a eu de victimes et de quelle façon les victimes ont succombé. Compter les blessures, montrer les plaies, noter les cris de terreur, indiquer la largeur des taches de boue et l'épaisseur des taches de sang, ne lui suffit pas : il s'applique, parfois, à décrire minutieusement la forme et la couleur des instruments de meurtre. Aucun récit d'événements capables de réjouir la conscience ou de reposer l'attention, ne vient interrompre la lugubre énu-

mération des atrocités et des massacres. Il n'y a pas un point d'azur à ce noir horizon.

Qu'est-ce à dire? Est-ce qu'il y aurait eu, de 1789 à 1791, une éclipse totale d'humanité? L'histoire de la Révolution se compose-t-elle exclusivement, à cette date, d'actes de démence et de brigandage? Ou plutôt M. Taine ne ressemble-t-il pas à quelqu'un qui, voulant écrire l'histoire de Paris à notre époque, se contenterait de réimprimer les faits divers sanglants et odieux racontés dans les journaux?

Notre écrivain est-il d'ailleurs, dans ses narrations, d'une exactitude inattaquable et d'une scrupuleuse impartialité? Il est visible, à toutes les pages de son livre, qu'il se préoccupe beaucoup plus d'exagérer l'effet de ses récits que d'en atténuer l'horreur. Il a recours aux expressions les plus réalistes, aux métaphores les plus violentes. On dirait un romancier à sensation qui s'efforce d'agir sur les nerfs de ses lecteurs, un dramaturge qui veut impressionner la multitude, un homme effaré qui raconte les dangers qu'il vient de courir et auxquels il n'est pas certain d'avoir échappé complètement. A deux reprises, il compare la France de 1789 à un homme « enivré par vingt boissons frelatées et brûlantes. » Pour décrire le peuple et la liberté, « ces deux puissances nouvelles », les couleurs de sa rhétorique ne sont pas assez sombres; il croit devoir emprunter à Milton ses images les plus terribles: « L'une semblait une femme jusqu'à la ceinture, et belle, — mais finissait ignoble-

ment par des replis écailleux, — volumineux et vaste serpent armé, — d'un mortel aiguillon. A sa ceinture, — une meute de chiens d'Enfer aboyaient éternellement, etc. »

Parle-t-il du meurtre du major de Belzunce qui a été commis à Caen, pendant une insurrection, M. Taine ne se contente pas d'écrire que la victime « a été dépecée comme La Pérouse aux îles Fidji », il affirme « qu'une femme a mangé son cœur. » Racoute-t-il que le maire de Troyes, Huez, a été tué en sortant de son tribunal? non seulement il énumère les coups de pied, les coups de poing, les coups de sabot, les coups de ciseaux qu'il a reçus, mais encore il nous dit quelles sont les tortures qu'on aurait voulu lui infliger et qu'on n'a pas eu le temps de lui faire subir! Le principal coupable aurait avoué, répète M. Taine, « qu'il avait bien fait souffrir Huez, que, cependant, on avait le projet de le faire souffrir davantage en lui donnant, à chaque coin de rue, un coup de couteau, et en se ménageant la faculté de lui en donner tant qu'il vivrait! »

Quelle vraisemblance il y a qu'un homme arrêté ait fait de tels aveux! Quelle créance mériteraient de semblables déclarations? Elles sont épouvantables et cela suffit à l'auteur de la *Révolution* pour qu'il les recueille. Dès qu'il s'agit de faits abominables, M. Taine devient facile pour les accusateurs et les témoins. Il croit aux horreurs de la Révolution comme les « fidèles » croient aux miracles de l'Eglise. Si un écrivain, qu'il proclame lui-

même suspect et douteux presque partout, affirme qu'une bande d'hommes portant au bout de deux perches des têtes coupées, s'est arrêtée à Sèvres, « chez un perruquier pour faire poudrer et friser ces débris humains », M. Taine déclarera que, sur ce point, cet écrivain est véridique. Si une parole de haine et de vengeance est attribuée par un contemporain à Jean Bon Saint-André, M. Taine mentionnera cette parole sans s'inquiéter de savoir si elle n'a pas été démentie et si elle n'est pas en contradiction avec le langage et la conduite du futur conventionnel.

Dans toutes les circonstances, à propos de tous les troubles et de toutes les insurrections M. Taine enregistre comme affirmations irrécusables les rapports des intendants, des subdélégués, des administrateurs de département. Il ne lui vient pas à la pensée qu'en temps de révolution, les hommes dont l'autorité est menacée et qui sentent que le courant est contre eux, manquent peut-être de l'impartialité nécessaire pour découvrir et dire la vérité. Quel crédit mérite, par exemple, le rapport de l'abbé Belmont sur l'échauffourée qui éclata à Nîmes, entre catholiques et protestants, au mois de juin 1790 ? Comment qualifier autrement que par le mot de calomnie cette assertion de Dammartin, soigneusement recueillie par le nouvel historien de la Révolution : « A Uzès, on a grand peine à se débarrasser des paysans qui sont entrés pour chasser les catholiques royalistes. On a beau les faire bien boire et bien manger, ils s'en vont

de mauvaise humeur, surtout les femmes qui conduisaient des mulets et des ânes pour emporter le butin et qui n'avaient pas prévu qu'elles retourneraient les mains vides. » Si M. Taine veut bien retourner aux Archives nationales et demander le dossier de l'année 1852, il y trouvera, sous la signature des préfets du 2 Décembre, des accusations de pillage et de vols par intention, exactement semblables à celles que Dammartin a énoncées contre les paysans de 1790. Ces infamies sont dirigées contre les citoyens honnêtes et courageux qui s'étaient levés pour défendre la Constitution de leur pays.

Les faits rapportés par M. Taine sont, parfois, exagérés ou inexacts; on peut dire, en outre, que leur accumulation constitue une sorte de trahison de la vérité historique. Elle donne de l'état de la France, de 1789 à 1791, une idée injuste et fautive. Dans le livre sur *la Révolution*, le royaume apparaît comme une caverne peuplée de bêtes féroces, comme un théâtre où passent, en hurlant, les passions déchainées et furieuses. Telle n'est pas l'impression qu'ont éprouvée les étrangers, les moins suspects de fanatisme révolutionnaire, qui ont habité la France à cette époque. Parmi ces étrangers, il en est un que M. Taine cite souvent, dont il admire le sang-froid et la sagacité, dont il invoque le témoignage, dont il aime les appréciations, — c'est l'Anglais Arthur Young. Ce sage, à l'esprit métho-

dique et calme, ce témoin intelligent qui voit défilér sous ses yeux, à Paris et dans les provinces, les principaux événements de la Révolution française, parle, le plus souvent, avec admiration des faits qui s'accomplissent : « Le spectacle des représentants de vingt-cinq millions d'hommes, s'écrie-t-il, qui viennent de s'affranchir des liens de plusieurs siècles de servitude, pour s'élever à la félicité d'une constitution plus libre, était fait pour exciter les émotions d'un cœur généreux. J'oubliais donc tout ce qui pouvait me rappeler que ce peuple avait été l'ennemi de ma patrie, et je m'en tenais à la pensée glorieuse du bonheur qui se préparait pour une grande nation et pour des millions d'êtres qui n'étaient pas encore nés. » A trois moments différents, en 1789 et en 1790, Arthur Young, qui vient de parcourir la France, exprime la joie qu'il aurait à y vivre et regrette « d'être trop vieux pour s'y fixer. »

Sans doute il constate des désordres, des rébellions, des violences, mais, loin de les attribuer à la Révolution, il se plaint que les provinces soient si peu instruites de ce qui se passe à Paris et que les journaux y soient si rares. A Islets, près de Matalour, il fait la rencontre d'une paysanne. « On prétend, lui dit-elle, que de grands personnages vont faire quelque chose pour les pauvres ; » mais elle ne savait ni qui, ni comment. « Cependant que Dieu nous envoie de meilleurs temps, car les tailles et les droits nous écrasent ! » Et Young ajoute : « Cette femme, à très peu de distance, paraissait avoir soixante-dix ans, tant elle était courbée et ridée.

Elle me dit n'avoir que vingt-huit années. Un Anglais qui n'a pas voyagé ne saurait s'imaginer les figures de la plupart des paysannes de France : elles annoncent la misère et l'angoisse. A quoi doit-on attribuer la différence de mœurs et d'usages qui existe chez les basses classes des deux royaumes ?
au gouvernement. »

Ce gouvernement, c'était l'ancien régime, et il serait permis de dire que c'est à l'ancien régime et non à la Révolution qu'appartient la responsabilité du mal qui se produisit. Dans tous les cas, il y a flagrante injustice à ne mettre en cause que l'esprit révolutionnaire à propos des scènes affreuses qui se passèrent en plusieurs endroits. Il arriva, malheureusement, que la convocation des États-généraux coïncida avec une année de famine. En cette occurrence, on vit reparaître la légion de calamités qui, en France, s'étaient toujours montrées pendant les grandes disettes. Le pillage s'abattit sur les campagnes comme aux tristes années de 1660, 1692, 1709. Il y eut alors, de même qu'aux jours néfastes que nous venons de rappeler, des châteaux brûlés, des meurtres, des assassinats, des vols de grand chemin. Est-ce qu'on n'avait pas vu, en plein Paris, à la fin de 1692, huit soldats attaquer l'épée à la main la femme d'un boulanger de Vaugivard, qui conduisait une charretée de pain ?

En 1789, la famine fut effroyable. Le tiers des habitants de la France était réduit à la mendicité. Le pain manquait presque partout. Heureux qui pouvait trouver, pour se repaître, je ne sais quel

mélange malsain d'avoine et de son mouillé ! Dans cette angoisse, des rébellions éclatèrent presque partout où l'autorité voulut réclamer le paiement des impôts. Il y eut des actes de brigandage ; des atrocités se produisirent qui rappelèrent le souvenir de ce qui s'était passé en 1676, durant ces terribles émeutes de Bretagne, à propos desquelles M^{me} de Sévigné écrivait : « Pour nos soldats, ils s'amuseut à voler ; ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche. » Est-il équitable, en présence de monstruosités de ce genre, de parler de « l'influence du Contrat social », de « l'action des nouveautés politiques ? » N'y a-t-il pas quelque abus de la métaphore à écrire : « Tous les articles de la Déclaration des droits de l'Homme sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lanie » ?

La Déclaration des droits de l'homme ! Elle n'était pas rédigée encore lorsque les paysans, affolés par la misère, transformés en bêtes féroces, parcouraient en meurtriers et en incendiaires, la Franche-Comté et la Normandie. Il y a plus : ce fut précisément pour faire cesser les massacres, pour mettre un terme aux incendies que l'Assemblée nationale prit la résolution de proclamer les droits de l'homme et du citoyen. Montmorency, Mirabeau, de Lally, Target, Mounier, Virieu, Castellaue, insistèrent sur la nécessité de cette déclaration. Elle nous permettra, dirent-ils, d'apaiser les esprits. Et ils ajoutaient : Est-ce que les crimes dont nous sommes témoins ne sont pas un résultat

de huit cents ans de vexations publiques et particulières? N'est-ce pas une loi constante de la nature que cette suite éternelle de réactions entre tous les êtres? L'histoire n'atteste-t-elle pas que les fautes des ennemis de l'humanité retombent sur leurs têtes et sur celles de leurs enfants, et que les oppresseurs des hommes sèment pour leur postérité une moisson de calamités et de malheurs? Il faut donc, dans l'intérêt de tous, montrer à la nation en quoi consistent ses droits et sa liberté: il faut, par une déclaration composée de maximes simples et claires, rendre vulgaire la connaissance des vérités sociales, et former l'esprit public en substituant l'empire de la raison à celui de la force et de la violence (1).

M. Taine ne se contente pas, dans son réquisitoire, de déplacer les responsabilités, de présenter les événements sous une apparence trompeuse; il se méprend et nous renseigne mal sur les hommes de la Révolution, leur rôle et leur autorité. On

(1) La déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'eut pas seulement pour objet d'apaiser les esprits en France; elle nous valut, au dehors, la sympathie des peuples. C'est ce que l'éminent et consciencieux historien de Danton, le Dr Robinet, a parfaitement consigné dans son livre sur *Danton émigré*. « Des efforts héroïques, des triomphes sans précédent, dit-il, mirent la Révolution hors de page, firent reconnaître la République par la coalition, et, par des annexions *demandées par les peuples affranchis eux-mêmes*, reculèrent nos frontières bien au delà de ce qui avait jamais été rêvé par l'ambition de nos rois. Ces succès inouïs, dont la cause profonde résidait dans le saint enthousiasme de 1792 et *dans le culte des droits de l'homme*, n'ont pu échapper même à un esprit aussi calculateur et aussi froid que celui de Jomini. »

croirait, à lire son livre, que, de 1789 à 1791, l'influence politique, la direction des esprits appartiennent à Marat, à Danton, à Brissot, à ceux que M. Taine appelle « les fruits verts et les fruits secs de la littérature et du barreau ». Le système adopté par l'ennemi de la Révolution exige qu'il en soit ainsi. Il faut que la « multitude en délire » soit conduite par « celui qui délire le plus haut. »

Il n'y a pas nécessité de discuter ici les appréciations de M. Taine, de rechercher si Brissot « n'était qu'un bohème ambulante » et Danton qu'un avocat de second ordre, besogneux et famélique. Il suffit de rappeler que, de 1789 à 1791, les hommes qui dirigent la Révolution et inspirent ses actes se nomment Mirabeau, Siéyès, Bailly, Lameth, Rabaut-Saint-Etienne, Barnave, Talleyrand, de Noailles: grandes intelligences ou grands cœurs, éloquents, instruits, pouvant se réclamer des plus nobles et des plus hautes traditions. M. Taine les passe sous silence ou les mentionne à peine. Mirabeau occupe peut-être moins de place dans son ouvrage que le cuisinier « habile à travailler les viandes », qui coupe la tête de M. De Launay « avec un petit couteau à manche noir ». Ce parti pris de détails répulsifs et dénigrants, cette méthode d'omissions de faits essentiels, remettent en mémoire la critique que Sainte-Beuve a faite de l'*Itinéraire à Jérusalem* de Chateaubriand. « Qu'est-ce, dit l'ingénieux critique, qu'un tableau d'histoire où l'on ne montre qu'un seul côté, et où l'on supprime ce qui ne va pas à notre but? où l'on cite

et où l'on omet tour à tour selon que cela sert au but que l'on se propose? »

Il n'est pas étonnant, avec une telle méthode, que M. Taine ne voie guère dans les idées de la Révolution, dans ses conceptions politiques et sociales que des sottises, des maladroites et des extravagances. L'ineptie et l'excentricité des doctrines n'étaient-elles pas la conséquence logique de l'horreur des événements et de la petitesse des acteurs? D'après M. Taine, les hommes de 1789 ont manqué d'esprit politique : au lieu d'essayer de refaire la société de fond en comble, ils auraient dû entrer en accommodement avec la Cour, travailler à l'établissement, au moyen de réformes modérées, d'un gouvernement constitutionnel et monarchique. En ne le faisant pas, ils ont mérité, suivant l'expression d'Arthur Young (que M. Taine a grand soin de reproduire), l'exécration de la postérité.

Le continuateur de Burke oublie que l'accommodement avec la Cour n'était possible que si celle-ci avait voulu s'y prêter avec sérieux et sincérité. Or, Arthur Young lui-même a montré combien cette sincérité faisait défaut : « Les affaires de la Cour ont été mal ménagées de tous les points, écrivait-il après le renvoi de Necker, tant est misérable le choix qu'elle a fait des hommes en place! Quelle leçon pour les princes qui souffrent que les intrigants, les femmes, les imbéciles prennent une autorité qui ne devrait être confiée qu'à l'habileté et à l'expérience! » Et quelques jours plus tard : « Hier,

pendant qu'on agitait la question de savoir si on ferait de Louis XVI un roi de France ou un doge de Venise, il était à la chasse! » Incapacité, frivolité, intrigues, désir secret de revenir en arrière et d'anéantir les concessions faites; plus tard entente avec l'étranger et conspiration avec l'ennemi : telle est la Cour, d'après les témoins les plus nombreux, les plus autorisés, les documents les plus authentiques. Quelle entente était possible avec elle?

C'est une erreur, démentie par les faits, de croire que les hommes les plus hardis (les plus téméraires ou les plus violents si l'on veut), de 1789 et de 1790, se sont opposés de parti pris à toute idée d'entente et de réconciliation avec Louis XVI. Je citerai tout à l'heure l'opinion de Mirabeau; voici celle de Robespierre. Elle se trouve exprimée dans le troisième numéro du *Défenseur de la Constitution*; l'article de Robespierre auquel je fais allusion porte ce titre : *Considérations sur l'une des principales causes de nos maux*; on y lit :

« A quoi tenaient le bonheur et la liberté publique? A l'une ou à l'autre de ces deux choses :

« Si la Cour avait pu remplir les premiers serments qu'elle fit à la nation, si elle avait fait exécuter loyalement les lois nouvelles et secondé les progrès de l'esprit public, la Révolution était terminée presque aussitôt que commencée par le règne de la paix et de la Constitution.

« Si la Cour, violant ces devoirs sacrés, avait été sans cesse rappelée aux principes de la Constitution par la probité incorruptible et par la fermeté

inexorable de ceux en qui le peuple semblait avoir mis le plus de confiance, la cause du peuple eût encore facilement triomphé. »

Evidemment ce n'est point là le langage d'un ennemi irréconciliable de la Cour, d'un esprit systématiquement hostile à tout ce qui pouvait émaner du roi et de ses ministres.

Ce langage ne fut pas écouté; pourquoi? Parce que (on l'oublie trop) la plupart des cahiers de la noblesse et du clergé demandaient expressément le maintien et la confirmation des droits féodaux, des lois contre la presse, des lettres de cachet, parce que les concessions faites ou arrachées par les événements n'allaient pas sans esprit de regret et désir de revanche, parce que si le roi de France avait été tenté de dire : Oui, à la Révolution, les autres Cours de l'Europe et les princes émigrés lui auraient ordonné de dire : Non!

Mirabeau, sollicité par le comte de La Marek, avait essayé de réconcilier la cour avec la Révolution. Il avait cherché à être, selon ses propres expressions, « le défenseur du pouvoir monarchique réglé par les lois, et l'apôtre de la liberté garantie par le pouvoir monarchique. » A cette conception, qui est dans le goût d'Arthur Young et de M. Taine, l'incomparable orateur du tiers état avait sacrifié, en partie, sa popularité. Pour assurer le succès de « l'accommodement », auquel il s'était prêté, Mirabeau n'avait pas même reculé devant la trahison de l'Assemblée constituante, le jour, par exemple, où il avait conseillé au roi de

quitter la capitale, de s'établir à Rouen, et, de là, de faire un coup d'Etat contre Paris, afin « de le ramener à l'ordre, de le contraindre à la modération. »

Quels résultats avait-il obtenus avec toute son habileté et toute son éloquence? Il s'était trouvé en présence de gens qui ne savaient « ni négocier, ni se battre. » Au Luxembourg, écrit-il au comte de La Marck, « on a peur d'avoir peur. » Aux Tuileries, « on trouve maussade, après avoir travaillé dix ans à bien se loger à Versailles, d'être mal logé à Paris. » Jamais, ajoutait-il, avec sa clairvoyance brutale et dans son style à la Saint-Simon, « jamais des animalcules plus imperceptibles n'essayèrent de jouer un plus grand drame sur un plus vaste théâtre. Ce sont des cirons qui imitent les combats des géants. Oh! quelles balles de coton! quels tâtonneurs! quelle pusillanimité! quelle insouciance! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de *nolontés*, d'amours et de haines avortés! »

Un accommodement durable pouvait-il être fait avec de telles fragilités? On oppose souvent à ce sujet la conduite de la France et la conduite de l'Angleterre: on croit faire la critique de la révolution française en 1789 en rappelant la révolution anglaise de 1688. Mais on oublie la révolution de 1640. A ce moment les Anglais n'ont pas montré l'esprit de sage réformation dont ils ont fait preuve plus tard. La violence a précédé l'habileté, et l'ha-

bileté n'est venue et n'a pu donner des résultats que parce qu'elle a été l'inspiration universelle, le moyen sincèrement accepté par tous les partis.

D'ailleurs, comme l'a si bien indiqué M. Paul Janet, en comparant la révolution française, tantôt à la révolution américaine, tantôt à la révolution anglaise, on ne tient pas compte de la différence des situations et de la disproportion des difficultés. « Pour ce qui est de la révolution américaine, par exemple, qui ne voit qu'elle a été plutôt une *Sécession* qu'une *Révolution* ? Elle a confirmé par la force des armes une séparation qui existait déjà matériellement et qui, en partie, existait politiquement. Elle n'a pas eu à déraciner des institutions séculaires et puissantes, et elle a trouvé en elle-même, tout préparés, les éléments de sa réorganisation : ainsi peu ou point de résistance, par conséquent point d'excès, ou du moins excès rares et limités...

« La révolution anglaise a eu à détruire beaucoup plus que la révolution américaine, aussi a-t-elle duré plus longtemps, et a-t-elle été souillée de beaucoup plus d'excès. Et, cependant, il y avait moins à détruire en Angleterre qu'en France ; la liberté religieuse et le droit de voter l'impôt étaient au fond les seules causes de la révolution. Les abus du système féodal y existaient sans doute comme en France, mais ils étaient moins sentis qu'ils ne le furent deux siècles plus tard, et ils avaient leurs compensations. En France les abus de la Féodalité avaient survécu à sa chute politique, et le pays souffrait à la fois et de l'oppression des grands et

de celle de la couronne. » Inévitablement, dès lors, d'affreux déchirements et des convulsions terribles devaient se produire. Comment de vieilles institutions, qui tenaient au corps social tout entier, auraient-elles abdiqué sans résistance? Et comment la résistance n'eût-elle pas redoublé l'énergie de l'attaque? « La guerre civile était donc dans la nature des choses. »

M. Taine reproduit, avec force sarcasmes, l'objection dirigée par Burke et par Joseph de Maistre contre la politique « abstraite » des théoriciens de 1789. Ils ont proclamé les Droits de l'homme, comme si « l'homme en soi » existait quelque part. « Il n'y a pas d'homme dans le monde, disait Joseph de Maistre. J'ai vu des Français, des Italiens, des Russes; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir jamais rencontré de ma vie. » Les philosophes de la révolution, d'après de Maistre, n'ont tenu compte ni des traditions, ni des coutumes; ils ont fermé les yeux aux réalités pour ne contempler qu'un idéal chimérique et dangereux.

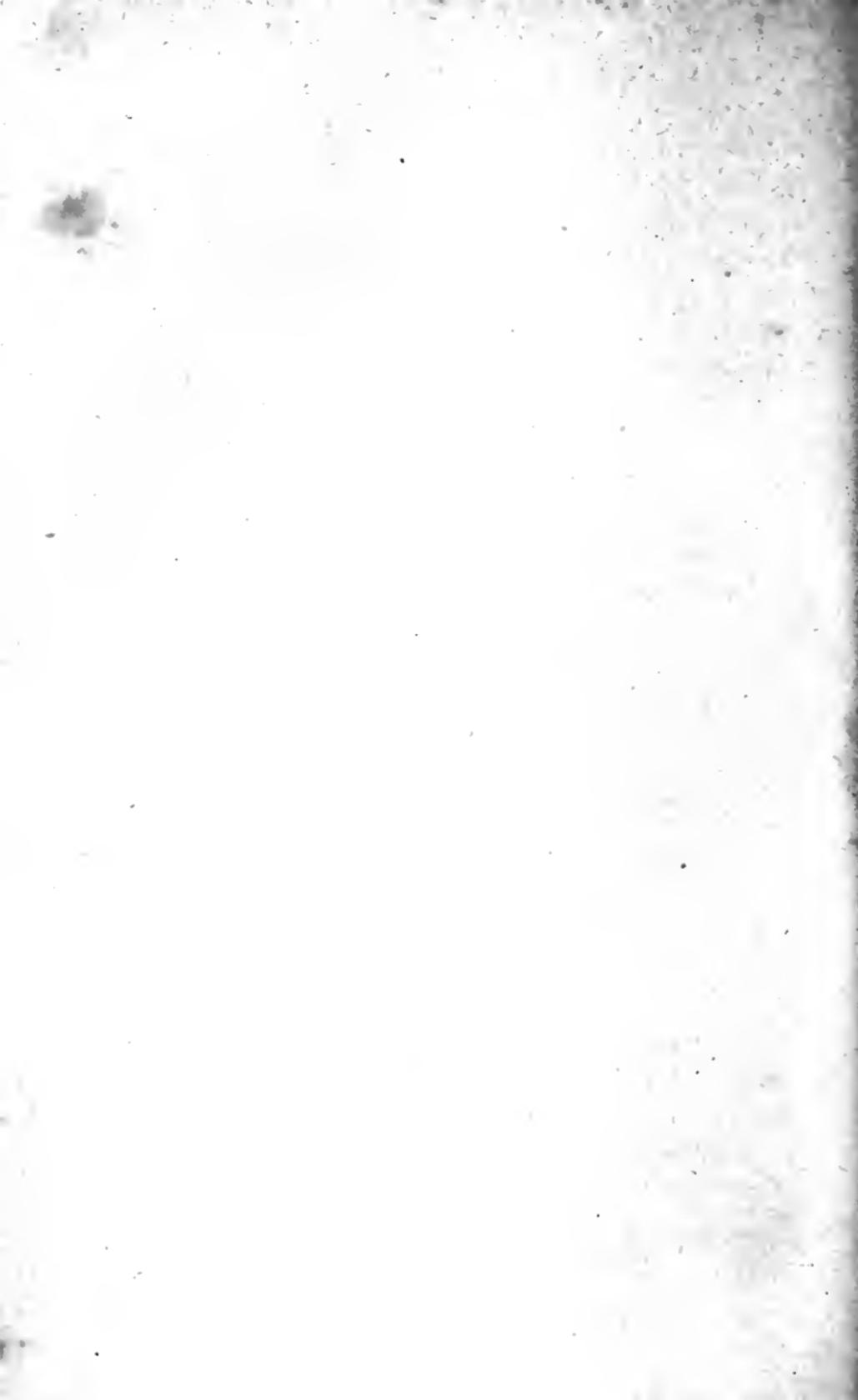
Pauvre objection, prétentieux sophisme, particulièrement déplacé sous la plume d'un apologiste du catholicisme tel que de Maistre! Est-ce que la religion chrétienne, par cela seul qu'elle aspire à la domination universelle, ne reconnaît pas dans toutes les races et chez tous les peuples des traits communs et des aspirations semblables? Est-ce qu'elle ne leur offre pas à tous sa déclaration des droits et des devoirs de fils de l'Église et de citoyens du ciel?

Est-ce que, d'autre part, à prendre les choses en

dehors de toute théologie, comme le fait M. Taine, il n'est pas certain que, dans leurs rapports mutuels, tous les hommes (et par conséquent l'homme) ont le droit à la justice? Cela est si évident (à moins qu'on ne dise avec Hobbes : *Homo homini lupus*) que le plus implacable adversaire de la Révolution, l'Anglais Burke, après avoir essayé de démontrer l'inanité et le danger d'une déclaration des droits, finit par en proposer une lui-même? « Tous les hommes, d'après lui, ont le droit à la justice, et ce droit leur appartient contre tous les plus forts de même que contre tous les plus faibles. Ils ont droit à tous les produits de leur industrie, et à tous les moyens de les faire fructifier; ils ont droit... » Et Burke poursuit ainsi pendant toute une page. C'était bien la peine, vraiment, d'attaquer avec tant d'acrimonie l'œuvre de la Révolution, si on devait finir par en donner une contrefaçon anglaise!

Et s'il était vrai, en outre, que la tradition nationale, que la vocation de la France, que la nature de son esprit fût de transformer en idées générales les faits politiques et sociaux? S'il était vrai, comme le proclame Michelet dans son éloquent et mystique langage, « que l'âme de la France, loin de se resserrer, dût embrasser le monde entier » est-ce que, dans ce cas, la Révolution de 1789, telle qu'elle a été accomplie, ne serait pas la plus complète manifestation de notre génie particulier, en même temps qu'un fait humain des plus considérables? La proclamation des droits de l'homme, qui tantôt irrite ou fait sourire M. Taine, avait deux avantages: elle marquait

la limite en deçà de laquelle on ne pourrait plus revenir : ici finit l'ancien régime, ici commence la France moderne. Elle proclamait, avec une autorité devant laquelle devait s'incliner l'Europe entière, les vérités politiques et sociales qui, de plus en plus, prendront possession de la conscience de l'humanité et seront la loi de l'avenir. Plus juste ou plus clairvoyant que M. Taine, Guillaume de Humboldt avait reconnu cette vérité. Après avoir constaté qu'une nation n'est jamais assez mûre pour une constitution fondée uniquement sur des principes rationnels, l'illustre savant ajoutait : « mais du moins les idées qu'invoque la déclaration des droits de l'homme brilleront d'un éclat nouveau, leur empire y gagnera et se répandra bien au delà des frontières de France. » C'est pourquoi, au milieu de nos tristesses et de nos désastres, elle reste, cette déclaration si raillée et si dédaignée, comme le signe de notre grandeur, comme l'espérance de notre conquête de l'esprit des peuples. C'est parce qu'ils se sont souvenus d'elle que tant d'étrangers célèbres, les Priestley, les Mackintosh, les Goethe, les Thomas Paine, les Fichte ont proclamé que notre pays était digne entre tous de la reconnaissance et de l'admiration du monde. Grâce à elle, la France porte la couronne qui ne lui sera pas ôtée, celle qui est à l'abri de tous les caprices de la force et de toutes les vicissitudes du hasard : la couronne des idées.



LES ORATEURS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Les orateurs de l'Assemblée constituante s'appellent Mirabeau, Cazalès, Maury, Lally-Tolendal, Thouret, Siéyès, l'abbé Grégoire, Rabant-Saint-Étienne, La Fayette, Barnave, Robespierre et Buzot. J'en ai omis et non des plus infimes : Alexandre De Lameth, Petion, Bergasse, Bailly. Ces hommes, grands par le patriotisme, le savoir, le dévouement à leur cause ou l'éloquence, méritent mieux que l'oubli qui pèse sur beaucoup d'entre eux. Et cependant personne n'a encore entrepris d'étudier, avec méthode, l'éloquence parlementaire pendant la première partie de la Révolution. Charles Nodier en a parlé sans malveillance, mais avec superficialité, en romancier aimable plus qu'en historien scrupuleux. M. Eugène Maron, dans son *Histoire littéraire de la Révolution*, a consacré aux constituants des pages sensées, mais trop rapides ; Géruzez, si capable de

les juger, n'a donné sur eux que des indications ; M. Taine les a traités récemment « de comédiens » et de « cuistres à l'ivresse malsaine et grotesque. »

Il y avait donc un livre à faire sur l'Assemblée constituante ; grâce à M. Aulard, ancien professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Poitiers, chargé aujourd'hui du cours d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, ce livre est fait (1).

Il est temps enfin, s'est dit M. Aulard, d'exhumer et de faire revivre non pas Mirabeau, dont la gloire littéraire n'a jamais pâli, mais Barnave, mais Cazalès, en attendant Robespierre, Vergniaud, Danton et Saint-Just : ce sont nos Démosthènes et nos Cicérons à nous, ou, si cette comparaison choque, ce sont nos Pitts, nos Shéridans et nos Fox. Les maîtres de notre tribune politique méritent une place à côté des maîtres de la chaire chrétienne, qui n'auront certes pas à rougir de ce voisinage. Barnave ne vaut-il pas Massillon ? Vergniaud est-il inférieur à Bourdaloue ?... Dans cette pensée de justice littéraire et de reconnaissance démocratique, M. Aulard a écrit toute une série d'études littéraires et politiques sur les hommes les plus illustres de l'Assemblée constituante.

Son livre, si renseigné et si remarquable à tant d'égards, serait presque parfait s'il était précédé d'un chapitre sur les tendances politiques de la première de nos Assemblées parlementaires. Quel

(1) *Les Orateurs de l'Assemblée Constituante*, par F.-A. Aulard, Paris, Hachette, 1882.

était l'esprit général de la Constituante? Obéissait-elle à une méthode particulière? Subissait-elle le caprice des événements ou avait-elle en vue un but déterminé? Lorsqu'on a trouvé une réponse à ces questions, on devient ou plus indulgent ou plus sévère pour les orateurs de l'illustre assemblée. Si cette réponse fait défaut, on a l'air de juger un peu au hasard et d'avoir des rigueurs excessives ou des bienveillances peu justifiées.

Oui, la Constituante avait, dès ses débuts, une conception générale de la politique, une méthode et un but précis. Sur la question de la forme du gouvernement, elle était unanime : elle entendait garder la monarchie. Les uns voulaient régénérer le pouvoir monarchique en changeant la personne du monarque : c'était le parti des d'Orléans : les autres, tout en conservant le trône et celui qui l'occupait, désiraient renouveler toutes les parties de l'édifice, en les prenant, pour ainsi dire, en sous-œuvre et en les mettant à l'abri du trône existant, qui continuerait à être la pièce principale, le fondement et la clef de voûte. Quant à la République, personne n'y songeait, sauf Camille Desmoulins et deux ou trois autres individualités sans mandat. Il y a plus, le mot de République était suspect et paraissait dangereux. Dans le premier numéro du *Défenseur de la Constitution*, Robespierre reprochait à Condorcet et à Brissot d'avoir « jeté la division parmi les patriotes et donné aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient » en prononçant trop tôt, en 1790, le mot de République.

Sur la question des réformes à accomplir, la Constituante était, dans sa majorité, très unie et très ferme, décidée à combattre les inégalités politiques et à détruire les privilèges. En ce sens, Mirabeau (sauf en deux ou trois circonstances.) a été et demeure, devant l'histoire, une image fidèle des doctrines, des tendances, des volontés de l'Assemblée constituante. Il traduisait le sentiment de la presque unanimité de ses collègues du côté gauche lorsqu'il répétait : « On ne sortira pas de là sans un gouvernement comme en Angleterre. » Cette affirmation ne signifiait pas pourtant qu'il fallait copier servilement la Grande-Bretagne. Mirabeau et les constituants tenaient compte des différences des deux pays. Leur conception générale de la politique était empruntée à la fois au parlementarisme anglais et au système de Richelieu. Elle consistait à fortifier la royauté au profit des libertés de la nation et aux dépens de la noblesse et du clergé. « N'est-ce donc rien, écrivait Mirabeau, d'être sans parlement, sans pays d'Etats, sans corps de clergé, de privilèges, de noblesse? L'idée de ne former qu'une classe de citoyens aurait plu à Richelieu. Si cette surface égale convient à la liberté, elle facilite l'exercice du pouvoir. *Le point important serait de ne déployer la force publique que pour la nation, non pour des individus, et que le parti national fût celui du roi.* »

Dans ce système la royauté n'était plus un principe éternel, un dogme, mais un simple fait nécessaire à la bonne administration d'un grand pays. On

le conservait parce qu'il était là, parce qu'il paraissait utile, et aussi par défiance et peur de l'inconnu.

L'Assemblée constituante se trouva, dans les premiers jours de sa réunion, très embarrassée pour se diriger et mettre de l'ordre dans ses débats. Le régime parlementaire venait de naître en France. Les nouveaux élus péchaient par inexpérience, ignorance, excès de zèle. Chacun se croyait, de bonne foi, tenu de réciter une partie des cahiers de ses commettants, et obligé d'honneur à expliquer son mandat à la tribune. De là, dans les circonstances graves, des monceaux de motions analogues, et tendant au même but, qui encombraient le bureau du président. Parfois les projets d'arrêtés étaient si nombreux que les secrétaires ne pouvaient suffire à en donner lecture. En outre, chaque orateur inscrit tenant à se faire entendre, apportait à la tribune, sur une question déjà traitée dix fois, rebattue à satiété, un discours écrit qu'il voulait lire jusqu'au bout. Très peu d'orateurs étaient alors capables d'improviser et l'assemblée n'avait pas, comme on l'a aujourd'hui, l'horreur du manuscrit. D'ailleurs après ce silence de tant de siècles, la France était avide de la parole humaine. Cependant il parut à quelques-uns, et en particulier à un représentant qui répondait au nom de Bouche, qu'il fallait trouver un remède aux lenteurs parlementaires. M. Bouche fit donc cette proposition : « M. le président aura sur son bureau un sablier de cinq minutes seulement : quand l'un des bassins sera rempli, M. le président avertira l'orateur que son temps est passé. » Cette

motion du sieur Bouche fut accueillie avec enthousiasme par les muets de l'assemblée; M. de Clermont-Tonnerre la fit repousser en prouvant avec esprit qu'il lui fallait plus de cinq minutes pour la réfuter.

Peu à peu l'ordre et la discipline s'établirent, les partis se groupèrent et se donnèrent des chefs. Le plus illustre d'entre eux fut Mirabeau. C'était, dit un contemporain, le comte de la Marek, « un homme d'apparence épaisse, au regard couvert, mais dont les yeux étaient pleins de feu. En voulant se montrer poli, il exagérait ses révérences; ses premières paroles étaient des compliments prétentieux et assez vulgaires. En un mot, il n'avait ni les formes, ni le langage de la société dans laquelle il se trouvait, et quoique, par sa naissance, il allât de pair avec ceux qui le recevaient, on voyait, néanmoins, tout de suite, à ses manières qu'il manquait de l'aisance que donne l'habitude du monde. »

S'il manquait de la politesse aisée du monde aristocratique, Mirabeau avait en partage le don si rare de dominer les hommes, de créer autour de sa personne une atmosphère d'amitié et d'enthousiasme, de maintenir auprès de lui des affections dévouées et ardentes. Les plus sceptiques, comme Chamfort, étaient séduits et restaient sous le charme, les plus légers, comme Camille Desmoulin, acceptaient le joug et le subissaient longtemps; les plus austères, comme Rabaut Saint Étienne et Reybaz, apportaient avec joie leurs pensées et leur travail au dominateur; les plus hautains, comme le

comte de la Marek lui-même, ne parlaient qu'avec une admiration émue de celui en qui se trouvaient « la pensée la plus élevée et le cœur le plus attachant. »

Et cependant, malgré ses dons incomparables d'éloquence, malgré son art de grand séducteur, Mirabeau fut mal accueilli à Versailles par un nombre considérable de constituants. De pareilles natures, en même temps qu'elles provoquent des sympathies passionnées, soulèvent des défiances, des animosités, de véritables fureurs. Pour la cour, Mirabeau était le « monstre. » N'était-ce pas Marie-Antoinette qui disait, au milieu des plus grands périls de la monarchie : « Nous ne serons jamais assez malheureux pour être réduits, je pense, à la pénible nécessité de recourir à Mirabeau ? » Pour la noblesse, c'était un transfuge. Pour le clergé, c'était « un objet d'horreur. » L'expression est de l'archevêque de Toulouse. Pour plusieurs des membres du tiers état, c'était l'homme d'une légende déshonorante : un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père, un écrivain licencieux, vénal, toujours vendu, toujours à vendre, « capable de tout pour de l'argent, — même d'une bonne action, » selon l'épigramme de Rivarol. Son père, qui avait obtenu contre lui jusqu'à dix-sept lettres de cachet, avait laissé publier, lors du procès d'Aix, un recueil de lettres intimes où il disait de Mirabeau son fils tout ce que pouvaient inspirer la colère et la haine.

Tout n'était pas faux dans cette légende : il y

avait eu bien des impuretés et des scandales dans la jeunesse de Mirabeau. Ses adversaires les rappelaient sans cesse et quelques-uns de ses amis politiques, pour se dégager d'une solidarité pénible, ou pour satisfaire des sentiments inavoués d'envie, ne permettaient pas qu'on les oubliât. Lui, de son côté, s'en souvenait avec une tragique tristesse. En vain il se répétait que « le temps était venu où il faut estimer les hommes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les deux sourcils », le souvenir de sa jeunesse l'obsédait. Dans certains moments, écrit Étienne Dumont, il aurait consenti à passer par les flammes pour purifier le nom de Mirabeau. « A demi suffoqué de douleur, il pleurait, en disant avec amertume : *j'expie bien cruellement les erreurs de ma jeunesse.* » Le comte de la Marek lui rend le même témoignage : « Je l'ai vu, dit-il, répandre des larmes comme un enfant et exprimer sans bassesse son repentir avec une sincérité sur laquelle on ne pouvait se tromper. Je l'ai entendu s'écrier avec un accent pénétrant : « Ah ! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à « la chose publique. » Le 28 avril 1790 Mirabeau écrivait à La Fayette : « Je suis sans cesse dévoré par ces vers rongeurs qui répandent un si cruel poison sur ma vie, qui me rendent le moindre succès, la moindre faveur populaire mille fois plus difficile à obtenir qu'à tout autre. »

Mais pour obtenir cette faveur populaire qu'il ambitionnait et ces succès qui lui étaient si doux, rien ne coûtait à Mirabeau orateur. Il avait fait de

son art l'étude la plus minutieuse et la mieux approfondie. Jamais il ne montait à la tribune sans avoir préparé ce qu'il appelait le *trait*, c'est-à-dire une tournure piquante et singulière qui aiguïsait sa pensée et enlevait les applaudissements. Nous tenons ce détail d'Étienne Dumont, son secrétaire. Lecteur d'une science consommée (Mirabeau lisait plus souvent qu'il n'improvisait), l'illustre tribun s'inquiétait beaucoup des repos, des points d'arrêt dans les périodes de ses discours.

Son style (car il avait un style bien à lui), possédait le je ne sais quoi de l'orateur : l'éclat fulgurant, la nouveauté, l'étrangeté des mots, l'accumulation habile des incidentes, la majesté de la période. Involontairement, lorsqu'on lit les discours de Mirabeau, la voix s'élève, on se surprend à déclamer. Sans doute aux yeux des juges délicats, des amis exclusifs de la littérature écrite, réfléchie, châtiée, de la littérature qui, par amour de la mesure et recherche de la précision, économise les mots et ne choisit que les plus expressifs, il y a, dans la phraséologie lourde, incorrecte et redondante de Mirabeau, un artifice littéraire de mauvais goût, un système dont l'excès fatigue et amène la monotonie. Mais la tribune n'est pas le livre ; elle réclame tout un appareil, toute une mise en scène de rhétorique qui sont à l'orateur ce que le costume et le fard sont à l'acteur.

Mirabeau pratiquait aussi avec un à-propos parfait et une adresse surprenante l'art de s'emparer des idées et des phrases d'autrui. Voici, d'après un

contemporain, un exemple de ce don que Mirabeau avait emprunté à Molière : Un jour que Barnave, qui était très fier de sa prestesse à parler, venait de répondre à l'improviste à un discours préparé. Chamfort, qui causait avec Mirabeau sur les marches de la tribune, disait que la facilité était un beau talent, à condition de n'en pas user. Mirabeau saisit cette expression pour exorde et débuta ainsi : *J'ai dit depuis longtemps que la facilité était un des plus beaux dons de la nature, mais à la condition de n'en pas user; ce que je viens d'entendre ne m'a pas fait changer d'avis.*

L'action oratoire de Mirabeau n'était pas du tout ce que l'on s'imagine communément. Victor Hugo et Lamartine ont écrit sur ce sujet des lignes fort brillantes, mais qui sont le contraire de la vérité historique. A la tribune, dit le grand poète des *Châtiments*, Mirabeau était comme un lion furieux. « Là plus de table, plus de papier, plus d'écrivoire hérissée de plumes, plus de cabinet solitaire, plus de silence, plus de méditation; mais un marbre qu'on peut frapper, un escalier qu'on peut monter en courant; une tribune, espèce de cage de cette sorte de bête fauve, où l'on peut aller et venir, marcher, s'arrêter, souffler, haleter, croiser ses bras, crispes ses poings, peindre sa parole avec son geste et illuminer une idée avec un coup d'œil. » Mirabeau ne ressemblait pas à l'agité sublime rêvé par Victor Hugo. A la tribune, il était immobile. Ceux qui l'ont vu, raconte Étienne Dumont, dont les dires sont confirmés par les témoignages de Dulaure,

d'Arnault et de tous les contemporains, « savent que les flots roulaient autour de lui sans l'émouvoir, et que même il restait maître de ses passions, au milieu de toutes les injures. Dans les moments les plus impétueux, le sentiment qui lui faisait appuyer sur les mots, pour en exprimer la force, l'empêchait d'être rapide. Il avait un grand mépris pour la volubilité française. Il n'a jamais perdu la gravité d'un sénateur, et son défaut était, peut-être, un peu d'apprêt et de prétention à son début. Sa manière ordinaire était un peu trainante. Il commençait avec quelque embarras, hésitait souvent, mais de façon à exciter l'intérêt. On le voyait, pour ainsi dire, chercher l'expression la plus convenable, écartier, choisir, peser les termes, jusqu'à ce qu'il se fût animé et que les soufflets de la forge fussent en fonction. »

Sa voix grave et vibrante manquait parfois de souplesse, de nuances et d'harmonie. Madame Roland, dans ses *Mémoires particuliers*, a signalé ce léger défaut. « La beauté de l'organe, très différente de sa force, écrit-elle, n'est pas plus commune dans les orateurs qui font profession de l'exercer, que dans la foule qui compose les sociétés. Je l'ai cherchée dans nos trois assemblées nationales, je ne l'ai trouvée parfaite chez personne. Mirabeau, lui-même, avec la magie imposante d'un noble débit, n'avait pas un timbre flatteur ni la prononciation la plus agréable. » Il ne faudrait pas attribuer cette appréciation à un sentiment d'animosité, de sévérité contre Mirabeau, Madame Roland, si exigeante pour

les hommes de son propre parti, si difficile à contenter, si dure même et si injuste lorsqu'il s'agit, par exemple, de Danton, avait littéralement été séduite et subjuguée par le talent oratoire de Mirabeau : « Arrivée à Paris le 20 février 1791, a-t-elle raconté, je courus aux séances, je vis le puissant Mirabeau, le seul homme de la Révolution dont le génie peut diriger les hommes et en imposer à une assemblée. Grand par ses facultés, petit par ses vices, mais toujours supérieur au vulgaire et inmanquablement son maître, dès qu'il voulait prendre la peine de le commander. » Lorsque Mirabeau mourut, M^{me} Roland écrivit à Bancal des Issarts que, tout en trouvant que le grand orateur disparaissait à propos pour sa gloire, « elle haïssait la mort d'avoir été si prompte à saisir cette grande proie. »

C'était dans les rangs de l'extrême droite qu'il fallait chercher les orateurs violents jusqu'à la rage, emportés jusqu'à la brutalité. Mirabeau et ses amis défendaient des idées, soutenaient des thèses, plaidaient une cause qu'ils croyaient noble et grande. Ils aimaient la raison pour elle-même et s'attachaient volontiers dans les raisonnements. A l'extrême droite, on se préoccupait de protéger des intérêts, de sauver des privilèges. On agissait sans plan, sans méthode, sans but, sans autre but, du moins, que de déconsidérer l'Assemblée par le tapage, les injures, les scènes tumultueuses. Un des membres du parti royaliste, le marquis de Ferrières, a très nettement caractérisé la conduite impolitique des nobles et des évêques qui siégeaient à l'Assem-

blée constituante : « Comme ils ne tendaient, dit-il, qu'à dissoudre l'Assemblée, à jeter de la défaveur sur ses opérations, loin de s'opposer aux mauvais décrets, ils étaient d'une indifférence à cet égard que l'on ne saurait concevoir. Ils sortaient de la salle lorsque le président posait la question, invitant les députés de leur parti à les suivre ; ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient de ne point délibérer. Les évêques et les nobles, croyant fermement que le nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, hâtaient, avec une sorte d'impatience (dans l'espoir d'en avancer la chute), et la ruine de la monarchie et leur propre ruine. A cette conduite insensée, ils joignaient une insouciance insultante et pour l'Assemblée et pour le peuple qui assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'opinion peu favorable qu'il avait conçue d'eux, et au lieu de travailler à regagner sa confiance, son estime, ils ne travaillaient qu'à acquérir sa haine et son mépris. » Le motif secret d'une conduite aussi indigne et aussi inintelligente était particulièrement odieux ; Ferrières, juge peu suspect, l'indique en ces termes : « Cette conduite des nobles et des évêques, écrit-il, serait inexplicable si l'on ne remontait pas à la source de toutes leurs erreurs. On leur parlait sans cesse des forces des puissances étrangères, d'une invasion prochaine en France. Les gardes nationales, ajoutait-on, fuiraient au premier choc ; les troupes de ligne, sans chefs, se débanderaient ; le peu qui demeurerait sous les drapeaux ne soutien-

drait pas l'approche des Allemands et des Prussiens. Selon eux, tout ce qui n'était pas né noble ne pouvait avoir du courage. »

A quoi bon, dès lors, discuter sérieusement avec ces poltrons, avec ces manants que, bientôt, les armées étrangères mettraient à la raison? L'impertinence, les quolibets, les violences de langage suffisaient, — en attendant l'arrivée des forces allemandes. Aussi l'extrême droite accordait-elle ses sourires et ses bravos aux publicistes les plus dévergondés et aux orateurs les plus alertes à l'injure, à la diffamation et aux invectives. Mirabeau-Tonneau et l'abbé Maury étaient ses discoureurs de prédilection.

Mirabeau-Tonneau, frère cadet du grand orateur, s'appréciait ainsi lui-même : « Dans une autre famille, je passerais pour un mauvais sujet et un homme d'esprit; dans la mienne, je suis un sot et un honnête homme. » Sot, il ne l'était pas autant qu'il se plaisait à le dire. Il avait, au contraire, de l'esprit, du courage, de la gaieté, mais un esprit de vaudeville, un courage d'aventurier, une gaieté d'étourdi. Se trouvant un jour investi dans les Tuileries par une troupe de jacobins, qui faisaient retentir à ses oreilles le cri redoutable : *A la lanterne!* Mirabeau-Tonneau se détourna, salua joyeusement ses agresseurs et se mit à chanter ces deux vers de l'opéra d'*Iphigénie* :

Que j'aime à voir les hommages flatteurs
Qu'ici l'on s'empresse à me rendre!

Cette facétie désarma la foule, qui passa, sans transition, de la colère aux rires et aux applaudissements.

Un jour qu'il était complètement ivre (ce qui lui arrivait souvent), il vint se placer sur le balcon du restaurant Beauvilliers, au Palais-Royal, et, de là, il se mit à insulter la multitude. On monte pour le jeter dans la rue : il s'adosse à un mur et tient bon, l'épée à la main, jusqu'à ce qu'une patrouille vienne le délivrer. Son frère, qui était accouru, le gourmande, le chapitre sur son ivrognerie : — « Eh ! de quoi vous plaignez-vous, répond-il. De tous les vices de la famille vous ne m'avez laissé que celui-là. »

Cette sorte d'esprit, Mirabeau-Tonneau l'apportait à la tribune. Mais la tribune ne s'en accommode guère. Ce qui est plaisant dans un dîner d'amis, ce qui paraît vaillant et chevaleresque en face d'une foule surexcitée, devient de mauvais goût et de mauvais ton devant une paisible et grave assemblée. Mirabeau-Tonneau se croyait amusant et incisif, et n'était, en réalité, que plat et ridicule lorsqu'il réfutait en ces mots l'article de la Déclaration des droits relatifs à la liberté des cultes : « Si vous établissez la liberté des opinions religieuses, chacun choisira une religion analogue à ses passions. La religion turque deviendra celle des jeunes gens ; la religion juive celle des usuriers, la religion de Brahma celle des femmes. » Que dire des scènes de provocations, de gamineries et de pugilat auxquelles se laissa aller Mirabeau-Tonneau, soutenu par l'extrême droite ?

Les feuilles royalistes trouvaient ces facéties charmantes; la reine les encourageait et les badauds qui les avaient applaudies s'écriaient que c'en était fait de la Révolution!

L'abbé Maury, plus éloquent, n'était pas d'une tenue meilleure. Ce défenseur de l'ancien régime, né à Valréas, dans le Comtat-Venaissin, mais issu d'une famille du Dauphiné, autrefois protestante et réduite à la plus extrême misère par les persécutions et les spoliations du grand roi, avait en lui la sève plébéienne et la verve populacière. Avant la Révolution il s'était fait remarquer par des compositions littéraires d'une certaine valeur et des sermons d'un genre spécial. Prêchant un jour le carême devant le roi il parla longuement des finances, de l'administration, de la philosophie et de la politique. « C'est dommage, disait Louis XVI en sortant de l'église, si l'abbé Maury avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout. »

A l'Assemblée nationale l'abbé prit vigoureusement parti contre la Révolution et pour l'ancien régime. C'est lui qui, afin d'empêcher l'admissibilité des comédiens et des juifs aux droits de citoyens, les compara et les assimila à « l'exécuteur de la haute justice. »

Il n'avait guère plus de respect pour ses collègues et leur prodiguait les apostrophes les plus grossières. Un jour que l'un des membres de la noblesse, le marquis de Gouy d'Arisy, un moment égaré sur les bancs de la gauche, manifestait le désir de revenir siéger à droite et disait assez humblement à l'abbé

Maury : « Il ne nous reste plus qu'à nous jeter entre vos bras. — Vous voulez dire à nos pieds, » répliqua brutalement l'abbé.

Le 22 janvier 1790, dans une discussion orageuse sur les finances, le même Maury s'écriait : « Je demande à ceux de cette assemblée à qui la nature a refusé tout autre courage que celui de la honte, ce qu'ils pourront répondre ! » On voit que l'abbé ne se distinguait pas précisément par la douceur évangélique et que l'onction n'était pas tout à fait sa qualité maîtresse.

Quelque temps après, l'abbé emprunta aux portefaix d'Avignon, ses compatriotes, un moyen oratoire d'un genre fort original : il fit mine de briser le mobilier de l'Assemblée pour en lancer les fragments à la tête de ses collègues. Un témoin oculaire, M. de Montlosier, a raconté avec gaieté ce trait de l'éloquence de Maury : « Un membre de la gauche dit-il, veut se placer à côté de l'abbé et parler à sa place. L'abbé le prend par l'épaule, lui fait faire deux pirouettes et l'envoie rouler dans la salle ; un huissier accourt pour le ramasser. Un autre orateur se présente : il a le même sort. A la fin, voilà tout le côté gauche qui s'émeut et paraît vouloir s'avancer vers l'abbé. Maury entre en fureur, saisit la tribune comme pour la lancer. J'entendis la tribune craquer ; elle se trouva retenue par deux forts tenons de fer, sans quoi elle allait voler en éclats. Le président appelle les huissiers au secours de la tribune ; les membres se replacent sur leurs sièges. »

Il n'y avait qu'un moyen de déconcerter cet abbé

si violent et de mettre sa fureur en déroute : c'était de l'écouter sans mot dire. L'Assemblée fit, en plusieurs circonstances, l'heureuse expérience de ce moyen. Le 27 novembre 1790, en particulier, elle traita la colère de l'abbé Maury par le silence et l'abbé s'en trouva fort mal. La scène fut des plus plaisantes. On discutait, ce jour-là, la protestation des évêques contre la constitution civile du clergé. Maury, chargé de soutenir la protestation, avait préparé un discours agressif. Il comptait beaucoup sur l'effet de ses provocations. Malheureusement pour lui, la gauche, résignée à tout entendre sans murmurer, garda le plus obstiné silence. En vain l'abbé Maury chercha-t-il à se faire interrompre, s'interrompit-il lui-même, se plaignit qu'on ne voulait pas l'écouter ; en vain, abandonnant et reprenant le sujet principal de son discours, se perdit-il dans les digressions les plus étrangères, interpella-t-il personnellement Mirabeau et lui jeta vingt fois le gant de la parole. Au moindre mouvement d'impatience qui s'élevait dans l'Assemblée : « Attendez, monsieur l'abbé, disait avec un sang-froid désespérant Alexandre Lameth qui présidait, je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai. » Il la lui maintint si bien que l'abbé, furieux, décontenancé, ne sachant plus ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait, exaspéré et ahuri par le silence de l'Assemblée, quitta la tribune sans songer même à prendre des conclusions.

L'abbé n'était pas toujours aussi maladroit ; on connaît sa réplique à Mirabeau qui lui disait : « Je

vais vous enfermer dans un cercle vicieux! — Eh! quoi! cria l'abbé, voulez-vous donc m'embrasser?»

Les recueils d'ana ont rendu populaires quelques autres mots du fougueux abbé. Un soir qu'en le voyant passer la foule criait: *A la lanterne!* — « Eh, messieurs, dit Maury, quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair?»

Il vaut mieux citer de lui cette très littéraire réfutation de la doctrine fort ancienne qui, de notre temps, a été résumée dans cette phrase fameuse: « La force prime le droit. » « On a parlé, dit l'abbé, répondant à un de ses collègues, d'une théorie qui consiste dans l'usage bien employé de la force. Un homme de ce siècle l'a mise en pratique: il avait une grande ambition, il voulait s'approprier de grandes richesses: la confiance qu'inspiraient son adresse et son talent lui firent des partisans nombreux: il avait pour premier principe de ne jamais attaquer plus fort que lui: pour second, qu'à égalité de force, il était imprudent de se compromettre, mais il pensait qu'il pouvait dépouiller et exterminer tous ceux qui étaient plus faibles que lui: cet homme s'appelait Pierre Mandrin. »

L'abbé Maury était un des rares improvisateurs de la Constituante. Il n'était jamais plus à l'aise et ne se montrait jamais plus redoutable que lorsqu'il faisait en quelque sorte irruption dans les débats de l'Assemblée. Ses amis, qui lui connaissaient cette force singulière, aimaient à le jeter, à l'improviste, dans le courant des discussions. S'il arrivait en

retard à la Chambre, alors que les débats étaient engagés sur un sujet inattendu : « Eh ! l'abbé, arrivez donc, lui criaient ses collègues de la droite, voilà ce qu'on veut faire passer ! » Lui, retroussait sa soutane, escaladait les marches de la tribune, s'y installait avec des attitudes de frère Jean des Entommeures et remportait parfois de réels succès.

Bien au-dessus de Mirabeau Tonneau et de l'abbé Maury, il faut placer le seul homme véritablement éloquent qu'ait possédé la droite de la Constituante, Cazalès, que madame Roland appelle assez étrangement « l'étonnant Cazalès » :

Né dans le Midi, à Toulouse, d'une famille pauvre et de petite noblesse, Cazalès était capitaine du régiment de dragons des Deux-Ponts, lorsque survint la Révolution de 1789. Envoyé à Versailles par le bailliage de Rivière-Verdun, il se fit remarquer, dès les premiers jours, par son talent de parole. Il rêvait une monarchie intermédiaire entre le système absolu et le système parlementaire ; — conception bizarre qui lui attira les critiques du côté droit et l'empêcha d'obtenir les sympathies du côté gauche.

Mais si Cazalès n'est pas un penseur éminent, c'est un orateur de race, un improvisateur chaleureux et pathétique. Il fait songer à Vauvenargues. S'il n'a pas, comme Mirabeau, les larges coups d'aile, les accents inspirés et prophétiques, s'il ne possède pas, comme l'incomparable tribun le génie terrible de la familiarité, il a en partage le don charmant de la simplicité, de l'expression juste et

pénétrante, de la phrase attendrie, élevée et poétique.

Cet homme de talent était un homme de cœur. On l'estimait autant qu'on l'admirait. Il faut citer, pour montrer tout ce qu'il y avait d'esprit chevaleresque dans cette nature, l'histoire de son duel avec Barnave. Ce récit, composé d'après les notes d'Alexandre de Lameth, caractérise bien les mœurs de cette époque presque héroïque.

« Cazalès et Barnave étaient, à l'Assemblée, dans une complète opposition. A la séance du 10 août 1790, Cazalès adressa au côté gauche de l'Assemblée dans lequel siégeait Barnave quelques mots très vifs, que celui-ci put prendre pour lui et auxquels il répondit avec politesse mais avec fermeté. A la fin de la séance, Cazalès vint à Barnave et lui dit : « Au fond il n'y a rien ; tous deux nous avons fait nos preuves ; si vous le voulez, nous en resterons là. » La réponse fut : « Je suis bien aise de votre jugement, c'était le mien. » Cependant tout était loin d'être terminé. Le lendemain de grand matin, Cazalès, accompagné du duc de Saint-Simon, arriva chez Lameth où demeurait Barnave qu'il réveilla en lui disant : « Je suis exactement dans la même disposition qu'hier, mais mon parti ne veut pas que j'en reste là et à regret, je viens vous le dire. — Je l'avais prévu, répondit Barnave. — J'en suis désolé, reprit Cazalès, mais quand ? où ? et quelle arme choisissez-vous ? — Dans une heure, au bois de Boulogne, le pistolet, » fut la réponse de Barnave.

« On alla sur le terrain. Alexandre de Lameth assistait Barnave; son frère Théodore était allé chercher le célèbre chirurgien du Fouarre, et l'avait placé, isolé, à peu de distance du combat. — C'est à vous, qui avez été provoqué, à tirer le premier, dit Cazalès. — Il n'y a pas eu offense d'intention, répondit Barnave: je le crois de votre part, je l'affirme de la mienne; nous allons donc tirer au sort. » Au même instant, Alexandre de Lameth présenta sa main fermée à Cazalès en disant: « *Pair ou non?* » Après quelque résistance, Cazalès prononça: « Impair, » et voyant qu'il s'était trompé, il ajouta: « Vous savez que je suis joueur, et vous avez pensé que je dirais ainsi. »

« A treize pas, Barnave tira, mais n'atteignit pas; Cazalès ajusta à son tour; son arme fit deux fois faux feu. « Mon Dieu! s'écria-t-il, que je vous fais d'excuses. — Je suis là pour attendre, dit Barnave. Au troisième essai, le coup partit, mais encore sans résultat. — On aurait dû en rester là: Alexandre de Lameth le désirait vivement; mais, soigneux à l'excès de la réputation de son ami, et voyant l'autre, le duc de Saint-Simon, plus âgé que lui, garder le silence, il crut devoir l'imiter.

« On rechargea les armes; les balles, selon l'usage alors, étaient entourées de rubans, pour les fixer plus exactement; Cazalès le fit remarquer avec une innocente malignité en disant: « Sommes-nous galants pour vous, monsieur, c'est du tricolore. »

« Pendant cette triste opération, les deux adver-

saïres se promenant amicalement, Cazalès dit à Barnave : « Je serais inconsolable de vous tuer, mais vous nous gênez beaucoup ; je voudrais seulement vous mettre hors de la tribune pour quelque temps. — La crainte qui vous occupe, reprit Barnave, me tourmente à votre égard depuis ce matin ; mais je suis plus généreux que vous en désirant vous atteindre à peine, car vous êtes la toute-puissance de votre côté, peu riche en orateurs, tandis que, dans le mien, à peine s'apercevrait-on de mon absence. »

« Le duc de Saint-Simon fit signe qu'on pouvait s'avancer ; le sort de nouveau fut consulté ; cette fois il prononça ; Cazalès tomba frappé au front. Son premier cri fut : « Eh bien ! je suis ici pour cela. » Un chapeau à la forme du temps avait heureusement empêché la balle de pénétrer trop avant, mais le sinus frontal était brisé. Du Fouarre accourut, il examina la blessure et s'écria : « *Ce ne sera rien !* » Cazalès répéta l'exclamation ; mais craignant d'avoir montré trop d'intérêt pour lui-même, il ajouta aussitôt : « C'est la bête qui parle. » Puis apercevant M. Théodore de Lameth qui s'était tenu à l'écart dans le bois, il dit à Alexandre : « Pourquoi votre frère n'approche-t-il pas ? — Parce que, répondit celui-ci, vous n'avez qu'un témoin, Barnave ne peut en avoir deux. — Est-ce que, répliqua vivement Cazalès, des gens comme nous ont besoin de témoins, si ce n'est pour les ramasser ? Ne le sont-ils donc pas d'un côté comme de l'autre ? »

« La voiture d'Alexandre de Lameth, meilleure

que la sienne, lui fut offerte; il la refusa d'abord, puis il reprit vivement :

« Oui, je l'accepte, il faut que ce soit ainsi. » Sa bienveillante pensée fut à l'instant comprise et appréciée.

« Depuis cette époque, en conservant leurs opinions, Barnave et Cazalès furent liés de la plus étroite amitié. »

Esprit, cœur, générosité charmante, verve et bonne grâce, tout se rencontre dans ce récit de duel. On croirait lire une page d'un roman de chevalerie.

L'adversaire de Cazalès, Barnave, était l'un des hommes les plus distingués de l'Assemblée constituante. Fils d'un avocat de Grenoble, jurisconsulte apprécié et respecté, et d'une mère qui tenait à la noblesse du pays, Barnave fut élevé dans la religion protestante. De bonne heure, il eut sous les yeux et l'austérité du foyer domestique et le spectacle des injustices sociales. Un jour que sa mère l'avait conduit au théâtre et occupait, avec lui, la seule loge demeurée vacante, ils se virent contraints, par la force armée, d'abandonner leurs places sous prétexte que la loge où ils se trouvaient était destinée à l'un des familiers du duc de Tonnerre, gouverneur du Dauphiné.

Cette humiliation publiquement infligée à sa mère fut vivement ressentie par le jeune Barnave: il fit serment de relever « la caste à laquelle il appartenait » de l'état d'infériorité et d'injustice auquel elle semblait condamnée.

Fils dévoué et d'une sensibilité exquise, Barnave

se montre frère plein de générosité et de vaillance. A seize ans il se bat pour son frère plus jeune qu'on avait insulté; il est blessé à quelques lignes du cœur. Avocat à dix-neuf ans, il se distingue et se fait remarquer par l'élégante gravité de sa parole, son argumentation méthodique, son amour des lettres et l'altière indépendance de son esprit. Dès 1788, à peine âgé de vingt-six ans, il prend, sans hésiter, parti pour l'insurrection du Dauphiné, l'encourage de ses écrits et de sa parole, et mérite d'être envoyé aux États généraux.

Député à vingt-sept ans, il se place, d'emblée, au premier rang des orateurs par sa facilité merveilleuse à improviser et l'élégance de ses improvisations. Son principal talent était dans la dialectique; il intervenait volontiers à la fin du débat et possédait l'art de l'éclairer en le résumant. Souvent il lutta contre Mirabeau, à qui on aimait à l'opposer, et il advint, plus d'une fois, que le combat ne parut pas trop inégal.

Mirabeau, trop grand pour être jaloux, appréciait son jeune adversaire avec courtoisie et bienveillance : « Ce jeune arbre, prophétisait-il, deviendra un mât de vaisseau. » Il disait encore : « Sa jeunesse ne fait qu'augmenter mon estime pour ses talents. » Mais à travers les compliments il savait glisser le mot de critique, la restriction nécessaire, la phrase incidente qui juge et qui peint : « Personne, disait-il, ne parle aussi vite et aussi bien que Barnave, mais la divinité est absente. »

Ce qui manquait, en effet, à l'orateur de Grenoble,

c'était la flamme vive et persistante. Madame Roland ne l'appelait que le « compassé Barnave, le petit Barnave, à petite voix, petites raisons, froid comme une citrouille fricassée dans de la neige, pour me servir d'une expression plaisante d'une femme de l'autre siècle. » Madame Roland indique très exactement le défaut, mais elle le souligne trop, et le caractérise en termes excessifs. Quelle différence y a-t-il entre cette façon d'apprécier et le commérage dénigrant?

Barnave défendit avec vigueur, au commencement de la Révolution, le parti populaire. C'est lui qui, à l'occasion du meurtre de Bertier et de Foullon, dit le mot si célèbre : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Phrase malheureuse et qui pesa sur la vie entière de celui qui l'avait prononcée! Barnave soutint contre Mirabeau la thèse de la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Il voulait que le droit de déclarer la guerre appartint non aux ministres du roi, mais aux députés de la nation. Et comme son redoutable antagoniste insistait et mettait en avant la responsabilité ministérielle, Barnave répliqua : « C'est pour sauver leur responsabilité que les gouvernements font la guerre. Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand il se vit dans l'impossibilité de rendre ses comptes. Voilà la responsabilité! »

A partir de la fuite du roi à Varennes, l'ardeur démocratique de Barnave s'apaisa. Il essaya de relever, aux yeux de l'Assemblée nationale et du pays, l'idéal si compromis désormais de la monarchie consti-

tutionnelle. Il parla éloquemment en faveur de l'inviolabilité royale et répondit à ceux qui insistaient sur les fautes du monarque : « A ceux qui s'exhalent avec une telle fureur contre l'individu qui a péché, je dirai : Vous seriez donc à ses pieds si vous étiez contents de lui? »

On a allégué, pour expliquer le changement d'attitude de Barnave, qu'il était devenu amoureux de Marie-Antoinette. Cette explication romanesque ne s'appuie sur aucune preuve. Michelet a parlé plus équitablement lorsqu'il a dit : « En voyant, pendant le retour de Varennes à Paris, la douleur d'une femme qu'il avait mandat d'accompagner, Barnave crut que la Révolution allait trop loin et voulut enrayer. »

Mais les révolutions n'obéissent pas à des considérations sentimentales. Barnave, en outre, vit la popularité s'éloigner de lui, et se sentit de moins en moins appuyé par le parti modéré dont il avait pris les intérêts en mains. Il a, plus tard, en 1792, pendant qu'il était prisonnier à Grenoble, tracé de ce parti un portrait peu flatté, mais bien ressemblant : « Le parti modéré, écrit-il, qui, soit par le nombre, soit par la composition, pourrait être regardé comme la nation même, est presque nul pour l'influence; il se jette, à la vérité, pour faire poids, du côté qui cherche à ralentir le mouvement, mais à peine ose-t-il expliquer publiquement son vœu. Lorsque les événements qu'il a redoutés le plus sont consommés, il y souscrit, il abandonne ses anciens chefs et ses anciens principes, et cherche seule-

ment, dans la nouvelle marche, à former encore l'arrière-garde et à retarder la marche de la colonne révolutionnaire, à la suite de laquelle il se traîne à contre-cœur. »

Barnave et ses amis Alexandre et Charles de Lameth, peu soutenus par les modérés, suspects au peuple, tombèrent rapidement dans le discrédit. Arrêté, comme conspirateur, à Grenoble où il s'était réfugié, détenu durant plus d'une année dans les prisons du Dauphiné. Barnave fut transféré à Paris en septembre 1793. Condamné à mort, il mourut sur l'échafaud le 22 octobre de la même année. Il avait trente-deux ans.

Parmi les membres de la Constituante, il faut encore citer Malouet qui répondit si peu à ce qu'on attendait de sa grande réputation, se montra dissertateur froid et pénible, et n'excella que dans le genre ennuyeux; Petion, droit et maladroit, préoccupé de paraître vertueux et ne parvenant dans les circonstances délicates qu'à se montrer personnel et suffisant; D'Espréménil, petit homme affairé, agité, infatué, qui se guindait et se haussait sans cesse et n'en paraissait que plus minuscule; les deux Lameth, séduisants et chevaleresques; Bailly grave et doux; Chapelier méthodique et clair; Sieyès, esprit plus compliqué que profond et qui eut l'art de faire passer pour du génie le dogmatisme politique; Dupont, un sage dont la montre se mit de bonne heure à retarder, et qui continua à dire : Réformes ! quand tout le monde avait déjà dit : Révolution ! La Fayette, le « Gilles-César » de

Mirabeau, à qui, disait-on plaisamment, il ne manquait, pour être un orateur, que de savoir parler ; l'abbé Grégoire qui mêla, avec une sérénité toujours égale, les exagérations du style ecclésiastique aux hyperboles du langage révolutionnaire ; Lally-Tollendal, le « plus gras des hommes sensibles », curieux mélange de gourmandise insatiable et d'inépuisable mélancolie, toujours gémissant, toujours pleurant, toujours déclamant, et qui traversa la Révolution un mouchoir à la main ; Rivarol, dont la verve endiablée ne respectait rien, pas même ses amis, voulant peindre cet éploré sempiternel, glouton et bon vivant, avait imaginé un monologue de Lally à souper, racontant les horreurs de la Révolution : — « Oui, messieurs, j'ai vu le sang couler ! — Voulez-vous me verser un verre de vin de Bourgogne ? — Oui, messieurs, j'ai vu tomber cette tête ! — Voulez-vous me faire passer cette aile de poulet ? »

Nommons aussi : Bergasse, prétentieux et boursofflé, qui ne retrouva pas à la tribune le succès qu'il avait eu en luttant contre Beaumarchais ; Mounier, honnête et borné, qui ne s'apercevait pas qu'il y avait eu une révolution et voulait reconstruire l'édifice frappé par la foudre, avec des matériaux pulvérisés ; Clermont-Tonnerre, « le plus bel organe de l'Assemblée » ; Rabaut Saint-Étienne qui, modifiant à la tribune le mot admirable de Vauvenargues : « La servitude abaisse l'homme jusqu'à s'en faire aimer, » disait si justement : La servitude est une contagion qui se propage avec rapidité ; Thouret, grand esprit, vaste savoir, qui trouva contre les

biens de mainmorte et les propriétés ecclésiastiques cet argument demeuré irréfuté et irréfutable : « J'ai soutenu que la nation avait le droit de décréter que la propriété des biens du clergé appartenait à l'Etat, qu'il était utile que ce décret fût porté. Qu'a-t-on dit contre ce droit ? Que la nation n'a pas le droit de violer la propriété : cela est imposant, mais cela n'est qu'un sophisme. On a prétendu que je n'ai pas prononcé positivement contre la propriété du clergé ; je me suis expliqué et je m'explique nettement : le corps du clergé n'est pas propriétaire.

« J'ai distingué le corps et les individus ; c'est là ce que M. Maury appelle de la métaphysique ; mais les corps moraux, qui n'ont qu'une existence idéale, ne peuvent être définis par d'autres mots que ceux qui sont propres. Ces corps n'existent pas par eux, mais par la loi, et la loi doit mesurer l'étendue dans laquelle elle leur donnera la communication des droits de l'individu. Tous les corps ne sont pas des instruments fabriqués par la loi pour faire le plus grand bien possible. Que fait l'ouvrier lorsque son instrument ne lui convient plus ? il le brise ou le modifie. »

Buzot et Robespierre figurent également parmi les orateurs de la Constituante. On a retenu ce mot si touchant et si noble que Buzot adressa à ses collègues le 21 mai 1791 : « Vous êtes à l'aurore du patriotisme. » Robespierre ne brilla pas, tout d'abord, d'un bien vif éclat à la tribune de l'Assemblée nationale. Il y parut étriqué, gauche et provincial. Sa parole froide et prétentieuse, son air guindé,

son ton aigre impatientèrent, déplurent et furent ridiculisés. Les plaisantins des *Actes des Apôtres*, les écrivains de l'*Ami du roi* s'imaginèrent qu'ils auraient facilement raison de « l'homme d'Arras », avec quelques épigrammes. Brocards, facéties, quolibets, couplets de vaudeville tombèrent sur lui comme grêle. On se moqua de son « habit olive » (1), de sa prononciation glapissante, de son style d'académicien de province, de ses prétentions d'homme d'État. Lui, sans se laisser abattre et sans se décourager, irrité cependant par les railleries, et l'amour-propre ensanglanté, continua à croire en lui, à se roidir dans son ambition, à proclamer l'excellence de ses doctrines. Il empruntait celles-ci à un philosophe dont, sans cesse, il relisait les œuvres : le philosophe-citoyen de Genève. Tous les jours il allait, le Contrat social en poche, ainsi qu'un prêtre muni de son bréviaire, s'asseoir sur les bancs de l'Assemblée nationale. Ce desservant de Rousseau, après avoir fait sourire, sembla ennuyeux. Mais lorsqu'on le vit, toujours fidèle à lui-même, immuable dans ses théories, se faire à la tribune de la Constituante l'interprète infatigable des aspirations populaires, lorsqu'on s'aperçut qu'à force de travail et d'opiniâtreté, il avait fini par prendre à son maître, Rousseau, quelque chose qui ressemblait à du style et qui pouvait paraître de l'éloquence, alors les rires firent place à un

(1) Le fameux habit « verdâtre », dont Carlyle a tant parlé dans son apocalyptique et déclamatoire histoire de la Révolution française.

étonnement presque respectueux. Peu à peu il conquiert, au milieu de ses collègues, une situation originale et forte. Ce fut l'homme de la logique inflexible et de l'idéal démocratique. « Témoin fidèle des principes, dit Michelet, et toujours protestant pour eux, il s'expliqua rarement sur l'application, ne s'aventura guère sur le terrain scabreux des voies et moyens. Il dit ce qu'on *devait* faire, rarement, très rarement, *comment on pouvait* le faire. » Il fut l'intransigeant de la Constituante.

Mirabeau qui l'avait deviné avait porté sur lui ce jugement : « Cet homme ira loin, il croit tout ce qu'il dit. »

Tandis que la renommée de Robespierre s'établissait lentement dans l'assemblée, elle faisait des progrès rapides dans les départements et parmi le peuple de Paris. M^{me} Roland écrivait de Lyon pour demander ce que pensait et disait « le vigoureux Robespierre. » Dès son arrivée à Paris elle courait l'entendre aux Jacobins et constatait, avec joie, qu'il avait obtenu un très grand succès : « Robespierre est monté à la tribune, il a parlé avec l'énergie propre à son caractère; on sentait que son cœur, opprimé par la mollesse de l'assemblée, venait s'épancher dans une société autrefois célèbre et que les circonstances rappelleraient, peut-être, à la pureté de son origine. Il a été couvert d'applaudissements : ils étaient bien mérités. »

La popularité — une popularité restreinte mais profonde — ne tarda pas à venir récompenser la ténacité de Robespierre. C'est ce que constate Bar-

nave dans ce curieux tableau des caprices de la faveur publique pendant la durée de la Constituante : « Necker est le premier qui, de notre temps, en France, ait joui de ce qu'on appelle popularité. Elle s'attacha ensuite à La Fayette, lors de la création de la garde nationale. Bientôt après, Mirabeau la partagea avec lui; mais celle de Mirabeau, comme celle de M. d'Orléans, fut toujours accompagnée de beaucoup de méfiance. Charles Lameth et moi l'avons eue ensuite, un peu diminuée cependant, en ce que La Fayette conservait encore un grand nombre de partisans. Nous la perdîmes dans l'affaire des colonies; elle vint alors à Robespierre, mais tellement décriée, qu'on peut dire qu'il n'a peut-être pas recueilli le quart de nos partisans. »

Enfin un moment arriva où, dans la Constituante elle-même, le 16 mai 1791, Robespierre obtint un éclatant triomphe. Ce fut lorsqu'il amena ses collègues à voter qu'ils ne seraient pas immédiatement rééligibles. Singulier et noble spectacle, et qui caractérise à merveille l'incomparable désintéressement des hommes de la Constituante : un député affirma, en soulevant des applaudissements presque unanimes, que les législateurs ne devaient pas se perpétuer dans leurs fonctions, qu'un mandat n'était pas un métier, et que l'intérêt du pays commandait de faire place à de nouveaux venus : « Il est un moment, s'écria Robespierre, où la lassitude affaiblit nécessairement les ressorts de l'âme et de la pensée; et, lorsque ce moment est arrivé, il y aurait

au moins de l'imprudence pour tout le monde à se charger encore pour deux ans du fardeau des destinées d'une nation : Quand la nature même et la raison nous ordonnent le repos, pour l'intérêt public autant que pour le nôtre, l'ambition ni le zèle même n'ont le droit de les contredire. Athlètes victorieux mais fatigués, laissons la carrière à des successeurs frais et vigoureux, qui s'empresseront de marcher sur nos traces, sous les yeux de la nation attentive, et que nos regards seuls empêcheraient de trahir leur gloire et la patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, nous servirons mieux notre pays qu'en restant dans son sein. Répandus sur toutes les parties de cet empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumière ; nous propagerons partout l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté. »

La pensée est, ici, généreuse, élevée, et trouve pour se manifester des expressions qui ne manquent ni de noblesse ni de grandeur.

Par la variété, par l'éclat, par la puissance du talent et du savoir, la Constituante, dont Robespierre avait, en quelque sorte, prononcé l'oraison funèbre, est une des plus grandes Assemblées que l'histoire ait connues. Elle n'est pas moins remarquable en ce qui regarde le courage, le désintéressement et la probité. Dans les rangs serrés du Tiers-État, il n'est pas un député qui songe à faire sa fortune, à obtenir une place pour lui, son fils ou

ses électeurs. Ces hommes qui pouvaient prétendre à tout, ne veulent même pas gouverner eux-mêmes : ils s'interdisent le ministère, et finissent par renoncer à leur réélection.

A cette fierté morale ils ajoutent, comme une grâce et une poésie, une juvénile confiance dans les destinées de la Révolution.

Ils croient à la patrie, à la vérité, à la toute-puissance de l'idée ; ils raillent et méprisent les menaces de la force et sont toujours prêts à redire, avec un dédain joyeux ou une confiance sublime : Si la raison est pour nous, qui sera contre nous ?



LES MIRABEAU (1)

Les questions qui se rattachent à la doctrine de l'hérédité ont pris de nos jours une importance considérable. Quelle influence particulière exercent sur nous le milieu, la race, la famille ? Dans quelle mesure, au point de vue de l'organisation mentale, sommes-nous tributaires de nos ascendants ? Est-elle vraie, la théorie qui affirme qu'il y a, dans chaque famille, une puissance de génie éparse et diffuse destinée à se concentrer sur une individualité, à la mettre hors de pair, à lui donner le relief et le prestige ? Cette thèse, défendue de nos jours par des physiologistes éminents et des romanciers illustres, a été appliquée, en 1851, par Sainte-Beuve au plus célèbre des orateurs de la Constituante. « Les correspondances du père et de l'oncle du grand tribun.

(1) *Les Mirabeau*, nouvelles études sur la société française au dix-huitième siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française. 2 vol. in-8. Paris. Dentu, éditeur.

écrivait le critique des *Lundis*, ont révélé une race à part, des caractères d'une originalité grandiose et haute d'où notre Mirabeau n'a eu qu'à descendre ensuite pour se précipiter comme il l'a fait et se distribuer à tous, tellement qu'on peut dire qu'il n'a été que l'enfant perdu, l'enfant prodigue et sublime de sa race. »

C'est de cette race que nous parlent les deux volumes sur *les Mirabeau* qui ont été édités par la librairie Dentu. Les deux tiers de ces deux volumes avaient été publiés dans le *Correspondant* de 1870 à 1874. Précédemment, M. de Loménie avait fait, au Collège de France, un cours sur les Mirabeau qui avait duré plusieurs années. Quelque temps avant sa mort, notre historien avait revu, transformé, complété les notes de son cours et les articles du *Correspondant*. Il s'était servi, pour tous ces travaux, des documents qui lui avaient été fournis, à diverses reprises, par le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas-Montigny. L'ouvrage de M. de Loménie se présente donc à nous comme un résumé de *Mémoires* souvent inédits, de pièces et de correspondances mal connues et incomplètement publiées. C'est là son précieux et incomparable mérite. Quant à ses défauts, ils sont des plus visibles : M. de Loménie n'a su se défendre ni du parti pris, ni du ton du parti pris. Il se préoccupe trop de réhabiliter le père du grand tribun, de plaider sa cause, de le faire valoir. De là des digressions qui allongent et alourdissent ces deux volumes, de là aussi, parfois, un style déclamatoire et maniéré.

comme lorsque, par exemple, notre auteur écrit, à propos du mariage de *l'Ami des hommes* et de M^{l^e} de Vassan : « Si j'avais le goût d'un certain vernis romanesque, dont tant d'écrivains de nos jours aiment à enduire des ouvrages affectant cependant de grandes prétentions à l'importance historique ou philosophique, ce qui leur permet de concilier l'amour plus ou moins sincère de la vérité et de la science avec la prétention très vive du grand débit de la marchandise, je trouverais ici une belle occasion d'écrire un roman très coloré qui aurait les apparences de l'histoire. » Quelle lourdeur prétentieuse ! Ces fautes de style et de goût ne doivent pas cependant nous rendre dédaigneux à l'égard d'un livre qui, en définitive, demeure le recueil le plus intéressant qui existe, pour qui voudra, suivant l'expression de M. de Loménie lui-même, « analyser et expliquer, autant que possible, l'homme inexplicable qui s'appelait Mirabeau (1). »

Les Mirabeau sont-ils d'origine italienne? Appartiennent-ils à la grande noblesse? On s'est plu, dans certaines publications, à retrouver dans l'illustre agitateur de 1789 le sang de ces poétiques factieux du moyen âge, immortalisés par le Dante, le sang de quelque compagnon de Farinata degli Uberti. Cette hypothèse, séduisante pour l'imagination, ne s'appuie, malheureusement, sur aucune

(1) Il serait injuste de ne pas mentionner les huit volumes de *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, publiés en 1834, par M. Lucas-Montigny. M. de Loménie leur a fait de larges emprunts.

preuve. Il ressort des documents produits par M. de Loménie que les Riquet, Riquety ou Riqueti (car on leur donne ces trois noms qui ne sont que le diminutif de Henri), sont originaires de Digne. Leur notoriété ne commence qu'au seizième siècle, et cette notoriété est une notoriété commerciale. Nöstradamus parle, en effet, d'un sieur Mirabeau de la famille des Riquet, et il l'appelle « un des plus riches trafiquants de Marseille. » Le père de ce trafiquant avait été maître d'école à Digne. Il avait épousé, à Marseille, la fille d'un tailleur.

Devenus riches, les Riquet ne tardent pas à afficher des prétentions à la haute noblesse. Ils se font fabriquer, moyennant finance, par des généalogistes officieux, des origines illustres. Un de ces faiseurs d'ancêtres proclame, en 1661, que les Riquets « descendent de Pierre Ariquets (*sic*), que l'ambition du parti gibelin obligea de désertier sa patrie. » Depuis ce moment les ancêtres de Mirabeau ne passent pas le plus petit contrat sans s'intituler *très haut et très puissant seigneur*, messire, etc. La vérité est que ce ne fut qu'à partir de 1685 que les Riquet échangèrent le titre modeste d'écuyer contre celui de marquis.

Mais s'ils étaient de roture par la naissance, les Mirabeau étaient par les sentiments, par les idées, par la manière d'être, de tradition féodale et guerrière. Ils avaient la mine fière, le propos hautain, la bravoure à toute épreuve. C'est à un arrière-grand-oncle de Mirabeau qu'il faut attribuer un trait bien connu d'indépendance et de franchise mi-

litaire. Ce grand-oncle, Bruno de Riqueti, capitaine aux gardes-françaises, revenait de la cérémonie courtisanesque, organisée par le duc de la Feuillade, sur la place des Victoires, autour de la statue de Louis XIV; en passant avec sa compagnie devant le Pont-Neuf, il dit à ses soldats en leur montrant la statue de Henri IV : « Mes amis, saluons celui-là ! il en vaut bien un autre ! »

Cet esprit alerte, ce don de repartie se retrouvent, unis au plus héroïque courage, chez le grand-père de Mirabeau, le marquis Jean-Antoine. On cite de lui vingt traits d'indépendance, d'autorité, de verve et d'audace. En 1705, chargé d'arrêter les impériaux au passage d'un pont, et, suivant son habitude, tenant ses soldats ventre à terre, tandis que seul il restait debout, offrant à l'ennemi sa taille colossale, il reçoit d'abord un coup de feu qui lui casse le bras droit. Il se fait alors une écharpe avec un mouchoir, prend une hache du bras gauche et repousse une première attaque. Un second coup de feu lui traverse la gorge, lui coupe la jugulaire et les nerfs du cou, et il tombe sur le pont. Son régiment se décourage, s'enfuit; Jean-Antoine reste abandonné sur le champ de bataille. Comme il avait ce jour-là, selon son habitude aux jours de combat, un très bel habit, cela le fit remarquer parmi les morts. Un des siens, prisonnier, le reconnut; il donnait quelques signes de vie. Le prince Eugène le fit rapporter dans le camp du duc de Vendôme. Le célèbre chirurgien Dnmoulin entreprit de le sauver, bien que son corps ne fût qu'une plaie, et

qu'il eût la tête à moitié séparée des épaules. Il y réussit. Parlant de cette terrible journée, Jean-Antoine avait coutume de dire : « C'est l'affaire où je fus tué. »

Trois ans après, on vit Jean-Antoine, à l'âge de quarante-deux ans, criblé de blessures, le bras droit cassé et enveloppé dans une écharpe noire, la tête soutenue par un collier d'argent caché sous sa cravate, se marier avec une jeune et belle personne, M^{me} de Castellane-Norantes, qui, heureuse et fière, préférait un guerrier imposant et mutilé à un jeune freluquet intact.

Voilà, certes, une famille héroïque et des ancêtres vraiment nobles. L'indomptable marquis était aussi un causeur plein de vivacité et de feu. Pendant sa vieillesse, retiré à Aix, il recevait, le soir, un certain nombre de personnes choisies. Ses soirées, dit le marquis de Mirabeau, son fils, étaient un véritable lycée d'honneur, d'éloquence et de dignité. Le ton le plus noble et le plus sérieux était dominant chez lui, mais il avait également en partage toutes les grâces de la diction. M^{me} de Castellane, sa femme, qui, au témoignage du baron de Gléichen, conserva, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, « une pénétration, une justesse, une force d'esprit étonnantes, » finit cependant par tomber dans la dévotion la plus exagérée et dans la folie. Notons, en passant, que ce cas de folie n'est pas unique dans la famille des Mirabeau. L'un des trois fils de Jean-Antoine, le comte Louis-Antoine, qui vécut longtemps en Allemagne et fut employé par le roi de Prusse, pendant la

guerre de Sept Ans, dans les négociations secrètes avec le cabinet de Versailles, mourut d'un accès de fureur après avoir accompli, durant sa vie, des actes de démente.

Il avait pour frères le marquis Victor, le futur *Ami des hommes*, le père du grand tribun, et le chevalier de Malte ou le bailli. Ce dernier est la figure aimable et sympathique de la famille. C'est incontestablement le plus beau produit moral qui soit sorti de la race impétueuse, effrénée et enragée des Mirabeau. Cœur chaud et généreux, esprit droit et plein d'élévation, c'est le meilleur des frères, l'ami le plus sûr, l'administrateur le plus zélé et le chef le plus humain. Gouverneur de la Guadeloupe, à trente-six ans, il s'attache à ne laisser régner autour de lui que la justice et la bienfaisance. Les lettres qu'il écrit à son frère sur l'esclavage et sur les nègres de nos colonies feraient honneur à un homme d'Etat et à un écrivain : « L'esclave, écrit-il en 1755, tout esclave qu'il est, doit être considéré comme un homme, et je crois devoir aussi le considérer comme un frère. » L'honnête bailli avait, — ceci est un caractère commun à tous les Mirabeau, — l'intelligence prodigieusement active et capable d'embrasser les sujets les plus divers. On possède de lui environ trois volumes in-4° de mémoires sur la marine, le commerce, les affaires militaires, la défense des côtes françaises, l'Amérique, etc. Un moment, en 1757, il fut question de l'appeler au ministère de la marine. Ce projet échoua. Quelques années plus tard, le bailli reçut le com-

mandement des galères de Malte. Il se distingua dans ce nouveau service, par sa capacité, sa probité et sa bravoure. Blessé à deux reprises, malade, dégoûté de l'ambition, il obtint, en 1767, de revenir en France et alla vivre dans l'intimité de son frère aîné, le marquis de Mirabeau, qu'il aimait tendrement, qu'il admirait beaucoup, à qui il disait dans son pittoresque langage : « Je ne suis que la chemise, c'est toi qui es la peau. »

L'admiration du bailli pour son frère aîné semble des plus légitimes lorsqu'on envisage les tentatives intellectuelles du père de l'orateur. Le marquis de Mirabeau fut, en effet, un des plus actifs remueurs d'idées du dix-huitième siècle. Dès 1750, il publie, mais sans dire son nom, un *Traité sur l'utilité des États provinciaux* que M. de Lavergne considère comme le plus substantiel de ses écrits économiques et politiques. C'est dans ce traité que le marquis, devançant Turgot et Necker, plaide la cause de l'égalité des charges, du gouvernement municipal, et affirme la nécessité de créer dans les provinces la vie politique : « Je crois, dit-il, qu'on ne saurait trop accoutumer les principaux d'une province à être citoyens, à ne point dédaigner les moindres détails qui peuvent servir à l'utilité de leur patrie, à s'instruire des lois civiles et municipales, à apprendre à traiter avec les hommes, à les ramener à leur avis, à savoir céder quand il le faut, à se rendre enfin propres aux affaires. »

Dans un autre de ses ouvrages intitulé *l'Ami des hommes* (livre dont le succès fut énorme), le marquis

de Mirabeau entasse, sans choix ni règle, les paradoxes les plus stériles et les vérités les plus hardies, il critique les emprunts publics, proclame que le commerce doit être libre de toute entrave à l'intérieur et à l'extérieur, s'élève, avec la même vivacité, contre la guerre à coups de canon et contre la guerre à coups de tarifs. « Le projet de fraternité, dit-il, entre les peuples commerçants, loin d'être imaginaire, est le seul qui puisse remettre la cupidité à sa place et assurer à l'humanité le fruit de ses travaux et des connaissances modernes. » Il affirme également que « l'Europe ne saurait être tranquille si l'on ne travaille à nous *fraterniser* dans le nouveau monde autant que dans l'ancien... » Six ans avant la publication de l'*Emile* de Rousseau, il prêche à toutes les mères le devoir d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. Il parle aussi, et non sans agrément et sans force, de la nécessité politique d'apprendre à lire et à écrire aux paysans et au bas peuple.

Il se montra plus novateur et plus téméraire encore dans le livre sur l'impôt qu'il publia en 1760, et qui lui valut d'être arrêté, mis en prison et exilé dans une de ses terres, — au Bignon. Dans ce livre : *Théorie de l'Impôt*, le marquis, devenu subitement disciple de Quesnay, avance ces thèses hardies : « Le souverain n'a pas le droit d'imposer ses sujets sans leur concours et leur consentement. — L'impôt le plus naturel, le plus juste, le plus avantageux serait celui qui porterait exclusivement sur le produit net du sol, c'est-à-dire sur le revenu

foncier, tous frais de culture déduits. — Il y a urgence à abolir tout le système de fermage adopté pour la perception de la moitié des impôts. » Partout dans les livres du marquis, se rencontrent cette curiosité d'esprit, cette ardeur inquiète qui font les réformateurs et les utopistes. Idées, projets, plans, le marquis traduit tout dans un langage exubérant, où le bavardage se mêle à l'éloquence. Son style, incorrect et diffus, a des rencontres d'expression qui font songer à Montluc, à D'Aubigné ou à Saint-Simon. L'exclamation, la prosopopée, l'apostrophe lui sont familières. La phrase du marquis a l'accent oratoire.

On voit déjà (pour en revenir à l'expression de Sainte-Beuve) que le grand Mirabeau n'a pas eu besoin d'ajouter beaucoup à ce que lui ont légué ses ancêtres pour être ce qu'il a été. Il a trouvé dans sa famille, chez ceux qui lui tenaient de plus près, la préoccupation non-seulement des idées politiques, mais des réformes politiques. Il a reçu de ses ascendants une façon de dire et d'écrire abrupte, violente, mais originale, forte, hardie et qui pouvait facilement s'élever jusqu'à l'éclat et au grandiose. Aussi, malgré des dissentiments dont nous allons dire un mot, malgré des intermittences de haine sauvage, le marquis de Mirabeau et son illustre fils (tant leur parenté intellectuelle était étroite) finirent par se réconcilier, s'aimer et s'admirer. Lorsque le tribun de 1789 eut fait son apparition, le vieux marquis, lisant la relation des triomphes de son fils, s'écria : « Voilà de la gloire, de la vraie gloire ! » Et vers le même

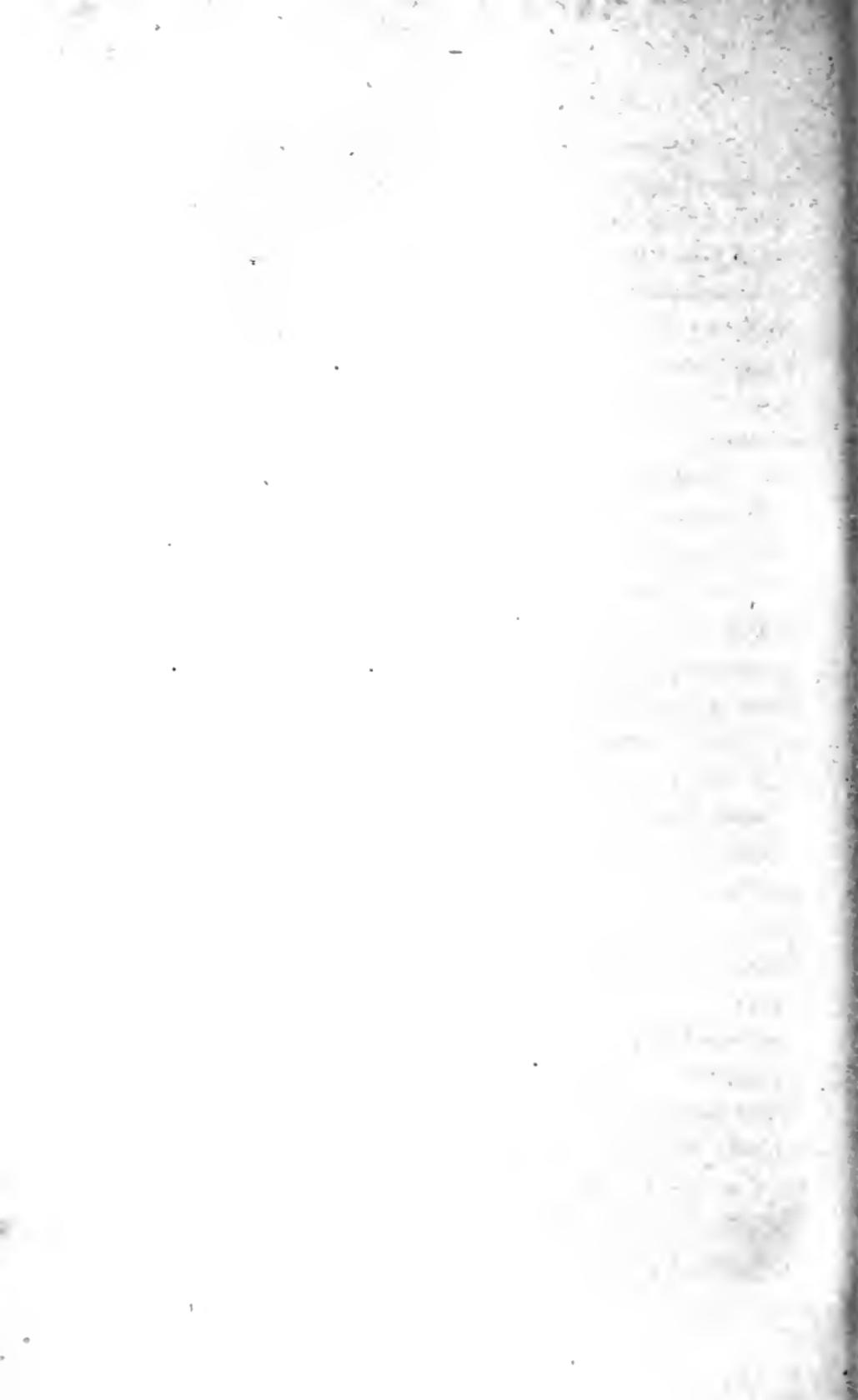
temps (22 janvier 1789), il écrivait à son frère le bailli : « De longtemps, ils n'auront vu telle tête en Provence. Le calus qui n'en faisait que de l'airain sonnait avec fougue est rompu. J'ai vérifié par moi-même, et dans quelques conversations et communications, j'ai aperçu vraiment du génie. » Mirabeau, de son côté, demanda, à l'heure de la mort, d'être enterré à Argenteuil entre son aïeul et son père...

Et cependant le père et le fils avaient été, à certains instants, séparés par des torrents d'injures et de boue. Ils avaient échangé les accusations les plus infâmes, et employé l'un contre l'autre les procédés les plus odieux. Nous touchons ici à l'un des côtés les plus tristes de cette famille des Mirabeau. Le père du tribun, qui apportait dans les affaires privées son esprit orgueilleux, chimérique et turbulent, qui, se croyant infailible, se lançait étourdiment dans les plus fâcheuses aventures, commit, en particulier, la faute de se marier à la légère. Il épousa M^{lle} de Vassan qu'il croyait riche, et qui ne l'était pas, mais qui, en revanche, était désordonnée, brutale, impudique. Le bailli disait d'elle : « C'est la femme qui réunit au plus haut point tous les vices et tous les défauts des deux sexes. » Le marquis la peignait sous les traits d'une mégère effroyable et comparait les années qu'il avait passées auprès d'elle « à des années de coliques néphrétiques. » Ce que devait être un pareil ménage, on le devine. Les enfants du marquis (il en eut onze) vécurent dans un enfer de disputes, de tracasseries, de violences et d'immora-

lités. *L'ami des hommes* ne fut certainement pas le modèle des époux; sa femme tomba dans la pire des dégradations. Elle en arriva, un jour, dans un « accès d'ivresse physique », à donner à un officier des gardes françaises le plus étrange des certificats. La cohabitation entre les époux étant devenue impossible, une séparation eut lieu; elle fut accompagnée d'interminables et scandaleux procès que M. de Loménie raconte bien longuement. Tour à tour le futur tribun prit parti pour sa mère et pour son père. Une fois, il essaya d'être neutre et de parler de conciliation. Cela lui réussit peu. « Ma mère, écrit Mirabeau le 18 novembre 1779, a déchargé sur moi un pistolet, de fureur d'un mot de conciliation que je lui lâchai il y a huit ans. » Cinq ans après, cette même mère, mécontente de son fils, le faisait provoquer en duel par M. de Saint-O... et cherchait « à lui faire couper la gorge. »

Le marquis usa d'autres moyens pour se venger de son fils dont les dettes, les scandales, les libelles, les mauvais propos, l'avaient gravement offensé; mais ses moyens ne sont, non plus, ni paternels, ni humains. Il le fit enfermer, par lettres de cachet, au château d'If, au fort de Ré, au château de Joux, au château de Dijon, au château de Vincennes. En vain on essayait de détourner sa colère et d'apaiser sa fureur. Il répondait que c'était pour lui un devoir de conscience d'empêcher son fils « d'aller semant des crimes comme la paille. » Et il ajoutait : « Le pire, pour un tel homme, serait de devenir un honnête homme, — il se pendrait de honte lui-même. »

M. de Loménie a pensé que de la publication des documents qu'il offrait au public, résulterait une appréciation plus équitable pour le père de Mirabeau que celle qui avait eu cours jusqu'ici. Je doute que ce résultat soit atteint, mais qu'importe? Les pièces publiées ou analysées par M. de Loménie ont une importance des plus considérables pour la critique et pour l'histoire : elles permettent d'établir que si, au point de vue intellectuel, Mirabeau doit beaucoup à sa famille, au point de vue moral, il lui doit, hélas! beaucoup trop.



LES MANUSCRITS DE MIRABEAU

Nous ne possédons pas encore une édition complète des œuvres de Mirabeau. On n'a guère réimprimé que ses discours, les Lettres à Sophie et l'*Essai sur le despotisme*. Ce n'est pas même la dixième partie des écrits de l'illustre orateur. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une imagination brillante, longtemps enfermé dans les prisons de l'Etat, tourmenté par une curiosité qui s'intéressait à tout et à tous, Mirabeau avait fécondé ses talents naturels par une étude assidue. La littérature, et spécialement l'art oratoire, l'histoire, la politique, les beaux-arts, les sciences avaient été l'objet de ses travaux. Il avait traduit de l'anglais l'*Histoire d'Angleterre*, de mistress Macaulay, et la *Théorie de la royauté*, de Milton ; il avait traduit du latin les *Elégies de Tibulle* et les avait longuement commentées. On a de lui un volume sur Cagliostro et Lavater, une étude détaillée sur la *Réforme des Juifs*

et sur *Moses Mendelssohn* ; un plan d'organisation de la franc-maçonnerie (1), des pamphlets sur l'*Usure*, la *Caisse d'escompte*, la *Banque de Saint-Charles*, l'*Administration de Necker*. Sa compilation en sept volumes, intitulée : *De la Monarchie prussienne, son Histoire secrète de la Cour de Berlin, ses Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation*, sont bien connus et ont été souvent cités. Ce qui est plus ignoré, ce qui est presque inconnu, ce sont les opuscules, notes, fragments, pensées, traités divers, qu'il a laissés à l'état de manuscrits, et qui devinrent, sous la Restauration, la propriété de son fils adoptif, M. Lucas Montigny. Ils n'ont jamais été livrés à l'impression. En parcourant ces recueils si variés et si remarquables, on se sent pris d'une admiration nouvelle pour l'infatigable travailleur qui fut Mirabeau. On le regarde alors comme une sorte de bénédictin de la politique qui s'est préparé par un labour immense au grand rôle qu'il devait jouer, et on se dit que l'improvisation oratoire n'est pas seulement une faculté spontanée et jaillissante, mais qu'elle est surtout, — pour emprunter à l'économie politique une de ses expressions les plus heureuses, — du travail accumulé.

Mirabeau, pauvre, persécuté, proscrit, obligé de travailler pour vivre et pour nourrir sa maîtresse, la marquise de Mommier, se mit, plusieurs fois, aux gages des libraires. Ils lui demandèrent des écrits

1) Je l'ai publié dans le troisième volume du recueil que j'ai fondé : *La Révolution Française*, revue historique, pages 288 à 306.

licencieux et des romans cyniques : il leur donna l'*Erotica Biblion*, et fut accusé d'avoir écrit *le Libertin de qualité* ; en 1777, il publia un in-octavo de 95 pages sur la musique instrumentale. Un jour, préoccupé de l'instruction de la fille de madame de Monnier, il écrivit, à son intention, un *Abrégé*, resté inédit, *de la grammaire française* (1). Voici la lettre par laquelle il annonce son petit ouvrage à la marquise :

« Ma chère Sophie, tu te souviens bien que ta mère m'a écrit une fois pour me prier de t'apprendre l'orthographe. Je ne sais comment je négligeai une aussi grave recommandation ; apparemment que nous avions quelque chose de plus pressé à étudier. Hélas ! il nous est bien forcé aujourd'hui de suspendre nos études d'alors : retournons donc à l'orthographe (pour plaire à ton honorée mère) ; mais je ne connais qu'un moyen d'écrire correctement, c'est de posséder sa langue par principe.

« J'ai entrepris de te donner en vingt-cinq pages toutes les règles essentielles de la langue française, de t'en expliquer toutes les difficultés, de t'en énoncer les exceptions principales d'une manière

(1) Le titre exact de ce travail est : *Abrégé complet de la langue française*. C'est un cahier de cinquante-quatre pages in-quarto, d'une grosse écriture. Nous en devons la communication à l'obligeance si comme et si souvent mise à l'épreuve d'un érudit aussi distingué que modeste : M. Étienne Charavay.

Ce cahier faisait partie (ainsi que vingt autres manuscrits de Mirabeau) de la célèbre collection d'autographes de M. Dubrunfaut. Ces vingt et un manuscrits ont été achetés en 1885, pour le compte de l'État. Ils sont, actuellement, au ministère des affaires étrangères.

aussi correcte que concise, et je crois y avoir réussi. Un petit mémoire de l'abbé Valart, habile grammairien, m'en a donné l'idée et m'a servi. Mais on ne trouve dans son précis ni les principes de la déclinaison des participes (et c'est un des articles capitaux et des plus embarrassants de notre grammaire), ni la conjugaison entière des verbes irréguliers, ni la syntaxe de leurs régimes, ni aucune observation détaillée sur la *prononciation*, l'orthographe, la ponctuation, la *quantité*, ni les exceptions aux règles générales. Mon traité, qui n'a pas quatre pages de plus, contient tout cela. J'espère que tu le trouveras fort clair, et même à la portée des gens les plus illettrés ; mais pense que je ne sais me faire entendre qu'aux esprits attentifs.

« Ce mémoire est plus que suffisant pour te mettre en état de montrer toi-même le français à ta fille. Les grammaires ne donnent pas le style, mais si Gabrielle Sophie a ton âme, elle trouvera aisément un Gabriel. Ils s'aimeront comme nous nous aimons, et je te réponds qu'elle écrira bien. C'est pour elle que j'ai fait ce petit ouvrage qui m'a coûté du temps et de la peine ; c'est pour elle, dis-je, car pour toi je ne me consolerais pas si tu allais consulter la grammaire sur une phrase que tu me destines ou que tu m'adresses. Ah ! ce que ton cœur sait dire, l'art et l'esprit le trouveront-ils jamais ?

« GABRIEL. »

Mirabeau ne se faisait pas seulement maître

d'école dans l'intérêt de sa fille; il se transformait aussi en médecin et adressait « à sa chère Sophie » un traité en faveur de *l'inoculation* : « Je t'envoie, ma tendre amie, un mémoire assez complet sur l'inoculation. J'ai tâché de n'y rien omettre d'essentiel de ce qui concerne cette opération salutaire. Je suis assuré que tu te fies à moi sur l'exactitude des recherches dans un sujet qui intéresse à jamais ta tranquillité et la vie de ma fille. Cependant je vais t'indiquer les sources où j'ai puisé... »

Et Mirabeau énumère les nombreux ouvrages qu'il a lus sur l'inoculation. « Tu vois, ajoute-t-il, que ce petit traité n'est point fait légèrement. Mais il n'y a qu'une autorité irrécusable, c'est la vérité; il n'y a qu'une preuve sans réplique sur les questions de fait, c'est une longue expérience. Tu trouveras ici des résultats sans nombre et authentiques, jugés sans précipitation, sans prévention, favorable ou défavorable; car mon opinion est toujours trop séduisante pour ma tendre amie; et je veux, dans un cas si important, la conviction de ton esprit comme l'assentiment de ton cœur. J'ai tâché de ne pas omettre une seule difficulté réelle, et de donner à chacune une réponse satisfaisante au dernier degré. S'il te reste le moindre doute, écris; je crois être sûr de le dissiper. » Quelle noble et touchante tendresse dans ces lignes! Après avoir travaillé ainsi pour son enfant, et pour la femme qu'il aimait, Mirabeau, qui eut de bonne heure le presentiment de sa glorieuse destinée, se consacrait aux études les plus ardues de la politique. Il lisait

toujours la plume à la main, consignait sur des cahiers ou des feuilles volantes soit ses réflexions, soit des extraits ou des copies des passages qui l'avaient frappé et dont il voulait garder le souvenir. Il appelait ses notes des *pierres d'attente*. Les manuscrits que possédait M. Lucas Montigny ne renfermaient pas moins de six mille pages, écrites, annotées ou corrigées de la main de Mirabeau! C'étaient des appréciations, des indications, des théories ou des commentaires sur l'état militaire des principales puissances de l'Europe, sur le commerce et l'économie politique, les finances et les emprunts, l'agriculture et l'industrie, les revenus et les dépenses, la religion et l'instruction publique. Mais qu'est-ce qui échappait aux préoccupations de Mirabeau? On rencontre dans ses manuscrits des essais sur la littérature des anciens et des modernes, des considérations sur la chimie, des dialogues entre lui et le marquis de Monnier, des fragments sur la géométrie et des chapitres sur l'art d'améliorer les jardins publics (1).

Cette puissante variété de connaissances permit à Mirabeau, dès que la Révolution fut venue, de s'emparer de la direction des esprits. Il les subjuguait par son éloquence, et les retenait auprès de lui par l'étendue de son savoir et la générosité de ses procédés. Ceux qui ont vécu à côté de lui, Chamfort, Volney, Camille Desmoulins, le pasteur

(1) Tous ces manuscrits sont analysés dans le curieux volume de M. Laverdet : catalogue de la collection de lettres autographes, manuscrits du comte de Mirabeau. — Paris, 1860.

Marron, Clavière, ont parlé dans leurs lettres, avec une admiration égale, de l'orateur, de l'homme d'État, de l'homme de savoir qui étaient en Mirabeau.

On a trop répété, dans ces derniers temps, que l'illustre tribun de la Constituante devait le meilleur de sa gloire littéraire à ses nombreux secrétaires, au Génevois Dumont, à Pellenc, à Duroveray, à Comps, ou bien à des collaborateurs comme Lamourette, Clavière et Reybaz. Déjà cette accusation s'était produite en 1790, dans les pamphlets et les diatribes royalistes. Le célèbre orateur avait été dénoncé comme un émule de cet abbé Roquette qu'une épigramme a rendu fameux :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui,
Moi qui sais qu'ils les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

Rivarol avait été l'un des plus actifs colporteurs de cette accusation. « La tête de Mirabeau, disait un jour au poète Chénedollé le spirituel et dénigrant royaliste de Bagnols, n'était qu'une grosse éponge toujours gonflée des idées d'autrui. Il n'a eu quelque réputation que parce qu'il a toujours écrit sur des matières palpitantes de l'intérêt du moment. Ses brochures sont des brûlots lâchés au milieu d'une flotte : ils y mettent le feu, mais ils s'y consomment. Du reste, c'est un barbare effroyable en fait de style ; c'est l'Attila de l'éloquence, et s'il y a, dans ses gros livres, quelques phrases bien faites,

elles sont de Chamfort, de Cérutti ou de moi. » Il y a bien de la légèreté et de la vantardise dans ces méchants propos de Rivarol. Le discours à la nation provençale n'est pas d'un Attila et l'*Essai sur le despotisme*, où se rencontrent des pages superbes, ne doit rien à personne, — pas même à Rivarol.

Sainte-Beuve a fort justement remarqué qu'on s'était montré trop sévère pour le style de Mirabeau. Certes, il est loin d'être irréprochable; dans ses livres et dans ses lettres Mirabeau a trop souvent l'air d'être à la tribune. « Tout cela est fait pour être dit debout, le front haut, le geste animé, la physionomie parlante. Dans Mirabeau écrivain j'aperçois à tout moment l'orateur à demi penché, en avant et au-dessus de la phrase. » Mais cette phrase elle-même a de l'éclat, de la grandeur, et, parfois, de la poésie. N'est-elle pas d'un écrivain de talent, cette image où Mirabeau évoque les douleurs de sa jeunesse : « Les souffrances de mon âme se sont étendues jusqu'à mon corps. Mes premières années, comme des années très prodigues, avaient déjà, en quelque sorte, déshérité les suivantes, et dissipé une partie de mes forces? » Et n'y a-t-il pas un véritable souffle poétique dans cette phrase sur son père : « Il a commencé par vouloir m'asservir, et, ne pouvant y réussir, il a mieux aimé me briser que de me laisser croître auprès de lui, de peur que je n'élevasse ma tête, tandis que les années baisaient la sienne? »

Sans doute Mirabeau accepta souvent d'impor-

tantes communications. Il aimait à s'entourer de conseillers et de collaborateurs et il les choisissait volontiers chez les Suisses et les protestants. Qui ne connaît, parmi ceux-là, et le financier Clavière, et le publiciste Dumont et les pasteurs Reybaz et Marron? Reybaz lui envoya de nombreuses et abondantes notes et indications pour ses discours, et parfois même des discours entièrement rédigés que Mirabeau lut à la tribune sans y faire aucun changement. Les discours sur le mariage des prêtres, sur les assignats, sur l'égalité des successions sont entièrement de Reybaz. C'est à Reybaz que Mirabeau demandait un discours sur l'éducation et une méthode d'enseignement national en ces termes bien dignes d'être retenus : « Que vous dirai-je que vous ne sachiez mieux que moi sur l'importance d'un tel travail, complément de tous nos autres travaux, ancre de la Révolution, si je puis parler ainsi, et, après la liberté de la presse, le seul Palladium de la liberté publique. » La collaboration du pasteur Marron à l'œuvre de Mirabeau est moins connue. Voici une lettre inédite, qui m'est obligeamment communiquée par le savant historien de la Révolution française dans le Gard, M. François Rouvière, et qui montre avec quelle brusquerie aimable et sur quel ton de tyrannie bon enfant le grand orateur écrivait aux amis dont il avait fait des auxiliaires : « Monsieur Marron, rue Saint-Roch, 3. — Mon cher, comment diable voulez-vous que l'imprimerie se passe de la seconde feuille du texte que vous me gardez?

« Renvoyez-la-moi, je vous prie, et point d'*Optimiste* ce soir (1), car vous aurez deux feuilles nouvelles. Vale et me ama.

« Vous ne m'indiquez pas la place pour Rapin Thoiras ; et quant au reste, cela est trop connu, et je l'ai déjà rapporté dans un autre ouvrage. »

Ces emprunts, hautement avoués et connus de tous, n'occupent qu'une fort petite place dans l'ensemble de l'œuvre de Mirabeau. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir ses manuscrits et de regarder ce qu'on a pu réunir jusqu'à présent de sa volumineuse correspondance. J'ai sous les yeux des lettres où le grand orateur, à qui tout le monde adressait des plans de réforme, des projets d'administration, des idées de discours, se plaint d'être surchargé, accablé par les importuns, et reconnaît, néanmoins, qu'il y a, parfois, dans le fatras des envois quotidiens, des choses excellentes dont il n'hésite pas à s'emparer. Mirabeau faisait là ce que font les hommes d'Etat placés dans une situation exceptionnelle. Les accusations d'emprunt ne diminuent pas plus sa gloire qu'elles n'ont diminué la gloire de Molière. C'était l'avis de Goethe, dans ses conversations avec Eckermann : « Enfin, lui disait-il, Mirabeau, l'étonnant Mirabeau devient un personnage tout naturel, sans que cet homme prodigieux y perde la moindre partie de sa grandeur. Ceux qui disent le contraire oublient que l'Hercule même des

(1) On jouait alors au Théâtre-Français : *l'Optimiste*, comédie de Collin d'Hautleville.

anciens est un être collectif, une personnification d'actes qui sont à lui et à d'autres. »

Parmi les manuscrits de Mirabeau figurent les lettres qu'il a écrites et qui sont dispersées un peu partout. Pour les connaître il faut parcourir les bibliothèques publiques et les collections particulières d'autographes. J'en signale de fort intéressantes à Clermont-Ferrand et à La Haye, dans la riche collection du prince d'Orange. Pourquoi ne songe-t-on pas à rassembler ces documents et à les publier? Pourquoi ne ferait-on pas pour les constituants et les conventionnels illustres, pour les fondateurs de la liberté politique, pour les créateurs de la France moderne, ce qu'on a fait pour Napoléon premier (1) ?

Quelques-unes des lettres du tribun de la Révolution sont d'un intérêt émouvant. Elles racontent, avec une éloquence tantôt emportée et tantôt amère, ses tribulations, ses angoisses, ses résolutions désespérées. En 1785, il écrivait à l'un de ses amis : « Mon ami, je suis perdu : je n'ai plus d'autre ressource que la mort. » En 1786, le 26 janvier, il mande au roi de Prusse que bien mal récompensé des véritables grands services qu'il a rendus, en France, au département des finances, compromis dans sa sûreté et presque dans sa réputation par le ministère, parce qu'il a voulu s'occuper du dernier emprunt, il

(1) L'idée mise en avant, en 1881, de créer à Paris une bibliothèque spéciale de la Révolution française, avait été accueillie par M. Paul Bert, alors ministre de l'Instruction publique. Elle n'est pas encore réalisée, pas plus que n'a été mis à exécution le projet de fonder une Société de la Révolution française.

se croit obligé de chercher, jusqu'à la mort de son père, l'emploi de son activité à l'étranger. La Russie l'attire : il voudrait travailler à civiliser cette contrée sauvage.

Déjà, à l'occasion de la guerre d'Amérique, il avait songé à partir pour le nouveau monde en qualité de soldat. Le métier des armes l'avait, de bonne heure, séduit. « Elevé, a-t-il écrit, dans le préjugé du service, bouillant d'ambition, avide de gloire, robuste, audacieux, ardent, et, cependant, très flegmatique, comme je l'ai éprouvé dans tous les dangers où je me suis trouvé, ayant reçu de la nature un coup d'œil excellent et rapide, je devais me croire fait pour le service. Toutes mes vues s'étaient donc tournées de ce côté. » Son père, en le faisant retenir prisonnier au donjon de Vincennes, s'opposa au départ pour l'Amérique. En vain Mirabeau sollicita sa mise en liberté; en vain il supplia celui qui s'intitulait l'ami des hommes, de lui « laisser voir le soleil, » de lui permettre « de respirer plus au large et d'envisager des humains; » en vain il écrivit au lieutenant de police Lenoir qu'il n'était pas fait pour rester éternellement en présence « des sévérités muettes et terribles » de la prison, en vain il lui rappela, « au nom de je ne sais quel pressentiment qui est souvent la voix de l'âme, » qu'il était né pour « être utile. » La « cage » resta fermée sur « cet oiseau hagard. » Ce ne fut ni en Russie, ni en Amérique, mais en France qu'il put déployer ses larges ailes.

A partir de 1788 le langage de Mirabeau change

entièrement. Pas de défaillances dans ses lettres; plus de désespoir surtout; l'ex-prisonnier du donjon de Vincennes pressent et prophétise la convocation des Etats généraux. Ses lettres, inspirées par l'optimisme le plus patriotique, s'élèvent parfois jusqu'à l'enthousiasme. Il écrit au pasteur Marron : « Le jour des grandes réparations va se lever. » A M. Levrault de Strasbourg il annonce en ces termes remarquables la rénnion des États généraux :

« Il n'est pas possible de douter que les Etats généraux auront lieu. Qui payerait le premier mai 1789, je vous demande? Il est arrivé au gouvernement ce que je lui ai prédit : Si vous ne les voulez pas à pied, ils viendront à cheval. On en hâte l'époque jusqu'à la précipitation, et, certes, on s'en apercevra. Que feront-ils? Certainement beaucoup de sottises, mais qu'importe! Les nations ont, comme les enfants, leurs tranchées, leurs maux de dents, leurs rugissements; elles se forment de même.

« Les premiers États généraux seront tumultueux; ils iront trop loin, peut-être. Les seconds assureront leur marche; les troisièmes achèveront la Constitution. Ne nous défendons point du besoin d'en créer une tout entière : que tout soit juste aujourd'hui, tout sera légal demain. Surtout gardons-nous de l'érudition, dédaignons ce qui s'est fait, cherchons ce qu'il faut faire, et n'entreprenons pas trop. Consentement à l'impôt et aux emprunts, liberté civile, assemblée périodique, voilà les trois

points capitaux qui doivent reposer sur une déclaration précise des droits nationaux.

« Le reste viendra assez vite.

« Quant à mes vues particulières, je le dirai nettement à vous, mais à vous seul : *la guerre aux privilégiés et aux privilèges*; — voilà ma devise. Les privilèges sont utiles contre les rois, mais ils sont détestables contre les nations, et jamais la nôtre n'aura d'esprit public tant qu'elle n'en sera pas délivrée. Voilà pourquoi nous devons rester, et pourquoi je serai personnellement, moi, très monarchique. Eh ! de bonne foi, que serait une République composée de toutes les aristocraties qui nous rongent ? Le foyer de la plus active tyrannie. Vous l'apprendrez assez de la guerre intestine qui dévorera les États généraux, surtout si le gouvernement s'obstine à ne pas les vouloir nombreux. Huit cents personnes (et au-dessous de ce nombre, il n'y a pas de représentation décente de la nation française) se mènent plus aisément que trois cents ; cinq ou six personnes déterminent toujours le troupeau, quelque gros qu'il soit. S'il est petit, des rixes particulières auront plus d'influence ; si, nombreux, ce sera le talent ; et sans corrompre (ceux que l'on peut corrompre ne valent jamais d'être corrompus) le gouvernement peut et doit s'assurer ces cinq ou six hommes.

« C'est une vue très profonde et très saine que la différence caractéristique de la Révolution qui se prépare et de celles qui l'ont précédée. Je suis, à cet égard, entièrement de votre opinion, et le déve-

loppement de cette vérité sera l'objet du discours préliminaire que je prépare pour la traduction de l'histoire d'Angleterre de M^{me} Macauley. On y verra que ce serait reculer barbarement notre âge que de recourir à des révolutions violentes ; que l'instruction, grâce à l'imprimerie, suffit pour opérer toutes celles dont nous avons besoin, toutes celles que se doit l'espèce humaine, et que, de cette manière seule, les nations ne perdent rien à leurs acquisitions.

« Votre lettre est bien sage et même bien forte sous ce point de vue ; elle montre que vous méditez beaucoup ; or, je ne connais qu'un point de distance véritable entre les hommes : l'aptitude à la méditation. Rien de grand ne se fait que par cette aptitude. »

Mirabeau partit pour la Provence et arriva à Aix le 13 janvier 1789. Repoussé par la noblesse, il prononce l'admirable discours où se trouve ce passage devenu classique : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont implacablement poursuivi les amis du peuple, et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens, mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius. — Marius moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que

pour avoir abattu dans Rome la domination de la noblesse. »

Remarquons, à propos de cet éloquent passage, que nous venons de citer d'après le texte reçu et définitivement adopté, deux variantes fournies par les diverses éditions : après les mots « exterminé les Cimbres », on lit « et les Teutons »; au lieu de la « domination de la noblesse » on trouve « la domination de l'aristocratie. » Ce sont là d'infimes détails, mais, lorsqu'il s'agit d'un morceau d'éloquence qui est un chef-d'œuvre, rien ne doit être négligé. Ajoutons qu'il serait nécessaire de revoir avec un grand soin le texte des discours de Mirabeau. Ainsi nous ne savons pas encore, d'une façon absolument exacte, quelles furent les paroles prononcées par l'incomparable tribun dans son apostrophe au marquis de Dreux-Brézé.

Cette incertitude est plus grande encore lorsqu'il s'agit des discours de Danton qui sont arrivés jusqu'à nous résumés, écourtés avec malveillance, ou même falsifiés et dénaturés. Il suffit pour se convaincre de cette vérité de comparer, ainsi que l'a fait M. Aulard, le texte des discours de Danton dans le *Moniteur* avec le texte de ces mêmes discours donné par le *logotachygraphe*. Pour Mirabeau, pour Danton et, en général, pour les improvisateurs de l'Assemblée nationale, de la Législative et de la Convention, une révision attentive des textes reçus est un premier travail indispensable à faire.

Nommé député du Tiers (et sans qu'il eût besoin de recourir au procédé charlatanesque, tout à fait

contraire à ses prétentions aristocratiques) de la location d'une boutique avec cette enseigne : MIRABEAU MARCHAND DE DRAPS, l'éloquent élu de la Provence se donna, dès l'abord, pour le partisan résolu de la monarchie constitutionnelle. Ni dans sa correspondance, ni dans ses écrits publics, ni dans ses manuscrits, on ne trouve trace d'opinions républicaines. Ce qu'il veut, c'est l'établissement en France d'une sorte de démocratie monarchique ou de monarchie démocratique. Pour l'obtenir, il faut, dès le début et avec énergie, faire œuvre révolutionnaire, détruire l'influence de tous les corps et de tous les individus privilégiés. « J'ai toujours fait remarquer, écrit-il, que l'anéantissement du clergé, des Parlements, des pays d'Etats, de la féodalité, des capitulations des provinces, des privilèges de tout genre, est une conquête commune à la nation et au monarque. » Il faut ensuite « brider » les factieux qui veulent aller trop vite au risque de tout perdre, ramener à la raison « l'Assemblée nationale si mal combinée dans son principe, composée de parties si peu homogènes et si laborieusement réunies; entraînée hors de ses propres principes par la funeste irrévocabilité qu'elle a donnée à ses premiers décrets. » Il faut surtout entrer en lutte avec Paris « qui engloutit depuis longtemps tous les impôts du royaume, Paris qui est le siège du régime fiscal abhorré des provinces; Paris qui a créé la dette; Paris qui, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. »

Afin d'arriver à ce résultat, Mirabeau ne craignit

pas d'entrer en négociations avec la Cour et s'efforça de discréditer l'Assemblée dont il était l'orateur le plus éminent. Le roi paya ses dettes jusqu'à concurrence de 208,000 livres, lui alloua une pension de six mille livres par mois et souscrivit en sa faveur quatre billets de 250,000 francs chacun, qui, du reste, ne furent jamais payés, — la mort de Mirabeau étant survenue avant la première échéance.

M. de La Marek, qui avait reçu en dépôt le manuscrit des lettres du tribun à la cour, a essayé d'expliquer honorablement et d'excuser cette compromission en écrivant : « Mirabeau reçut, il est vrai, de l'argent du roi, mais pour sauver le roi lui-même, et non comme le prix du sacrifice de ses opinions. C'était, au contraire, pour être en état de leur donner plus de développement et de force, car à travers toutes les déclamations démocratiques de Mirabeau, l'observateur peut voir qu'au fond de sa pensée, il était plus monarchique que les ministres mêmes du roi »

Bien que Proudhon et le socialiste Vermorel, qui se fit l'éditeur des œuvres de Mirabeau, aient adopté et défendu le sentiment de La Marek¹, il est impos-

(1) « Mirabeau, dont le jacobinisme voudrait effacer le nom de nos fastes révolutionnaires, Mirabeau, pensionnaire secret de Louis XVI, ne fut point apostat. On peut l'excuser d'inconduite et désapprouver une tactique dans laquelle entraît la stipulation de ses intérêts personnels; il ne vendit pas sa pensée et sa conscience; il ne se prosterna jamais devant l'absolu; il le força, au contraire, de ployer devant son programme, qui n'était autre que la Révolution pour principe, avec la monarchie constitutionnelle pour organe. Mirabeau voulait fortement une chose dans laquelle l'absolu n'entraît réellement pour rien : l'unité monarchique, comme résultant de la pondération des forces sociales. Le nom

sible de ne pas ressentir quelque tristesse devant cette attitude, ce double jeu dissimulé d'un homme qui sait trop bien concilier l'amour de ses opinions et l'amour de l'argent. Hâtons-nous d'ajouter que Mirabeau ne se livra jamais tout entier à la Cour. Toutes les fois que le parti royaliste se prononça ouvertement dans le sens de la contre-révolution, et attaqua les conquêtes de 89, le tribun « tonna » contre ce « ramas de stupides coquins. » Certes, écrivait-il, « messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer. » Et il ajoutait : « Je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre. »

Cet ancien ordre lui paraissait détruit à tout jamais. « En effet, écrivait-il dans une note destinée à la Cour (décembre 1790), je regarde tous les résultats de la Révolution et tout ce qu'il faut conserver de la Constitution comme des conquêtes tellement irrévocables, qu'aucun bouleversement, à moins que l'empire ne fût démembré, ne pourrait plus les détruire. Je n'excepte pas même une contre-révolution armée; le royaume serait reconquis

de Mirabeau est synonyme de *monarchie domptée* : il n'y paraît nulle part autant que dans sa correspondance avec M. de La Marck. » (Proudhon : *La Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. II, p. 406.

Jules Barni, dans sa belle étude sur Mirabeau, exprime une opinion semblable : « Ce serait se tromper, dit-il, que de ne voir dans l'ardent adversaire du despotisme qu'un patricien révolté, tout prêt à renverser la monarchie. Tel n'était pas le vrai Mirabeau, à la veille même de la Révolution. Tel il ne fut à aucune époque. En le montrant ce qu'il fut en réalité, du commencement à la fin, je réfuterai par là même l'accusation d'apostasie ou de trahison qui lui a été adressée. »

qu'il faudrait encore que le vainqueur composât avec l'opinion publique, qu'il s'assurât de la bienveillance du peuple, qu'il consolidât la destruction des abus, qu'il admît le peuple à la confection de la loi, qu'il lui laissât choisir ses administrateurs; c'est-à-dire que, même après une guerre civile, il faudrait encore en revenir au plan qu'il est possible d'exécuter sans secousse. »

Voilà ce qui peut s'appeler la foi dans la Révolution. Par malheur, ce double rôle de tribun du peuple et de serviteur salarié de la monarchie constitutionnelle exposait Mirabeau à d'incessants ennuis et le jetait dans de profondes lassitudes. « J'approche du soir de la vie, lit-on dans une lettre à sa sœur; je ne suis pas découragé, mais je suis las. (Il avait à peine quarante ans.) Les circonstances m'ont isolé; j'aspire plus au repos qu'on ne le croit, et je l'embrasserai le jour où je le pourrai avec bonheur et sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, je tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux quilles, et voilà tout... »

Quelques années plus tard Danton devait dire plus poétiquement, mais avec un accent non moins endolori : « Il vaudrait mieux être un pauvre pêcheur sur les bords de l'océan, que se mêler de gouverner les hommes. »

On ne s'explique que trop facilement la mélancolie de Mirabeau. Son attitude équivoque lui attirait à la fois les colères des royalistes et les défiances des hommes d'avant-garde. Ces derniers le trouvaient timide et, dès 1789, ils le lui disaient.

Un fragment du *Vieux Cordelier*, resté inédit jusqu'en 1874, et dont le manuscrit autographe appartenait à M. Gérardot (de Bourges), nous montre comment Mirabeau et Camille s'appréciaient réciproquement :

« Je retrouve, raconte Desmoulins, un fragment d'une conversation avec Mirabeau, que je rimais et mettais en scène, il y a au moins quatre ans..... Voici le passage :

CAMILLE

Salut, saint Mirabeau.

MIRABEAU

Bonjour, incendiaire,
Révolté.

CAMILLE

Dis plutôt *révolutionnaire*,

MIRABEAU

Oui, ce mot peint fort bien ton esprit novateur,
D'innombrables abus, heureux réformateur;
Mais qui, cherchant toujours un mieux imaginaire
— Mieux que le ciel refuse au monde sublunaire, —
Ne voit pas que ce mieux est l'ennemi du bien,
Et s'il ne détruit tout, croit n'avoir détruit rien.

Les vers de Camille Desmoulins sont fort médiocres, mais ils marquent nettement la différence des deux esprits. L'un était un homme d'État qui ne croyait qu'à ce qui lui paraissait possible, l'autre était un théoricien qui croyait surtout à ce qui lui paraissait juste et désirable.



MIRABEAU BIBLIOPHILE

L'activité d'esprit dont Mirabeau fit preuve, de 1789 à 1791, est vraiment prodigieuse. Il prononça plus de cent cinquante discours ou allocutions, écrivit ou inspira les dix-sept volumes qui forment la collection si remarquable du journal le *Courrier de Provence*, composa de nombreuses brochures, répondit à des centaines de correspondants, présida l'Assemblée nationale, prit part aux travaux de presque toutes les commissions parlementaires qui se succédèrent durant ces laborieuses années. Eh bien, au moment même où Mirabeau se révélait grand homme d'État, journaliste émérite et orateur incomparable, une passion nouvelle s'emparait de lui : la passion des livres, des beaux livres, et il s'y livrait avec l'ardeur, l'empportement et l'exagération de sa fouguese nature.

Cette exagération, Mirabeau la portait partout, jusque dans la manière de se vêtir. Un des hommes

qui l'ont le plus connu et le plus aimé, le prince d'Arenberg, a tracé de lui ce portrait : « Mirabeau avait une stature haute, carrée, épaisse. La tête, déjà forte bien au delà des proportions ordinaires, était encore grossie par une énorme chevelure bouclée et poudrée. Il portait un habit de ville, dont les boutons, en pierre de couleur, étaient d'une grandeur démesurée ; des boucles de souliers également très grandes. On remarquait enfin, dans toute sa toilette, une exagération des modes du jour qui ne s'accordait guère avec le bon goût des gens de cour. »

Ce fut en juillet 1789 que l'éloquent tribun songea à se former une bibliothèque : jusqu'alors il n'avait possédé que quelques pauvres volumes. A partir du mois de juillet de l'année illustre, on le vit mettre à contribution les magasins de librairie et les plus beaux cabinets de Paris et de la province. L'étranger même n'était point à l'abri de ses recherches ; son ardeur était inconcevable, raconte l'éditeur Belin. Au milieu de cette mémorable Révolution qui changeait la face de l'Europe et créait la France moderne, Mirabeau, enveloppé du tourbillon des grandes affaires, ne cessait de travailler à la confection de sa chère bibliothèque. Souvent il interrompait la lecture ou la composition d'un ouvrage important pour parcourir un catalogue nouveau et pour marquer lui-même les livres qu'il désirait acquérir. La possession d'un volume précieux lui causait des transports de joie inexprimables ; il l'examinait, l'admirait et voulait que chacun partageât avec lui le même enthousiasme.

A l'ardeur d'acquérir, Mirabeau joignit le soin le plus constant pour la parfaite condition de ses livres : la plupart étaient reliés en maroquin et provenaient de bibliothèques célèbres. Le grand orateur recherchait les meilleures et les plus belles éditions de tous les bons ouvrages ; il aimait surtout les exemplaires en grand papier, et portait l'attention jusqu'à les faire collationner. Rien ne lui coûtait pour enrichir sa bibliothèque, il dépensait sans compter, en seigneur magnifique.

Où prenait-il l'argent nécessaire à d'aussi coûteuses acquisitions ? Mirabeau, en 1789, était pauvre, pis que pauvre : besogneux. Un jour il vint chez M. de La Marck, l'air embarrassé, et lui dit : « Je ne sais où donner de la tête, je manque du premier écu ; prêtez-moi quelque chose. » Une autre fois, avant que Louis XVI se fût chargé de payer ses dettes, Mirabeau en donna la liste à son ami et confident La Marck. « Il y en avait, dans le nombre, dit celui-ci, dont le titre était au moins burlesque, et qui attestaient les vicissitudes d'une vie si tristement agitée ; par exemple ses habits de noce étaient encore à payer. » Sur quoi le comte de La Marck fait cette réflexion :

« J'acquis ainsi la certitude que cet homme, que tout le monde représentait comme vénal, n'avait jamais sacrifié aucun principe pour de l'argent. Il avait dénoncé l'agiotage dans des brochures qui ne lui rapportaient presque rien, lorsque les agioteurs lui offraient des sommes considérables pour obtenir de lui d'écrire en leur faveur, ou du moins pour

acheter son silence. Et, cependant, au moment où il refusait leurs offres, il envoyait au mont-de-piété tout ce qu'il possédait d'effets. »

Il envoyait ses effets au mont-de-piété et il courait à la recherche d'un écu, mais cela ne l'empêchait pas d'acheter de beaux livres. Seulement il ne les payait pas. Mirabeau, qui n'avait jamais su faire la différence qui existe entre un débiteur et un créancier, qui donnait des deux mains lorsqu'il avait de l'argent, et qui prenait de toutes mains amies quand l'argent lui manquait, achetait à crédit les manuscrits et les livres. A la fin de 1789, le chiffre de ses dettes s'élevait à plus de deux cent mille francs. Ce détail explique que, malgré sa pauvreté réelle, Mirabeau ait pu réunir, en quelques mois, une collection de livres splendide et unique.

Tous les genres de littérature l'intéressaient, tous devaient entrer dans la composition de sa bibliothèque. Doné d'une mémoire prodigieuse, il suffisait qu'on lui indiquât la date d'un livre et ce qui en constatait l'excellence ou la rareté pour qu'il s'en souvînt longtemps après et mît l'indication à profit. Si quelque littérateur, quelque ami lui donnait des notes particulières sur un ouvrage, il les faisait copier scrupuleusement. Il était surtout avide de renseignements et de détails touchant la littérature orientale. La magnificence des expressions, l'éclat des métaphores des écrivains orientaux le ravissaient. Il souhaitait posséder dans sa bibliothèque toutes les merveilles intellectuelles de l'Orient. Même il avait formé le projet d'augmenter, par d'excellentes tra-

ductions des livres orientaux, nos richesses littéraires. Pour la réalisation de ce projet, il aurait volontiers dépensé des sommes considérables et sollicité le secours de l'État.

Car (est-il besoin de le dire ?) Mirabeau n'avait rien du bibliomane égoïste qui ramasse des livres pour sa délectation exclusive. Jusque dans ses passions il se montrait esprit généreux et homme d'État. Il se proposait, dès qu'il aurait formé à son gré sa bibliothèque, de l'ouvrir à tous les savants, aux lettrés, aux amateurs, et d'en faire, pour ainsi dire, en en rendant l'accès aussi facile que possible, une nouvelle propriété nationale.

Le catalogue de la bibliothèque de Mirabeau devait être tout à la fois un ouvrage de littérature et un manuel bibliographique. Plusieurs gens de lettres devaient y travailler, chacun dans le genre et la spécialité où il excellait. Mirabeau s'était réservé le droit de guider ses différents collaborateurs et d'établir entre eux une sorte d'harmonie. Les préparatifs nécessaires à cette libérale entreprise étaient terminés.

Tout ce que le luxe typographique peut avoir de superbe aurait été employé ; les titres et les extraits des livres devaient être imprimés avec les caractères originaux de chaque langue ; les notes, les observations historiques ou critiques auraient été abondantes. La mort vint empêcher Mirabeau d'élever à la littérature un monument qui promettait d'être grandiose. Les héritiers de l'éloquent tribun firent, à la fin de l'année 1791, confection-

ner, en toute hâte, par les libraires Rozet et Belin, un catalogue qui est tout ce qui nous est resté de la bibliothèque de Mirabeau.

Les livres de l'ancien président de l'Assemblée nationale constituante furent vendus à l'hôtel Bullion, rue Jean-Jacques Rousseau, le lundi 9 janvier 1792 et jours suivants, à quatre heures de relevée. Nous ignorons où sont allés les trésors que renfermait la collection formée par le grand orateur. Dans les catalogues de ventes de livres, il est rare de rencontrer cette mention : « *de la bibliothèque de Mirabeau.* »

Dans cette collection figuraient les livres qui avaient appartenu au naturaliste Buffon. Mirabeau avait acheté, en 1790, la bibliothèque tout entière de l'illustre auteur de l'Histoire naturelle. Cette bibliothèque était précieuse, non seulement parce qu'elle renfermait quantité de livres rares, mais parce que la plupart des volumes qui la composaient étaient chargés d'une multitude de notes écrites de la main de Buffon. Il y avait un admirable volume annoté des œuvres de Bernard Palissy, un exemplaire unique de l'histoire naturelle du royaume de Pologne par Gabriel Rzaczinski ; le recueil en partie inédit des dessins originaux de de Sève, pour l'Histoire naturelle de Buffon ; l'Essai — introuvable — d'Horace Walpole sur l'*Art des jardins modernes*, nombre d'ouvrages, en reliures superbes, renfermant des dessins des maîtres du dix-huitième siècle, envoyés à Buffon par des rois ou des savants étrangers ; un Linné, commenté par Buffon et Daubenton.

Mirabeau était fier d'avoir en sa possession les livres du grand naturaliste français. Il leur avait réservé une place particulière et isolée au milieu de sa bibliothèque, dans une des principales pièces de sa maison. Il aimait à les voir, à les toucher ; il les regardait avec un respect religieux. En considérant la bibliothèque qui avait appartenu à Buffon, dit l'éditeur Belin, « Mirabeau croyait voir le savant qui l'avait possédée, et la flamme dont brûlait son propre génie semblait s'identifier avec celle du grand homme qui lui paraissait revivre encore dans ce sanctuaire. »

L'ancien président de l'Assemblée nationale avait la passion des livres annotés par des hommes illustres. Il s'était rendu acquéreur d'une *Odyssée* d'Homère ayant appartenu à Michel de Montaigne et illustrée par celui-ci de notes marginales. De Jean-Jacques Rousseau, dont il goûtait beaucoup l'éloquence, il avait le livre *Sur le gouvernement de Pologne*, augmenté de passages importants et restés inédits. Parmi les curiosités de la bibliothèque de Mirabeau, le catalogue mentionne le manuscrit des *Philippiques* de la Grange-Chancel, pamphlet rimé des plus violents contre la personne de Philippe d'Orléans. Ce manuscrit contenait une strophe virulente qui n'avait jamais paru dans les *Philippiques* mises en circulation et qui était écrite de la main de Mirabeau lui-même (1).

(1) Voici la note écrite de la main de Mirabeau au-dessus de la strophe inédite :

« Un homme de lettres, très estimable sous tous les rapports,

Quelques-unes des œuvres du grand orateur, avec des corrections de sa main, figuraient dans cette riche bibliothèque. On y rencontrait également un manuscrit fort curieux, en langue italienne, sur la généalogie des Mirabeau et les origines de plusieurs familles de la noblesse italienne. En tête de ce manuscrit qui portait pour titre ces mots : *Le Prioriste ou livre des réformations*, se trouvait une note du marquis de Mirabeau et signée de lui. Dans cette note, le marquis, se souvenant, sans doute, que ses ancêtres avaient été commerçants, soutenait cette thèse que le fait d'avoir été marchand ou d'avoir exercé une profession manuelle, n'était pas une marque de roture.

La rédaction du marquis de Mirabeau mérite

m'a dit tenir de la tradition que cette strophe avait été soustraite des *Philippiques*. C'est assurément la meilleure. »

Quant à la strophe elle-même, on jugera si elle mérite une bien grande admiration :

La patrie en vain vous implore,
 Vils Français ! Tremblez que sur vous
 Le ciel n'appesantisse encore
 Les fers dont vous semblez jaloux.
 Qui vit esclave est né pour l'être.
 Armez-vous ! Dans le sang du traître
 Effacez votre déshonneur ;
 Dieu suspend souvent son tonnerre ;
 Mais il mit le fer dans la terre,
 Pour en frapper l'usurpateur.

D'après le récent éditeur d'une « *Philippique inconnue* » (Reims, E. Michaud, 1886), Mirabeau aurait été trompé par son homme de lettres « estimable sous tous les rapports. » La strophe inédite ne serait pas de Lagrange-Chancel.

d'être reproduite : « Le livre du *Prioriste* est fort rare, écrivait-il, j'ai eu bien des peines à l'avoir. Il n'existe point autrement qu'en manuscrit. Je ne l'ai d'abord demandé que parce qu'il est cité dans la *Toscane française*, à l'occasion de notre généalogie, étant bien aise de voir les originaux de toutes ces citations, que j'ai tous recueillis. Il est, de plus, curieux en un point : c'est qu'on voit à la tête de ces listes l'origine de plusieurs maisons célèbres aujourd'hui en Italie et en France, avec les métiers à côté que professaient alors leurs pères, article dont on ne rougissait point dans un Etat populaire. *Il était même nécessaire aux familles nobles, pour être reçu dans la ville et réputé citoyen, de se faire inscrire dans quelque corps parmi les arts et métiers, ainsi que cela l'est encore dans plusieurs cantons suisses.* »

De tous les arts et métiers, celui que Mirabeau l'orateur paraît avoir apprécié entre tous et placé le plus haut, c'est l'art de l'imprimerie. Un recueil unique et d'un prix immense, consacré aux progrès de cet art libérateur, figurait au premier rang des merveilles de la bibliothèque de Mirabeau. C'était un *Recueil de calques ou dessins des titres et figures d'un grand nombre des plus anciens ouvrages gravés en bois ou imprimés en caractères mobiles, depuis l'origine de l'imprimerie*, pour servir à l'histoire de cet art et à la vérification de plusieurs anciennes éditions rares et recherchées.

Le projet de l'amateur qui avait formé cette collection acquise par Mirabeau, et qui représentait

vingt ans d'efforts, de recherches et des dépenses énormes, était, en rassemblant une suite de caractères typographiques en usage au quinzième et au seizième siècle, de préparer des matériaux pour une nouvelle histoire de l'imprimerie. Les originaux de plusieurs de ces calques ne se trouvant point à Paris ou n'y étant connus que très imparfaitement, on avait pris le parti d'en faire exécuter les copies sur les lieux mêmes. On ne s'était pas borné à faire calquer trois ou quatre lignes, ce qui aurait été insuffisant, on avait pris plusieurs pages, et notamment la première et la dernière de chaque ouvrage, où se lisent le plus souvent la date de l'édition, ainsi que le nom et la ville de l'imprimeur.

On avait aussi calqué les figures qui se trouvaient dans les éditions anciennes et rares, de telle sorte qu'on offrait aux yeux, par des tableaux exacts et étendus des anciennes impressions, et le point de départ de l'imprimerie et les divers progrès qu'elle avait accomplis. Ce recueil sans rival fut, croyons-nous, acquis par un Russe, et il est aujourd'hui, nous dit-on, à Saint-Pétersbourg. Le bibliographe Brunet et son éditeur, le très érudit Firmin Didot, ont réalisé en partie, par leur dernière et admirable édition du *Manuel du libraire*, le projet de publication des calques des figures et des textes anciens que Mirabeau avait formé.

Quel était le livre de chevet de Mirabeau ?

Il est difficile de répondre à cette question. Le catalogue de sa bibliothèque nous montre, cepen-

dant, qu'il avait mis un soin spécial à rassembler toutes les belles éditions des œuvres de Rabelais, et qu'il possédait *le tiers et le quart livre des faits et dits du bon Pantagruel*, exemplaire de la bibliothèque du comte d'Hoym. Cette provenance est une indication pour les bibliophiles.



XIV

FOUQUIER-TINVILLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Oserai-je dire que l'histoire de la Révolution française, malgré les remarquables travaux de MM. Thiers, Michelet, Louis Blanc, Mignet, Henri Martin, est encore à écrire? Il reste, pour la bien connaître, à dépouiller, à classer, à analyser des milliers de documents inédits ensevelis dans les archives de nos communes ou perdus dans les bibliothèques publiques ou particulières. Nous ne possédons pas même un inventaire de ces richesses nationales. L'État ne devrait-il pas, sans retard, en faire tout au moins dresser le catalogue?

Une des collections particulières qui renfermaient des pièces curieuses sur notre Révolution appartenait à un homme excellent, bien connu dans le monde des lettres et des arts : M. Walferdin. Cet intelligent éditeur de Diderot, ce collectionneur émérite des tableaux de Fragonard, avait, dans ses

cartons, entre autres documents dignes d'intérêt, toute une série de pièces et de lettres inédites de Fouquier-Tinville et sur Fouquier-Tinville. La parfaite obligeance des héritiers de M. Walferdin, MM. Juette et Mulot, nous a permis de prendre connaissance de ces documents et de les résumer.

Il serait impossible d'ajouter quelque chose au mal qu'on a dit de Fouquier-Tinville. Le célèbre accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris a été en butte aux imputations les plus atroces et chargé des crimes les plus horribles. On l'a représenté comme un tigre altéré de sang, qui, dans sa fureur homicide, condamnait des innocents, sachant qu'ils étaient irréprochables, et foulait aux pieds, pour satisfaire ses instincts de haine, non seulement les principes de la justice, mais les plus élémentaires prescriptions de la légalité.

C'était, a-t-on dit, un scélérat qui vivait dans la débauche, volait et dépoillait les victimes qu'il envoyait à l'échafaud. Ouvrez, au hasard, un des livres sur la Révolution française, écrit par quelque partisan de l'ancien régime, et vous y trouverez tout au long (entre autres infamies imputées à Fouquier) l'histoire de Louise-Elisabeth Simon, mise en jugement et condamnée à mort, quoiqu'il fût reconnu que ce n'était pas elle qui devait être poursuivie, mais Perrine - Jeanne - Marguerite Roux, veuve Maillé. Vous verrez aussi, dans ces mêmes livres, que Fouquier-Tinville envoya à l'échafaud Loize-

rolle père, tandis que c'était Loizerolle fils qui était accusé. Ces deux faits sont de certitude absolue pour nombre de gens : ils font partie de ce qu'on appelle les crimes de la Révolution.

Certes, l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire est un personnage répulsif et coupable, à bien des égards : c'est une sorte de brute bureaucratique, selon l'énergique expression du professeur Aulard, mais on le calomnie en lui imputant les actes dont j'ai parlé, en l'accusant de vénalité dans l'exercice de ses fonctions et de lâcheté au jour où la fortune lui fut contraire. Les documents que j'ai entre les mains vont montrer qu'il a été possible de diffamer — même Fouquier-Tinville.

Quelques jours après le 9 thermidor, Fréron, l'ex-proconsul, dénonça à la Convention nationale les scélératesses du « monstre Fouquier. » Il faut, s'écria-t-il dans un mouvement d'indignation, « qu'il aille cuver aux enfers tout le sang qu'il a fait répandre. » Le décret d'arrestation réclamé par Fréron fut connu dès le 14 thermidor ; Fouquier n'attendit pas qu'on vint l'arrêter : il se rendit volontairement à la Conciergerie.

Dès le lendemain de son arrivée à la prison, Fouquier écrivit à sa femme pour lui annoncer qu'il n'espérait pas sortir vivant des mains de ses ennemis politiques. Ma perte est certaine, lui mandait-il : « Je m'attends à tout, j'y suis décidé. » Il ajoute : « Dussé-je t'affecter, ne pouvant te transmettre mes pensées que de mon vivant, je te déclare

qu'au point où en sont les choses, le procès se fait et se fera à tous les patriotes énergiques qui ont occupé des places dans la Révolution. Ce qui était vertu, il y a six mois, est, aujourd'hui, crime irrémissible. Aussi je n'ai aucun espoir que mon innocence triomphe; je regarderai comme un miracle cet événement, s'il arrive. Il faut donc se résoudre à une séparation éternelle. Elle te coûtera autant qu'il m'en coûte à te le dire. J'aurais gardé le silence si je ne savais qu'il est nécessaire que tu prennes des précautions avant l'événement, pour qu'au moins, pendant un temps, tu ne meures pas de faim. »

Mais si Fouquier-Tinville est résigné à la mort, il entend défendre « la probité de ses actes » et confondre ceux qu'il nomme ses vils calomnieurs. Il emploie ses heures de prison à rédiger des mémoires et des notes qui n'ont pas été tous imprimés. Le premier grief qu'il rencontre devant lui, c'est l'accusation d'avoir provoqué le jugement et la condamnation de plus de deux mille personnes. « Cela est vrai, réplique-t-il, mais en agissant comme je l'ai fait, j'ai rempli mon devoir. Il n'est point de sollicitations qui aient pu m'arrêter; l'exécution des lois émanées de la Convention et des arrêtés de ces Comités de salut public et de sûreté générale, telle a été ma règle de conduite. Comment peut-on me reprocher raisonnablement d'avoir fait exécuter des décrets positifs. N'y étais-je pas obligé par mes fonctions mêmes? J'aurais été criminel de lésation si j'avais retardé l'exécution de la loi. Pour-

quoi donc, misérable Fréron, me poursuis-tu avec tant d'acharnement, moi qui n'ai fait qu'obéir aux ordres des Comités du gouvernement, moi qui n'ai qu'accusé, qui n'ai jamais jugé et moins encore à ton exemple, fait guillotiner sans jugement? »

Mais, continue Fouquier-Tinville, on prétend que j'ai fait appliquer des lois désastreuses, imaginées par Robespierre pour maintenir et perpétuer sa tyrannie. Et depuis quand « un fonctionnaire public a-t-il le droit d'examiner si la loi, de l'exécution de laquelle il est chargé, est l'effet du despotisme et de l'influence de tels ou tels députés? Peut-il, à raison de son opinion particulière, étudier, interpréter ou modifier la loi? Où en serait la chose publique, si les fonctionnaires s'arrogeaient ce droit? »

Ah! s'il était prouvé que l'ex-accusateur public a agi par intérêt personnel, par esprit de vengeance, qu'il a obéi à des mobiles cupides et bas, qu'il s'est montré léger dans l'accomplissement de ses fonctions, Fouquier-Tinville n'hésiterait pas à appeler sur lui la sévérité de ses juges. Mais il en est tout autrement. « Je n'ai jamais fait de dépenses, s'écrie-t-il, j'ai vécu en citoyen modeste, et aujourd'hui je ne possède ni fortune, ni richesse; je n'ai absolument rien. Cependant, j'ai eu un patrimoine de plus de 50,000 francs; j'ai exercé un état avant la Révolution, où l'on pouvait l'augmenter: en ce moment je n'ai que des dettes, et, pour tout patrimoine, une femme et cinq enfants dont deux jumeaux de vingt et un mois, qui ont besoin de secours. Voilà

de ces vérités qu'il est impossible à la malveillance de révoquer en doute. »

Fouquier-Tinville insiste, ensuite, sur la correction scrupuleuse avec laquelle il a rempli sa charge d'accusateur public. Il ne soupçonne pas même le caractère odieux du rôle qu'il avait choisi et qui l'obligeait à prononcer ses réquisitoires contre tous les partis vaincus, contre les Girondins, Charlotte Corday, Marie-Antoinette, Danton, Desmoulins, Hébert, Chaumette, Anacharsis Clootz, Custine, le duc d'Orléans, Madame Roland, Bailly, Robespierre lui-même. Le 10 thermidor an II, en effet, Fouquier se présentait à la barre de la Convention pour féliciter l'assemblée de sa victoire ; quelques heures plus tard, après avoir constaté l'identité des *conjurés* mis hors la loi, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, il requit leur exécution. La Convention était, à ses yeux, une sorte de tribunal infailible qui devait toujours être obéi. Il était vis-à-vis d'elle comme un inquisiteur vis-à-vis du tribunal du Saint-Office.

Ce qui le préoccupe, dans sa défense, dans les notes restées inédites, dans les quatorze lettres qui composent la correspondance avec sa femme, c'est la seule question de savoir s'il a été docile aux ordres de la Convention, s'il les a exécutés à la lettre et avec intelligence, en évitant les erreurs et les méprises. Il met son honneur professionnel à réfuter les allégations de ceux qui prétendent qu'il s'est trompé sur l'identité des personnes vouées à ses réquisitoires. Il établit avec certitude, que la

veuve Maillé (cette victime qu'on l'accuse d'avoir fait tuer par légèreté et méprise) n'a jamais été condamnée, qu'elle vit « et qu'elle demeure rue Le Peletier, n° 9. » Sur ce point il est impossible de le contredire. De même il prouve que c'était bien Loizerolle père et non Loizerolle fils qui était recherché pour crime de conspiration. « L'identité de sa personne a été reconnue, affirme-t-il, et constatée à l'audience : on s'est aperçu que l'âge, les prénoms et les qualités énoncés dans l'acte d'accusation n'étaient pas les siens, on a inscrit alors son âge, ses prénoms et ses qualités. Il n'y a donc eu aucun dévouement du père Loizerolle pour son fils qui n'a jamais été dénoncé. » En définitive, conclut Fouquier, « j'ai été l'homme du gouvernement, j'ai été l'organe de la loi, et son atrocité n'est pas mon crime. Aux dépens de ma santé, j'ai employé mes soins et mes veilles à remplir la tâche pleine d'amertume et de dangers dont le peuple m'avait chargé par le vœu de ses représentants, et j'ai traîné le char révolutionnaire sous la garantie des lois, sans m'imaginer qu'un jour l'on me ferait un crime capital de leur exécution. »

Fouquier-Tinville fut condamné à la peine de mort. Nous avons vu, par une première lettre à sa femme, qu'il s'attendait à ce dénouement. Il revient sur ce triste sujet dans une autre lettre, — la dernière qu'il ait écrite; elle ne manque ni de fierté ni d'éloquence :

« De la maison d'arrêt du Plessis, dite l'Égalité,

ce vingt-deux brumaire de l'an III de la République une et indivisible.

« Quoique non interrogé, je dois m'attendre, ma bonne amie, à être bientôt mis en jugement; dans un temps différent, fort de mon innocence, je n'aurais nullement à redouter l'approche de ce jugement; mais dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, et après les horribles diatribes, les calomnies et les vociférations de tout genre qui sont accumulées sur ma tête depuis ma détention, il est inutile de se livrer à l'illusion. Toutes ces effroyables vociférations et odieuses qualifications d'exécration, de conspirateur et de tigre altéré de sang, sans être étayées d'aucuns faits, sont le prélude de mon jugement. C'est une tactique de la part de cette faction liberticide pour me perdre avec plus de certitude....

« Ainsi, je m'attends à être sacrifié à l'opinion publique soulevée et excitée contre moi par toutes sortes de moyens, et non à être jugé; c'est un parti pris, que je calcule depuis longtemps et que je t'ay toujours voulu taire pour t'épargner, le plus tard possible, le coup que cet événement peut te porter. Je mourray donc pour avoir servi mon pays avec trop de zèle et d'activité et m'être conformé au vœu du gouvernement, les mains et le cœur purs.

« Mais, ma bonne amie, que vas-tu devenir, toi et mes pauvres enfants? Vous allez être livrés aux horreurs de la plus affreuse misère; ce sera au moins la preuve parlante que j'ay servi mon pays avec le

désintéressement d'un vray républicain : enfin, que deviendrez-vous les uns et les autres ? Voilà les sinistres idées qui m'accablent et me tourmentent le jour et la nuit !

« J'étais donc né pour le malheur ; quelle affreuse idée ! Mourir comme un conspirateur, moi qui n'ay cessé de leur faire la guerre. Voilà donc la récompense de mon zèle patriotique. A travers tous ces événements funestes, il me reste encore un rayon de satisfaction ou plustot de consolation, c'est de sçavoir que tu as la conviction de mon innocence, du moins cette conviction me donne l'espoir que tu ne manqueras pas de répéter à nos enfants que leur père est mort malheureux, mais innocent, qu'il a toujours eu ta confiance et ton estime ; je te recommande bien de ne pas t'abandonner au chagrin et de ménager ta santé pour toy et nos pauvres enfants. Oublie les petits différens que nous pouvons avoir eu ; ils ont été l'effet de ma vivacité, mon cœur n'y a été pour rien et il n'a jamais cessé de t'être attaché, sois-en bien persuadée, comme je sais que le tien n'a jamais cessé de m'être attaché. Hélas ! ma bonne amie, qui aurait jamais dit que j'aurais une pareille fin, moy qui n'ay jamais connu l'intrigue et n'ay jamais été tourmenté de la soif des richesses.

« Il est dur, ma bonne amie, de t'entretenir d'idées aussi sinistres. J'ay beaucoup balancé, mais considérant qu'une fois en jugement, il ne me seroit pas possible de le faire, je me suis déterminé à te transmettre mes derniers sentimens pour toy, et

mes remerciemens de toutes les peines que tu t'es données depuis ma détention : je te réitère à ne point te laisser gagner par le chagrin et je t'engage à ne point rejeter les occasions qui pourroient te procurer un sort plus heureux : les larmes aux yeux et le cœur serré, je te dis adieu pour la dernière fois, à ta tante et à mes pauvres enfans, je vous embrasse mille fois : hélas ! quelle douce satisfaction n'éprouverois-je pas de pouvoir te revoir et te presser dans mes bras ? Mais, ma bonne amie, c'en est fait, il n'y faut plus penser ! Adieu, mille fois adieu, et au peu d'amis qui nous sont restés et surtout à la bonne par excellence, embrasse bien nos enfans et ta tante pour moy : sers de mère à mes enfans que j'exhorte à la sagesse et à l'écouter ; adieu, adieu.

« Ton fidèle amy,

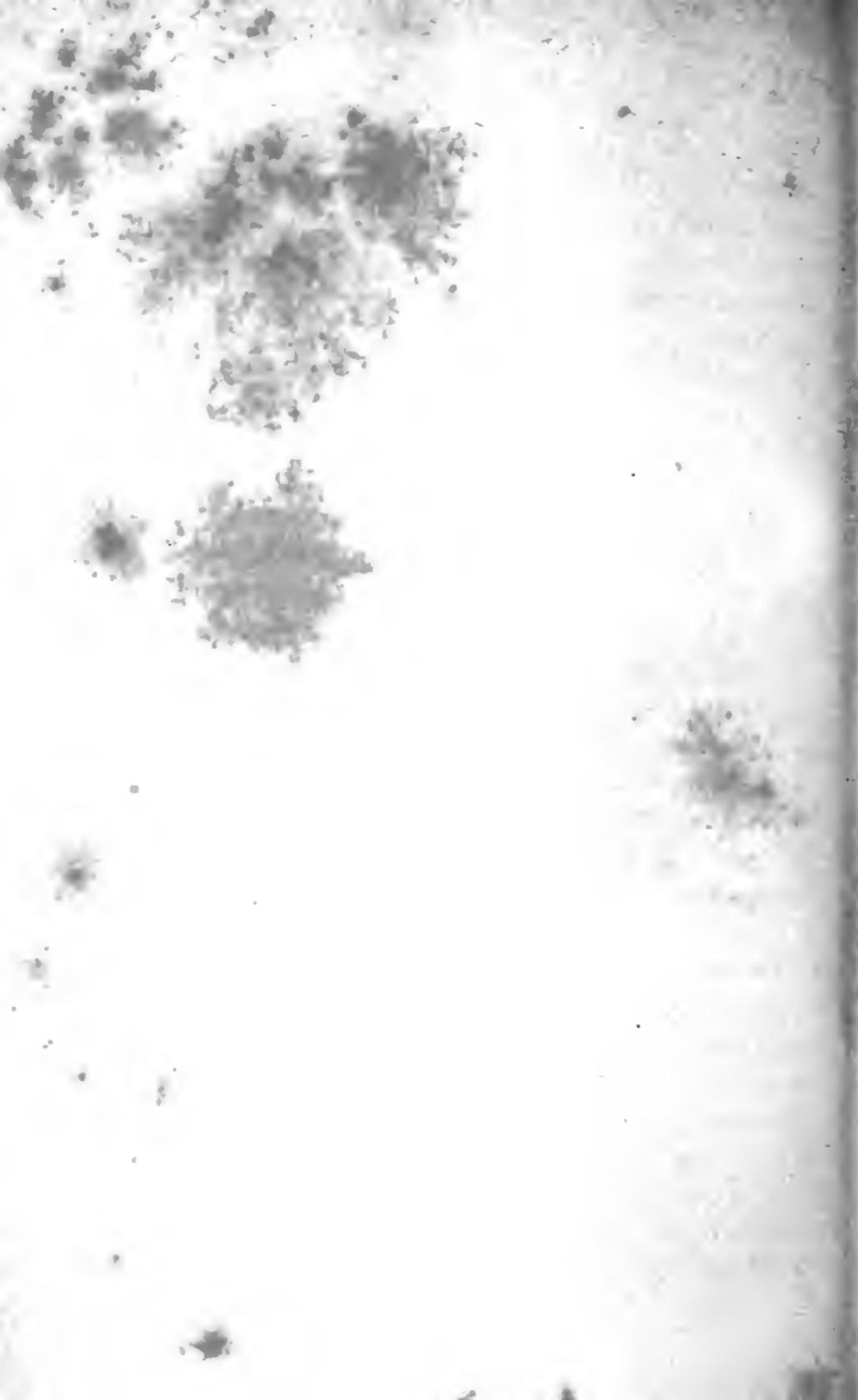
« A.-Q. FORQUER.

» Le seul gage de mon amitié qui soit en mon pouvoir, c'est un peu de cheveux que je te prie de conserver. »

La destinée de la malheureuse femme à qui cette lettre était adressée fut des plus tristes. Elle perdit un à un tous ses enfans et se traîna dans la misère (vivant de secours et d'aumônes) jusqu'en 1827. Elle mourut le 17 novembre de cette année-là, laissant pour tout héritage quelques misérables meubles, un reliquaire et les lettres de son mari. M. Walferdin les acheta à la vente publique qui fut faite le 29 mars

1828. Cette vente produisit trois cent vingt-deux francs vingt centimes.

Aucun parent ne s'était présenté pour recueillir un tel héritage. Fouquier-Tinville avait pourtant, à Saint-Quentin, un neveu, M. Fouquier d'Hérouel, qui, plus tard, en 1849, fut élu membre de l'Assemblée législative, adhéra au coup d'État du 2 décembre, et mourut, en 1852, sénateur de l'Empire.



XV

LITTÉRATEURS ET PENSEURS

PENDANT LA RÉVOLUTION

La Révolution française, commencée le 4 mai 1879, a pris fin le 18 brumaire an VIII. En tout elle a duré dix ans. On oublie trop cette apparition rapide, cet éclair d'existence de la Révolution, lorsqu'on lui reproche de n'avoir pas établi, dans le domaine littéraire, d'imposantes et grandioses constructions. On oublie, surtout, que, dès ses premiers jours, la Révolution a été aux prises avec l'Europe coalisée, qu'elle a eu à traverser la guerre civile, à surmonter d'incessantes insurrections, et que de telles circonstances sont médiocrement favorables au culte « des *humanités* ».

Lorsqu'un pamphétaire royaliste met en parallèle les dix ans de littérature révolutionnaire avec les splendeurs du siècle de Louis XIV, — qui va de 1638 à 1715, — lorsque, pour rehausser encore le « grand siècle, » et donner à la Révolution une

attitude de plus en plus humiliée, il fait honneur à l'influence du roi-soleil de l'éclosion du *Cid* (joué sous Louis XIII), et met à son actif et à son éloge le *Télémaque*, cette épiscopale et onctueuse satire du mari de M^{me} de Maintenon, il s'expose à provoquer le sourire.

En se conformant à cette étrange méthode, en attribuant à l'influence de la Révolution les livres qui la préparent et les ouvrages qui la combattent, on arriverait, sans peine, à démontrer qu'elle est le plus merveilleux épanouissement de l'esprit humain dont l'histoire fasse mention. Comme préface immédiate, elle aurait l'*Esprit des lois* de Montesquieu, l'*Essai sur les mœurs des nations* de Voltaire, l'*Encyclopédie* de d'Alembert et de Diderot, l'*Emile* et le *Contrat social* de Jean-Jacques, et, sur la scène, la comédie alerte, brillante et hardie entre toutes de Beaumarchais : *le Mariage de Figaro*.

Elle pourrait revendiquer, comme pénétrée de son esprit humanitaire, l'œuvre entière de Bernardin de Saint-Pierre, de *Paul et Virginie* aux *Vœux d'un solitaire*; elle aurait le droit de prétendre que les iambes d'André Chénier, les publications de M^{me} de Staël, les pamphlets de Joseph de Maistre, l'*Atala* et le *René* de Chateaubriand, l'*Obermann* de Senancour ont été inspirés par ses actes, sont nés sous son influence, et n'existeraient pas sans elle. Le romantisme tout entier se trouverait ainsi placé sous sa dépendance, avec sa magie éclatante des mots, et la cadence variée et charmante de ses rythmes.

Une telle conclusion paraîtrait excessive; elle

serait, pourtant, moins exagérée, moins fautive et moins injuste que la thèse, si souvent reproduite, de la stérilité littéraire de la Révolution française.

Sans doute, si on applique à cette incomparable période de notre histoire politique les règles de la rhétorique selon Boileau, si on ne veut voir la littérature que dans certains genres peu nombreux (le « législateur du Parnasse » ne parle pas, dans son *Art poétique*, des fables de La Fontaine, ce qui permet de supposer qu'il n'aurait rien dit des fables de Florian), certes, alors, les lettres pendant la Révolution sont de maigre apparence. Au théâtre, la Révolution n'a rien à opposer à *Cinna*, à *Andromaque*, au *Misanthrope*. Les tragédies de Népomucène Lemercier, de Ducis, de Legouvé, de Laya, de Marie-Joseph Chénier, — ce satirique égaré dans le drame, — ont plus de fêches que de flammes, plus d'élan que de force. Elles s'égarerent dans les discussions abstraites, s'attardent dans les prédications philosophiques, se perdent dans la vulgarité des déclamations. Leurs auteurs se souviennent trop des journaux qu'ils ont lus le matin, et des discours qu'ils ont entendus, le soir, au club ou à l'Assemblée nationale. Comparés à Corneille et à Racine, ces hommes de bonne volonté dans le métier de la versification font songer à d'honnêtes volatiles domestiques, essayant péniblement d'atteindre aux sommets où les oiseaux de grand vol montent d'une aile rapide. Venus après les créateurs et les maîtres du genre, venus après Crébillon et Voltaire, ils ne

peuvent guère offrir à leurs contemporains que le décalque très effacé d'un dessin qui, déjà, était lui-même une imitation de ce qu'avaient fait les Grecs et les Romains.

Il serait injuste, cependant, d'oublier les hardiesses relatives de Ducis, et de ne pas accorder une mention honorable aux efforts persévérants de Marie-Joseph Chénier. Même il est arrivé à ce frère d'un très grand poète de rencontrer, dans sa pièce sur Charles IX, une situation émouvante et grandiose : la scène du quatrième acte où l'on voit les prêtres bénir les armes des conjurés, la nuit de la Saint-Barthélemy. Empruntée par Scribe à Chénier, et magnifiquement rehaussée par le talent de Meyerbeer cette scène est devenue l'une des beautés de l'art musical.

Le délicat moraliste Joubert, qui n'aimait pas Marie-Joseph, a parlé presque favorablement de ses tragédies. Chénier, selon lui, avait « des combinaisons tragiques ; il possédait une tête assez large. On pouvait lui trouver de l'élégance et de l'harmonie. Ce qui lui manquait, c'était le charme : il n'avait point le souffle divin. » Legouvé, Laya et Népomucène Lemercier ne l'avaient pas non plus : néanmoins, dans leurs tragédies, il y a plus d'un beau vers.

La comédie valut-elle mieux que la tragédie sous la Révolution ? Le *Philinte* de Fabre d'Églantine est une œuvre sensée et forte qu'aurait applaudie Rousseau et qui n'a pas déplu à M. Nisard. *L'intrigue épistolaire* du même Fabre est une pièce faite avec une habileté rare et une agréable ingéniosité. Les

fantaisies rimées de Collin d'Harleville ont de la verve et de la gaieté; dans les essais dramatiques d'Andrieux et de Picard on voit apparaître l'esprit bourgeois qui inspirera plus tard le théâtre de Scribe, de Bayard et d'Emile Augier. Mais ce qu'il faut citer, surtout, ce sont les pièces de circonstance, les à-propos patriotiques, si nombreux, de 1789 à 1800, véritable création de la passion révolutionnaire, où ne manque ni le brio, ni le talent.

Avec la poésie lyrique la Révolution prend sa revanche de cette faiblesse très explicable du théâtre : le drame était ailleurs, sur la place publique, à l'Assemblée et aux frontières.

Les *Odes républicaines au peuple français* du citoyen Lebrun, l'hymne à l'Être suprême de Desorgnes, le *Chant du départ* de Marie-Joseph, l'idylle d'André Chénier sur *la Liberté* et son ode sur *le Serment du Jeu de Paume* dépassent, et de beaucoup, en verve poétique, en puissance d'enthousiasme, tout ce que le dix-huitième siècle avait écrit (1). Qu'est-ce que l'ode sur la prise de Namur, cette ode enrhumée, à côté de l'ode au *Vengeur*? Qu'est-ce que la perfection laborieuse des compositions de Jean-Baptiste Rousseau à côté de *la Marseillaise*? La poésie

(1) Les hymnes que Marie-Joseph Chénier fit pour les fêtes de la Révolution, dit excellemment Charles Labitte, dans ses *Études littéraires*, les chants patriotiques que la victoire lui inspira sont pleins de sentiments élevés et purs... Dans l'*Hymne à l'Être suprême*, que le frère d'André écrivit au plus fort de la Terreur, des accents précurseurs retentissent, et un coin de ce ciel éthéré où plana depuis Lamartine se découvre tout à coup et étonne l'œil habitué à l'Empyrée blafard de l'ode mythologique.

populaire, le lyrisme qui saisit les foules, les entraîne, les emporte dans un ouragan de patriotisme, date de la Révolution française :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!

« Un chant sortit de toutes les bouches, dit superbement Edgar Quinet à propos de *la Marseillaise*; on eût pu croire que la nation entière l'avait composé; car au même moment, il éclata en Alsace, en Provence, dans les villes et dans la plus misérable chaumière. C'était d'abord un élan de confiance magnanime, un mouvement serein, la tranquille assurance du héros qui prend ses armes et s'avance; l'horizon lumineux de gloire s'ouvre devant lui. Soudainement le cœur se gonfle de colère à la pensée de la tyrannie. Un premier cri d'alarme, répété deux fois, signale de loin l'ennemi. Tout se tait; on écoute, et, au loin, on croit entendre, on entend sur un ton brisé les pas des envahisseurs dans l'ombre; ils viennent par des chemins cachés, sourds; le cliquetis des armes les annonce en pleine nuit, et par-dessus ce bruit souterrain vous discernez la plainte, le gémissement des villes prisonnières. L'incendie rongit les ténèbres. Un grand silence succède, pendant lequel résonnent les pas confus d'un peuple qui se lève, puis ce cri imprévu, gigantesque, qui perce les nues : Aux armes ! Ce cri de la France, prolongé d'échos en échos, immense, surhumain, remplit la terre !... Et encore une fois, le vaste silence de la terre et du ciel ! et

comme un commandement militaire à un peuple de soldats ! Alors la marche cadencée, la danse guerrière d'une nation dont tous les pas sont comptés. A la fin, comme un coup de tonnerre, tout se précipite. La victoire a éclaté en même temps que la bataille. »

Nous parlions, tout à l'heure, des fabulistes ; on les compte à la douzaine depuis la mort du poète des *Deux Pigeons* : et Lamotte, et Dorat et le duc de Nivernais et trente autres. Le seul auquel on s'arrête et qu'on nomme après la Fontaine, c'est l'auteur du charmant recueil de fables paru en 1792, c'est Florian. « J'ai composé en l'honneur des républicains, écrivait l'aimable poète à Boissy d'Anglas, le XI^e livre de Numa Pompilius et celle de mes fables qui a pour titre : *le Singe et le Léopard*. J'ai été comme la fauvette qui chantait auprès des marais de Lerne, lorsque l'hydre fut anéantie par le libérateur Hercule. »

Dans les romans, que rencontrons-nous qui vaille la peine d'être mentionné ? *Paul et Virginie* est de 1788 et *Atala* n'a paru qu'en 1801 ; mais voici le *café de Surate*, ce conte exquis de Bernardin de Saint-Pierre, et cet autre chef-d'œuvre, si délicat et si pur : *la Charmière indienne*. En aucun de ses autres livres Bernardin de Saint-Pierre ne s'est montré écrivain plus parfait, moraliste plus émouvant que dans le rapide récit qu'il a consacré aux infortunes d'un paria. Ni Fénelon, dans ses meilleures pages, ni Rousseau, dans ses *Rêveries* les plus éloquentes, n'ont parlé de la douleur, avec un

sentiment plus élevé, une émotion plus sympathique, que l'écrivain de la Révolution dans ces lignes par lesquelles finit *la Chaumière indienne* : « Le malheur ressemble à la montagne noire de Bombez, aux extrémités du royaume brûlant de Lahore : tant que vous la montez, vous ne voyez devant vous que de stériles rochers; mais quand vous êtes au sommet vous apercevez le ciel sur votre tête, et, à vos pieds, le royaume de Cachemire. »

Comme contraste à ce livre si pur, d'un charme si évangélique, il faut citer des romans où ne manque pas le talent, certes, mais où se rencontre plus encore le cynisme des idées, — ou ce qui passait pour tel en ce temps, car depuis!..... Je veux parler des *Amours du chevalier de Faublas* de Louvet, publication commencée avant 1789, et des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos. Dans cet ordre d'entreprises littéraires, il y aurait à nommer aussi *les Nuits de Paris* de Restif de la Bretonne et bien d'autres élucubrations plus ou moins sadiques.

Pourquoi, en des temps si tragiques, de tels livres? Est-ce que l'homme, après s'être mêlé aux événements héroïques, éprouve le besoin de se dégrader et de s'avilir en descendant aux plus bas des vices? Est-ce qu'il est, tout au moins, tourmenté par le désir d'en lire la description? Telle n'est pas l'explication que donne madame de Staël de ce phénomène psychologique. Après avoir affirmé que la Révolution est « une ère nouvelle pour le monde intellectuel, » elle ajoute avec finesse : « La République développant nécessairement des passions

plus fortes, l'art de peindre doit s'accroître en même temps que les sujets s'agrandissent, mais, par un bizarre contraste, c'est surtout dans le genre licencieux et frivole qu'on a voulu profiter de la liberté que l'on croyait avoir acquise en littérature. La vulgarité de langage, de manières et d'opinions des masses d'hommes que toute révolution populaire amène sur la scène politique, a pour résultat de faire rétrograder, à beaucoup d'égards, la raison et le goût. » Cela signifie que les démocraties, étant ignorantes et grossières au début de leur domination, n'auront, tout d'abord, qu'une littérature licencieuse et brutale. C'est possible; mais il faut remarquer que le libertinage à la Parny et à la de Sade est un raffinement pervers bien plus qu'une vulgarité. Cette littérature libertine, curieuse de voluptés, qui faisait de la souffrance elle-même un stimulant pour le plaisir, est un legs de la fin du règne de Louis XIV et de la régence, une tradition du parc aux Cerfs et de la Dubarry : c'est de l'aristocratie qui se décompose et non de la démocratie qui commence. La Révolution eut seulement le tort d'accorder aux libraires trop de facilité pour la mise en vente et en étalage de livres dont le débit se faisait autrefois sous le manteau. La surveillance fit défaut, surtout pendant le Directoire : le peuple put acheter librement les livres qui avaient fait les délices des fermiers généraux.

Au reste, ce mal de vulgarité, signalé par Madame de Stael, n'est que trop véritable au début des révolutions populaires. En provoquant chez

quelques esprits délicats un mouvement de réaction et de dégoût, il les rejette du côté du précieux et de l'exquis. Les André Chenier, les de Pange, les Joubert se constituèrent en société de raffinés intellectuels. La Révolution eut son hôtel de Rambouillet, infiniment supérieur à celui qu'avait raillé Molière. Madame de Beaumont devint, plus tard, l'âme du cénacle où se réunirent les délicats et les dédaigneux. A ses côtés, Joubert continua Diderot, en l'épurant, en le dépouillant de « ses folies de style, » et en donnant à ses bonheurs d'idées la subtilité et le charme ; non loin d'elle, presque sous son regard, le chevalier de Pange écrivit contre Brissot, Robespierre et les hommes de la Terreur, ces éloquents articles qui, par la pensée, sont dignes de Tacite, et rappellent, par l'expression, les pages les plus incisives et les plus fortes du dialogue de *Sylla et d'Eucrate* : « Parmi les complices de Robespierre, les uns ne vivent plus, d'autres respirent encore, plusieurs même sont libres. Ce souvenir attriste ; on n'est plus accoutumé à l'idée de partager l'existence avec eux ; on ne connaît point d'intervalle sur la terre qui puisse les éloigner assez ; et l'on voudrait souvent embrasser à leur égard l'illusion que le Dante s'était faite sur des ennemis moins cruels : il se persuada qu'en les voyant agir il ne voyait plus que des fantômes, il écrivit qu'ils étaient déjà dans l'enfer et qu'il les y avait rencontrés. » C'est au chevalier de Pange, et, par lui, à madame de Beaumont, que furent confiés les manuscrits de cet André

Chénier qui a retrouvé pour le dix-neuvième siècle la fontaine de Jouvence de la poésie.

En dehors des cercles littéraires, parmi les orgueilleux et les solitaires de la pensée, il faut nommer Senancour. Dans ses *Rêveries*, parues en germinal an VI, Senancour découvrit, bien avant Chateaubriand, le monde de tristesses, de doutes et de mélancolie où, quelques années après, René vint étaler son désenchantement altier, son éloquent et poétique ennui.

Inférieur par la rhétorique à l'auteur du *Génie du Christianisme*, Senancour s'élève bien au-dessus de lui par la force de la méditation et le sérieux de la pensée. Il n'est pas, comme Chateaubriand, un désabusé de naissance, indifférent à tout ce qui n'est pas lui-même, à tout ce qui ne rehausse pas son rôle de rhéteur superbe, qui va « baillant sa vie » et prenant des attitudes devant ses contemporains et la postérité. L'ennui chez le peintre de René procède de l'égoïsme. Chez Senancour, — le Senancour de la Révolution, — le désenchantement a de plus nobles origines. Il vient, surtout, de l'impuissance où se trouve ce penseur effaré par la vie, mais dont le cœur demeure tendre, de guérir sa propre misère et d'aller au secours du malheur des autres. Ce sentiment-là est bien d'une âme généreuse vivant après 89. On avait eu des ambitions de tendresse infinie : c'était pour le monde, pour l'humanité, pour l'homme en soi, celui de tous les temps, qu'avait été rédigée la Déclaration des droits de l'homme. On aurait voulu faire marcher le

genre humain à l'ombre « d'un drapeau fraternel. » Et au lieu de la paix qu'on rêvait, de la fraternité qui, un moment, avait apparu à l'horizon, c'était la haine qui était venue, c'était la guerre avec des traînées de feu et de sang, c'était l'échafaud qu'on avait établi en permanence ! Devant cet écroulement des espérances, devant cette immensité de l'œuvre à réaliser, que pouvait la pauvre personnalité de chacun, le moi chétif et misérable ? Et comment se défendre de mélancolie ou d'accablement lorsqu'on retrouvait en soi, par une analyse loyale et un regard attentif, les contradictions, les lâchetés, les violences qu'on avait rencontrées dans les événements extérieures ? « Que l'on ne m'accuse pas, dit Sénancour, d'être le jouet des vanités de la vie en méprisant ses prestiges. L'espoir de servir le genre humain n'aura été pour moi qu'une illusion ; mais l'illusion est nécessaire à la vie, et celle-là seule restait à la mienne ! » C'est le cri de la fraternité humaine survivant à la chute des illusions et à la ruine des espérances, c'est la tendresse jusque dans le désenchantement des choses, jusque dans la pensée du néant des hommes, jusque dans le sentiment de la mort universelle !

Oserai-je dire que le pessimisme compatissant de Sénancour n'est qu'un écho de la pensée de Voltaire, — une traduction romantique de la conclusion de *Candide* ? Voltaire, avant Schopenhauer, et bien après *l'Ecclésiaste*, a, lui aussi, jeté sur la vie humaine un regard cruellement observateur ou railleusement désenchanté. Il a mis le doigt sur toutes

nos blessures et soulevé, pour en montrer la banale horreur, le voile qui cache nos petites misères, nos lâchetés et nos misères.

Mais (et c'est là que le génie français éclate), Voltaire n'a pas conclu au découragement, au désespoir, à la désertion de la vie. Si ce monde est une prison, a-t-il dit, il faut la rendre habitable, et si c'est un jardin, il faut le cultiver. On ne doit se reposer que lorsque l'on est mort, — et encore!...

Cette activité consolatrice, mêlée d'espérances invincibles, n'est-ce pas la philosophie des hommes de la Révolution? Jusque dans l'ombre de l'échafaud, Condorcet, l'ami et le disciple de Voltaire, le serviteur passionné de la France nouvelle, affirme les progrès de l'esprit humain! Si Danton méconnu, insulté, en proie à des accusations qui faisaient « frémir toute son existence », menacé de voir sa renommée submergée sous la marée impure des calomnies, s'abandonne jusqu'à dire : « L'humanité m'ennuie », du moins en face de la mort il se retrouve tout entier : « Allons, Danton, point de faiblesse ! » Et sa dernière parole est un cri d'amitié, une protestation attendrie contre la brutalité du bourreau qui l'empêchait d'embrasser Camille Desmoulins.

Les Romains qui faisaient consister la littérature dans l'éloquence auraient regardé la Révolution comme une période littéraire incomparable. Il faut le redire, puisqu'on s'obstine à le nier, les orateurs de la Constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention nationale sont, à leur manière, de

véritables classiques. Ils ont non seulement créé, mais illustré l'éloquence parlementaire en France. Il est tels discours de Mirabeau, de Vergniaud, de Danton, de Guadet, de Rabaut-Saint-Etienne, de Robespierre, de Gensonné, de Cazalès et d'Isnard lui-même qui mériteraient de figurer dans nos recueils de morceaux choisis et d'être appris par les enfants de nos écoles.

Ni Fléchier, ni Massillon n'offrent, dans leurs panegyriques ou leurs sermons, de plus belles images que celles où se complait la douce et séduisante imagination de Vergniaud : « Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fut voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non sans doute. Brillant de gloire, il s'avancait alors dans l'immensité de l'espace et répandait sur l'univers la fécondité et la lumière. »

Le charme du langage, la poésie de l'expression furent, bien plus qu'on ne l'a dit, l'apanage des hommes de la Révolution. Même devant des périls de mort, même en face de l'échafaud ils surent garder la fierté de l'attitude et la noblesse de la parole. Insulté par l'ancien capucin Chabot, menacé de la prison, Lanjuinais répondait à son agresseur : « Je dis au prêtre Chabot : dans l'antiquité, le prêtre, avant d'immoler la victime, la couvrait de bandellettes et la couronnait de fleurs, mais ne l'insultait pas. » Danton lui-même, ce Danton que Madame Roland accuse de grossièreté, rencontra souvent, dans

ses improvisations ardentes, l'expression élevée et pure, la phrase émue, grandiose et pittoresque : « Quant à moi, je ne suis pas fait pour venger des passions personnelles; je n'ai que celle de mourir pour mon pays. » « Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. » « Ce n'est pas être homme public que de craindre la calomnie. » « Que la France soit libre et que mon nom soit flétri! » « Soyez comme la nature; elle voit la conservation de l'espèce : ne regardez pas les individus. » « Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! »

L'éloquence nationale n'a pas de plus fiers accents que cette proclamation du comité de salut public sur la patrie en danger :

« La liberté est devenue créancière de tous les citoyens; les uns lui doivent leur industrie; les autres leur fortune; ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent leur sang. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels lui sont acquis; tous les métaux, tous les éléments lui sont tributaires. Que chacun occupe son poste dans le mouvement national et militaire qui se prépare. Les jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances; les femmes travailleront aux

habits des soldats, feront des tentes, et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques, ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la République. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers, le sol des caves servira à préparer le salpêtre, tous les chevaux de selle seront requis pour la cavalerie, tous les chevaux de voiture pour l'artillerie ; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La République n'est plus qu'une grande ville assiégée ; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. »

Ce ton héroïque, qui paraît déclamatoire aux époques trop calmes, aux peuples amollis, était alors celui de tout le monde. Les généraux de la République le prenaient pour parler à leurs soldats, en y mêlant l'anecdote familière, le mot pour rire, le refrain à la mode. « Souvenez-vous, disait le général Dagobert aux volontaires qui venaient de se battre sous ses ordres à la frontière espagnole, souvenez-vous qu'il faut marcher au pas ordinaire quand on tourne le dos à l'ennemi et au pas de charge quand on lui présente la poitrine. » C'est le même officier qui, prenant gaiement son parti des difficultés d'une expédition qu'on lui avait ordonnée, écrivait, à la fin d'un de ses rapports au ministre de la guerre :

« Les généraux sont malades ou absents, les canons font faux bond. Mais *ça ira.* »

On a beaucoup vanté l'éloquence des proclamations militaires de Bonaparte; il serait facile d'en citer des vingtaines d'autres qui ne le cédaient ni par la vigueur ni par l'éclat, à celles du vainqueur de l'armée d'Italie et qui ont été rédigées par des généraux républicains dont les noms sont à peine connus.

La supériorité intellectuelle de la Révolution apparaît également dans la littérature politique, depuis le pamphlet dogmatique à la Sieyès jusqu'à la dissertation savante, grave et légèrement solennelle où excellaient Condorcet, Daunou et Lakanal. Il n'y a rien, dans notre langue, de plus précis, de plus net, de plus rapide, que le début du célèbre pamphlet sur le Tiers-Etat : « Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Tout. Qu'est-il? Rien. Que veut-il être? Quelque chose. » Sieyès avait le don des affirmations fortes, décisives, qui résolvent les questions en les tranchant : « Si les aristocrates entreprennent de retenir le peuple dans l'oppression, il demandera à quel titre? Si l'on répond : A titre de conquête, — il se reportera à l'année qui a précédé la conquête. En vérité, si l'on tient à distinguer naissance et naissance, ne peut-on pas révéler à nos pauvres concitoyens que celle qu'on tient des Gaulois et des Romains vaut au moins celle qui viendrait des Siscambres et autres sauvages sortis des forêts de la Germanie? Oni, dira-t-on, mais la conquête a changé tous les rapports et la noblesse a passé du côté des

conquérants : eh bien, il faut la faire passer de l'autre côté ; le Tiers-Etat redeviendra noble en devenant conquérant à son tour. » C'est sec et brutal, mais cela abat l'objection et désarticule le sophisme ; c'est de l'éloquence à la Phocion.

Tout autre, et plus remarquable encore, est le pamphlet alerte, amusant, incisif, tel que savaient l'écrire Camille Desmoulins, Rivarol et Chamfort. La Révolution laissa bien loin derrière elle, en ces jeux de l'épigramme, en ces escarmouches de l'ironie, en ces batailles de l'invective, et les écrivains de la Ligue (sauf exception pour la Satire Ménippée) et les auteurs des Mazarinades. Les bons mots de Chamfort, les traits d'esprit de Rivarol (ces fragilités qui se fanent si vite et tombent si vite en poussière), ont gardé leur verdure et leur acuité.

A qui dans le passé comparer Camille Desmoulins ? Il eut l'art d'être original dans la raillerie après Voltaire et Beaumarchais. Il mêla, dans un style étonnant de verve, les réminiscences les plus exquises de l'antiquité classique aux joyusetés du Parisien des faubourgs populaires. Cet écolier frondeur, léger (et parfois d'une légèreté bien coupable), eut ses heures d'enthousiasme, de vaillance et d'héroïsme. Au moment de l'attaque de la Bastille, il donna le signal de la rébellion et du combat. Au lendemain de la victoire il écrivit, il eut le droit d'écrire : « Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme ! Nous sommes devenus invincibles. Moi-même j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens

un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otyrhades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang : *La France est libre.* »

C'est là de l'éloquence et de la meilleure : celle qui procède d'un sentiment sincère et profond. Elle se retrouvera, non moins fière et plus émouvante dans les derniers numéros du *Vieux Cordelier*, dans cet appel sublime à la clémence auquel Robespierre et Saint-Just répondirent avec le couperet de la guillotine.

Ces nobles pages, qui touchent au grandiose et atteignent le pathétique, ne sont pas la marque ordinaire du talent de Camille Desmoulins. Il est plus à l'aise dans le style familier et se joue avec une gentillesse caressante, un entrain exubérant, une ironie étincelante dans les aventures de la polémique. Que de citations il y aurait à prendre dans le *Discours de la Lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans le *Jean Pierre Brissot démasqué*, cette meurtrière diffamation, ce libelle éblouissant d'esprit et d'une méchanceté si terrible !

De toutes les pages de ce parfait lettré, la plus vive, peut-être, la plus charmante est celle qu'il a consacrée à la nuit du 4 août. Il faut remonter jusqu'à la Satire Ménippée, jusqu'à Rabelais même,

pour trouver un morceau aussi enlevé, d'une verve aussi abondante et aussi chaude :

« Français, vous êtes toujours le même peuple, gai, aimable et fin moqueur. Vous faites vos doléances en vaudevilles, et vous donnez dans les districts votre scrutin sur l'air de Malbroug. Mais ce peuple railleur, la nuit du 4 août l'élève au-dessus de toutes les nations. On a bien vu chez les autres peuples le patriotisme faire des sacrifices, et les femmes, dans les calamités, porter leurs pierreries au trésor public. Les dames romaines se dépouillaient de leur or; mais il leur fallait des distinctions, des litières, des chars, des ornements exclusifs, et du rouge; « autrement, disaient-elles, si on ne révoque la loi *Appia*, nous ne ferons plus d'enfants. » Il était réservé aux dames françaises de renoncer même aux honneurs et de ne plus vouloir de distinctions que celles dont les vertus ne sauraient se défendre : les bénédictions du peuple.

« Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration? *Hæc nox est*. C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du Samedi-Saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Égypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dime et le casnel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les

clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience... C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les Justices seigneuriales et les duchés-pairies; qui a aboli la main-morte, la corvée, le champart, et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les *droits de l'homme*, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'argent, à la naissance et au Prince, pour les donner à la Nation et au mérite. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval ses sept ou huit commandements de province, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes. C'est cette nuit qui a fait le curé Grégoire évêque, le curé Thibaut évêque, le curé du Vieux-Pouzanges évêque, l'abbé Siéyès évêque. C'est elle qui a ôté aux Eminences la calotte rouge, pour leur donner la calotte de Saint-Pierre, qui a ôté à leurs Excellences, à leurs Grandeurs, à leurs Sei-

gneuries, à leurs Altesses ce ruban bleu, rouge, vert :

Que la grandeur insultante
Portait de l'épaule au côté,
Ce ruban que la vanité
A tissu de sa main brillante.

« Au lieu de ce cordon de la faveur, il y aura un cordon du mérite, et l'Ordre national au lieu de l'Ordre royal. C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les privilèges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier pleureront ; mais leurs garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent, le persécuté et l'opprimé ; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'Ordre des avocats, cet Ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant, tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance des clients pourra plaider. M^e Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard ; M^e Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit le fils d'un cordonnier, et M^e Demosthène, bien que dans son souterrain, il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la grand'chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les

beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs? Mais, ô nuit charmante, *o vere beata nox* pour mille jeunes recluses, bernardines, bénédictines; visitandines, quand elles vont être visitées par les pères bernardins, bénédictins, carmes et cordeliers! O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté de commerce est assurée! heureuse pour l'artisan dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître et recevra son salaire lui-même? heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et des droits féodaux! Heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous les chemins des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celle des vertus et des talents. »

Camille Desmoulin est le plus brillant journaliste de la Révolution française, — de cette époque où les publicistes s'appelaient Loustalot, André Chénier, de Pange, La Harpe, Mallet du Pan, Richer de Serisy, Chamfort, Brissot, Garat, Fontanes, Condorcet; où la presse royaliste était représentée par les *Actes des apôtres*, l'*Apocalypse*, la *Chronique scandaleuse*, avec Mirabeau-Tonneau, Champcenetz, Bergasse, Rivarol, comme rédacteurs;

où la *Feuille villageoise*, ce modèle des publications populaires, paraissait sous le patronage de Cérutti, Ginguené, Rabaut-Saint-Etienne, et avec leur collaboration ; où quiconque savait écrire, ou se croyait capable d'écrire, était journaliste, comme, au temps de la Réforme, quiconque avait des idées, ou s'imaginait en avoir, était controversiste et théologien. Le journalisme, au temps de la Révolution ; était surtout une tribune ; on était publiciste et non pas entrepreneur de publicité, on était journaliste et non pas marchand de journaux. Aussi les feuilles de cette époque ont-elles gardé une vivacité d'intérêt qui les met bien au-dessus des publications du même genre parues depuis. On relit, on relira plus volontiers les *Révolutions de France et de Brabant* que les pamphlets de Paul-Louis Courier lui-même ; les articles d'André Chenier valent mieux, littérairement, que ceux d'Armand Carrel, et la polémique du chevalier de Pange est plus éloquente que celle de Châteaubriand.

Afin de prouver que la Révolution française a été hostile aux lettres et aux sciences, on se plaît à rappeler la mort du grand poète-journaliste dont nous avons cité le nom. A l'appui de la même thèse, on invoque le mot (d'une authenticité douteuse) qu'un membre du jury révolutionnaire aurait adressé à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de chimistes. »

Il faudrait, pourtant, ne pas s'abuser soi-même, ou ne pas essayer de tromper les autres. Quiconque est au courant de ce qui s'est produit pendant

la Terreur sait bien que ce ne fut ni le savant qu'on voulut atteindre en Lavoisier, ni le poète qu'on voulut frapper dans André Chénier. Certes, leur mort est déplorable; mais elle n'autorise et ne légitime en rien les déclamations de M. de Latouche et d'Alfred de Vigny. Pour les hommes de 1793, le poète, dans la famille des Chénier, c'était Marie-Joseph, c'était l'auteur de *Charles IX* et du *Chant du Départ*. De celui-là, la Révolution fit un représentant du peuple. Quant à André, on savait seulement de lui qu'il avait collaboré au *Journal de Paris*, qu'il s'était montré polémiste âpre et violent, et qu'il était en relations avec des émigrés et des royalistes. Ce fut l'unique motif de sa condamnation. Son mérite de poète n'a été révélé que longtemps après sa mort, sous la Restauration. Les seuls vers de lui qui eussent été imprimés et qui fussent connus de ses juges (et c'est peut-être beaucoup dire), glorifiaient la Révolution française et flétrissaient « le fanatisme et la tyrannie : »

Parricides, tremblez; tremblez, indignes rois,

La Liberté législatrice,

La sainte Liberté, fille du sol français,

Pour venger l'homme et punir les forfaits,

Va parcourir la terre en arbitre suprême.

Tremblez, ses yeux lancent l'éclair.

Il faudra comparaître et répondre vous-même,

Nus, sans flatteurs, sans cour, sans diadème.

Sans gardes hérissés de fer.

.....

La nécessité traîne, inflexible et puissante,

A ce tribunal souverain,

Votre majesté chancelante :

Là seront recueillis les pleurs du genre humain ;
 Là, juge incorruptible, et la main sur sa foudre,
 Elle entendra le peuple, — et les sceptres d'airain
 Disparaîtront, réduits en poudre (1).

La légende de la Révolution persécutant la Science n'est pas plus fondée que la légende de la Révolution poursuivant la Poésie. Lavoisier ne fut ni inquiété, ni emprisonné, ni condamné comme chimiste, mais comme fermier général, comme membre d'une corporation devenue odieuse et qui était accusée d'avoir affamé le pays. Il ne fut pas arrêté; il vint lui-même se constituer prisonnier après avoir appris l'arrestation des fermiers généraux, ses confrères, poursuivis pour avoir dilapidé les fonds publics sous Louis XVI. Rien de plus généreux que l'acte par lequel Lavoisier voulut solidariser sa destinée avec celle de ses anciens collègues de la finance; rien de plus inique que l'application de la peine de mort à des délits commis sous l'ancien régime. Mais où y a-t-il trace, dans ces iniquités judiciaires et politiques, de la haine de la Révolution pour les lettres et les sciences?

Non seulement la Révolution n'eut pas la « haine » des lettres, des arts et des sciences, mais encore elle leur accorda plus de bienveillance, elle leur prodigua plus de sympathies et de faveurs que ne l'avait fait la monarchie dans ses plus beaux jours de munificence. On trouvera la preuve de cette

(1) *Le Jeu de Paume*, à Louis David, peintre. Publié en 1791.

vérité dans les livres si précis et si renseignés de M. Eugène Despois sur le *Vandalisme révolutionnaire, les Lettres et la Liberté, au temps de Périclès, d'Auguste, de Frédéric II et de Napoléon*. Veut-on des chiffres? En voici quelques-uns : l'année où les libéralités de Louis XIV à l'égard des lettres et des sciences atteignirent la somme la plus élevée, ne donna que 112,000 livres aux écrivains et savants, tant français et qu'étrangers. La Révolution au contraire, au moment de sa plus grande détresse (du 17 vendémiaire an III au 18 fructidor de la même année), alloua 605,500 livres aux gens de lettres, aux artistes et aux savants.

Elle leur adressait aussi, par la bouche de Daunou, les plus nobles exhortations et les plus magnifiques louanges. « Qui mieux que la liberté, disait Daunou, le 15 germinal an IV, dans la séance d'inauguration à laquelle donna lieu la fondation de l'Institut, qui, mieux que la liberté, par qui tout s'agrandit et se régénère, peut rouvrir le temple du Goût et recommencer un siècle de gloire? Ce peuple qui jadis brilla, dans la Grèce, de l'immortel éclat des arts, était un peuple républicain, et parmi nous, sous l'empire même de la monarchie, c'étaient encore les leçons et les exemples des nations libres, leurs monuments et leur histoire, c'étaient les pensées, les sentiments et le génie de la République qui fécondaient les talents et leur inspiraient des chefs-d'œuvre. Quelle reconnaissance auguste est donc promise à ces arts sublimes, quand la France est devenue plus que jamais leur

patrie, et qu'environnés d'institutions républicaines comme eux, ils se retrouvent dans leur antique et naturel élément !

« Il est vrai que l'on a contesté quelquefois l'utilité politique des beaux-arts ; des hommes qui les idolâtraient ont feint de redouter leur influence. Mais l'expérience que de grands événements ont donnée et le progrès qui doit en résulter dans l'étude du cœur humain ; mais l'établissement des fêtes publiques, et surtout cette alliance solennelle que contractent dans l'Institut le goût et la raison, la littérature et les sciences, tout annonce que désormais, plus éclairée et moins ingrate, la philosophie ne méconnaîtra plus dans les beaux-arts ses organes les plus éloquents et les interprètes qu'elle a besoin d'avoir auprès des nations. Elle sentira tout le prix de l'enthousiasme qu'ils propagent et sans lequel il ne s'est opéré rien d'utile et de grand sur la terre. Si, dans les sciences même les plus sévères, aucune vérité n'est éclosée du génie des Archimède et des Newton sans une émotion poétique et je ne sais quel frémissement de la nature intelligente, comment, sans le bienfait de l'enthousiasme, les vérités morales saisiraient-elles le cœur des humains ? Comment circuleraient-elles privées de ce véhicule ; comment, dénuées de cette chaleur animatrice, pourraient-elles, au sein d'un grand peuple, se transformer en des sentiments, en des habitudes, en des mœurs, en un caractère ? Que deviendraient tant de maximes sociales, tant de généralités abstraites, si les beaux-arts ne s'en

emparaient pas pour les replonger dans la nature insensible, les rattacher aux sensations dont elles dérivent et leur redonner ainsi des couleurs et de la puissance !

« Voilà, citoyens, quelles ont été jusqu'ici, parmi nous, et quelles peuvent devenir, sous les auspices de la liberté, les destinées des sciences, de la philosophie et des arts, dont l'Institut national est appelé à seconder les progrès. »

Et ce n'était pas là de vaines paroles. Jamais dans notre France, ni, peut-être, dans aucun pays, on ne s'était occupé des choses de l'enseignement, de la littérature, des sciences et de l'art autant qu'on le fit pendant toute la durée de la Révolution. La Constituante, l'Assemblée législative, la Convention, le Directoire rivalisèrent de zèle à cet égard. Qui ne connaît les projets d'éducation primaire et d'instruction intégrale de Mirabeau, de Talleyrand, de Condorcet et de Lakanal? Pénétrée d'une sollicitude inquiète et charmante, la Révolution chercha à créer, à organiser des fêtes d'enfants, à relever l'éducation nationale au moyen de réjouissances publiques. Merlin de Thionville présenta sur ce sujet des plans grandioses et Rabaut Saint-Étienne des idées simples, gaies et touchantes « capables de dissiper la sombre terreur qui nous enveloppe. » Dans le domaine de l'enseignement supérieur, quelle école a jamais montré un ensemble d'hommes de génie comparable à celui qu'offrait, en l'an III, l'École normale créée par un décret de la Convention? Lagrange, Laplace et Monge y professaient les ma-

thématiques, Bernardin de Saint-Pierre la morale, Berthollet la chimie, Daubenton l'histoire naturelle, Haüy la physique, Volney l'histoire, Laharpe la littérature, Garat la philosophie. Déisme, sensualisme, athéisme s'y rencontraient et s'y exprimaient avec une pleine indépendance. Divisés sur les doctrines, en lutte quant aux idées, tous ces hommes, mathématiciens, historiens, chimistes, littérateurs, se réunissaient sur un point : ils croyaient à la rénovation du monde par la Révolution française. Laplace proclamait cette croyance dans le premier discours qu'il lisait à l'école normale ; Lagrange lui faisait écho, et le vieux Daubenton renchérisait encore.

L'enseignement scientifique se révèle et se caractérise, à cette époque, par un trait d'une saisissante originalité : il se fait national, il intervient pour aider à la libération du territoire, rendre plus faciles et plus décisives les victoires de nos soldats. Les ressources naturelles sont-elles épuisées ? la science arrive, comme dans les poèmes antiques, la divinité protectrice, et met à leur place ses prodigieuses créations. Ce sont les aérostats à Fleurus, le télégraphe de Chappe sur nos collines françaises (Chappe de la Victoire a centuplé les ailes, disait le poète), c'est la chimie transformant la terre en poudre à canon. Merveilleux spectacle qui a inspiré à un adversaire de la Révolution, au savant M. Biot, cette page où la vérité prend l'accent du panégyrique :

« La France touchait à sa perte ; Landrécies, le

Quesnoy, Condé, Valenciennes, étaient au pouvoir de l'ennemi ; Toulon s'était livré aux Anglais : des flottes nombreuses tenaient la mer et effectuaient des débarquements. Au dedans, la famine et la terreur ; la Vendée, Lyon, Marseille, en état de révolte. Point d'armes, point de poudre, aucun allié qui pût ou qui voulût en fournir ; et, pour toutes ressources, un gouvernement anarchique, sans plan, sans moyen de défense, habile seulement à persécuter. Tout annonçait que la République allait périr avant d'avoir eu une année d'existence.

« Dans cette extrémité, on appela au Comité de salut public deux nouveaux membres, que l'on chargea de la partie militaire.

« Ils organisèrent les armées, conçurent des plans de campagne, préparèrent les approvisionnements.

« Il fallait armer neuf cent mille hommes ; et, ce qui était plus difficile, il fallait persuader la possibilité de ce prodige à un peuple méfiant, toujours prêt à crier à la trahison. Pour cela, les anciennes manufactures n'étaient rien ; plusieurs, situées sur les frontières, étaient envahies par l'ennemi. On les recréa partout avec une activité jusqu'alors inconnue. Des savants furent chargés de décrire et de simplifier leurs procédés ; la fonte des cloches donna tout le cuivre nécessaire. L'acier manquait, on n'en pouvait tirer du dehors, l'art de le faire était ignoré ; on demanda aux savants de le créer, ils y parvinrent ; et cette partie de la défense publique devint indépendante de l'étranger...

« La poudre était ce qui pressait le plus : le soldat allait en manquer. Les arsenaux étaient vides. On assembla la Régie pour savoir ce qu'elle pourrait faire. Elle déclara que ses produits annuels s'élevaient à trois millions de livres, qu'ils avaient pour base du salpêtre tiré de l'Inde ; que des encouragements extraordinaires pouvaient les porter à cinq millions, mais qu'on ne pouvait rien espérer de plus. Lorsque les membres du Comité de Salut public annoncèrent aux administrateurs qu'il fallait dix-sept millions de poudre dans l'espace de quelques mois, ceux-ci restèrent interdits : « Si vous y parvenez, dirent-ils, vous avez des moyens que nous ignorons. »

« C'était la seule voie de salut. On ne pouvait songer au salpêtre de l'Inde, puisque la mer était fermée. Les savants offrirent d'extraire tout du sol de la République. Une réquisition générale appela à ce travail l'universalité des citoyens. Une instruction courte et simple, répandue avec une inconcevable activité, fit, d'un art difficile, une pratique vulgaire. Toutes les demeures des hommes et des animaux furent fouillées. On chercha le salpêtre jusque dans les ruines de Lyon, et l'on dut recueillir la soude dans les forêts incendiées de la Vendée.

« Les résultats de ce grand mouvement eussent été inutiles, si les sciences ne les eussent secondés par de nouveaux efforts. Le salpêtre brut n'est pas propre à faire la poudre ; il est mêlé de sels et de terre qui le rendent humide et diminuent son activité. Les procédés employés pour le purifier deman-

daient beaucoup de temps; la seule construction des moulins à poudre eût exigé plusieurs mois; avant ce terme la France était subjuguée. La chimie inventa des moyens nouveaux pour raffiner et sécher le salpêtre en quelques jours. On suppléa aux moulins en faisant tourner par des hommes des tonneaux où le charbon, le soufre et le salpêtre pulvérisés étaient mêlés avec des boules de cuivre. Par ce moyen la poudre se fit en douze heures. Ainsi se vérifia cette assertion hardie d'un membre du Comité de Salut public : « On montrera la terre salpêtrée et cinq jours après on en chargera le canon. »

Plus étendue dans ses applications, la science est aussi plus profonde, plus hardie dans ses conclusions. Elle n'a pas à s'inquiéter des arrêts de la Sorbonne, des dogmes sacrés qu'il ne faut pas contredire, ou devant lesquels il fallait s'incliner en les contredisant. L'arrêt du Parlement, rendu en 1769, et portant la peine de mort contre tout auteur d'écrits *tendant à ébranler les esprits* n'est plus là comme une menace ou une barrière. Les œuvres de littérature ou de science n'ont pas à craindre le sort des *Provinciales* brûlées par la main du bourreau, du *Télémaque*, arrêté aux frontières, des *Lettres persanes* défendues et mises à l'index, de l'*Essai sur les mœurs* frappé d'interdit, de l'*Emile* et du *Contrat social* proscrits et livrés aux flammes. Un imbécile censeur n'est plus là pour délivrer des approbations du genre de celle-ci : « J'ai lu, par ordre de Monseigneur le vice-chancelier, la *traduction de Lucrèce* par M. G. ; et *mis à part le système*

d'Epicure, trop absurde pour être dangereux, je n'ai rien remarqué dans l'ouvrage qui pût en empêcher l'impression (1). »

La liberté d'allures accordée aux lettres n'était pas absolue, surtout aux théâtres. Elle fut, au contraire, aussi grande que possible pour les livres de science et de philosophie. Lamarck, devant Darwin, peut librement poser les bases du système évolutionniste, du transformisme universel.

Partisan de la génération spontanée, il explique, par cette hypothèse, l'origine primordiale de la vie. Il montre, ensuite, comment, de progrès en progrès, les formes vivantes, d'abord grossières et confuses, arrivent à l'animalité intelligente et montent à l'humanité. Un lien généalogique, composé d'individus intermédiaires, relie entre elles les formes existantes qui se modifient sous les influences diverses des climats, des milieux, des habitudes, des moyens de vivre, de se défendre et de se multiplier. Le grand naturaliste anglais Darwin ajoutera à ce système de Lamarck la théorie de la sélection naturelle et de la concurrence vitale; mais si importantes que soient ces additions, c'est bien à un Français, à un savant de la Révolution qu'appartient l'honneur de l'explication audacieuse et féconde qui domine et dirige la philosophie contemporaine.

C'est aussi, pendant la Révolution, en 1796, que

(1) Signé Dupuy et daté du 9 février 1768. Il y aurait un livre à faire sur les « approbations » des censeurs royaux, Ce serait un monument élevé à la fatuité de la sottise.

Laplace donne à la science son livre si prodigieusement hardi, si rigoureusement exact du *Système du monde*, et répond à qui lui demande pourquoi il n'a pas nommé Dieu dans son ouvrage : « Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. »

Le *Système du monde*, c'étaient les travaux de Newton, de Halley, de Clairaut, de D'Alembert sur le principe de la gravitation universelle, résumés, condensés, présentés en un corps de doctrines homogènes; c'était le ciel dogmatique, le ciel orthodoxe brisé, détruit, jeté résolument aux quatre vents de l'infini. De cet univers des anciens qui subordonnait tout à l'homme, même le ciel, même les dieux, de cette terre, centre du monde, selon Ptolémée, Copernic avait osé dire qu'elle n'était pas le pivot des mouvements célestes; Kepler, et après lui Galilée, avaient affirmé qu'elle n'est qu'une planète, entre tant d'autres, dans le champ illimité des astres secondaires et des étoiles; Newton, continuant leur œuvre, avait découvert et noté avec précision, la loi qui préside aux mouvements harmonieux et éternels des corps célestes. Mais tandis que le respectueux Copernic s'attachait à ne heurter aucune des puissances de l'Église, et publiait son livre *De revolutionibus orbium cœlestium*, sous la protection du cardinal de Schomberg; tandis que Kepler, mystique par tempérament, proclamait l'existence de personnages angéliques cachés dans les astres et les dirigeant à leur gré; tandis que Newton mêlait à ses clartés scientifiques des rêveries inspirées par la méditation de l'Apo-

calypse, Laplace construisait sa mécanique céleste avec un absolu dédain de toutes les hypothèses théologiques.

Le mot superbe de Diderot : « Élargissez Dieu, » Laplace et ses précurseurs l'avaient appliqué au ciel ecclésiastique. Le ciel du moyen âge, la tente d'azur, aux clous de diamants, derrière laquelle s'abritaient la majesté du Dieu créateur et la puissance de ses légions d'anges, était irrémédiablement lacérée par le compas brutal du mathématicien. Le ciel c'était, désormais, l'infini vrai, les milliards de mondes s'ajoutant à des milliards de soleils qui, tous, dans leurs évolutions, obéissaient à une loi émanée de chacun d'eux, supérieure à tous, cependant, et les enveloppant dans son immensité.

Essayez donc, devant ces perspectives que l'imagination elle-même est impuissante à embrasser, de réduire les destinées divines à un drame (si touchant et si noble soit-il), accompli, il y a dix-huit siècles, dans une bourgade de ce globe infime, sur cette terre qui n'est qu'un atome toujours agité dans l'espace incommensurable, une étape imperceptible dans l'infini des mondes célestes, une prison si étroite qu'on peut la parcourir en quelques semaines, et sur laquelle, à neuf mille mètres à peine, plane invisible et inévitable, la mort !

Le ciel de Laplace c'était, scientifiquement, sans restriction, sans atténuation, le ciel de toutes les hérésies à larges ailes. C'était le ciel réel et cependant inconcevable, tellement prodigieux et troublant que, pour apaiser les inquiétudes d'infini que son

immensité doit faire naître, notre siècle a imaginé de dresser devant l'intelligence humaine comme un mur de clôture, cette philosophie positive qui nous conseille de ne lever les yeux de la terre que pour les porter vers l'humanité!

L'art n'était ni méconnu, ni oublié par la Révolution. Elle créait l'Institut national de musique et chargeait de la surveillance de cet enseignement : Grétry, Gossec, Méhul, Lesueur et Chérubini. On aurait pu choisir plus mal. Dans une seule année (l'an III), elle accordait aux peintres et aux sculpteurs une série de prix et de récompenses dont le total s'élève à 442,000 livres. A Gérard, elle donnait 20,000 livres pour son esquisse du *Dix Août*; elle partageait les autres récompenses entre Carle Vernet, Vincent, Suvée, Taunay, Lagrenée, Lethière, Prudhon, Fragonard, Drolling, Demarne et Swebach. Pour retrouver dans l'art un mouvement aussi vif, aussi plein d'expansion que celui que la Révolution fit naître, il faudrait, dit M. Renouvier, dont la compétence est incontestée, « remonter jusqu'à la Renaissance. Ce ne fut, par malheur, qu'un moment trop court. » Cette appréciation a été confirmée par un écrivain spécial et nullement suspect d'enthousiasme révolutionnaire, M. Frédéric Villot, conservateur au musée du Louvre :

« La Révolution éclate, écrivait-il sous le second empire, l'aristocratie est détruite, la civilisation monarchique est dissoute; une nouvelle société doit s'élever sur les ruines de l'ancienne. La France à l'intérieur lutte contre le désordre; à l'extérieur, elle

combat pour la défense de ses droits et de son honneur ; seule elle soutient le choc des armées de l'Europe coalisées contre elle, et chaque fois que le combat s'engage, elle remporte une victoire. Chose merveilleuse et unique dans l'histoire des nations, les finances sont épuisées, l'ennemi assiège nos frontières, partout des armées sont sur pied pour les repousser, la vie et la fortune des citoyens sont en péril à chaque minute ; et le culte des beaux-arts, loin de s'éteindre, est plus en honneur que jamais !

Ici les événements se succèdent si rapidement, les faits s'amoncellent en telle quantité, qu'il faudrait un volume pour enregistrer seulement les décrets rendus sur les sciences et les arts ; pour énumérer les discours de la tribune, où l'on discute les projets de monuments, d'embellissements, d'organisation de musées, de commandes aux artistes ; pour analyser les travaux des nombreuses commissions spéciales chargées de rassembler, conserver, classer les œuvres éparses dans les maisons royales et dans les temples supprimés. »

Sans doute ni les arts, ni les lettres, ni la science elle-même ne furent la préoccupation dominante de la Révolution. Avant toutes choses, et par-dessus tout, elle s'inquiéta de politique.

Et comment en aurait-il été autrement ? La politique alors est partout ; elle envahit tout. Elle est l'âme du salon de Mme Roland, comme elle est l'inspiratrice passionnée de ses *Mémoires*, comme elle est le tourment de Mme de Staël et l'amusement

puéril ou tragique d'une Olympe de Gouges ou d'une Théroigne de Méricourt.

Les penseurs les plus austères et les écrivains les plus légers, les faiseurs d'épigrammes et les fabricants de *constitutions* sont d'accord sur cette suprématie de la politique. Saint-Just, sur ce point, pense comme Rivarol. Celui-ci reconnaît qu'il n'y a plus d'intérêt et de passion que dans la politique. A l'en croire, si un écrivain a quelque conscience de son talent, s'il aspire à redresser ou à dominer son siècle, s'il veut saisir le sceptre de la pensée, c'est à la politique qu'il s'appliquera. « Quelle plus noble et plus éclatante mission que celle d'arrêter, d'enchaîner par la puissance et l'autorité du talent ces idées envahissantes qui sont sorties comme une doctrine armée des livres des philosophes, et qui, attelées au char du Soleil, comme l'a si bien dit ce fou de Danton, menacent de faire le tour du monde. »

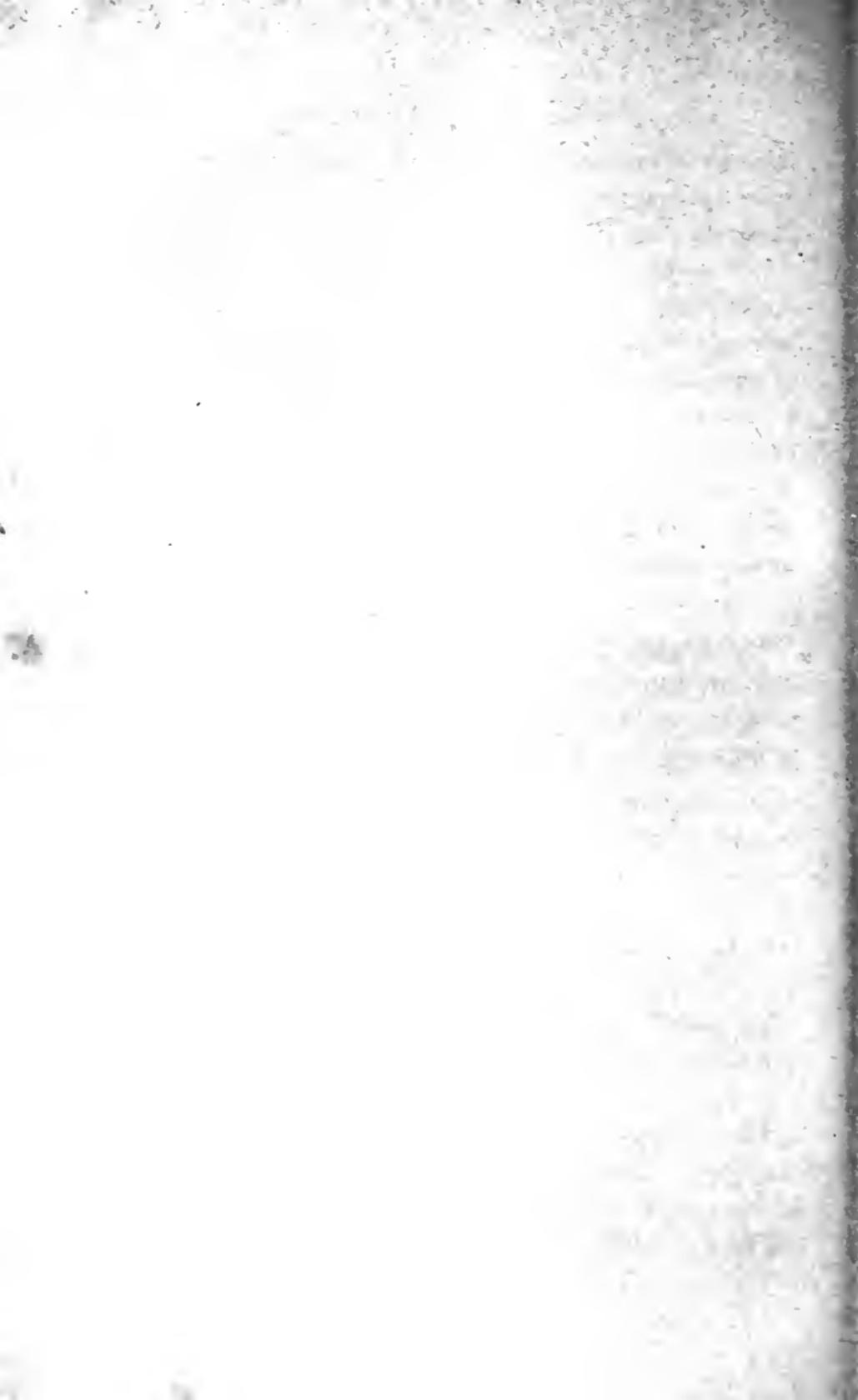
Rivarol parle en observateur intelligent et qui a compris l'instant où il vit. L'*Almanach des Muses* et la littérature qu'il abritait ont été détrônés en même temps que Louis XVI et sont tombés avec l'ancien régime. Les circonstances sont graves; l'auteur des *Derniers bouquets à Chloris*, Robespierre, compose des discours et rédige des décrets; le chantre d'*Organt*, le débile et prétentieux imitateur de Voltaire, Saint-Just, apporte des ordres aux armées qui se battent sur la frontière de l'est, et prend part aux délibérations du comité du salut public. Fouquier-Tinville, qui a commencé sa carrière avec des chansons, la continue par des réquisitoires; Ri-

varol donne pour conclusion au *Dialogue du Chou et du Navet* l'apologie de la science politique. Et c'est ainsi de tous les côtés. L'inquiétude universelle c'est de savoir ce que deviendra la société de demain dans les conflits d'opinion, les entassements de ruines, le chaos de rêveries, les envolées de chimères, de terreurs et d'espérances, au milieu desquels s'avance la Révolution française. A Paris ou en province apparaissent, presque chaque jour, des projets de rénovation sociale.

Dans une seule année, de 1796 à 1797, l'étranger nous envoie les *Considérations sur la Révolution française*, de Joseph de Maistre, imprimées à Neuchâtel; la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, par de Bonald, gentilhomme français, publication faite à Constance; l'*Essai sur les Révolutions*, de Chateaubriand, daté de Londres. Pour Joseph de Maistre (le plus paradoxal et le plus puissant des écrivains réactionnaires), la Révolution a son utilité dans l'histoire, de même que le bourreau a son rôle providentiel dans la société. Lorsque la Révolution aura opéré les destructions nécessaires, lorsque la France aura été purifiée par le vent d'orage, les peuples s'empresseront de revenir au régime de droit divin, d'honneurroyal, de filiale soumission, en dehors duquel il n'y a qu'aventures sanglantes, recommencements sans fin dans des catastrophes sans limites. De Bonald, plus rèche, plus rogue et plus roide encore, rêve un régime d'oppression et de contrainte, inspiré par l'Église et maintenu par le pouvoir royal : « Gouvernements, s'écrie-t-il, vou-

lez-vous accroître la force de l'homme ? gênez son cœur, contrariez ses sens. » L'homme qui détient l'autorité doit s'efforcer de ressembler à Dieu. Or, qu'est-ce que Dieu ? C'est l'expression suprême de l'intolérance : « L'homme le plus éclairé sera l'homme le moins indifférent ou le moins tolérant, et l'être souverainement intelligent doit être, par une nécessité de sa nature, souverainement intolérant des opinions. »

Le droit divin aboutissant à l'inquisition, voilà ce que les hommes de génie de la royauté et de l'Église donnaient comme remède, en 1797, aux maux de la Révolution. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la France ait préféré la prolongation du mal au remède qu'on lui offrait, et que, détournée de la Révolution par la calomnie et par la violence, elle ait mieux aimé le 18 Brumaire que le droit divin.



LE XVIII BRUMAIRE

La légende a la vie dure ; mais le dernier mot appartient à la vérité. La publication des *Mémoires* de Mme de Rémusat et des *Mémoires* du prince de Metternich a achevé de détruire les erreurs ou les mensonges mis en circulation sur le compte de Napoléon I^{er}. L'homme égoïste, cruel, implacable de l'histoire vraie, celui que, dans son beau livre *la Guerre et la Paix*, le grand écrivain russe Tolstoï appelle « le bourreau des nations », est apparu à la place du héros de la légende impériale.

Un point, cependant, reste encore douteux : il se rencontre, même aujourd'hui, des publicistes pour soutenir que la France était en pleine décadence lorsque s'accomplit le coup d'État du xviii Brumaire. Ce jour-là, disent-ils, Bonaparte fut l'homme nécessaire. C'est pourquoi il se produisit dans toute la France, immédiatement après le succès du coup d'État, un incomparable mouvement de prospérité

et d'enthousiasme. M. Félix Rocquain a essayé d'appuyer cette thèse en faisant imprimer les rapports des conseillers d'État chargés d'une enquête sur la situation de la République en l'an VIII.

Il est très exact que les conseillers, dans leurs rapports officiels et confidentiels, manifestent la plus extrême allégresse et s'abandonnent à l'admiration la plus exubérante en l'honneur du général Bonaparte et de son coup d'État victorieux. Ils proclament que « l'anarchie est vaincue », que les citoyens français « bénissent » le nouvel ordre de choses; ils réclament la création de tribunaux d'exception pour détruire ce qui reste des « communistes et des septembriseurs »; ils annoncent que la République a laissé les routes, les hôpitaux dans le dépérissement et la détresse; ils affirment que l'industrie souffre et se meurt; ils insistent particulièrement sur l'abandon des idées religieuses. « A Marseille, à Toulon, écrivent-ils, il n'y a plus aucun prêche, ni aucun culte d'aucune espèce. » Partout, à les en croire, le bruit des blasphèmes se fait entendre et l'irréligion étale son triomphe. Bref, le rétablissement des autels est nécessaire; il faut aussi qu'une impulsion énergique rende au pays l'ordre, qui n'existe plus et la prospérité nationale en train de disparaître.

Évidemment, avant le xviii Brumaire an VIII, tout n'était pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les conseillers d'État, chargés par Bonaparte de faire un rapport sur la situation de la France, se rendaient facile le rôle de

flatteur en comparant ce qui avait été à ce qui aurait dû être, en opposant la réalité, qu'ils enlaiddissaient, à l'idéal qu'ils prophétisaient. Les conseillers d'État de Bonaparte se conduisaient, en cette circonstance, comme agissent les oppositions qui cherchent à préparer et à légitimer leur retour au pouvoir. Les prétextes ne leur manquaient pas : à quelle époque ont-ils manqué? Depuis 1795, l'esprit public, en France, était alangui ou effaré. Les royalistes de l'intérieur, conspirateurs permanents sous le masque de la légalité, avaient, par leurs intrigues, paralysé le jeu de la Constitution de l'an III. Le régime militaire, le personnel gouvernemental, l'administration de la justice et des finances présentaient des imperfections graves et laissaient voir d'importantes lacunes; la prolongation de la guerre rendait difficile l'organisation des écoles primaires et maintenait les affaires dans un état de stagnation et de péril.

Mais, — et c'est là ce qui est important, — malgré les embarras d'une situation souvent pénible, la France n'était nullement en danger, et la République d'avant Brumaire se montrait plus favorable aux progrès matériels, intellectuels et moraux de la nation que le gouvernement établi par Bonaparte, au mépris des lois et par la violation de la Constitution. Au point de vue militaire, le Directoire, — ce régime plus calomnié que connu, — avait donné à la France quelques-uns de ses plus beaux jours de gloire. Ils ont inspiré à M. Thiers la page la plus merveilleuse qu'il ait écrite, — une page toute vi-

brante d'enthousiasme patriotique, toute rayonnante de jeunesse et de chaleur d'âme :

« Jours à jamais célèbres, s'écrie-t-il, en parlant des premières années du Directoire, et à jamais regrettables pour nous ! Les orages de la Révolution paraissaient calmés ; les murmures des partis retentissaient comme le dernier bruit de la tempête : on regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un État libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable ; le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois, nos égaux, régissait la République avec modération ; les meilleurs étaient appelés à leur succéder. Toutes les voix étaient libres. La France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. La Hollande, l'Espagne allaient unir leurs vaisseaux aux siens, et attaquer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter ses trois couleurs à la face des rois qui avaient voulu l'anéantir. Vingt héros, divers de caractère et de talent, pareils seulement par l'âge et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire. Hoche, Kléber, Desaix, Moreau, Joubert, Masséna, Bonaparte et une foule d'autres encore, s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers, mais aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne voyait dans cette génération de héros les malheureux ou les coupables ; aucun œil ne voyait celui qui allait expirer à la fleur

de l'âge, atteint d'un mal inconnu, celui qui mourrait sous le poignard musulman ou sous le feu ennemi, celui qui opprimerait la liberté, celui qui trahirait sa patrie : tous paraissaient grands, purs, heureux, pleins d'avenir. Ce ne fut là qu'un moment ; mais il n'y a que des moments dans la vie des peuples, comme dans celle des individus. Nous allions retrouver l'opulence avec le repos ; quant à la liberté et à la gloire, nous les avions !..... « Il faut, a dit un ancien, que la patrie soit non seulement heureuse, mais suffisamment glorieuse. » Ce vœu était accompli. Français, qui avons vu depuis notre liberté étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusillés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immortels de liberté, de grandeur et d'espérance ! »

Ni le Consulat, ni l'Empire ne nous ont rien offert de pareil. A travers la gloire des armées impériales on voyait un homme : Bonaparte ; à travers la gloire des armées républicaines on apercevait une nation : la France.

Au surplus, le Directoire eut une vue très nette et une très fine intelligence de ce que doit être la politique nationale. Les victoires ne le grisèrent pas, le goût des aventures lointaines lui demeura étranger. Il comprenait parfaitement que notre ambition devait rester continentale et il sut repousser les offres de colonies nouvelles ou anciennes que, pour obtenir la paix, l'Angleterre lui présentait comme une tentation ou lui montrait comme un mirage. Le ministre des affaires étrangères, Delacroix, répondant, au nom du Directoire, à lord

Malmesbury qui offrait de signer la paix sur cette base : restitution des provinces belges à l'Autriche, et retour à la France de tout ce que l'Angleterre nous avait pris dans les deux Indes, plus les îles de Saint-Pierre et Miquelon, — fit cette déclaration :

« L'Angleterre et la France ont deux buts différents et très distincts. Votre empire, c'est le commerce; sa base est dans les Indes et dans les colonies. Quant à la France, j'aimerais mieux pour elle quatre villages de plus sur les frontières de la République que l'île la plus riche des Antilles; et je serais même fâché de voir Pondichéry et Chandernagor appartenir de nouveau à la France. »

L'œuvre de la Révolution en matières religieuses et administratives, les résultats qu'elle avait obtenus, avant Brumaire, sont également ou trop oubliés ou trop méconnus. Il est bon de les remettre en lumière pour faire juger du recul produit par l'établissement du Consulat, et permettre d'apprécier équitablement les assertions des conseillers d'État de Bonaparte.

De tout ce qui a été fait par la Révolution touchant la question religieuse, il n'est guère resté dans la mémoire de nos contemporains que le souvenir de la constitution civile du clergé et des étranges du culte de la Raison inauguré le 10 novembre 1792 par la Commune, grâce aux efforts d'Hébert et de Chaumette. La critique de ces deux actes a été souvent et très justement faite. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, a raconté, en y insistant, et avec quelque exagération, le dévergou-

dage et les folies auxquels se livrèrent les disciples du Père Duchène. Églises transformées en cabarets, processions scandaleuses, actes de vandalisme : tel est le tableau qu'on nous a vingt fois présenté. Si répugnants et si blâmables que soient les faits et gestes des compagnons de Chaumette et d'Hébert, il faut bien reconnaître (car cela est la vérité) qu'ils n'eurent pas pour conséquence, ainsi qu'on l'a prétendu, de terroriser tous les esprits et d'empêcher la célébration du culte catholique dans les églises de Paris. Au témoignage du très dévot Gautier, organiste de Saint-Denis, la messe fut célébrée à Saint-Eustache le vendredi 15 novembre 1793, c'est-à-dire au moment où, d'après les historiens les plus hostiles au culte de la Raison, le mouvement anti-religieux était dans toute sa fureur!

La constitution civile du clergé fut une erreur commise avec bonne foi par le plus grand nombre des constituants, acceptée et encouragée, avec une arrière-pensée coupable, par quelques autres. Mirabeau, dans sa correspondance avec Lamarck, considérait la constitution civile et la résistance qu'elle devait provoquer comme le principal instrument de la contre-révolution qu'il méditait. L'illusion des hommes de 1789 sur la possibilité de créer une Église nationale indépendante était des plus grandes et des plus redoutables. Ils soulevèrent contre eux la résistance des évêques, la volonté du pape et toutes les passions du fanatisme religieux. En avril 1791, Pie VI, du haut du siège apostolique,

fit entendre ces paroles de condamnation : « Nous avons, par le secours de Dieu, dit-il, achevé notre ouvrage de manière que, tous les articles de la nouvelle constitution du clergé ayant été soumis à l'examen, il fut clair à tout le monde que (selon notre jugement et celui de ce siège apostolique, jugement qui nous a été demandé par les évêques de France, et était ardemment désiré par les catholiques de ce royaume) la nouvelle constitution du clergé est un composé de principes puisés dans l'hérésie; qu'ainsi, en plusieurs décrets, elle est hérétique et opposée au dogme catholique; qu'en d'autres, elle est sacrilège, schismatique, destructive des droits de la Primauté, de ceux de l'Église, contraire à la discipline tant ancienne que nouvelle, qu'enfin elle n'a été inventée et publiée qu'à dessein d'abolir entièrement la religion catholique. »

Les évêques firent écho à ce langage. Le prêtre constitutionnel (1), repoussé par les plus croyants parmi les fidèles, chansonné, raillé, bafoué, devint non pas une force, mais une faiblesse pour le gouvernement nouveau. « L'intrus, » comme on l'appelait, fut plus exécré par la multitude fanatique que ne l'aurait été le philosophe athée. La foule dévote est comme Louis XIV : elle préfère l'impie déclaré au janséniste.

D'autre part, les prêtres restés « fidèles » se je-

(1) Voir, parmi les centaines de pamphlets publiés contre les prêtres constitutionnels, celui qui a pour titre : *L'apothéose de M. Dumouchel, évêque schismatique du département du Gard, par la grâce de la Révolution.*

tèrent dans la contre-révolution la plus violente. Inquiétés ou chassés du territoire, ils firent des vœux pour la défaite des armées françaises et se réjouirent de nos désastres. Le 18 février 1793, les évêques français réfugiés en Suisse écrivaient de Soleure à Mgr Caleppi, à Rome : « On assure que la flotte française qui menaçait les États de Sa Sainteté a été battue par la tempête et dispersée ; qu'un grand nombre de ses vaisseaux a péri. Si cet événement est vrai, nous devons y reconnaître le doigt de Dieu, et ce doit être pour nous un nouveau motif d'espérer que la Providence n'abandonnera pas notre malheureuse patrie et que nous jouirons encore du bonheur d'y voir notre sainte religion y reprendre son premier éclat. Nous avons l'honneur d'être, avec les sentiments les plus sincères d'estime, de reconnaissance et de vénération, Monseigneur, vos très humbles et très reconnaissants serviteurs. — Les évêques réunis à Soleure, en Suisse : C.-G. de Franchet de Rasse, évêque de Rosy ; — G. de la Ferronnays, évêque de Lisieux ; — de Mercy, évêque de Luchon ; — Dussau-Bonnal, évêque d'Agen (1).

Mais cette malheureuse tentative de constituer un clergé national ne fut, comme le culte de la Raison, qu'une tentative passagère. La Révolution n'avait pas tardé, après thermidor, à se montrer libérale

(1) Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800 ; extraits des archives secrètes du Vatican, publiés par le R. P. Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire. Paris, 1858, t. II, p. 536.

en matières religieuses. Au moment du Consulat, la France était régie par la Constitution de l'an III, et, pour ce qui touchait aux cultes, par la loi du 7 vendémiaire an IV. « Nul, disait l'article 354 de la Constitution de l'an III, ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La République n'en salarie aucun. » Aucune contrainte n'était édictée; une seule obligation, excessive d'ailleurs, était imposée aux ecclésiastiques : le serment d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Sous l'empire de cette législation libérale — la plus libérale que la France ait connue, — la religion, libre de toutes attaches officielles, avait prospéré et grandi en dignité morale et en véritable influence spirituelle. C'est un mensonge historique de prétendre que, à la veille du 18 Brumaire, les Églises étaient persécutées. L'Église catholique, au moment du Concordat, n'avait pas moins de sept millions cinq cent mille adhérents, c'est-à-dire sept millions cinq cent mille personnes qui, sans aucune contrainte de la part d'aucune autorité nationale, ni communale, contribuaient volontairement aux frais du culte.

L'évêque de Blois, Grégoire, si bien placé pour tout voir, et très attentif au mouvement religieux, Grégoire, qui était resté fidèle au catholicisme, et, en pleine Terreur, avait répondu à une demande d'abjuration : « Ma croyance est hors de votre do-

maine ; catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque ;... agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse ; je reste évêque pour en faire encore... », Grégoire, disons-nous, affirme en propres termes :

« Dès l'an 1794 la liberté du culte, d'abord hérissée de difficultés, entourée de tracasseries, franchit rapidement ces obstacles, et, en vendémiaire an V (1796), un relevé fait à l'administration des domaines nationaux prouve qu'alors trente-deux mille deux cent quatorze paroisses avaient ouvert leurs églises, et que quatre mille cinq cent soixante et onze étaient en réclamation pour obtenir le même avantage. »

Les autres églises, les sectes philosophiques se développaient et progressaient sans crainte, se constituaient et se gouvernaient en pleine liberté. Les anciennes ordonnances de police qui gênaient la liberté de conscience avaient été abolies ; les fonctionnaires publics ne pouvaient, comme magistrats, assister aux cérémonies religieuses d'aucun culte ; la voie publique devait toujours être libre ; les temples inoccupés étaient mis à la disposition (moyennant certaines formalités) des penseurs qui inventaient pour la religion des formes nouvelles. Une Église de création récente, la théophilanthropie, qui essayait de ressusciter ou de faire surgir ce que le dix-huitième siècle appelait la religion naturelle, comptait des milliers de sectateurs. « Au-

dessus de la porte d'un grand nombre d'églises de village, raconte un voyageur anglais, on lit ces mots : Temple de la Raison ; ou : Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ; et à l'entrée des petites villes on lit sur les murs, en grandes lettres : Citoyens, respectez les propriétés et les biens d'autrui ; ils sont le fruit de ses travaux et de son industrie. »

Bien loin d'apporter la liberté à la pensée religieuse ou philosophique, le gouvernement issu du xviii Brumaire restreignit ou confisqua cette liberté. Il se fit le serviteur intéressé — donnant donnant — de trois cultes officiels, dont les ministres, suivant l'expression d'un historien, devaient être des professeurs de morale passivé. Quant aux autres sectes philosophiques placées en dehors des Eglises constituées, elles furent frappées d'interdit et d'ostracisme. Chaque ouverture d'un nouveau temple fut soumise à une autorisation ; sur l'ordre de Bonaparte la circulaire suivante, en date du 17 vendémiaire an X, fut envoyée à tous les préfets :

« L'intention du gouvernement, citoyen préfet, est que les sociétés connues sous le nom de théophilanthropiques ne puissent se réunir dans les temples nationaux. Il me charge de vous en prescrire l'exécution. Je lui rendrai compte de ce que vous avez fait pour la remplir, et je vous prie de m'en prévenir avec exactitude.

« *Le ministre de la police générale,*

« FOUCHÉ. »

Au point de vue de la liberté de l'esprit, de l'indépendance et de la dignité de la religion, on voit bien ce que la France a perdu au coup d'État de l'an VIII; on ne voit pas ce qu'elle y a gagné.

Forcées de se suffire à elles-mêmes, les sectes religieuses devaient sans cesse faire appel à ce qu'il y avait de meilleur en elles : l'esprit de sacrifice, d'austérité, de dévouement. La religion devenait chose intime, essayant de pénétrer au plus profond de l'être humain pour le régénérer et le fortifier. On n'était pas religieux, dès lors, pour faire assaut de dévotions à la porte des emplois publics; on l'était pour soi, parce qu'on y trouvait profit moral et fierté intellectuelle. Malheur aux Églises qui n'avaient pas en elles le don de la vie et la faculté de communiquer la vie! Malheur aux croyances qui avaient besoin de s'appuyer sur l'État comme le lierre s'attache et se lie au tronc et aux branches des arbres! Elles étaient destinées à s'affaïsser et à disparaître rapidement!

Bonaparte, par le Concordat, vint changer cet ordre de choses. Il ne vit dans la religion qu'un fait extérieur utile à sa personne, à sa politique et à sa dynastie. Au fond, le christianisme (qu'il restaurait, disait-il) lui importait peu. N'avait-il pas déclaré qu'il se serait fait musulman, s'il avait dû être souverain en Égypte? Dans les mémoires qu'il a dictés lui-même sur les campagnes d'Égypte et de Syrie, il raconte qu'il fit faire les plans et les devis d'une « mosquée assez grande pour contenir

toute l'armée, le jour où elle reconnaîtrait la loi de Mahomet. » Il ne vit dans la religion chrétienne qu'un instrument de règne, une sorte de police spirituelle et aussi un appareil décoratif. Le futur grand maître de l'Université impériale, le lettré Fontanès, qui l'aida dans cette œuvre de politique ecclésiastique, était un épicurien dont on a retenu ce mot : « Je ne sais rien de plus agréable qu'un ballet bien indécent après un bon dîner. » Chateaubriand, qui fut le poète et le commentateur du christianisme selon Brumaire, était un prosateur de génie qui ramenait tout à la rhétorique. Grâce à cette trinité intellectuelle et gouvernementale, la religion devint une affaire tout extérieure, un article de bijouterie en faux que les femmes pouvaient mettre à leur cou comme un objet de toilette, et que les hommes pouvaient ajouter à leur chaîne de montre comme un ornement à la mode.

Ni les libre-penseurs, ni les esprits religieusement clairvoyants ne pouvaient faire accueil à une telle mise en exploitation des sentiments les plus intimes et les plus délicats de l'âme humaine. Les premiers ont résumé leur mécontentement et leurs griefs dans cette parole si souvent citée d'un général à Bonaparte après la fête du sacre : « Il manquait à cette cérémonie le million d'hommes qui se sont fait tuer pour empêcher qu'elle n'eût lieu. » Les seconds trouvèrent leurs impressions traduites fort spirituellement dans cette page de l'abbé de Pradt, consacrée au *Génie du christianisme*, ce livre

qui, dit M. Thiers, « complétait l'effet que le premier consul avait voulu produire. »

« Le génie du christianisme, écrivait l'abbé de Pradt, rend définitive l'invasion faite dans le monde par le mélange des rapports religieux avec les choses du monde. A mesure que la religion se retirait des esprits, on la mettait dans les objets extérieurs. Moins on la faisait servir à l'épuration et à la direction de la vie, plus on la faisait entrer dans sa décoration ; et, dans le fait, il était plus commode de la placer dans ses jardins que dans sa règle de vie. Delille a contribué à cette invasion par tout ce qu'il a répandu dans ses poésies. Depuis ses jardins, aucun lieu de plaisance n'a osé se montrer sans étaler quelque ruine religieuse ; toujours il fallait entendre ou rencontrer quelque Héloïse, et contempler la demeure de quelque habitant des cloîtres et des déserts. Il s'en est suivi que la religion a été mise en fabriques et que l'on a eu un christianisme de jardin anglais. »

Et, d'un autre côté, qu'est-ce que le coup d'État de Bonaparte fit gagner à la France dans les questions d'administration politique ? Le Consulat procéda, dans cet ordre de choses, au rebours des volontés les plus manifestes de la Révolution française. Celle-ci avait constamment voulu, sans qu'il y eût sur ce sujet divergence entre la Constituante, la Législative, la Convention, entre les Feuillants, les Jacobins, les Girondins et les Montagnards,

l'élection des administrateurs et des juges par leurs administrés et leurs justiciables. Ce principe est le grand principe politique de la Révolution de 1789; c'est le drapeau accepté par tous les partis. « Le droit d'élire immédiatement ses administrateurs et ses juges, écrivait Portalis, voilà le précieux avantage de la souveraineté du peuple. Nous ne pouvons pas l'ôter au peuple, sans renverser à l'instant le gouvernement républicain. » Portalis indique avec netteté, dans ces quelques lignes, la différence qui existe entre le gouvernement parlementaire et le régime démocratique.

Bonaparte n'hésita pas à détruire la souveraineté populaire. Il substitua partout la nomination à l'élection. Ce retour à l'ancien régime fut utile, plus tard, au despotisme impérial; mais il empêcha les libertés communales de s'acclimater dans notre pays, il émoussa le sentiment de la responsabilité personnelle, découragea les initiatives particulières, empêcha l'essor de l'esprit patriotique et nous prépara, pour de longues années, des humiliations et des désastres.

Sans doute à la veille du coup d'État il y avait, trop souvent, des agitations politiques, des conspirations qui troublaient l'ordre, inquiétaient les esprits, arrêtaient les affaires. La France républicaine, grande et forte à l'extérieur, illustrée par les plus étonnantes et les plus admirables victoires, avait à subir les tracasseries des royalistes et des cléricaux, qui rêvaient de ramener l'ancienne monarchie. Sournoisement ils minaient la République; si l'ex-

pression n'était trop familière, on dirait qu'ils la grignotaient.

Cette ambition tracassière, mais sans portée, du parti royaliste, était le seul et très médiocre péril intérieur qui existât avant Brumaire. Il avait son origine dans les étranges illusions des princes exilés et des émigrés sur l'état réel de la France. Trompés par l'espèce de mirage que produit l'éloignement de la patrie et que l'impatience du malheur rend plus décevant encore, les royalistes du dehors s'imaginaient que la France soupirait après eux. Je trouve dans les mémoires inédits (1) du vicomte de Montalembert le curieux tableau de ces espérances toujours démenties et toujours arrogantes. Le noble exilé qui, de 1790 à 1800, tient exactement le registre quotidien de ses pressentiments et de ses déconvenues, a consacré deux énormes in-folio à écrire, tous les soirs, que le soleil de la bonne cause se lèverait le lendemain, et à constater, tous les matins, qu'il s'était trompé la veille. De tels ennemis, légers et violents, trop infatués pour être clairvoyants, trop irrités pour être habiles, trop ignorants des hommes et des choses pour être redoutables, ne mettaient nullement en danger l'existence de la République. Pour les vaincre, un coup d'État n'était pas nécessaire. La sagesse, le patriotisme, le devoir auraient consisté, pour tous les Français du dedans, à se rallier à la République, à fortifier ce gouvernement si tolérant, si accessible

(1) *Bibliothèque publique de Fribourg*, 2 vol. in-folio.

au progrès, — ce gouvernement qui nous donnait la gloire à l'extérieur et la liberté au dedans. Ce devoir s'imposait plus impérieusement encore à ceux qui tenaient de la confiance de la République un commandement militaire. Il est à remarquer, en outre, que le général en chef de l'expédition d'Égypte s'aperçut que « le moment désigné par le destin », — ce sont les expressions dont il s'est servi pour parler de sa mission providentielle en Europe, — était arrivé à l'heure même du désastre de Saint-Jean-d'Acre. Il revint donc en France, désertant à la fois son devoir et son armée, abandonnant Kléber au poignard du fanatisme musulman, nous rapportant non la victoire mais la défaite, et venant ajouter, à son profit personnel, aux intrigues et aux conspirations royalistes, une intrigue nouvelle et une conspiration de plus.

Bonaparte, au xviii Brumaire, accomplit non seulement un acte criminel, mais un acte sans nécessité, sans justification utilitaire possible.

Au point de vue national, le xviii Brumaire était une trahison des principes mêmes de la Révolution — de ces principes pour lesquels tant d'efforts héroïques avaient été accomplis et tant de sang avait coulé. Au point de vue de l'histoire générale, de la civilisation européenne et humaine, le xviii Brumaire ouvre et marque une ère de réaction contre les aspirations, les tendances, les conclusions de la philosophie du xviii^e siècle. Celle-ci avait rêvé la grandeur de l'humanité par le triomphe des idées, l'application des lois de la logique, l'égalité poli-

que et sociale, la mise en action du régime démocratique. Celui-là remplaçait cette noble conception une civilisation intelligente, pacifique, fraternelle, par la glorification des ambitions égoïstes et triomphantes. Dans le monde de la Révolution, le droit devait primer la force; dans le monde du XVIII Brumaire, la force allait primer le droit.

Bourguillon, près de Fribourg, septembre 1886.



TABLE

PRÉFACE	7
Les devanciers de Luther	13
Clément Marot	23
Le cinquième livre de Rabelais	37
La Révocation de l'Édit de Nantes	49
Les mémoires de Jean Marteilhe	73
Denis Papin	86
Littérateurs et penseurs hérétiques	115
La Révolution	141
Le procès de la Révolution	173
Les orateurs de l'Assemblée Constituante.	193
Les Mirabeau	229
Les manuscrits de Mirabeau	243
Mirabeau bibliophile	265
Fouquier-Tinville	277
Littérateurs et penseurs pendant la Révolution	289
Le XVIII Brumaire	331

15

14



**PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET**

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX
4815
D54
1886

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 07 04 15 021 6